



Environment and Climate Change Committee

Agenda

Meeting #: 4
Date: Monday, June 5, 2023
Time: 9:30 am
Location: Andrew S. Haydon Hall, 110 Laurier Avenue West, and by electronic participation
Members: Chair: Councillor Shawn Menard, Vice-chair: Councillor Marty Carr, Councillor Riley Brockington, Councillor David Brown, Councillor Cathy Curry, Councillor Sean Devine, Councillor David Hill, Councillor Theresa Kavanagh, Councillor Rawlson King, Councillor Matt Luloff, Councillor Tim Tierney

Christopher Zwierzchowski, Committee Coordinator
(613) 580-2424, ext. 21359
Christopher.Zwierzchowski@ottawa.ca

1. Notices and meeting information for meeting participants and the public

Notices and meeting information are attached to the agenda and minutes, including: availability of simultaneous interpretation and accessibility accommodations; *in camera* meeting procedures; information items not subject to discussion; personal information disclaimer for correspondents and public speakers; notices regarding minutes; and remote participation details.

Accessible formats and communication supports are available, upon request.

Except where otherwise indicated, reports requiring Council consideration will be presented to Council on June 14, 2023 in Environment and Climate Change Committee Report 4.

The deadline to register by phone to speak, or submit written comments or visual presentations is 4 pm on Friday, June 2, and the deadline to register to speak by email is 8:30 am on Monday, June 5.

2. Declarations of Interest

3. Confirmation of Minutes
 - 3.1 ECCC Minutes 3 - Tuesday, April 18, 2023
4. Responses to Inquiries
 - 4.1 OCC 2023-04 / ECCC 2023-02 - Tewin Tree Cutting
5. Office of the City Clerk
 - 5.1 Status Update – Environment and Climate Change Committee Inquiries and Motions for the period ending May 25, 2023

File No. ACS2023-OCC-CCS-0065 - City-wide

Report recommendation

That the Environment and Climate Change Committee receive this report for information.

6. Public Works Department
 - 6.1 Update on the Provincial Blue Box Program Transition

File No. ACS2023-PWD-SWS-0002 – City-wide

Report recommendations

That the Environment and Climate Change Committee recommend Council:

1. **Receive, for information, the outcomes of contract negotiations associated with the transition to the Provincial Blue Box Program under Individual Producer Responsibility and further details on the transition period (from July 1, 2023 to December 31, 2025); and**
2. **Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make consequential amendment(s) to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 arising from the implementation of Individual Producer Responsibility during the transition period; and**
3. **Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to finalize and execute a short-term, three-month extension (January 1, 2026 to March 29, 2026) for the residential curbside collection contract for collection services excluding recycling collection, with each of the existing curbside collection service providers, including the In-House Collections Group, in accordance with section 22(1)(d) of the Procurement By-law, and as described in this report.**

- 6.2 Curbside Waste Diversion Policy

Report recommendations

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

1. **Approve the following changes to the City’s current residential curbside collection policy, as outlined in this report, including:**
 - a. **A Partial Pay-As-You-Throw program with an annual allotment of 55 garbage items with the option of additional tags to be purchased by residents;**
 - b. **Expansion to the City’s Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste;**
2. **Direct staff to include the required amounts for capital and operating expenditures and for user fees, as detailed in the report, as part of the 2024 Budget process;**
3. **Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make the related amendments to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 to implement the changes to the curbside collection policy, as outlined in this report; and,**
4. **Direct staff to provide Committee and Council with an Implementation Plan and Readiness Update no later than Q1 2024 (or four months prior to program implementation).**

7. In Camera Items

8. Information Previously Distributed

8.1 Use of Delegated Authority during 2022 by Revenue Services under the Delegation of Authority By-law

File No. ACS2023-FCS-REV-0003 – City-wide

9. Notices of Motions (For Consideration at Subsequent Meeting)

10. Inquiries

11. Other Business

12. Adjournment

Next Meeting

June 20, 2023.



Comité de l'environnement et du changement climatique

Ordre du jour

N° de la réunion : 4
Date : le lundi 5 juin 2023
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique
Membres : Président : Shawn Menard, conseiller, Vice-présidente : Marty Carr, conseillère, Riley Brockington, conseiller, David Brown, conseiller, Cathy Curry, conseillère, Sean Devine, conseiller, David Hill, conseiller, Theresa Kavanagh, conseillère, Rawlson King, conseiller, Matt Luloff, conseiller, Tim Tierney, conseiller

Christopher Zwierzchowski, coordonnateur de comité
613-580-2424, poste 21359
Christopher.Zwierzchowski@ottawa.ca

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 14 juin 2023 dans le rapport 4 du Comité de l'environnement et du changement climatique.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de

soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le vendredi 2 juin, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le lundi 5 juin, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal 3 du CECC - Le mardi 18 avril 2023
4. Réponses aux demandes de renseignements
 - 4.1 OCC 2023-04 / ECCC 2023-02 - Enlèvement des arbres sur les terrains de Tewin
5. Bureau du greffier municipal
 - 5.1 Rapport de situation – Demandes de renseignements et motions du Comité de l'environnement et du changement climatique pour la période se terminant le 25 mai 2023

Dossier : ACS2023-OCC-CCS-0065 – À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique prenne connaissance du présent rapport.

6. Direction générale des travaux publics
 - 6.1 Mise à jour sur la transition du Programme provincial de boîtes bleues

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0002 – À l'échelle de la ville

Recommandations du rapport

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil ce qui suit :

1. **Prendre connaissance, à titre informatif, du résultat des négociations contractuelles entourant la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs ainsi que d'autres précisions sur la période de transition du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025;**
2. **Déléguer le pouvoir au directeur général, Travaux publics, d'apporter des modifications consécutives au Règlement sur la gestion des déchets solides no 2012-370 résultant de la mise en oeuvre du régime de responsabilité individuelle des producteurs durant la période de transition;**
3. **Déléguer le pouvoir au directeur général, Travaux publics, de parachever et de mettre à exécution la prolongation à court terme de trois mois (du 1er janvier 2026 au 29 mars 2026) des contrats de collecte de déchets en**

bordure de rues résidentielles, excluant la collecte du recyclage, avec chacun des fournisseurs actuels, y compris avec le Groupe interne decollecte des déchets, conformément à l’alinéa 22(1)(d) du Règlement sur les approvisionnements et comme il est décrit dans le présent rapport.

6.2 Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0003 – À l’échelle de la ville

Recommandations du rapport

Que le Comité de l’environnement recommande au Conseil municipal :

- 1. d’approuver les changements suivants à apporter à la version actuelle de la Politique de la Ville sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans ce rapport, à savoir:**
 - a. Programme de péage d’une partie des frais de dépôt des déchets, prévoyant une provision annuelle de 55 articles à jeter et assorti de l’option permettant aux résidents d’acheter des étiquettes supplémentaires;**
 - b. l’expansion du Programme spécial de collecte des déchets de la Ville, pour l’étendre aux déchets médicaux non dangereux;**
- 2. Demander au personnel de la Ville d’inclure, dans le cadre du processus de budgétisation de 2024, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations et les dépenses d’exploitation, de même que pour les frais d’utilisation, selon les modalités précisées dans le rapport;**
- 3. de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics le pouvoir d’apporter les modifications correspondantes au Règlement sur la gestion des déchets solides no 2012-370 afin de mettre en oeuvre les changements relatifs à la politique sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans le présent rapport;**
- 4. de demander au personnel de la Ville de soumettre, au Comité et au Conseil municipal, un plan de mise en oeuvre et un compte rendu sur les préparatifs au plus tard durant le premier trimestre de 2024 (ou quatre mois avant la mise en oeuvre du Programme).**

7. Points à huis clos

8. Information distribuée auparavant

8.1 Utilisation de la délégation de pouvoirs en 2022 par les Services des recettes en vertu du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs

Dossier : ACS2023-FCS-REV-0003 – À l'échelle de la ville

9. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)
10. Demandes de renseignements
11. Autres questions
12. Levée de la séance

Prochaine réunion

20 juin 2023.



Notices to the public and participants regarding committee proceedings

Updated: December 30, 2022

Public notices

- Simultaneous interpretation in both official languages is available for any specific agenda item by contacting the committee coordinator at least 72 hours before the meeting date. For requests made within 72 hours of the Committee meeting, staff will endeavour to arrange simultaneous interpretation requests whenever possible.
- Accessible formats and communication supports are available, upon request to the committee coordinator or by completing the [Accessible Formats and Communication Supports Request Form](#). The City shall, upon request and in consultation with the person making the request, provide or arrange to provide accessible formats and communication supports for persons with disabilities. Accessible formats and communication supports shall be provided in a timely manner, taking into account the person's particular accessibility needs and at a cost that is no more than the regular cost charged to other persons, in accordance with the City's [Accessibility Policy](#) and its [Accessible Formats and Communication Supports Procedures](#).
- *In camera* items are not subject to public discussion or audience. Any person has a right to request an independent investigation of the propriety of dealing with matters in a closed session. A [Request for investigation of closed meeting form](#) may be obtained, without charge, online or in person from the Chair of the meeting. Requests are kept confidential pending any report by the Meetings Investigator and are conducted without charge to the Requestor.
- Items listed on the agenda under Communications and Information Previously Distributed do not form part of the regular agenda and will not be discussed by

1

City of Ottawa

Office of the City Clerk
Council and Committee Services

Ville d'Ottawa

Bureau du greffier municipal
Direction des services au Conseil et aux comités

the Committee unless added to the agenda pursuant to Subsection 89(3) of the [Procedure By-law](#).

- **Information submitted to the Committee, including the full name of the correspondent/speaker, will form part of the public record and will be publicly accessible.** Correspondence, including personal and contact information, is distributed to the Members of the Committee, offices of Members of Council and relevant City officials and staff. The City posts audio of committee meetings online, including any oral submissions. For more information, contact the committee coordinator at the coordinates listed on the agenda.

Notices regarding minutes

- Underlining in the minutes indicates an amendment, approved by a committee, to recommendations or to a motion.
- Minutes are **draft** until confirmed by the Committee.

Hybrid meeting participation details

Meetings are held through a hybrid format with the option to participate in person or electronically in accordance with Section 238 of the *Municipal Act, 2001* as amended by the *COVID-19 Economic Recovery Act, 2020*.

Meetings in open session are open to the public and will in most cases be held at Ottawa City Hall (please refer to the agenda for the location of the meeting). Additionally, meetings will be hosted in [Zoom](#). Participants (such as Committee Members and registered speakers) may attend the meeting room, call a toll-free telephone number, or use Zoom software on a computer or mobile device.

Members of Committee and Council and required City staff

The committee coordinator will send a Zoom link and password prior to the meeting to Members of Committee and Council, and staff who are required to participate.

Other City staff, media and general public

Staff not participating in the meeting, the media and the general public must view the meeting on the [Ottawa City Council YouTube channel or on the City's agendas and minutes web portal \(eScribe\)](#). They may also attend the meeting in person in the public gallery.

In-room audience seating may have limited capacity and staff are asked to give priority to members of the media and public who wish to attend in person.

The City of Ottawa has implemented security measures to ensure a safe and secure environment for in-person Council and Committee meetings held in the City Hall Council Chambers – Andrew S. Haydon Hall. For more information visit Ottawa.ca

Submissions to Committee

Members of the public may provide either written or oral submissions (or both) to Committee meetings.

After the submission deadlines have passed, members of the public may submit comments to the appropriate standing committee (if applicable) and/or submit written comments to Council.

Comments received **after the submission deadlines have passed** will be acknowledged by the committee coordinator and provided to all Members of Council as soon as possible prior to Council's final consideration of the item (the Council date is noted on the Committee agenda), but may not be provided to the Committee prior to its meeting.

Written comments

Members of the public may submit written comments by email to the committee coordinator, or by calling the committee coordinator to have their comments transcribed. **Both written and oral comments are given equal consideration by the Committee.**

To ensure that written comments can be provided to the Committee prior to the meeting, the deadline for submitting written comments is 4:00 PM on the business day before the meeting unless otherwise noted on the agenda.

Oral comments (public delegations)

Members of the public may register, by calling or emailing the committee coordinator, to provide oral comments during the meeting. They must include their name, telephone number and email address (if available). Registration is required so that the committee coordinator may provide Zoom meeting information to the speaker.

Neither a computer, nor a video sharing device, is required to participate in the Zoom meeting. Participants may join the Zoom meeting by calling a toll-free number.

Should you wish to speak for up to five minutes during the Committee meeting, you may register with the committee coordinator by phone prior to 4:00 PM on the business day before the meeting, or by email or in person no later than one hour prior to the start time set for the meeting, unless otherwise noted on the agenda.

Please note that screen-sharing will not be enabled for participants during this meeting. Those delegates who wish to provide a visual presentation (such as PowerPoint slides) are required to register to speak and provide those materials to the committee coordinator prior to 4:00 PM on the last business day prior to the meeting unless otherwise noted on the agenda.

The committee coordinator who is moderating the meeting will share your presentation from his/her screen as you speak.

More information

For more information, please visit the [Agendas, minutes and videos](#) page at ottawa.ca/agendas.



Avis à l'intention du public et des participants concernant les délibérations des comités

Mise à jour : Le 30 décembre 2022

Avis publics

- L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour; il suffit de communiquer avec le coordonnateur de comité au moins 72 heures avant la réunion. Pour les demandes soumises dans les 72 heures avant la réunion du Comité, le personnel s'efforcera de faire le nécessaire pour répondre aux demandes d'interprétation simultanée.
- Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts après avoir effectué une demande auprès du coordonnateur de comité ou en remplissant la [Demande de documentation de la Ville d'Ottawa en formats accessibles](#). La Ville doit, sur demande et en consultation avec la personne qui présente la demande, fournir ou prendre des dispositions pour fournir des formats accessibles et des aides à la communication pour les personnes en situation de handicap. Des formats accessibles et des aides à la communication doivent être fournis en temps opportun, en tenant compte des besoins d'accessibilité particuliers de la personne et à un coût qui n'est pas plus élevé que le coût ordinairement demandé aux autres personnes, conformément à la [Politique sur l'accessibilité](#) de la Ville d'Ottawa et ses [Procédures concernant les formats accessibles et les aides à la communication](#).
- Le public ne peut pas assister aux discussions ni aux séances sur les points à l'ordre du jour débattus à huis clos. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions à huis clos. Il est possible de se procurer sans frais une [Demande d'enquête sur le bien-fondé d'une réunion à huis clos](#) en ligne ou en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes d'enquête restent

1

City of Ottawa

Office of the City Clerk

Council and Committee Services

Ville d'Ottawa

Bureau du greffier municipal

Direction des services au Conseil et aux comités

confidentielles tant que l'enquêteur n'a pas présenté son rapport et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

- Les points énumérés à l'ordre du jour sous « Communications » et « Information distribuée auparavant » ne font pas partie de l'ordre du jour ordinaire et ne seront donc pas traités par le Comité, à moins qu'ils ne soient ajoutés à l'ordre du jour en vertu du paragraphe 89(3) du [Règlement de procédure](#).
- **L'information envoyée au Comité, y compris le nom complet des correspondants/présentateurs, sera versée aux dossiers publics et sera accessible au public.** La correspondance, coordonnées et renseignements personnels compris, est transmise aux membres du Comité, aux bureaux des membres du Conseil et aux cadres et employés de la Ville concernés. La Ville publie en ligne la version audio des réunions de comités, y compris les observations verbales. Pour en savoir plus, communiquez avec le coordonnateur de comité dont les coordonnées sont indiquées dans l'ordre du jour.

Avis relatifs aux procès-verbaux

- Le soulignement dans les procès-verbaux indique une modification, approuvée par un comité, de recommandations ou d'une motion.
- Les procès-verbaux sont **préliminaires** jusqu'à ce qu'ils soient approuvés par le Comité.

Participation aux réunions hybrides – détails

Les réunions se déroulent en format hybride, en vue d'offrir la possibilité aux participants d'y assister en personne ou par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, telle que modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

Les réunions en séance publique sont ouvertes à tous et se tiennent généralement à l'hôtel de ville d'Ottawa (veuillez consulter l'ordre du jour pour connaître le lieu exact de la réunion). La réunion est également présentée sur [Zoom](#). Les participants (tels que les membres des comités et les intervenants inscrits) peuvent y assister en personne, en téléphonant à un numéro sans frais ou en utilisant le logiciel Zoom sur un ordinateur ou un appareil mobile.

Membres du Comité et du Conseil, et personnel municipal tenu de participer à la réunion

Le coordonnateur de comité enverra un lien Zoom et un mot de passe avant la réunion aux membres du comité et aux membres du Conseil ainsi qu'au personnel municipal tenu de participer.

Autres employés municipaux, médias et public

Les employés qui ne participent pas à la réunion, les médias et le public peuvent suivre la réunion sur la [chaîne YouTube du Conseil municipal d'Ottawa](#) ou dans le [portail Web des ordres du jour et des procès-verbaux de la Ville \(eScribe\)](#). La participation en personne est également possible dans la galerie des spectateurs.

Les places assises peuvent être limitées. Nous prions donc le personnel de bien vouloir donner la priorité aux membres des médias et du public qui souhaitent assister à la réunion.

Pour les participants en personne, veuillez noter que la Ville d'Ottawa a mis en place des mesures de sécurité pour assurer un environnement sûr et sécuritaire pour les réunions en personne tenues dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville - Salle Andrew S. Haydon. Pour plus d'informations, visitez [Ottawa.ca](#).

Commentaires présentés au Comité

Le public peut formuler des commentaires par écrit ou de vive voix (ou les deux) lors des réunions du Comité.

Passé les échéances pour les soumissions, le public peut soumettre ses commentaires au comité permanent concerné (s'il y a lieu) ou au Conseil.

Les commentaires reçus **une fois les échéances passées pour les soumissions** seront traités par le coordonnateur du comité, puis transmis à tous les membres du Conseil dès que possible avant l'examen final du point par le Conseil (la date de la réunion du Conseil étant notée sur l'ordre du jour du comité), mais il se pourrait qu'ils ne soient pas communiqués au comité avant sa réunion.

Commentaires écrits

Les commentaires peuvent être envoyés au coordonnateur de comité par courriel ou en communiquant avec lui par téléphone pour que ces commentaires soient transcrits. **Les commentaires écrits et oraux reçoivent la même attention du Comité.**

Afin que les commentaires écrits puissent être communiqués au comité avant la réunion, l'échéance pour soumettre des commentaires par écrit est au plus tard à 16 h le jour ouvrable précédant la réunion, sauf indication contraire dans l'ordre du jour.

Commentaires oraux (intervenants du public)

Il est possible de s'inscrire auprès du coordonnateur de comité, par téléphone ou courriel, pour prendre la parole durant la réunion. Pour ce faire, l'intervenant doit fournir son nom, son numéro de téléphone et son adresse électronique (si possible).

L'inscription est requise pour recevoir les informations relatives à la réunion Zoom.

Il n'est pas obligatoire d'avoir un ordinateur ou un appareil de partage de vidéos pour participer à la réunion; il est possible de le faire en composant un numéro sans frais.

Si vous souhaitez prendre la parole (maximum de cinq minutes) pendant la réunion du comité, vous devez vous inscrire auprès du coordonnateur du comité, par téléphone, avant 16 h le dernier jour ouvrable précédant la réunion, ou par courriel ou en personne, au plus tard une heure avant le début de la réunion, sauf indication contraire dans l'ordre du jour.

Veillez prendre note que le partage d'écran ne sera pas autorisé pour les participants durant cette réunion. Les intervenants qui souhaitent faire une présentation visuelle (par exemple au moyen de PowerPoint) doivent s'inscrire pour prendre la parole et fournir cette présentation au coordonnateur du comité avant 16 h le dernier jour ouvrable précédant la réunion, sauf indication contraire dans l'ordre du jour.

Le coordonnateur du comité, qui anime la réunion, partagera la présentation à partir de son écran lors de l'intervention.

Pour en savoir plus

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page [Ordres du jour, procès-verbaux et vidéos](#).



Environment and Climate Change Committee

Minutes

Meeting #: 3
Date: Tuesday, April 18, 2023
Time: 9:30 am
Location: Champlain Room, 110 Laurier Avenue West, and by electronic participation

Present: Chair: Councillor Shawn Menard, Vice-chair: Councillor Marty Carr, Councillor Riley Brockington, Councillor David Brown, Councillor Cathy Curry, Councillor Sean Devine, Councillor David Hill, Councillor Theresa Kavanagh, Councillor Rawlson King, Councillor Matt Luloff, Councillor Tim Tierney

1. Notices and meeting information for meeting participants and the public

Notices and meeting information are attached to the agenda and minutes, including: availability of simultaneous interpretation and accessibility accommodations; *in camera* meeting procedures; information items not subject to discussion; personal information disclaimer for correspondents and public speakers; notices regarding minutes; and remote participation details.

Accessible formats and communication supports are available, upon request.

Except where otherwise indicated, reports requiring Council consideration will be presented to Council on April 26, 2023 in Environment and Climate Change Committee Report 3.

The deadline to register by phone to speak, or submit written comments or visual presentations was 4 pm on Monday, April 17, and the deadline to register to speak by email was 8:30 am on Tuesday, April 18.

2. Declarations of Interest

No Declarations of Interest were filed.

3. Confirmation of Minutes

3.1 ECCC Minutes 2 - Tuesday, March 21, 2023

Carried

4. Responses to Inquiries

4.1 OCC 2023-03 - R. Brockington - Tree damage from 2022 Derecho

5. Presentations

5.1 Ottawa Climate Action Fund - Annual Update

The Committee received an oral presentation from Mr. Steve Winkelman, Executive Director, Ottawa Climate Action Fund (OCAF), which served as an annual update on OCAF's undertakings. A copy of this presentation is held on file with the Office of the City Clerk. Following questions to the delegation, and with Committee discussions having concluded, the report recommendation was put before Committee and the presentation was 'RECEIVED' for information.

That the Environment and Climate Change Committee receive an oral presentation from the *Ottawa Climate Action Fund*, for information.

Received

6. Infrastructure and Water Services Department

6.1 Protecting Ottawa's Water; Clean Water Act and Safe Drinking Water Act

File No. ACS2023-IWS-WF-0003 - City-wide

The Committee received a detailed slide presentation overview from Ms Sue Johns, Director, Asset Management Services, Infrastructure and Water Services Department (IWSD), and Ms Gen Nielsen, Director, Water Facilities and Treatment Services, IWSD. Ms Tammy Rose, General Manager, IWSD, was also present to respond to questions.

At the conclusion of questions to staff and Committee discussions, the report recommendation was put before the Committee and the report was 'RECEIVED' for information.

Report recommendation

That the Environment and Climate Change Committee receive this report for Information.

Received

7. Planning, Real Estate and Economic Development Department

7.1 High Performance Development Standard Update 2023

File No. ACS2023-PRE-EDP-0016 - City-wide

This report will be presented to Council on May 10, 2023 in Environment and Climate Change Committee Report 3A.

At the outset, the Committee received a few words of introduction on this item from Ms Rebecca Hagen, Section Manager, Climate Change and Resiliency Branch, Planning, Real Estate and Economic Development (PRED) Department. Also present to respond to the Committee's questions were Ms Andrea Flowers, Manager, Strategic Projects, PRED, Mr. David Wise, Director, Economic Development and Long Range Planning, PRED, and Mr. Don Herweyer, General Manager, PRED.

The Committee then heard from the following delegations:

1. Barbara Long+, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES)
2. Mr. Jason Burggraaf*+, Greater Ottawa Home Builders' Association (GOHBA)
3. Mr. Ryan Koolwine, Project 1 Studio
4. Ms Ursula Melinz+, Soloway, Wright LLP

[+ Slide presentations / visuals / #videos held on file with the Office of the City Clerk.]

[* Individuals / groups marked with an asterisk above either provided comments in writing or by e-mail; all submissions and presentations are held on file with the Office of the City Clerk.]

Following questions to the delegations and to staff, and in response to questions as to whether Hydro Ottawa had been consulted and was in support of the report recommendations, staff suggested that this could be confirmed by the time this matter was to be considered by Council. Mr. Wise noted that as a stakeholder, Hydro Ottawa had been consulted but he suggested that indicating its approval might be outside of the scope of the report.

Report recommendations

That the Environment and Climate Change Committee :

- 1. Approve the updated High Performance Development Standard phasing timeline as outlined in this report;**
- 2. Approve the revised work plan timeline and next steps for High Performance Development Standard as outlined in this report;**
- 3. Direct staff to report back to Environment and Climate Change Committee with:**
 - a. An update to the Corporate Green Building Policy to align with Tier 2 of the High Performance Development Standard 2024;**
 - b. Key performance indicators relating to the implementation and results of the High Performance Development Standard as part of the Climate Change Master Plan Annual Status Update;**
 - c. Proposed incentive program, and funding options to support higher tier performance (Tier 2) in 2024; and**
 - d. Review and update of the High Performance Development Standard every four years with first recommended update for approval in 2025.**
- 4. Direct staff to respond to changes to the Ontario Building Code and Ontario Building Code Act, and report back to Environment and Climate Change Committee as required.**
- 5. Approve the revised Site Plan Control by-law provisions within Site Plan Control By-law 2014-256 as amended, in order to:**

- a. **Apply the High Performance Development Standard to all Site Plan Control applications in the urban area;**
- b. **Apply the High Performance Development Standard to Site Plan Control applications that meet the definition of “HPDS Development Threshold” in the rural area;**
- c. **Require drawings sufficient to display matters of exterior design and their sustainable design as outlined in the High Performance Development Standard, as adopted by City Council on April 13, 2022; and**
- d. **Add a definition for “HPDS Development Threshold” (formerly referred to as Complex Site Plan)**

For (10): S. Menard, M. Carr, R. Brockington, C. Curry, S. Devine, D. Hill, T. Kavanagh, R. King, M. Luloff, and T. Tierney

Against (1): D. Brown

Carried (10 to 1)

With dissent from Councilor D. Brown

Amendment:

Motion No. ECCC 2023-03-01

Moved by D. Brown

WHEREAS concerns have been raised with respect to the High Performance Development Standards as outlined in Report ACS2023-PRE-EDP-0016; and

WHEREAS concerns have been raised regarding cost escalations in regards to pending Council approval of the High Performance Development Standards that could add thousands of dollars to the cost of construction of each new home in Ottawa; and

WHEREAS the province of Ontario has announced an interim Ontario Building Code amendment expected to be released in summer of 2023 which could impact the recommendations outlined in the subject report,

THEREFORE BE IT RESOLVED that the Environment and Climate Change Committee defer the subject report pending the release of the interim Ontario Building Code amendments; and

BE IT FURTHER RESOLVED that staff be directed to review any amendments contained in the interim Ontario Building Code amendment expected in summer 2023 and amend the staff report ACS2023-PRE-EDP-0016 to ensure compliance with the amended Ontario Building Code and appear before the ECCC at an appropriate time.

For (5): D. Brown, C. Curry, D. Hill, M. Luloff, and T. Tierney

Against (6): S. Menard, M. Carr, R. Brockington, S. Devine, T. Kavanagh, and R. King

Lost (5 to 6)

7.2 Climate Change Master Plan – Annual Status Update

File No. ACS2023-PRE-EDP-0017 - City-wide

Ms Andrea Flowers, Manager, Strategic Projects, Planning, Real Estate and Economic Development (PRED) Department introduced Ms Ms Jennifer Brown, Project Manger, Environmental Programs, Planning, PRED, who spoke to a detailed slide presentation overview of the report. A copy of this presentation is held on file with the Office of the City Clerk.

Ms Flowers noted that Ms Julia Robinson, Section Manager, Climate Change and Resiliency, PRED, Ms Rebecca Hagen, Section Manager, Climate Change and Resiliency, PRED, and Ms Janice Ashworth, Section Manager, Climate Change and Resiliency, PRED, would also be present to respond to questions.

The Committee then heard from the following delegations.

1. Mr. Tom Harris, Executive Director, International Climate Science Coalition – Canada
2. Ms Angela Keller-Herzog+, Executive Director, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES)
3. Mr. Bob Lyman+
4. Ms Mary Sarumi+, Climate Save Ottawa
5. Mr. Nigel Ellis*
6. Ms Cheryl Randall, Climate Change Campaign Organizer, Ecology Ottawa

7. Ms Karen Bourdeau
8. Mr. Ken Johnson
9. Ms Danielle Mailhot
10. Mr. Brian Tansey

Correspondence was also received from the following, as noted:

1. Ms Sandra Milton, Vice-President, Lowertown Community Association
2. Ms D'Andrea Edelweiss* †
3. Mr. Rod Packwood+ (had registered as a delegation, but left meeting without speaking)

[+ Slide presentations / visuals / #videos held on file with the Office of the City Clerk.]

[* Individuals / groups marked with an asterisk above either provided comments in writing or by e-mail; all submissions and presentations are held on file with the Office of the City Clerk.]

[† Received post-meeting]

Referring to Point 4 of the recommendations, Councillor Brockington asked if staff could identify examples of areas where the City might like to see a greater focus, to share with senior levels of government. Councillor Hill suggested that staff consider leveraging technologies and innovative solutions towards building greater climate resiliency. Staff confirmed that these proposals were either already a part of their workplan, or that they would be taken as direction.

At the conclusion of the receipt of public delegations, and with Committee's questions to the delegations and to staff, along with Committee discussions also having been concluded, the report recommendations were put before the Committee and were 'CARRIED', as presented, with Councillor D. Brown dissenting on report recommendation No. 5.

Report recommendations

That the Environment and Climate Change Committee recommend Council:

1. **Receive the annual status update on the Climate Change Master Plan and the Climate Change Master Plan progress report attached as Document 1;**
2. **Direct the Climate Change and Resiliency team with support from departmental senior management teams to develop a Climate Change Resource Plan for consideration in future budgets;**
3. **Approve that the Mayor, on behalf of Council, advocate to senior levels of government, for accelerated action and ambition to meet the urgency of climate change and provide additional resources for municipalities and the public to reduce their greenhouse gas emissions and build climate resiliency;**
4. **Approve that Council’s respective representatives, on behalf of Council, advocate to the Federation of Canadian Municipalities, the Association of Municipalities of Ontario, Hydro Ottawa, Conservation Authorities, and the Ottawa Climate Action Fund for accelerated action and ambition to meet the urgency of climate change and provide additional resources for municipalities and the public to reduce their greenhouse gas emissions and build climate resiliency;**
5. **Approve revising the scope of Priority #5 “Explore the feasibility of setting corporate carbon budgets, including piloting them in a small portion of the organization” of the Climate Change Master Plan to “Establish a carbon budget and accounting framework and explore the feasibility of including embodied carbon”.**
6. **Re-establish the Climate Change Council Sponsors Group as described in this report; and**
7. **Confirm Councillor King’s participation on the Ottawa Climate Action Fund (OCAF) Advisory Board for the 2022-2026 Term of Council.**

For (11): S. Menard, M. Carr, R. Brockington, C. Curry, S. Devine, D. Hill, T. Kavanagh, R. King, M. Luloff, T. Tierney, and M. Sutcliffe

Against (1): D. Brown

Carried (11 to 1)

With dissent from Councilor D. Brown on Point 5.

8. In Camera Items

There were no *in camera* items.

9. Information Previously Distributed

9.1 Municipal Drinking Water Systems - 2022 Summary Report

File No. ACS2023-IWS-WF-0001

10. Motions of Which Notice has been Previously Given

10.1 Vice-chair M. Carr - City of Ottawa becoming signatory to the Montreal Pledge on Biodiversity

File No. ACS2023-OCC-CCS-0048 - City-wide

WHEREAS Levels of nature loss and species extinction globally are occurring at rates unprecedented in known human history; and

WHEREAS There is an urgent need for a municipal role in halting and reversing the alarming loss of biodiversity; and

WHEREAS the City of Ottawa through its Urban Forest Management Plan and Official Plan specifically recognizes the crucial role that cities and local governments play in the pursuit of a sustainable future through mainstreaming biodiversity and nature-based solutions into planning at the local level; and

WHEREAS City Councillors Carr and Councillor Plante were declared delegates by City Council from the City of Ottawa and attended the 7th Summit for Subnational Governments & Cities at the 15th Conference of the Parties (COP15) to the United Nations Convention on Biological diversity in Montréal; and

WHEREAS staff advise that many of the City's existing and planned policies and programs already support many of the actions in the biodiversity pledge, so becoming a signatory is consistent with the City's strategic directions; and

WHEREAS the Montréal pledge on biodiversity is a commitment for cities to take 15 tangible actions towards pursuing their efforts to preserve ecosystems: and

WHEAREAS 47 cities internationally have signed the Montreal pledge including Toronto, Montréal, Gatineau, Québec, Boston, Toyko, Berlin, Buenos Aires, Los Angeles, and Melbourne

THEREFORE BE IT RESOLVED that the City move forward with signing the Montréal Pledge on biodiversity; and

BE IT FURTHER RESOLVED that staff continue their efforts to implement policies and programs supporting the 15 commitments in the Montréal Pledge on biodiversity and report back as further resources be deemed necessary.

Carried

11. Notices of Motions (For Consideration at Subsequent Meeting)

There were no Notices of Motion.

12. Inquiries

12.1 Councillor S. Devine - Supplemental Inquiry Regarding Tree clearing near Tewin

Further to my inquiry to Council on April 12, I am submitting a supplemental inquiry regarding the ongoing management of this file.

In a memo sent to Council on March 6, G-M Herweyer made the following statement regarding the responsibilities of the landowner:

“The onus of maintaining an exemption under the By-law rests with the ownership group. That said, the City will continue to monitor activities at the property should circumstances change that may affect the exemption status.”

My questions for staff are:

1. What are the reasonable terms and conditions of “maintaining an [farming] exemption under the By-Law”. In other words, how soon should we expect that farming will commence, and how will we define what that farming is to meet the exemption?

2. In what manner (how and when) will staff “monitor the activities at the property”?
3. What would trigger an action under the by-law (i.e., what would the landowner have to do/not do to be seen as being in contravention?
4. What possible actions will ensue from the city “should circumstances change that may affect the exemption status”?

13. Other Business

There was no other business.

14. Adjournment

The meeting was adjourned at 2:19 pm.

Next Meeting – June 5, 2023

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Tewin Tree Cutting

Objet: Enlèvement des arbres sur les terrains de Tewin

Submitted at: City Council and
Environment and Climate Change
Committee

Présenté au: Conseil municipal et Comité
de l'environnement et du changement
climatique

From/Exp.:

Date: April 12, 2023

File/Dossier :

Councillor/Conseiller
S. Devine

Date: le 12 avril 2023

OCC 2023-04
ECCC 2023-02

To/Destinataire:

Planning, Real Estate and Economic Development / Direction générale de la planification,
de l'immobilier et du développement économique

Inquiry:

Would city staff please provide Council with answers to the following questions regarding the removal of a large number of trees from the AOO/Taggart lands adjacent to the Tewin lands:

1. Do you have an estimate of the number of trees that have been removed from the property since tree clearing began on/around February 17? If so, how was this estimate determined? If not, why not?
2. Should staff determined that this tree clearing was **not** carried out in accordance with normal farm practices, what action would the city take to:
 - a. Remediate the tree loss, in accordance with the "No net loss" policy (Policy 4.8.1.5 in the new Official Plan); and,
 - b. Pursue the enforcement of appropriate by-laws, pursuant to the inappropriate removal of the trees.
1. What are the reasonable terms and conditions of "maintaining an [farming] exemption under the By-Law". In other words, how soon should we expect that

farming will commence, and how will we define what that farming is to meet the exemption?

2. In what manner (how and when) will staff “monitor the activities at the property”?
3. What would trigger an action under the by-law (i.e., what would the landowner have to do/not do to be seen as being in contravention?
4. What possible actions will ensue from the city “should circumstances change that may affect the exemption status”?

Demande de renseignement:

1. Avez-vous une estimation du nombre d’arbres qui ont été enlevés depuis le début de l’abattage des arbres le 17 février ou aux alentours de cette date? Si c’est le cas, comment cette estimation a-t-elle été établie? Si ce n’est pas le cas, pourquoi?
2. Si le personnel détermine que l’enlèvement des arbres n’a pas été effectué conformément aux pratiques agricoles normales, quelles mesures la ville prendrait-elle pour :
 - a. Remédier à la perte d’arbres, conformément à la politique prévoyant de n’inscrire aucune perte nette (politique 4.8.1.5 du nouveau Plan officiel);
 - b. Poursuivre l’application des règlements appropriés, en réponse à l’enlèvement inapproprié des arbres.
1. Quelles sont les modalités acceptables « du maintien d’une exemption [pour les terrains agricoles] en vertu du règlement municipal »? En d’autres termes, dans quel délai devons-nous nous attendre à ce que l’exploitation agricole commence, et comment définirons-nous cette exploitation pour qu’elle réponde aux critères de l’exemption?
2. De quelle façon (comment et quand) le personnel « surveille-t-il les activités sur la propriété »?
3. Dans quelles circonstances la Ville interviendrait-elle en vertu du règlement municipal (c.-à-d., qu’est-ce qu’un propriétaire pourrait faire ou ne pas faire pour être considéré en infraction)?
4. Quelles mesures pourrait prendre la Ville si « un changement de circonstances venait à affecter le statut de l’exemption »?

Response (Date: 2023-May-12)

This response addresses Councillor Devine's two inquiries on this topic from the City Council meeting on April 12 and the Environment and Climate Change Committee meeting of April 18.

1. **Do you have an estimate of the number of trees that have been removed from the property since tree clearing began on/around February 17? If so, how was this estimate determined? If not, why not?**

City staff cannot confirm the number of trees that were removed. The total estimated area impacted is approximately 180 hectares. Properties of this size can have many thousand trees, but that number will also be highly variable depending on age, density, species and previous use. Additionally, the total tree number varies from year to year depending on mortality and renewal rates. The City does not have an inventory of trees for privately owned lands, nor does the City request this data.

2. **Should staff determined that this tree clearing was not carried out in accordance with normal farm practices, what action would the city take to:**
 - a. **Remediate the tree loss, in accordance with the "No net loss" policy (Policy 4.8.1.5 in the new Official Plan); and,**

If it is determined that there is no applicable exemption and the tree cutting has been carried out in contravention of the Tree Protection By-law, then, in the normal course, a charge would be considered. It is noted that unlike many federal and provincial statutes that regulate environmental matters, and which provide for a limitation period of one year or more, there is a six month limitation period for municipal by-laws. As such, staff have six months to investigate a matter and to determine whether the necessary legal grounds exist to lay a charge for a by-law contravention. If a charge is pursued, the case would proceed to the Provincial Offences Court. If there is a conviction under the Tree Protection By-law, the sentence would be determined by the Court based on a number of factors relevant to the circumstances of the case, including any mitigating and aggravating factors, along with regard to the range of fines set out in the Tree Protection By-law. The By-law sets out a minimum fine of \$500 to a maximum fine of \$100,000. The Court may impose a special fine in excess to the maximum fine in cases where it is necessary to eliminate or reduce any economic advantage or gain from contravening the by-law. In addition, the person convicted could be required to correct the contravention in a manner that the court considers appropriate.

The recently approved Official Plan contains a new “no net loss” policy for non-provincially significant wetlands and forest cover in rural areas of the City. The policy reads:

4.8.1 (5) The City shall take a no net loss approach with respect to evaluated wetlands deemed not provincially significant and forest cover outside the urban area and designated villages. Mechanisms for achieving no net loss include land use planning, development processes, acquisition and conservation of land and support for voluntary, private land conservation and stewardship. Development and site alteration is prohibited in provincially significant wetlands.

Staff still need to develop the approach for no net loss, which will require coordination and collaboration with many partners, including rural landowners, the development industry, the Conservation Authorities, and land trusts. However, there are several points to note about the policy:

1. The policy applies to the City as a whole, not individual properties. This focus acknowledges that many of the factors leading to loss of wetlands and forest cover lie outside the regulatory authority of the City of Ottawa.
2. The policy identifies a suite of mechanisms – a toolbox – for achieving no net loss. These tools reflect an intent to move from a reactive approach to a proactive approach to conserving and restoring wetlands and forest cover.
3. The policy dictates that provincially significant wetlands, as designated in the Official Plan and Conservation Authority regulations, remain protected from any development or site alteration

To achieve the above, a data management system, reporting cycle and determination of overall resources impacts would need to be assessed.

Staff intend to prepare more detailed guidelines on the application of the no net loss approach during this term of council.

b. Pursue the enforcement of appropriate by-laws, pursuant to the inappropriate removal of the trees.

If it is determined that no exemption or exception applies, and that there has been an alleged contravention of the Tree Protection By-law, then, in the normal course, a charge would be considered. If a charge is pursued, the case would proceed to the Provincial Offences Court, as discussed above.

- 1. What are the reasonable terms and conditions of “maintaining an [farming] exemption under the By-Law”. In other words, how soon should we expect that farming will commence, and how will we define what that farming is to meet the exemption?**

The Tree Conservation By-law states that a tree permit or a distinctive tree permit is not required where the injury or destruction is a normal farm practice carried out as part of an agricultural operation by a farming business. The exemption provisions of the By-law are applied to the factual circumstances of the particular case. Staff continue to monitor the actions on the property and communicate with the landowner group in order to assess the status of the claimed exemption.

There is not currently a policy in place specifying a timeline to carry out a permitted use under the Zoning By-law.

- 2. In what manner (how and when) will staff “monitor the activities at the property”?**

Planning, Real Estate and Economic Development staff are communicating with the landowner group and will be doing site visits over time.

- 3. What would trigger an action under the by-law (i.e., what would the landowner have to do/not do to be seen as being in contravention?**

If it is determined that there has been a contravention of the Tree Protection By-law, then, in the normal course, a charge would be considered. As discussed above, if a charge is pursued, the case would proceed before the Provincial Offences Court.

- 4. What possible actions will ensue from the city “should circumstances change that may affect the exemption status”?**

The City is continuing to monitor the situation and should circumstances change staff will assess the new circumstances to determine appropriate actions.

Réponse (Date: le 12 mai 2023)

Cette réponse concerne les deux demandes de renseignements du conseiller Devine sur ce sujet lors de la réunion du Conseil municipal du 12 avril et de la réunion du Comité de l’environnement et du changement climatique du 18 avril.

- 1. Avez-vous une estimation du nombre d’arbres qui ont été enlevés depuis le début de l’abattage des arbres le 17 février ou aux alentours de cette date?**

Si c'est le cas, comment cette estimation a-t-elle été établie? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

Le personnel de la Ville ne peut pas confirmer le nombre d'arbres qui a été enlevé. La superficie totale concernée est estimée à environ 180 hectares. Une propriété de cette taille peut compter plusieurs milliers d'arbres, mais ce nombre est également très variable en fonction de l'âge, de la densité, de l'espèce et de la vocation antérieure du terrain. En outre, le nombre total d'arbres varie d'une année à l'autre en fonction des taux de mortalité et de renouvellement. La Ville ne dispose pas d'un inventaire du nombre d'arbres sur les terrains privés et ne demande pas non plus ces données.

2. Si le personnel détermine que l'enlèvement des arbres n'a pas été effectué conformément aux pratiques agricoles normales, quelles mesures la ville prendrait-elle pour :

a. Remédier à la perte d'arbres, conformément à la politique prévoyant de n'inscrire aucune perte nette (politique 4.8.1.5 du nouveau Plan officiel);

S'il est établi qu'il n'y a pas d'exemption applicable et que l'enlèvement des arbres a été effectué en violation du *Règlement sur la protection des arbres*, une accusation sera normalement envisagée. Il convient de noter que, contrairement à de nombreuses lois fédérales et provinciales qui régissent les questions environnementales et qui prévoient un délai de prescription d'un an ou plus, les arrêtés municipaux sont soumis à un délai de prescription de six mois. Le personnel dispose donc de six mois pour enquêter sur une affaire et déterminer s'il existe les fondements juridiques nécessaires pour porter plainte relativement à la violation d'un règlement. Si des poursuites sont intentées, l'affaire est portée devant la Cour des infractions provinciales. En cas de condamnation en vertu du *Règlement sur la protection des arbres*, la peine sera déterminée par le tribunal en fonction d'un certain nombre de facteurs liés aux circonstances de l'affaire, y compris les facteurs atténuants et aggravants, ainsi que l'éventail des amendes prévues par le *Règlement sur la protection des arbres*. Le règlement prévoit une amende minimale de 500 \$ et une amende maximale de 100 000 \$. Le tribunal peut imposer une amende spéciale supérieure à l'amende maximale dans les cas où il est nécessaire d'éliminer ou de réduire les avantages ou gains économiques qui pourraient être obtenus en contrevenant au règlement. En outre, la personne déclarée coupable peut être tenue de rectifier la situation de la manière que le tribunal estime appropriée.

Le Plan officiel récemment approuvé contient une nouvelle politique ayant pour objectif de n'inscrire aucune perte nette dans les milieux humides qui ne sont pas considérés

comme des milieux d'importance provinciale et le couvert forestier dans les zones rurales de la ville. La politique se lit comme suit :

4.8.1 (5) La Ville doit adopter une approche prévoyant de n'inscrire aucune perte nette dans les milieux humides qui ne sont pas considérés comme des milieux d'importance provinciale et le couvert forestier hors du secteur urbain et des villages désignés. La planification de l'aménagement du territoire, les processus d'aménagement, l'acquisition et la préservation des terrains et les mesures adoptées pour étayer la préservation et l'intendance réfléchie du domaine privé font partie des mécanismes qui permettent d'éviter de ne rien perdre en chiffres nets.

Le personnel doit encore élaborer l'approche ayant pour objectif de n'inscrire aucune perte nette. Cela nécessitera une coordination et une collaboration avec de nombreux partenaires, notamment les propriétaires fonciers dans une zone rurale, l'industrie de la promotion immobilière, les offices de protection de la nature et les fiducies foncières. Toutefois, il convient de noter plusieurs points concernant cette politique :

1. La politique s'applique à la ville dans son ensemble, et non à des propriétés individuelles. Cette orientation reconnaît que de nombreux facteurs conduisant à la perte des milieux humides et de la couverture forestière échappent à l'autorité réglementaire de la Ville d'Ottawa.
2. La politique définit une série de mécanismes — une boîte à outils — pour parvenir à n'inscrire aucune perte nette. Ces outils reflètent la volonté de passer d'une approche réactive à une approche proactive en matière de conservation et de restauration des milieux humides et du couvert forestier.
3. Cette politique prévoit que les milieux humides d'importance provinciale, tels qu'ils sont désignés dans le Plan officiel et dans les règlements de l'office de protection de la nature, restent protégés contre tout aménagement ou toutes modifications d'emplacements.

Pour ce faire, il conviendrait d'évaluer un système de gestion des données ainsi qu'un cycle de dépôt de rapports et de déterminer les répercussions sur l'ensemble des ressources.

Le personnel a l'intention de préparer des lignes directrices plus détaillées sur la mise en œuvre de l'approche ayant pour objectif de n'inscrire aucune perte nette au cours de ce mandat du Conseil.

b. Poursuivre l'application des règlements appropriés, en réponse à l'enlèvement inapproprié des arbres.

S'il est établi qu'aucune exemption ou exception ne s'applique et qu'il y a eu une infraction présumée au *Règlement sur la protection des arbres*, alors, dans le cours normal des choses, une accusation sera envisagée. Comme mentionné ci-dessus, si des poursuites sont intentées, l'affaire est portée devant la Cour des infractions provinciales.

1. Quelles sont les modalités acceptables « du maintien d'une exemption [pour les terrains agricoles] en vertu du règlement municipal »? En d'autres termes, dans quel délai devons-nous nous attendre à ce que l'exploitation agricole commence, et comment définirons-nous cette exploitation pour qu'elle réponde aux critères de l'exemption?

Le *Règlement municipal sur la conservation des arbres* stipule qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'enlèvement d'arbre ou un permis d'enlèvement d'arbre distinctif lorsque les dommages ou la destruction sont le résultat d'une pratique agricole normale effectuée dans le cadre d'une exploitation agricole par une entreprise agricole. Les dispositions d'exemption du règlement sont appliquées aux circonstances factuelles du cas particulier. Le personnel continuera de surveiller les activités sur la propriété et communiquer avec le groupe de propriétaires fonciers afin d'évaluer le statut de la demande d'exemption.

Il n'y a pas actuellement de politique en place spécifiant un délai pour effectuer des activités autorisées en vertu du *Règlement de zonage*.

2. De quelle façon (comment et quand) le personnel « surveille-t-il les activités sur la propriété »?

Le personnel de la planification, de l'immobilier et du développement économique communique avec le groupe de propriétaires fonciers et effectuera des visites sur le terrain au fil du temps.

3. Dans quelles circonstances la Ville interviendrait-elle en vertu du règlement municipal (c.-à-d., qu'est-ce qu'un propriétaire pourrait faire ou ne pas faire pour être considéré en infraction)?

S'il est établi qu'il y a eu infraction au *Règlement sur la protection des arbres*, une accusation sera normalement portée. Comme mentionné ci-dessus, si des poursuites sont intentées, l'affaire sera portée devant la Cour des infractions provinciales.

4. Quelles mesures pourrait prendre la Ville si « un changement de circonstances venait à affecter le statut de l'exemption »?

La Ville continue de surveiller la situation et, si les circonstances changent, le personnel évaluera les nouvelles circonstances afin de déterminer les actions appropriées.

Council Inquiries

Demande de renseignements du Conseil:

Response to be listed on the Environment and Climate Change Committee Agenda of June 5, 2023 and the Council Agenda of June 14, 2023

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité de l'environnement et du changement climatique prévue le 5 juin 2023 et à l'ordre du jour de la réunion du Conseil le 14 juin 2023

**SUBJECT: Status Update – Environment and Climate Change Committee –
Inquiries and Motions for the Period Ending
25 May 2023**

File Number: ACS2023-OCC-CCS-0065

Report to Environment and Climate Change Committee on 5 June 2023

**Submitted on May 25, 2023 by Christopher Zwierzchowski
Committee Coordinator, Council and Committee Services, Office of the City Clerk**

**Contact Person: Christopher Zwierzchowski
Committee Coordinator, Council and Committee Services**

613-580-2424, ext. 21359, Christopher.Zwierzchowski@ottawa.ca

Ward: CITY WIDE

**OBJET : Rapport de situation – Demandes de renseignements et motions du
Comité de l'environnement et du changement climatique pour la période se
terminant le 25 mai 2023**

Dossier : ACS2022-OCC-CCS-0065

**Rapport au Comité de l'environnement et du changement climatique,
le 5 juin 2023**

**Soumis le 25 mai 2023 par Christopher Zwierzchowski, Coordonnateur du Comité,
Services aux comités et au conseil, Bureau du greffier municipal**

**Personne ressource : Christopher Zwierzchowski, Coordonnateur du Comité,
Services aux comités et au conseil**

613-580-2424, poste 21359, Christopher.Zwierzchowski@ottawa.ca

Quartier : À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

REPORT RECOMMENDATION

**That the Environment and Climate Change Committee receive this report for
information.**

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique prenne connaissance du présent rapport.

BACKGROUND

On 11 June 2008, Council approved a new process for tracking formal Inquiries and Motions submitted at Standing Committees and Council. Included in this process was the requirement for Committees and Council to receive bi-monthly status updates on these motions and inquiries. Accordingly, this report is being presented to Committee for information.

DISCUSSION

Departmental Report on Outstanding Motions and Directions

This report integrates the status of outstanding motions and directions to staff, identified as part of the City Manager's review in the fall of 2008, with the actions that will be taken to ensure that both are addressed appropriately.

Consistent with Council's direction, the tracking and reporting of formal motions and inquiries is undertaken by the City Clerk's Office. Protocols have also been established within departments to ensure department-specific motions and inquiries are processed in a timely manner. In those instances where there may be a delay, Council will be provided with an explanation.

The departmental list of Outstanding Motions and Directions to Staff is attached as Document 1. The departmental list of Outstanding Inquiries is attached as Document 2.

RURAL IMPLICATIONS

There are no rural implications associated with this report.

CONSULTATION

This report is administrative in nature and therefore no consultation was required.

ADVISORY COMMITTEE(S) COMMENTS

This report is administrative in nature and therefore no consultation was required.

LEGAL IMPLICATIONS

There are no legal impediments to receiving the report for information.

RISK MANAGEMENT IMPLICATIONS

There are no risk management implications associated with this report.

FINANCIAL IMPLICATIONS

There are no financial implications associated with this report.

ACCESSIBILITY IMPACTS

This report is administrative in nature and has no associated accessibility impacts.

TECHNOLOGY IMPLICATIONS

This report is administrative in nature and has no associated technology implications.

TERM OF COUNCIL PRIORITIES

This report has no direct impacts on the City’s strategic priorities or directions identified for the current Term of Council.

SUPPORTING DOCUMENTATION

Document 1 Departmental List of Outstanding Motions and Directions as of
25 May 2023

Document 2 Departmental List of Outstanding Inquiries as of 25 May 2023

DISPOSITION

The Coordinator will continue to track all motions and inquiries made at Committee meetings and departmental staff will continue to track motions and directions to staff. The results will be reported to Committee on a bi-monthly basis.

Environment & Climate Change Committee - Outstanding Motions & Directions

Motion Number	Subject	Meeting Date	Moved by	Referred to (lead department)
Direction to Staff	Staff to ensure that the city's commitment to electrification include tools across the organization. Also that the city exercise caution in setting outcomes for technology if challenges occur as these technologies continue to improve	22-Mar-22	M. Fleury	Public works
Motion No. 2022 2	Staff to phase out the use of gas-powered lawn and yard equipment	22-Mar-22	R. King	Public Works
Direction to Staff	Staff directed to study how the city's bird-safe design guidelines and related bird collision mitigation measures can be intergrated with the better building strategy	19-Oct-21	C. McKenney	PIED
Direction to Staff	Staff directed to determine and report back to commitee in the phase 2 report on tree canopy cover targets in neighbourhood level.	17-Dec-19		PIED

Direction to Staff	ECC recommend Council direct staff to include a plan for city facilities to eliminate single use and foamed plastics in city programs, and that the city refresh its public education program on the quality and accessibility of municipal water.	18-Jun-19	C. McKenney	PWD
on No. ECP 2018 2	Staff directed 1) EPS to include special events on public and private property by-law 2013-202. 2) Staff include recycling and organic waste collection in the scope of the review for special events. 3) event central, with PWESD continue to engage with special event organizers to determine resources needed to support special events waste collection. 4) Work with special event organizers to raise awareness, educate, and encourage adoption of waste management.	19-Jun-18	Brockington	PWD

ECP 22/04	Staff directed 1) EPS to include special events on public and private property by-law 2013-202. 2) Staff include recycling and organic waste collection in the scope of the review for special events. 3) event central, with PWESD continue to engage with special event organizers to determine resources needed to support special events waste collection. 4) Work with special event organizers to raise awareness, educate, and encourage adoption of waste management.	19-Jun-18	Brockington	PWESD
Motion No. ECP 20	Staff to investigate the feasibility of expanding the green bin program to accept new items (coffee pods, compostable cutlery).	26-Mar-18	D. Chernushenko	PWESD

Environment & Climate Change Committee - Outstanding Inquiries

Last updated: 25 May 2023

Inquiry Number	Subject	Meeting Date	Raised by	Referred to (lead department)
ECCC 2023 02-01	Climate Change Master Plan and 2023 Budget	21-Mar-2023	Hill	Planning, Real Estate and Economic Development

Subject: Update on the Provincial Blue Box Program Transition

File Number: ACS2023-PWD-SWS-0002

**Report to the Environment and Climate Change Committee on 5 June 2023
and Council 14 June 2023**

**Submitted on May 25, 2023 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services,
Public Works**

**Contact Person: Andrea Gay Farley, Program Manager, Solid Waste Services,
Public Works**

613-250-2424 x28121 / Andrea.GayFarley@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet: Mise à jour sur la transition du Programme provincial de boîtes bleues

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0002

**Rapport au Comité de l'environnement du changement climatique le 5 juin 2023
et au Conseil le 14 juin 2023**

**Soumis le May 25, 2023 par Shelley McDonald, directrice, Services de déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne ressource : Andrea Gay Farley, Gestionnaire de programme, Services
des déchets solides, Direction générale des travaux publics**

613-250-2424 poste 28121 / Andrea.GayFarley@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Environment and Climate Change Committee recommend Council:

- 1. Receive, for information, the outcomes of contract negotiations associated with the transition to the Provincial Blue Box Program under Individual**

Producer Responsibility and further details on the transition period (from July 1, 2023 to December 31, 2025); and

- 2. Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make consequential amendment(s) to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 arising from the implementation of Individual Producer Responsibility during the transition period; and**
- 3. Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to finalize and execute a short-term, three-month extension (January 1, 2026 to March 29, 2026) for the residential curbside collection contract for collection services excluding recycling collection, with each of the existing curbside collection service providers, including the In-House Collections Group, in accordance with section 22(1)(d) of the Procurement By-law, and as described in this report.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil ce qui suit :

- 1. Prendre connaissance, à titre informatif, du résultat des négociations contractuelles entourant la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs ainsi que d'autres précisions sur la période de transition du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025;**
- 2. Déléguer le pouvoir au directeur général, Travaux publics, d'apporter des modifications consécutives au Règlement sur la gestion des déchets solides no 2012-370 résultant de la mise en œuvre du régime de responsabilité individuelle des producteurs durant la période de transition;**
- 3. Déléguer le pouvoir au directeur général, Travaux publics, de parachever et de mettre à exécution la prolongation à court terme de trois mois (du 1er janvier 2026 au 29 mars 2026) des contrats de collecte de déchets en bordure de rues résidentielles, excluant la collecte du recyclage, avec chacun des fournisseurs actuels, y compris avec le Groupe interne de collecte des déchets, conformément à l'alinéa 22(1)(d) du Règlement sur les approvisionnements et comme il est décrit dans le présent rapport.**

EXECUTIVE SUMMARY

Four waste diversion programs in Ontario – used tires, batteries, waste electrical and electronic equipment, hazardous and special waste – have moved to a producer responsibility model under provincial legislation. The fifth program transitioning to producer responsibility, starting this year, is the management of both Ottawa’s blue and black bin material. This Provincial Blue Box Program transition will see all municipalities in Ontario move to a common collection system for recyclable materials (plastics, paper, glass, aluminum, steel, and others) where producers will have full responsibility for the system while adhering to regulatory requirements. Materials currently disposed of through Ottawa’s blue and black bin program will fall under the scope of the Provincial Blue Box Program.

The purpose of this report is to provide an update on the Provincial Blue Box Program transition to Individual Producer Responsibility (IPR) and is a follow-up to the Council-approved July 6, 2022 legislative report ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)). The report includes the result of contract negotiations delegated by Council to facilitate the transition period and details further impacts to the City including next steps. The report also seeks two distinct delegated authorities approvals. The first relates to consequential amendments to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 that may be required for alignment during the transition period. The second seeks approval to finalize an additional three-month curbside contract extension (January – March 2026) with existing service providers, for organics and waste collection only, to minimize operational and service impacts following the transition period.

The City of Ottawa has been preparing for the transition of the Provincial Blue Box Program to IPR since the Province introduced it in 2016. This transition, which includes both the blue and black bin recycling programs for Ottawa, represents a substantial change to recycling programs across Ontario. The concept of IPR intends to make producers of products and packaging environmentally accountable and financially responsible for their products, including recovering resources and reducing waste associated with products and packaging after consumers have finished using them. This transition is part of an overall shift to move towards a circular economy, where formerly discarded materials will be reused or recycled into new products and reintegrated into the market.

In 2021, the Ministry of the Environment, Conservation and Parks (MECP) released the final *Blue Box Regulation, 2021* ([Ontario Regulation 391/21](#)) for the transition to Individual Producer Responsibility. Included in the final regulation was a list of when

each municipalities would transition, with Ottawa's transition date identified as July 1, 2023. All municipalities will have transitioned to IPR by December 31, 2025. Throughout the "transition period", producers or a designated producer responsibility organization (PRO) are required to maintain existing recycling collection standards, as already established in Ontario municipalities. PROs are organizations that, under contract, represent producers of products and packaging to meet their regulatory obligations under the Provincial Blue Box regulation.

In 2022, Circular Materials Ontario (Circular Materials) was confirmed as the lead PRO and Common Collection System Administrator responsible for the operation of the common collection system in Ontario. Between May 2022 and April 2023, Circular Materials issued several iterations of a proposed Master Services Agreement and related Statement of Work documents detailing how Circular Materials would contract the services of municipalities for both the collection of recycling materials from eligible sources, as defined in the Blue Box regulation, and for the promotion and education of the program to residents.

Following Council's approval of the July 6, 2022 report ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) which granted delegated authority to negotiate an agreement with producers and PROs for the City to continue collection during the transition period if the terms are suitable to the City, staff began negotiations with Circular Materials to collect on their behalf. After months of discussions, all conditions outlined in the report were met to the City's satisfaction.

The negotiated terms with Circular Materials will allow for the City to continue to provide status quo collection and customer service (i.e. bin delivery and customer inquiries) for residents during the transition period (July 1, 2023 to December 31, 2025). Despite anticipating minimal impacts to residents during the transition to the Province's Blue Box Program, some by-law amendments may be necessary to align with changes to the collected materials in the city's current program. This report seeks delegated authority for the General Manager of the Public Works Department to make necessary adjustments to the Solid Waste By-Law through the transition period, including but not limited to eliminating the fees charged at the Trail Road Landfill Facility for recycling collections.

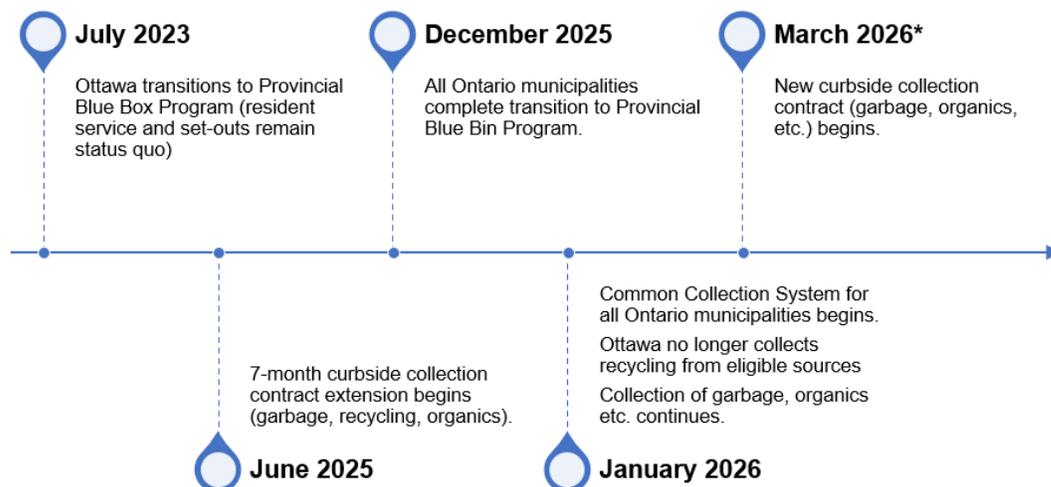
For the City of Ottawa to continue providing recycling collection services under contract with Circular Materials until the end of 2025, the collection contracts with current curbside service providers were extended to December 31, 2025. The residential curbside collection contract was set to expire on June 8, 2025, during the transition

period, with no available contract extensions. Through use of delegated authority, the collection contracts were extended.

Solid Waste Services is now seeking the delegated authority to further extend the curbside collection contracts for organics and waste collection only, for an additional three months (January to March 2026), to minimize operational risks following the transition period. Solid Waste Services worked with Procurement Services to initiate discussions with current curbside service providers to confirm their interest in the additional three-month contract and obtained pricing for the extension of collection services that no longer included recycling materials in order to align with the implementation of the common collection system.

Following Council's receipt and approval of this report, Solid Waste Services would execute a three-month contract extension for the collection of waste and organics through to March 29, 2026 and make amendments to the Solid Waste By-Law, where necessary for the transition period. Solid Waste Services will then report on the how the transition to the Provincial Blue Box Program is progressing and provide an update on the common collection system being planned post-transition, once further details are made available by producers through Circular Materials.

The timeline below provides an overview of key dates currently known by staff relating to the City's collection contracts and transition plan to the Provincial Blue Box Program:



*subject to Council-approval

Financial Implications

Finance Services worked closely with Solid Waste Services in determining the financial implications of the City continuing to collect blue and black bin materials on behalf of producers during the transition period. A financial model was built to analyze the monetary terms of the contracts negotiated with Circular Materials and calculated the compensation Circular Materials would pay to the City to collect materials and continued public education on their behalf. The agreed upon contract with Circular Materials will see the City compensated for almost of all its collection costs (in the order of 97 per cent to 98 per cent) with a potential shortfall in the last year of the transition period. However, the contract includes provisions for adjustments in growth and inflation that could help to offset this potential shortfall. Staff will be monitoring this contract closely and will be keeping Council informed through the annual budget process.

The total cost to extend the curbside collection contract with the City's existing service providers to cover the transition period, was below the threshold provided to Council in the confidential memo accompanying the July 2022 report. The extension contract value is \$38.04 million for the collection of garbage, recycling and organics for the period of July – December 2025. This will increase the total monthly amount paid by each household receiving curbside waste collection by 9.7 per cent or \$1.22 per month, starting in 2025. Given inflationary pressures, this amount is consistent with the latest two-year contract extension approved by Council in 2021, and on the lower end of collection contract cost increases seen by other Ontario municipalities in recent years.

In addition to the extension above, and as a risk mitigation strategy, pricing was requested from the curbside collection service providers for an additional three-month contract that no longer included recycling materials from January 1, 2026 to March 29, 2026, to align with the implementation of the common collection system. The pricing provided for this three-month contract extension amounted to \$16.5 million which was assessed to be reasonable and fair in current market conditions. The total monthly financial impact of the three-month curbside collection contracts for organics and waste with existing service providers would increase the solid waste user fee paid by households receiving curbside collection by approximately \$0.73 or 5.8 per cent starting in 2026.

RÉSUMÉ

Quatre programmes de réacheminement des déchets en Ontario : pneus usagés, piles et batteries, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux et spéciaux - sont passés à un régime de responsabilité des producteurs aux termes de la loi provinciale. Le cinquième programme qui passe au régime de responsabilité des

producteurs à compter de cette année est celui de la gestion des déchets des bacs bleus et des bacs noirs. En vertu de cette transition du Programme provincial de boîtes bleues, toutes les municipalités de l'Ontario passeront à un système commun de collecte de matériaux recyclables (plastique, papier, verre, aluminium, acier et autres) et les producteurs en auront l'entière responsabilité tout en respectant des exigences réglementaires. Les matières qui sont traitées dans le cadre du programme des bacs bleus et des bacs noirs d'Ottawa relèveront dorénavant du Programme provincial des boîtes bleues.

Le présent rapport a pour objet de faire le point sur la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP). Il s'agit d'un suivi du rapport législatif du 6 juillet 2022 approuvé par le Conseil ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)). Il contient les résultats des négociations menées pour le compte du Conseil afin de faciliter la période de transition ainsi que d'autres répercussions pour la Ville et les prochaines étapes. On y demande également l'approbation de deux pouvoirs délégués distincts. Le premier a trait à des modifications consécutives au Règlement n° 2012-370 sur la gestion des déchets solides qui pourraient s'avérer requises pour en assurer l'harmonisation durant la période de transition. Le deuxième demande l'autorisation de négocier une prolongation additionnelle de contrat de trois mois (de janvier à mars 2026) avec les fournisseurs actuels pour faire la collecte uniquement des matières organiques et des ordures, et ce, afin de réduire l'impact sur les opérations et le service après la période de transition.

La Ville d'Ottawa se prépare à la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP) depuis son lancement par la Province. Cette transition, qui comprend les programmes de recyclage des bacs bleus et des bacs noirs pour Ottawa, constitue un changement considérable des programmes de recyclage en Ontario. Le concept de la RIP a pour but de rendre les producteurs de produits et d'emballages responsables de leurs produits d'un point de vue environnemental et financier, ainsi qu'au chapitre de la récupération des ressources et de la réduction des déchets associés à leurs produits et emballages après que les clients ont fini de s'en servir. Cette transition fait partie d'une transformation globale vers une économie circulaire en vertu de laquelle des matériaux rejetés dans le passé continueront d'être utilisés ou seront recyclés en de nouveaux produits et remis sur le marché.

En 2021, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) a publié le [Règlement de l'Ontario 391/21](#) - Règlement de 2021 sur les boîtes bleues - pour la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs. Le

règlement définitif présentait les dates auxquelles une liste de municipalités ferait la transition. Dans le cas d'Ottawa, la date était le 1^{er} juillet 2023. Au 31 décembre 2025, toutes les municipalités ontariennes auront fait la transition au régime de RIP. Pendant la « période transitoire », les producteurs ou les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) doivent appliquer les normes en vigueur pour la collecte du recyclage déjà établies dans les municipalités ontariennes. Les ORP, liés par un contrat aux producteurs de produits et d'emballages, représentent ces derniers pour assurer qu'ils respectent leurs obligations réglementaires aux termes du Règlement provincial sur les boîtes bleues.

En 2022, Circular Materials Ontario (Circular Materials) a été confirmé à titre d'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) principal et d'administrateur du système commun de collecte responsable de son fonctionnement en Ontario. De mai 2022 à avril 2023, Circular Materials a publié plusieurs versions d'un Accord principal de services (APS) et des énoncés de travaux connexes. On y décrivait la façon dont l'organisme travaillerait avec les municipalités pour faire la collecte de matières recyclables issues de sources admissibles, comme il est défini dans le Règlement sur les boîtes bleues, et pour faire la promotion du programme et la sensibilisation des résidents.

Suivant l'approbation par le Conseil du rapport du 6 juillet 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) lequel déléguait au personnel le pouvoir de négocier une entente avec les producteurs et les ORP afin que la Ville puisse continuer de faire la collecte durant la période transitoire si les conditions convenaient à la Ville, le personnel a lancé les négociations avec Circular Materials pour faire la collecte en son nom. Après des mois de discussion, toutes les conditions décrites dans le présent rapport ont été remplies à la satisfaction de la Ville.

Selon les conditions négociées avec Circular Materials, la Ville continuera d'offrir à ses résidents les mêmes services de collecte et services à la clientèle (c.-à-d. livraison de bacs et réponse aux demandes des clients) pendant la période transitoire (du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025). Même si l'on s'attend à peu de répercussions pour les résidents au cours de la période de transition du Programme provincial des boîtes bleues, il sera peut-être nécessaire de modifier quelque peu le règlement municipal afin de l'harmoniser aux changements dans les matériaux ramassés dans le cadre du programme actuel de la Ville. Le présent rapport vise à obtenir pour le compte du directeur général des Travaux publics une délégation de pouvoirs l'autorisant à modifier au besoin le Règlement sur les déchets solides pendant la période transitoire, incluant

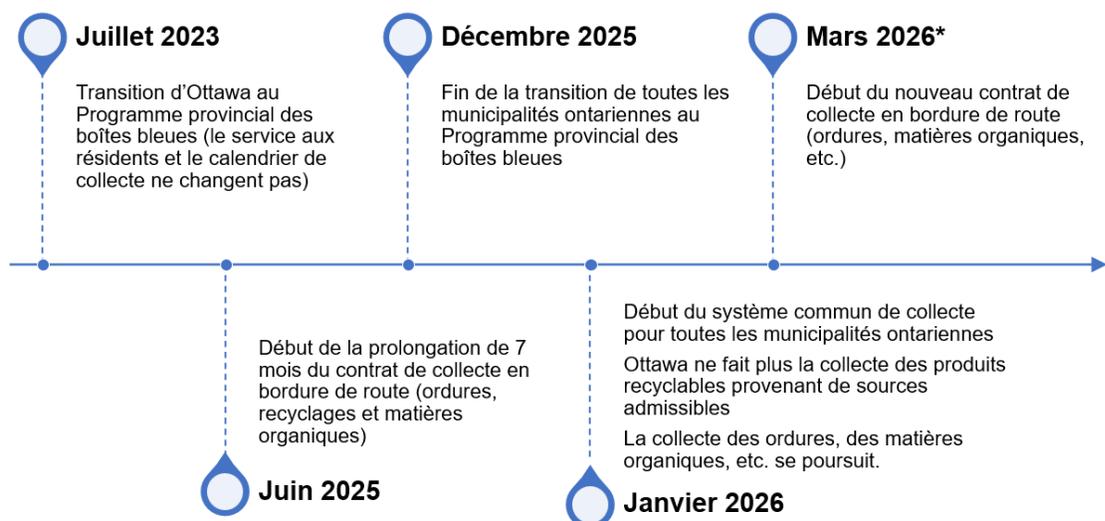
sans s'y limiter l'autorisant à éliminer les frais perçus à la décharge du chemin Trail pour la collecte de matières recyclables.

Afin que la Ville d'Ottawa puisse continuer de fournir le service de collecte de recyclage jusqu'à la fin de 2025 dans le cadre du contrat conclu avec Circular Materials, les contrats avec ses fournisseurs actuels de services de collecte de déchets ont dû être prolongés jusqu'au 31 décembre 2025. Si les contrats de collecte des déchets en bordure de route n'avaient pas été prolongés, ils seraient arrivés à terme le 8 juin 2025, à savoir durant la période transitoire. L'utilisation de la délégation de pouvoirs a permis de prolonger les contrats de collecte.

À présent, les Services des déchets solides demandent une autre délégation de pouvoirs dans le but de prolonger les contrats de collecte en bordure de route des matières organiques et des déchets uniquement, et ce, pour trois mois (de janvier à mars 2026) afin de réduire les risques pour les opérations suivant la période de transition. Les Services des déchets solides ont travaillé de concert avec les Services des approvisionnements pour lancer la discussion avec les actuels fournisseurs de services de collecte de déchets afin de confirmer leur intérêt à prolonger de trois mois leur contrat. Nous avons obtenu un prix pour cette prolongation de services, qui ne comprenaient plus la collecte de matériaux recyclables, afin de nous harmoniser à la mise en œuvre du système commun de collecte.

Lorsque le Conseil aura pris connaissance du présent rapport et s'il l'approuve, les Services des déchets solides prolongeront de trois mois, soit jusqu'au 29 mars 2026, le contrat pour la collecte de déchets et de matières organiques, et nous apporterons, le cas échéant, les modifications requises au Règlement sur les déchets solides pour la période transitoire. Nous rendrons alors compte des progrès de la transition de la Ville au Programme provincial de boîtes bleues et nous ferons le point sur le système commun de collecte, dont la mise en œuvre est prévue après la transition, une fois que nous aurons obtenu d'autres précisions des producteurs par l'entremise de Circular Materials.

Le calendrier présenté ci-dessous donne un aperçu des dates importantes connues par le personnel pour le moment en ce qui concerne les contrats de collecte de déchets de la Ville et le plan de transition au Programme provincial de boîtes bleues :



*sous réserve de l'approbation du Conseil

Répercussions financières

La Direction générale des services des finances a travaillé de près avec les Services des déchets solides pour établir les répercussions financières pour la Ville si elle continuait de faire la collecte des bacs bleus et des bacs noirs pour le compte des producteurs durant la période transitoire. Un modèle financier a été conçu afin d'analyser les conditions monétaires des contrats négociés avec Circular Materials et de calculer la compensation financière que Circular Materials verserait à la Ville pour la collecte des matières et les services de sensibilisation continue du public en son nom. Selon le contrat conclu avec Circular Materials, la compensation versée à la Ville représenterait presque tous ses frais de collecte (de l'ordre de 97 à 98 pour cent), mais avec un manque à gagner possible au cours de la dernière année de la période de transition. Toutefois, le contrat inclut des ajustements en prévision de la croissance et de l'inflation qui pourraient aider à compenser ce manque à gagner possible. Le personnel surveillera de près ce contrat et tiendra le Conseil au courant dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Le coût total pour prolonger le contrat de collecte en bordure de route avec les fournisseurs actuels de la Ville durant la période de transition était inférieur au seuil indiqué au Conseil dans la note de service confidentielle qui accompagnait le rapport de juillet 2022. Le contrat prolongé pour la collecte des ordures, du recyclage et des matières organiques coûte 38,04 millions de dollars pour la période de juillet à décembre 2025. Les frais imposés à chaque ménage pour la collecte des déchets en bordure de route augmenteront de 9,7 pour cent, soit de 1,22 \$ par mois, à compter de 2025. Compte tenu des pressions inflationnistes, ce montant cadre avec le coût des

récentes prolongations de contrats sur deux ans approuvées par le Conseil en 2021 et il se situe au bas des augmentations de coûts des contrats de collecte de déchets observées dans d'autres municipalités ontariennes au cours des dernières années.

Outre la prolongation mentionnée précédemment, et à titre de stratégie d'atténuation des risques, nous avons demandé à nos fournisseurs de collecte des déchets en bordure de route de nous faire un prix pour une prolongation additionnelle de contrat de trois mois (du 1^{er} janvier 2026 au 29 mars 2026), qui ne comprenait plus les matériaux recyclables, aux fins d'harmonisation avec la mise en œuvre du système commun de collecte. Le prix fourni pour cette prolongation de contrat de trois mois était de 16,5 millions de dollars, un montant jugé raisonnable et juste considérant les conditions actuelles du marché. Les répercussions financières mensuelles totales de ces contrats de trois mois pour la collecte en bordure de route des matières organiques et des ordures par nos fournisseurs actuels représenteront une hausse pour les ménages recevant déjà le service d'environ 0,73 \$ par mois, soit 5,8 pour cent à compter de 2026.

BACKGROUND

As part of the Province's Waste Free Strategy, the City of Ottawa, like all Ontario municipalities, is transitioning to the Provincial Blue Box Program Individual Producer Responsibility (IPR) model. For Ottawa, this includes both the Blue and Black Bin recycling programs. The concept of IPR intends to make producers of products and packaging environmentally accountable and financially responsible for their products, including recovering resources and reducing waste associated with their products and packaging after consumers have finished using them. This transition is part of an overall shift to move towards a circular economy, where formerly discarded materials will be reused or recycled into new products and reintegrated into the market. The transition is being driven by the 2016 enactments of the [Resource Recovery and Circular Economy Act, 2016](#) and the [Waste Diversion Transition Act, 2016](#).

Final Blue Box Regulation for the Transition to IPR

On June 3, 2021, the Ministry of the Environment, Conservation and Parks (MECP) released the final *Blue Box Regulation, 2021* ([Ontario Regulation 391/21](#)) for the transition to a common collection system based on Individual Producer Responsibility. On August 31, 2021, Council received an update ([ACS2021-PWE-SWS-0004](#)) on the regulation and its potential impacts to the City's Blue and Black Bin recycling programs. The final regulation identifies Ottawa as one of the first municipalities transitioning to

IPR on July 1, 2023, alongside London and Toronto, with approximately one third of Ontario's population transitioning each year moving forward through to the end of 2025.

During the transition period (July 1, 2023 – December 31, 2025), producers or a designated producer responsibility organization (PRO) are required to maintain existing recycling collection standards, as already established in Ontario municipalities. PROs are organizations that, under contract, represent producers of products and packaging to meet their regulatory obligations under the Provincial Blue Box regulation. PROs are required to manage recycling collection and processing on behalf of producers and report annually to the Resource Productivity and Recovery Authority (RPRA) on collection data, management of the recovered materials and promotion and education efforts. During the transition period, producers or designated PROs are also required to make "best efforts" to meet service delivery standards as set by the municipality and currently provided to Ontario residents and meet the material management targets set by the regulation beginning January 2026.

The regulation identifies eligible sources for collection that will be impacted by this transition, including all residences (curbside and multi-residential), depots, schools, not-for-profit long-term care homes and retirement homes (the City owns and operates four), and some public spaces. Certain sources of recycling materials currently serviced by Ottawa's collection system are excluded from the list of eligible sources. After the transition, the City will need to provide recycling services to City facilities, such as libraries, arenas, and administration buildings, as required under the [Ontario Regulation 103/94](#) for Industrial, Commercial and Institutional Source Separated Programs. Small businesses currently receiving collection under the City's Yellow Bag Program are also ineligible under the Provincial Blue Box Program.,

The regulation identifies designated Blue Box materials that will be permitted within the Provincial Blue Box program, including plastics, paper, cardboard, glass, aluminum, and steel. The list is extensive, including some products that are not currently included in Ottawa's recycling program such as single-use plastics and coffee cups. Other materials which are currently collected, such as books and hard cover periodicals, are excluded under the new program. Though these material changes are expected to result in minor impacts to the City's current recycling programs, the changes will be communicated to Ottawa residents.

Collection Contracts

Ottawa's current waste management system is extremely integrated and removing the recycling program from the city's collection service represents a substantial change to contracts and residents. Staff have reviewed the potential impacts on collections through the transition to IPR and discussed with other Ontario municipalities to develop mitigation strategies and inform the City's best path forward. These strategies had to consider both the curbside residential collection contract, as well as the multi-residential contract (formally referred to as the Multi Unit Residential and City Facilities Solid Waste Collection Contract). These contracts include waste, recycling and organics collection services for approximately 306,000 curbside properties, 2,150 multi-residential properties, 1,950 parks and public spaces, 300 small businesses, 240 schools (green bin program only), and 240 City facilities – some of which will not be eligible for the Provincial Blue Box Program's transition to Individual Producer Responsibility starting July 1, 2023. Council will have to decide whether to continue servicing those facilities post transition.

In response to the final regulation and to further explore the options for the City to collect on behalf of a PRO through the transition period, Council delegated authority to staff on November 24, 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0006](#)) to begin negotiations with PROs in preparation for the transition. This included discussions around the provision of recycling collection services on behalf of producers during the transition period (July 1, 2023 to December 31, 2025) to minimize the impacts to residents and maintain level of service where possible.

As a result of conflicts between the PROs and subsequent amendments to the regulation in April 2022, negotiations with the PROs during the transition period were delayed. This delay exposed the city to the potential risk that the negotiation timeframe with the PROs would fall within the October 2022 municipal election period, where, if enough Members of Council chose not to seek re-election, Council could have entered into a "lame duck" period as established by Section 275 of the *Municipal Act, 2001*. This would restrict Council until the end of the term from making any expenditures or incurring any other liability that exceeds \$50,000. In anticipation of this, Council approved additional delegated authority through a July 6, 2022 report ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) for the following:

1. To negotiate an agreement with producers and PROs for the City to continue collection during the transition period if the terms are suitable to the City; and,

2. To negotiate any short-term collection contract extension with current service providers necessary to enable the City to provide recycling services until the end of the transition period.

The first part of the delegated authority authorized staff, where necessary, to enter into agreements to continue the collection of recyclable items through the IPR transition period of July 1, 2023 to December 31, 2025, based on guidelines outlined in the report that ensured the City's best interest.

If an agreement with the PRO was reached, the second part of the delegated authority authorized staff to enter an additional seven-month curbside collection contract extension (July 2025 to December 2025), under reasonable financial conditions, to minimize the risk of service disruptions to residents by working with well-established service providers. A confidential memo accompanied the July 6, 2022 report and outlined the expected financial impact of extending the curbside collection contracts by seven months. This memo detailed the financial implications and provided a financial envelope within which Solid Waste Services could extend the contracts using the approved delegated authority.

Concurrent to Council's receipt and approval of the July 6, 2022 legislative report, Circular Materials Ontario (Circular Materials) was identified as the lead PRO and Common Collection System Administrator to act on behalf of producers. This means that Circular Materials will oversee the administration of collection and processing of eligible materials throughout all of Ontario, promotion and education to residents on the recycling system, and achieve material management targets set out in the regulation.

Managed Competition Process

The current curbside collection contract was awarded through a Managed Competition Process. This process was established in 1998 by the former Regional Council for waste collection services to provide both accountability and transparency that could allow an in-house team to participate and submit bids for residential waste collection services for the Region. In 2005, this process was adopted by the City of Ottawa and carried through to the current collection contract, initially awarded in 2012 and extended numerous times through Council approval up to December 31, 2025. This process and the involvement of the City's In-House Collections Group requires Council approval or delegation of authority for curbside collection contract extensions, including any amendments that might typically fall under the purview of the Procurement By-law.

DISCUSSION

There are three distinct purposes of this report:

1. Update Council on the outcome of negotiations with Circular Materials Ontario and current service providers, including details about the collection of recyclable materials during the transition period for the Provincial Blue Box Program to IPR and update Council on further impacts to the City;
2. Seek delegated authority for the General Manager of Public Works to make amendments to the Solid Waste Management By-law as the transition to IPR transpires and where minor adjustments to the by-law may be required; and,
3. Seek Council approval for a three-month extension of contracted services for the curbside collection of organics and garbage only, as one of the mitigation strategies required to minimize the operational and service impacts of the transition to the January 1, 2026, common collection system launch under the Provincial Blue Box Program.

Recommendation 1: Results of Contract Negotiations Associated with the Provincial transition of the Blue Box Program to Individual Producer Responsibility and further impacts to the City

Outcomes of negotiations with Circular Materials Ontario (Circular Materials)

In 2022, Circular Materials Ontario (Circular Materials) was confirmed as the lead PRO and Common Collection System Administrator responsible for the operation of the common collection system in Ontario. This decision was based on Circular Materials meeting the requirement in the Blue Box regulation of representing the majority of producers that put materials into the Ontario market.

Between May 2022 and April 2023, Circular Materials issued several iterations of a proposed Master Services Agreement and related Statement of Work documents detailing how Circular Materials would contract the services of municipalities for both the collection of recycling materials from eligible sources, as defined in the Blue Box regulation, and for the promotion and education of the program to residents. Circular Materials was not interested in having separate agreements for each municipality, instead opting for agreements that could be broadly applied to any municipality collecting on their behalf. In addition to the Master Services Agreement, Circular Materials issued two Statements of Work for negotiation that would be applicable to the City of Ottawa:

1. Statement of Work for Eligible Community Residence and Facility and Public Space Collection – This agreement details the scope of services related to the provision of recycle bins and collection of Blue Box materials from eligible sources and describes the compensation formula based on the number of eligible collection stops for which a municipality would be paid; and
2. Statement of Work for Eligible Community Promotion and Education – This agreement details the scope of services related to the City collaborating with Circular Materials to develop and distribute promotion and education materials to eligible sources and describes the compensation formula based on the number of eligible stops that the education would inform.

To assess risk and identify any gaps between the service the City currently provides and what is required as part of the Circular Materials agreements, the terms outlined in the agreements were reviewed and compared to existing contracts and operational processes. Each clause was assessed for vulnerabilities to the City through a detailed risk assessment, developed in consultation with Solid Waste Services Operations, Finance, Procurement and Legal Services. Following months of negotiations with Circular Materials, all of the conditions of the Council-approved delegated authority were met.

The negotiated terms with Circular Materials will allow for the City to provide status quo collection and customer service (i.e., recycle bin delivery and customer inquiries through 3-1-1) for residents during the transition period (July 1, 2023 to December 31, 2025) and details the compensation for providing those services. In other words, the City will be contracted by Circular Materials to collect blue and black bin materials, continue with existing promotion and education efforts on their behalf and receive compensation for that work. The City, in turn, will continue to contract the collection services to the current waste collection providers under existing or extended contracts. Integrated waste collection will be unaffected, with residents continuing to use existing bins and following the current collection schedule. This also ensures no operational impacts on collection providers and no service or set-out changes for residents.

The agreements with Circular Materials will also allow for continued service to the non-eligible sources currently collected along residential routes, including small businesses registered under the City's Yellow Bag Program and City facilities. As noted earlier in this report, under the Blue Box regulation, producers do not have any obligations for the management of recyclables generated from these non-eligible sources, nor from public spaces collected separately from residential routes. Public spaces, defined in the

regulation as parks, transit stops and stations, will not be included in the services rendered under the contract with Circular Materials during the transition period. The city will continue to collect from public spaces under current programs. Public space containers for eligible materials and locations will fall under producer-responsibility beginning January 1, 2026. Post transition details on public space recycling locations and collection services have not yet been communicated by Circular Materials but it is expected that they will want to engage with municipalities to understand best practices and capture rates currently in place.

The terms of the contract require the City to review and approve monthly collection summary reports prepared by Circular Materials. These monthly reports are directly tied to the City's compensation and capture important collection details such as the date, type and weight of materials collected, along with route and truck details. Additional reporting requirements under these agreements include an annual report outlining the number of kilometres and fuel consumed by the collection vehicles which are necessary for Circular Materials' calculation of greenhouse gas emissions resulting from the collection of Blue Box materials as stipulated in the regulation. As required under the Statement of Work for public education and promotion, the city will continue to be primarily responsible for the promotion and education activities related to recycling services during the transition period and be required to incorporate Circular Materials promotion and education materials into the City's existing materials.

The contracts for the Master Service Agreement and two related Statements of Work were executed under the delegated authority approved by Council on July 6, 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)), on April 25, 2023. The executed Master Service Agreement and Statements of Work finalize the commercial agreements between the City of Ottawa and Circular Materials for both the collection of Blue Box materials and provision of promotion and education outreach from July 1, 2023 until December 31, 2025.

A model was prepared by Finance Services to calculate the expected compensation proposed by Circular Materials for the City of Ottawa to continue collecting recycling during the transition period in comparison to the known costs of the collection contracts for the same period. A number of scenarios adjusting for growth and inflation, which directly impact compensation over the term of the contract, were analyzed.

The agreed upon contract will see the City compensated for almost all of its collection costs (in the order of 97 per cent to 98 per cent) with a potential shortfall in the last year of the transition period. The contract does however include provisions for adjustments in

growth and inflation that could help to offset this potential shortfall; specifically, the City expects that growth over the next 2.5 years will increase compensation for the City. Potential savings incurred from the Provincial Blue Box Program transition to IPR offsets the loss of revenue generated from the selling of processed materials under the current Stewardship Ontario funding model. Any savings resulting from this program will be redirected to waste diversion initiatives, including the actions being developed and recommended to Council in the City's upcoming Solid Waste Master Plan (SWMP).

Extension of Curbside Collection Contracts under Delegated Authority

For the City of Ottawa to continue providing recycling collection services under contract with Circular Materials until the end of 2025, the collection contracts with current curbside service providers had to be extended until at least December 31, 2025.

The residential curbside collection contract was set to expire on June 8, 2025, during the transition period, with no available contract extensions. The current curbside service providers confirmed, in collaboration with Fleet Services, that the vehicles acquired for the existing curbside collection would be able to accommodate the short-term extension. This allowed the City to proceed with negotiations with Circular Materials for the collection of recycling until the end of the transition period and seek extension pricing from our current vendors.

In the confidential memo to Members of Council, issued as a separate attachment to the 2022 report ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)), it was noted that a price increase of up to 40 per cent could be expected to extend the curbside collection contracts with the current service providers for a seven-month short term contract and outlined the expected range for the contract extension values. The expected cost range provided to Council established a maximum threshold for the delegated authority to negotiate contracts with collection service providers. As expected, there was an increase in contract costs from service providers due to inflationary pressures on the costs for fuel, vehicles, vehicle maintenance, scarcity of labour and other factors. This is consistent with the latest two-year contract extension approved by Council in 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0002](#)). Information from the Association of Municipalities Ontario (AMO) indicated other municipalities had seen significant cost increases in recent contracts for recycling, ranging from 15 to 80 per cent.

The total cost to extend the curbside collection contract with the City's existing curbside service providers was below the 40 per cent threshold provided to Council in the confidential memo mentioned above. As part of the delegated authority obtained from

Council to negotiate agreements needed for the transition of the Blue Box Program to IPR, and in collaboration with Procurement Services, contract extensions with current curbside service providers for June 9, 2025 to December 31, 2025 based on the terms and conditions set out in the existing curbside contracts were executed. The extension contract value is \$38.04 million for the collection of garbage, recycling and organics. This will increase the solid waste user fee for each household receiving curbside waste collection by 9.7 per cent or \$1.22 per month, starting in 2025.

To minimize operational risks to the City, it is recommended to further extend the curbside collection contract by an additional three months from January 1, 2026 to March 29, 2026, for organics and waste collection only, as discussed in Recommendation 3.

In addition to the extension of the curbside contracts, the multi-residential collection contract is set to expire on June 1, 2025, with two possible one-year extensions. The City is continuing to explore the best options to ensure continued service for its multi-residential residents; through an extension to the current contract or the procurement of a new contract starting on June 2, 2025.

Regulatory Impacts of Blue Box IPR – Registration as a producer

In addition to producers becoming responsible for managing the recycling program in Ottawa for eligible sources under the Blue Box regulation, the definition of a producer may also apply to Ontario municipalities such as the City of Ottawa. As noted in the report to Council on July 6, 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)), discussions between RPRA and the Association of Municipalities Ontario's Municipal Resource Recovery and Research Collaborative (M3RC) for the applicability of producer requirements to municipalities were ongoing at that time. It has now been confirmed that producer requirements stipulated under *Blue Box Regulation, 2021*, are also applicable to municipalities and other not-for-profit organizations that generate over \$2 million gross annual revenue from products and services and supply over 9,000 kilograms of paper products per year to residents. Based on an internal review, the City of Ottawa exceeds the threshold for revenue and paper products supplied to residents. Starting July 1, 2023, the City will be responsible for the management of its paper products supplied to residents, as outlined in the regulation.

Producers of any eligible material must:

- Provide receptacles and collect Blue Box materials from residents;
- Register and annually report as a producer; and

- Implement a promotion and education program aimed at informing residents of the collection system details.

The City of Ottawa has registered with RPRA as a producer of paper products and has completed the reporting process for the supply of paper products to its residents in 2020 and 2021 and will be reporting 2022 data by May 31, 2023. The City has also paid the mandatory annual administration fees to RPRA totalling \$1,536.68. Implications of contracting the services of a PRO will be evaluated to determine how best to meet the legislative requirements as a producer. Should the City of Ottawa decide to sign on with a PRO to meet its producer requirements, as stipulated under the Blue Box regulation, a fee will be charged to the City for this service. Further work is underway to determine what this cost will be to the City on an ongoing annual basis. The pros and cons of enlisting the services of a PRO to manage the City's requirements as a producer will be reviewed with both Legal and Finance Services and discussed with other Ontario municipalities to determine how best to proceed.

Recommendation 2: Amendment(s) to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 arising from the implementation of Individual Producer Responsibility

In addition to future possible impacts to residents in 2026 as a result of the implementation of the Provincial Blue Box Program, the regulation impacts the collection of recycling materials at the curb and at the Trail Road Landfill Facility.

The City of Ottawa currently operates recycling collection depots at the Trail Road Landfill Facility, with bins for glass, metal and plastic and separate bins for cardboard. These bins are used by both Ottawa residents and customers from the institutional, commercial and industrial (ICI) sector. In 2021, the City collected 286 tonnes of recycling materials, 23.5 per cent of which was from residential customers. The cost to transport this material was \$63,335 and was offset by Stewardship Ontario funding that amounted to 50 per cent of the cost of processing the residential portion or approximately \$7,000.

Given that all residential customers have access to either curbside or multi-residential recycling services and that the majority of recycling materials received at the Trail Road Landfill Facility are from the ICI sector, which is not an eligible source under the Blue Box regulation as of July 1, 2023, the Trail Road Landfill Facility will no longer accept recycling material. Messaging will be developed to encourage residents to divert these materials in their recycling bins and to inform ICI customers about the need to use alternative recycling facilities to manage these materials on their behalf. The City's

website will be updated with this information and messaging will be communicated with customers at the Trail Road Landfill Facility ahead of the change.

As the City enters the transition period, and through discussions with our municipal working groups, it is expected that minor changes may be required to the Solid Waste Management By-law ([By-law No. 2012-370](#)). Staff is seeking delegated authority to make adjustments to the By-law, as needed, to ensure that the transition flows seamlessly, and report those changes to Council through the standard delegated authority reporting. An example of a By-law change that would be made is removing the pricing for recyclable materials that will not longer be accepted at the Trail Road Landfill Facility. This delegation of authority would only be exercised to ensure the by-law is consistent with the provincial regulation and the implementation of IPR throughout the transition period.

Recommendation 3: Curbside Collection Contract Extension Beyond 2025

As mentioned previously, the common collection system for the entire province starts on January 1, 2026 and details on impacts to residents of this new system are not yet known. The start date of January 1, 2026 was flagged as a risk from internal Solid Waste Services staff and external contractors for numerous reasons. In addition to being a statutory holiday, it is also the middle of a peak period for waste collection and surrounded by increased vacation time due to the holiday season. Additionally, Ottawa's winter weather always provides an element of uncertainty in January. All of these factors also impact the start a brand-new collection contract.

Work is almost complete on the next curbside collection contract procurement strategy that will be brought forward for Council approval in June 2023. The implementation planning process for the new collection contract will be detailed and time-consuming. Managing the contract change (i.e. potentially switching from the current vendors to new vendors or change of collection dates for residents) involves multiple departments, focused effort and dedicated resources. Additionally, the distribution of new collection calendar requires coordinated efforts with Canada Post for mail-out notifications. This, in combination with further changes associated with the launch of the common collection system by producers, could pose challenges to the city.

The City's Solid Waste collection contract management team as well as curbside collection contractors identified a potential risk with the new collection start date after reviewing the timelines of a new collection start date and the associated risks with the standardized Blue Box common collection system, as outlined above. The contract

change date of January 1, 2026 poses significant operational changes with a very high potential of service impacts to Ottawa residents.

To minimize operational impacts to curbside collection, this report also seeks additional delegated authority for Solid Waste Services staff to finalize and execute a three-month extension for the curbside collection contract for organics and garbage only. Council previously delegated authority ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) to extend the curbside collection contracts up to the end of the transition period (December 31, 2025).

Solid Waste Services worked with Procurement Services to initiate discussions with current service providers to confirm their interest in the additional three-month contracts and obtained pricing for the extension of collection services that no longer included recycling materials from January 1, 2026 to March 29, 2026, to alleviate operational impacts associated with the implementation of the common collection system. The pricing provided for this three-month contract extension amounted to \$16.5 million and was reviewed by Finance Services to determine its impact to the average homeowner. The total monthly financial impact of issuing the three-month curbside collection contracts for organics and waste with existing service providers would increase the solid waste user fee paid by households receiving curbside collection by approximately \$0.73 or 5.8 per cent.

If approved by Council, the General Manager of Public Works will work with Procurement Services to finalize and execute the three-month contract extension for the curbside collection of organics and garbage from January – March 2026.

Next Steps

The province's transition of the Blue Box Program to a producer responsibility model will transform recycling for Ontario residents starting on January 1, 2026. In order to organize producers to continue collection services for Blue Box materials beyond 2025 through a standardized common collection program, Circular Materials released a Request for Proposal (RFP) on August 5, 2022, for collection service providers to bid on both:

1. The transition period for locations where municipalities opted to not collect on behalf of PROs; and
2. Beyond 2026 to administer the common collection system for Blue Box materials.

The RFP posted by Circular Materials required service providers to bid on entire catchment areas. The City of Ottawa is included in the catchment area spanning from

Prescott-Russell to Lanark. Staff considered the possibility of continuing to collect recycling on behalf of PROs beyond the transition period, beginning on January 1, 2026, to maintain service delivery to residents, if terms and conditions in the contract were reasonable and acceptable to the City. However, in order to consider bidding to continue collecting recycling materials along with other waste streams beyond 2026, the City of Ottawa would likely have to administer collection outside of the City's municipal boundaries or become a subcontractor to another service provider for collection, which is not feasible for the City in terms of risk or mandate. Based on this and the limited details shared by Circular Materials about the common collection system, the city did not respond to the RFP for collectors as the bid would have been incomplete and rejected. Staff will continue to engage with Circular Materials and municipal working groups as more details emerge on the post-transition common collection system to minimize, wherever possible, impacts to residents.

Further, Council will need to consider how to manage non-eligible sources post-transition. Options will be reviewed to determine how best to provide recycling services to City facilities, as required under [Ontario Regulation 103/94](#) and if service to small businesses under the Yellow Bag Program will continue. A recommendation will be brought for Council consideration in early 2025, once the details of the standardized common collection system for post-transition have been communicated by Circular Materials.

In the meantime, operational and business processes will be developed and implemented to ensure contract compliance as an administrator for the collection of Blue Box materials from eligible sources in Ottawa for Circular Materials, starting on July 1, 2023. Collaboration with other Ontario municipalities and advocacy through the AMO with RPRA and the MECP will continue up to the City's transition date and beyond to identify any concerns and resolve any issues experienced during transition.

Solid Waste Services will report back to Committee and Council to provide an update on the City's transition to the Provincial Blue Box Program and to provide an outlook on the standardized common collection system being planned post-transition, once further details are made available by producers through Circular Materials Ontario.

Further, staff have been working on a service level review to inform the procurement of the next long-term curbside collection contract, which will cover garbage, organics and special considerations starting in 2026. Recommendations for this contract will be brought forward to Committee and Council in September 2023.

FINANCIAL IMPLICATIONS

The financial implications have been identified and explained in the body of the report and are summarized in Table 1. Required changes will be submitted as part of the annual budget process in 2025 and 2026.

Table 1: Cost Increases Curbside Collection Contract Extensions (Single-Family Households)

	Extension for 2025	Extension for 2026
Monthly Impact of Curbside Collection Contracts	June 9 - Dec. 31 2025	Jan. 1 – March 29 2026
Rate Increase	\$0.64	\$0.63
per cent Increase based on 2021 rates	7.3 per cent	7.1 per cent
Tax Increase to Average Homeowner	\$0.58	\$0.10
per cent Increase of Total Average Tax Levy	0.4 per cent	0.1 per cent
Total Monthly Impact to Average Homeowner on Curbside Collection	\$1.22	\$0.73
per cent Increase of Monthly Impact over 2021 Monthly Cost	9.7 per cent	5.8 per cent
Total value of contracts (excluding Special Services and Collection Projects)	\$ 38,013,831	\$ 16,453,261

LEGAL IMPLICATIONS

There are no legal impediments associated with the implementation of the recommendations of this report.

COMMENTS BY THE WARD COUNCILLOR(S)

This is a city-wide report

ACCESSIBILITY IMPACTS

Staff will ensure all applicable accessibility standards are adhered to during the execution of the initiatives and activities identified in this report. Any recommendations regarding the extension of contracts and the transition of the Provincial Blue Box Program to Individual Producer Responsibility, once approved, would be implemented according to the Integrated Accessibility Standards Regulation (IASR) of the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005, (AODA) in addition to the City's Accessibility Design Standards (ADS), where applicable.

TERM OF COUNCIL PRIORITIES

This report aligns with the 2019-2022 Term of Council priority: Environmental Stewardship, and the outcome: The City is a leader in energy management and in conserving, recycling and reusing resources.

DISPOSITION

Upon Council's receipt and approval of this report, staff will move forward with finalizing the three-month curbside collection contract for garbage and organics. Furthermore, staff will work with colleagues within the City of Ottawa and counterparts from across the province to prepare for the transition of the Provincial transition of the Blue Box Program to Individual Producer Responsibility.

Subject: Update on the Provincial Blue Box Program Transition

File Number: ACS2023-PWD-SWS-0002

Report to the Environment and Climate Change Committee on 5 juin 2023

and Council 14 juin 2023

**Submitted on mai 25, 2023 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services,
Public Works**

**Contact Person: Andrea Gay Farley, Program Manager, Solid Waste Services,
Public Works**

613-250-2424 x28121 / Andrea.GayFarley@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : Mise à jour sur la transition du Programme provincial de boîtes
bleues**

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0002

**Rapport présenté au Comité de l'environnement et du changement climatique le 5
juin 2023**

et au Conseil le 14 juin 2023

**Soumis le mai 25, 2023 par Shelley McDonald, directrice, Services de déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Andrea Gay Farley, gestionnaire de programme, Services
des déchets solides, Direction générale des travaux publics**

613-250-2424 poste 28121 / Andrea.GayFarley@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Environment and Climate Change Committee recommend Council:

1. **Receive, for information, the outcomes of contract negotiations associated with the transition to the Provincial Blue Box Program under Individual Producer Responsibility and further details on the transition period (from July 1, 2023 to December 31, 2025); and**
2. **Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make consequential amendment(s) to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 arising from the implementation of Individual Producer Responsibility during the transition period; and**
3. **Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to finalize and execute a short-term, three-month extension (January 1, 2026 to March 29, 2026) for the residential curbside collection contract for collection services excluding recycling collection, with each of the existing curbside collection service providers, including the In-House Collections Group, in accordance with section 22(1)(d) of the Procurement By-law, and as described in this report.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil ce qui suit :

1. **Prendre connaissance, à titre informatif, du résultat des négociations contractuelles entourant la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs ainsi que d'autres précisions sur la période de transition du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025;**
2. **Déléguer le pouvoir au directeur général, Travaux publics, d'apporter des modifications consécutives au Règlement sur la gestion des déchets solides no 2012-370 résultant de la mise en œuvre du régime de responsabilité individuelle des producteurs durant la période de transition;**
3. **Déléguer le pouvoir au directeur général, Travaux publics, de parachever et de mettre à exécution la prolongation à court terme de trois mois (du 1er janvier 2026 au 29 mars 2026) des contrats de collecte de déchets en bordure de rues résidentielles, excluant la collecte du recyclage, avec chacun des fournisseurs actuels, y compris avec le Groupe interne de**

collecte des déchets, conformément à l'alinéa 22(1)(d) du Règlement sur les approvisionnements et comme il est décrit dans le présent rapport.

RÉSUMÉ

Quatre programmes de réacheminement des déchets en Ontario : pneus usagés, piles et batteries, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux et spéciaux - sont passés à un régime de responsabilité des producteurs aux termes de la loi provinciale. Le cinquième programme qui passe au régime de responsabilité des producteurs à compter de cette année est celui de la gestion des déchets des bacs bleus et des bacs noirs. En vertu de cette transition du Programme provincial de boîtes bleues, toutes les municipalités de l'Ontario passeront à un système commun de collecte de matériaux recyclables (plastique, papier, verre, aluminium, acier et autres) et les producteurs en auront l'entière responsabilité tout en respectant des exigences réglementaires. Les matières qui sont traitées dans le cadre du programme des bacs bleus et des bacs noirs d'Ottawa relèveront dorénavant du Programme provincial des boîtes bleues.

Le présent rapport a pour objet de faire le point sur la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP). Il s'agit d'un suivi du rapport législatif du 6 juillet 2022 approuvé par le Conseil ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)). Il contient les résultats des négociations menées pour le compte du Conseil afin de faciliter la période de transition ainsi que d'autres répercussions pour la Ville et les prochaines étapes. On y demande également l'approbation de deux pouvoirs délégués distincts. Le premier a trait à des modifications consécutives au Règlement n° 2012-370 sur la gestion des déchets solides qui pourraient s'avérer requises pour en assurer l'harmonisation durant la période de transition. Le deuxième demande l'autorisation de négocier une prolongation additionnelle de contrat de trois mois (de janvier à mars 2026) avec les fournisseurs actuels pour faire la collecte uniquement des matières organiques et des ordures, et ce, afin de réduire l'impact sur les opérations et le service après la période de transition.

La Ville d'Ottawa se prépare à la transition du Programme provincial de boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP) depuis son lancement par la Province. Cette transition, qui comprend les programmes de recyclage des bacs bleus et des bacs noirs pour Ottawa, constitue un changement considérable des programmes de recyclage en Ontario. Le concept de la RIP a pour but de rendre les producteurs de produits et d'emballages responsables de leurs produits d'un point de vue environnemental et financier, ainsi qu'au chapitre de la récupération des ressources

et de la réduction des déchets associés à leurs produits et emballages après que les clients ont fini de s'en servir. Cette transition fait partie d'une transformation globale vers une économie circulaire en vertu de laquelle des matériaux rejetés dans le passé continueront d'être utilisés ou seront recyclés en de nouveaux produits et remis sur le marché.

En 2021, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) a publié le [Règlement de l'Ontario 391/21](#) - Règlement de 2021 sur les boîtes bleues - pour la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs. Le règlement définitif présentait les dates auxquelles une liste de municipalités ferait la transition. Dans le cas d'Ottawa, la date était le 1^{er} juillet 2023. Au 31 décembre 2025, toutes les municipalités ontariennes auront fait la transition au régime de RIP. Pendant la « période transitoire », les producteurs ou les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) doivent appliquer les normes en vigueur pour la collecte du recyclage déjà établies dans les municipalités ontariennes. Les ORP, liés par un contrat aux producteurs de produits et d'emballages, représentent ces derniers pour assurer qu'ils respectent leurs obligations réglementaires aux termes du Règlement provincial sur les boîtes bleues.

En 2022, Circular Materials Ontario (Circular Materials) a été confirmé à titre d'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) principal et d'administrateur du système commun de collecte responsable de son fonctionnement en Ontario. De mai 2022 à avril 2023, Circular Materials a publié plusieurs versions d'un Accord principal de services (APS) et des énoncés de travaux connexes. On y décrivait la façon dont l'organisme travaillerait avec les municipalités pour faire la collecte de matières recyclables issues de sources admissibles, comme il est défini dans le Règlement sur les boîtes bleues, et pour faire la promotion du programme et la sensibilisation des résidents.

Suivant l'approbation par le Conseil du rapport du 6 juillet 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) lequel délèguait au personnel le pouvoir de négocier une entente avec les producteurs et les ORP afin que la Ville puisse continuer de faire la collecte durant la période transitoire si les conditions convenaient à la Ville, le personnel a lancé les négociations avec Circular Materials pour faire la collecte en son nom. Après des mois de discussion, toutes les conditions décrites dans le présent rapport ont été remplies à la satisfaction de la Ville.

Selon les conditions négociées avec Circular Materials, la Ville continuera d'offrir à ses résidents les mêmes services de collecte et services à la clientèle (c.-à-d. livraison de

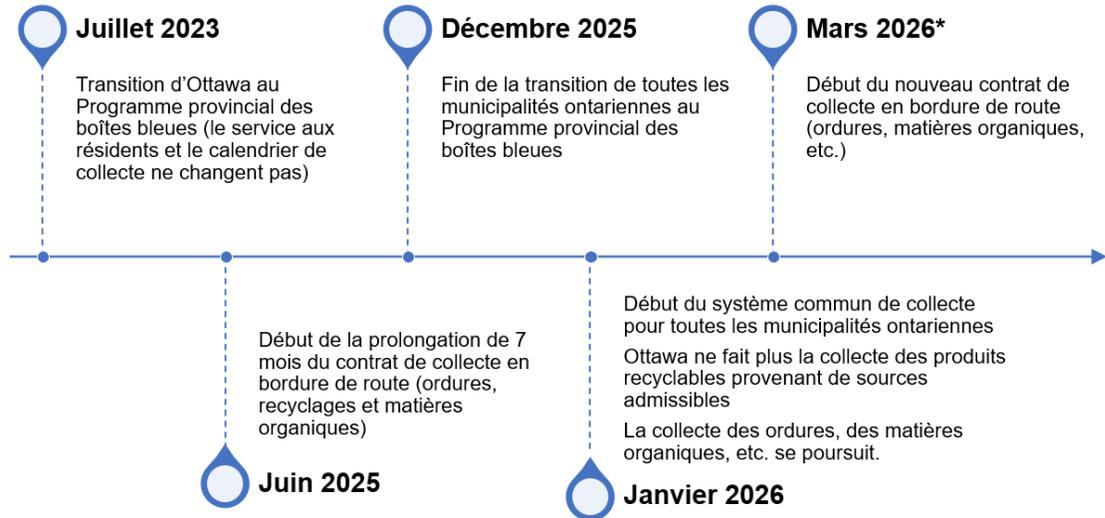
bacs et réponse aux demandes des clients) pendant la période transitoire (du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025). Même si l'on s'attend à peu de répercussions pour les résidents au cours de la période de transition du Programme provincial des boîtes bleues, il sera peut-être nécessaire de modifier quelque peu le règlement municipal afin de l'harmoniser aux changements dans les matériaux ramassés dans le cadre du programme actuel de la Ville. Le présent rapport vise à obtenir pour le compte du directeur général des Travaux publics une délégation de pouvoirs l'autorisant à modifier au besoin le Règlement sur les déchets solides pendant la période transitoire, incluant sans s'y limiter l'autorisant à éliminer les frais perçus à la décharge du chemin Trail pour la collecte de matières recyclables.

Afin que la Ville d'Ottawa puisse continuer de fournir le service de collecte de recyclage jusqu'à la fin de 2025 dans le cadre du contrat conclu avec Circular Materials, les contrats avec ses fournisseurs actuels de services de collecte de déchets ont dû être prolongés jusqu'au 31 décembre 2025. Si les contrats de collecte des déchets en bordure de route n'avaient pas été prolongés, ils seraient arrivés à terme le 8 juin 2025, à savoir durant la période transitoire. L'utilisation de la délégation de pouvoirs a permis de prolonger les contrats de collecte.

À présent, les Services des déchets solides demandent une autre délégation de pouvoirs dans le but de prolonger les contrats de collecte en bordure de route des matières organiques et des déchets uniquement, et ce, pour trois mois (de janvier à mars 2026) afin de réduire les risques pour les opérations suivant la période de transition. Les Services des déchets solides ont travaillé de concert avec les Services des approvisionnements pour lancer la discussion avec les actuels fournisseurs de services de collecte de déchets afin de confirmer leur intérêt à prolonger de trois mois leur contrat. Nous avons obtenu un prix pour cette prolongation de services, qui ne comprenaient plus la collecte de matériaux recyclables, afin de nous harmoniser à la mise en œuvre du système commun de collecte.

Lorsque le Conseil aura pris connaissance du présent rapport et s'il l'approuve, les Services des déchets solides prolongeront de trois mois, soit jusqu'au 29 mars 2026, le contrat pour la collecte de déchets et de matières organiques, et nous apporterons, le cas échéant, les modifications requises au Règlement sur les déchets solides pour la période transitoire. Nous rendrons alors compte des progrès de la transition de la Ville au Programme provincial de boîtes bleues et nous ferons le point sur le système commun de collecte, dont la mise en œuvre est prévue après la transition, une fois que nous aurons obtenu d'autres précisions des producteurs par l'entremise de Circular Materials.

Le calendrier présenté ci-dessous donne un aperçu des dates importantes connues par le personnel pour le moment en ce qui concerne les contrats de collecte de déchets de la Ville et le plan de transition au Programme provincial de boîtes bleues :



*sous réserve de l'approbation du Conseil

Répercussions financières

La Direction générale des services des finances a travaillé de près avec les Services des déchets solides pour établir les répercussions financières pour la Ville si elle continuait de faire la collecte des bacs bleus et des bacs noirs pour le compte des producteurs durant la période transitoire. Un modèle financier a été conçu afin d'analyser les conditions monétaires des contrats négociés avec Circular Materials et de calculer la compensation financière que Circular Materials verserait à la Ville pour la collecte des matières et les services de sensibilisation continue du public en son nom. Selon le contrat conclu avec Circular Materials, la compensation versée à la Ville représenterait presque tous ses frais de collecte (de l'ordre de 97 à 98 pour cent), mais avec un manque à gagner possible au cours de la dernière année de la période de transition. Toutefois, le contrat inclut des ajustements en prévision de la croissance et de l'inflation qui pourraient aider à compenser ce manque à gagner possible. Le personnel surveillera de près ce contrat et tiendra le Conseil au courant dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Le coût total pour prolonger le contrat de collecte en bordure de route avec les fournisseurs actuels de la Ville durant la période de transition était inférieur au seuil indiqué au Conseil dans la note de service confidentielle qui accompagnait le rapport de juillet 2022. Le contrat prolongé pour la collecte des ordures, du recyclage et des

matières organiques coûte 38,04 millions de dollars pour la période de juillet à décembre 2025. Les frais imposés à chaque ménage pour la collecte des déchets en bordure de route augmenteront de 9,7 pour cent, soit de 1,22 \$ par mois, à compter de 2025. Compte tenu des pressions inflationnistes, ce montant cadre avec le coût des récentes prolongations de contrats sur deux ans approuvées par le Conseil en 2021 et il se situe au bas des augmentations de coûts des contrats de collecte de déchets observées dans d'autres municipalités ontariennes au cours des dernières années.

Outre la prolongation mentionnée précédemment, et à titre de stratégie d'atténuation des risques, nous avons demandé à nos fournisseurs de collecte des déchets en bordure de route de nous faire un prix pour une prolongation additionnelle de contrat de trois mois (du 1^{er} janvier 2026 au 29 mars 2026), qui ne comprenait plus les matériaux recyclables, aux fins d'harmonisation avec la mise en œuvre du système commun de collecte. Le prix fourni pour cette prolongation de contrat de trois mois était de 16,5 millions de dollars, un montant jugé raisonnable et juste considérant les conditions actuelles du marché. Les répercussions financières mensuelles totales de ces contrats de trois mois pour la collecte en bordure de route des matières organiques et des ordures par nos fournisseurs actuels représenteront une hausse pour les ménages recevant déjà le service d'environ 0,73 \$ par mois, soit 5,8 pour cent à compter de 2026.

EXECUTIVE SUMMARY

Four waste diversion programs in Ontario – used tires, batteries, waste electrical and electronic equipment, hazardous and special waste – have moved to a producer responsibility model under provincial legislation. The fifth program transitioning to producer responsibility, starting this year, is the management of both Ottawa's blue and black bin material. This Provincial Blue Box Program transition will see all municipalities in Ontario move to a common collection system for recyclable materials (plastics, paper, glass, aluminum, steel, and others) where producers will have full responsibility for the system while adhering to regulatory requirements. Materials currently disposed of through Ottawa's blue and black bin program will fall under the scope of the Provincial Blue Box Program.

The purpose of this report is to provide an update on the Provincial Blue Box Program transition to Individual Producer Responsibility (IPR) and is a follow-up to the Council-approved July 6, 2022 legislative report ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)). The report includes the result of contract negotiations delegated by Council to facilitate the transition period and details further impacts to the City including next steps. The report

also seeks two distinct delegated authorities approvals. The first relates to consequential amendments to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 that may be required for alignment during the transition period. The second seeks approval to finalize an additional three-month curbside contract extension (January – March 2026) with existing service providers, for organics and waste collection only, to minimize operational and service impacts following the transition period.

The City of Ottawa has been preparing for the transition of the Provincial Blue Box Program to IPR since the Province introduced it in 2016. This transition, which includes both the blue and black bin recycling programs for Ottawa, represents a substantial change to recycling programs across Ontario. The concept of IPR intends to make producers of products and packaging environmentally accountable and financially responsible for their products, including recovering resources and reducing waste associated with products and packaging after consumers have finished using them. This transition is part of an overall shift to move towards a circular economy, where formerly discarded materials will be reused or recycled into new products and reintegrated into the market.

In 2021, the Ministry of the Environment, Conservation and Parks (MECP) released the final *Blue Box Regulation, 2021* ([Ontario Regulation 391/21](#)) for the transition to Individual Producer Responsibility. Included in the final regulation was a list of when each municipalities would transition, with Ottawa's transition date identified as July 1, 2023. All municipalities will have transitioned to IPR by December 31, 2025. Throughout the "transition period", producers or a designated producer responsibility organization (PRO) are required to maintain existing recycling collection standards, as already established in Ontario municipalities. PROs are organizations that, under contract, represent producers of products and packaging to meet their regulatory obligations under the Provincial Blue Box regulation.

In 2022, Circular Materials Ontario (Circular Materials) was confirmed as the lead PRO and Common Collection System Administrator responsible for the operation of the common collection system in Ontario. Between May 2022 and April 2023, Circular Materials issued several iterations of a proposed Master Services Agreement and related Statement of Work documents detailing how Circular Materials would contract the services of municipalities for both the collection of recycling materials from eligible sources, as defined in the Blue Box regulation, and for the promotion and education of the program to residents.

Following Council's approval of the July 6, 2022 report ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) which granted delegated authority to negotiate an agreement with producers and PROs for the City to continue collection during the transition period if the terms are suitable to the City, staff began negotiations with Circular Materials to collect on their behalf. After months of discussions, all conditions outlined in the report were met to the City's satisfaction.

The negotiated terms with Circular Materials will allow for the City to continue to provide status quo collection and customer service (i.e. bin delivery and customer inquiries) for residents during the transition period (July 1, 2023 to December 31, 2025). Despite anticipating minimal impacts to residents during the transition to the Province's Blue Box Program, some by-law amendments may be necessary to align with changes to the collected materials in the city's current program. This report seeks delegated authority for the General Manager of the Public Works Department to make necessary adjustments to the Solid Waste By-Law through the transition period, including but not limited to eliminating the fees charged at the Trail Road Landfill Facility for recycling collections.

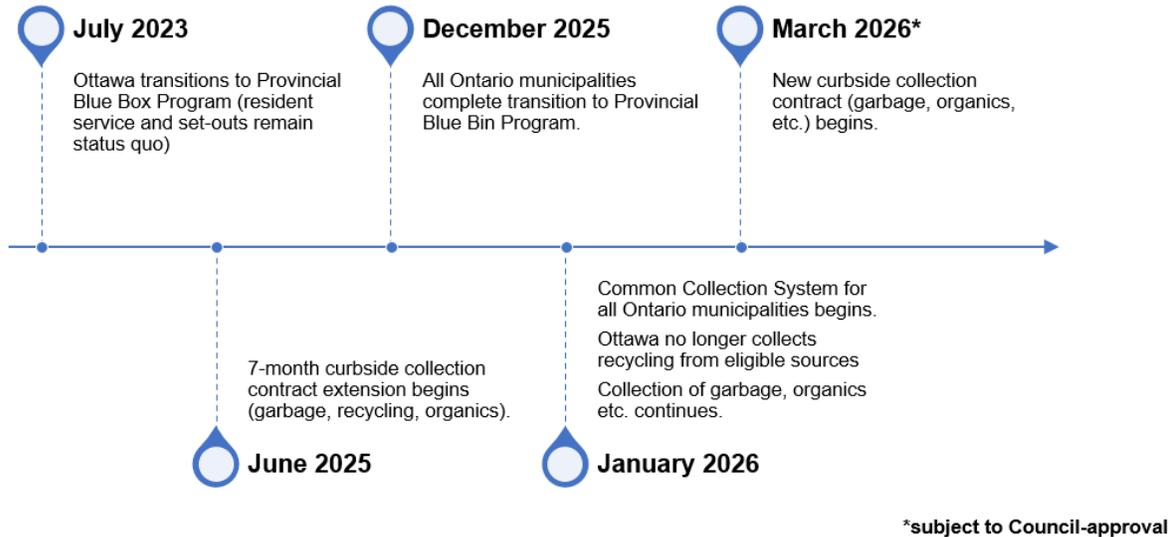
For the City of Ottawa to continue providing recycling collection services under contract with Circular Materials until the end of 2025, the collection contracts with current curbside service providers were extended to December 31, 2025. The residential curbside collection contract was set to expire on June 8, 2025, during the transition period, with no available contract extensions. Through use of delegated authority, the collection contracts were extended.

Solid Waste Services is now seeking the delegated authority to further extend the curbside collection contracts for organics and waste collection only, for an additional three months (January to March 2026), to minimize operational risks following the transition period. Solid Waste Services worked with Procurement Services to initiate discussions with current curbside service providers to confirm their interest in the additional three-month contract and obtained pricing for the extension of collection services that no longer included recycling materials in order to align with the implementation of the common collection system.

Following Council's receipt and approval of this report, Solid Waste Services would execute a three-month contract extension for the collection of waste and organics through to March 29, 2026 and make amendments to the Solid Waste By-Law, where necessary for the transition period. Solid Waste Services will then report on the how the transition to the Provincial Blue Box Program is progressing and provide an update on

the common collection system being planned post-transition, once further details are made available by producers through Circular Materials.

The timeline below provides an overview of key dates currently known by staff relating to the City’s collection contracts and transition plan to the Provincial Blue Box Program:



Financial Implications

Finance Services worked closely with Solid Waste Services in determining the financial implications of the City continuing to collect blue and black bin materials on behalf of producers during the transition period. A financial model was built to analyze the monetary terms of the contracts negotiated with Circular Materials and calculated the compensation Circular Materials would pay to the City to collect materials and continued public education on their behalf. The agreed upon contract with Circular Materials will see the City compensated for almost of all its collection costs (in the order of 97 per cent to 98 per cent) with a potential shortfall in the last year of the transition period. However, the contract includes provisions for adjustments in growth and inflation that could help to offset this potential shortfall. Staff will be monitoring this contract closely and will be keeping Council informed through the annual budget process.

The total cost to extend the curbside collection contract with the City’s existing service providers to cover the transition period, was below the threshold provided to Council in the confidential memo accompanying the July 2022 report. The extension contract value is \$38.04 million for the collection of garbage, recycling and organics for the period of July – December 2025. This will increase the total monthly amount by each household

receiving curbside waste collection by 9.7 per cent or \$1.22 per month, starting in 2025. Given inflationary pressures, this amount is consistent with the latest two-year contract extension approved by Council in 2021, and on the lower end of collection contract cost increases seen by other Ontario municipalities in recent years.

In addition to the extension above, and as a risk mitigation strategy, pricing was requested from the curbside collection service providers for an additional three-month contract that no longer included recycling materials from January 1, 2026 to March 29, 2026, to align with the implementation of the common collection system. The pricing provided for this three-month contract extension amounted to \$16.5 million which was assessed to be reasonable and fair in current market conditions. The total monthly financial impact of the three-month curbside collection contracts for organics and waste with existing service providers would increase the solid waste user fee paid by households receiving curbside collection by approximately \$0.73 or 5.8 per cent starting in 2026.

CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie pour un Ontario sans déchets, la Ville d'Ottawa, à l'instar de toutes les autres municipalités ontariennes, fait la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP) du Programme provincial de boîtes bleues. Dans le cas de la Ville d'Ottawa, cette transition s'applique à ses deux programmes de recyclage, celui des bacs bleus et celui des bacs noirs. Le concept de RIP a pour but de rendre les producteurs de produits et d'emballages responsables de leurs produits d'un point de vue environnemental et financier, ainsi qu'au chapitre de la récupération des ressources et de la réduction des déchets associés à leurs produits et emballages après que les clients ont fini de s'en servir. Cette transition fait partie d'une transformation globale vers une économie circulaire en vertu de laquelle des matériaux rejetés dans le passé continueront d'être utilisés ou seront recyclés en de nouveaux produits et remis sur le marché. La transition est le résultat de la promulgation en 2016 de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire](#) et de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets](#).

Version définitive du Règlement sur les boîtes bleues pour la transition au régime de RIP

Le 3 juin 2021, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) a publié la version définitive du Règlement des boîtes bleues ([Règlement de l'Ontario 391/21](#)) en vue de la transition vers un système commun de

collecte, fondé sur la responsabilité individuelle des producteurs. Le 31 août 2021, le Conseil prenait connaissance d'une mise à jour ([ACS2021-PWE-SWS-0004](#)) du règlement et de ses répercussions possibles sur les programmes municipaux de recyclage de bacs bleus et de bacs noirs. Dans la version définitive du règlement, Ottawa est identifiée comme une des premières municipalités, à l'instar de London et de Toronto, à faire la transition au régime de RIP le 1^{er} juillet 2023. Environ un tiers de la population de l'Ontario fera la transition chaque année d'ici la fin de 2025.

Pendant la « période transitoire » (du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025), les producteurs ou les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) doivent appliquer les normes en vigueur pour la collecte du recyclage déjà établies dans les municipalités ontariennes. Les ORP, liés par un contrat aux producteurs de produits et d'emballages, représentent ces derniers pour assurer qu'ils respectent leurs obligations réglementaires aux termes du Règlement provincial des boîtes bleues. Les ORP doivent gérer la collecte et le traitement des matériaux recyclés pour le compte des producteurs et ils doivent rendre compte annuellement à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) et lui fournir des données sur la collecte, sur la gestion de la récupération des matériaux et sur leurs activités de promotion et de sensibilisation. Durant la période transitoire, les producteurs ou les ORP désignés doivent également « faire de leur mieux » pour respecter les normes de qualité des services fournis aux résidents de l'Ontario en vigueur dans les villes et, à compter de janvier 2026, atteindre les objectifs de gestion de matériaux fixés par le règlement.

Le règlement précise quelles sources admissibles pour la collecte seront touchées par cette transition, notamment toutes les résidences (les résidences en bordure de route et les immeubles à logements multiples), les dépôts, les écoles, les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite à but non lucratif (la Ville en possède et en exploite quatre), et des espaces publics. Certaines sources de matériaux recyclables pris en charge présentement par le système de collecte d'Ottawa sont exclues de la liste des sources admissibles. Après la transition, la Ville devra fournir des services de recyclage aux installations de la Ville, comme les bibliothèques, les arénas et les bâtiments administratifs, comme l'exige le [Règlement de l'Ontario 103/94](#) pour les programmes de séparation à la source des matériaux recyclables dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel. Les petites entreprises qui reçoivent des services de collecte en vertu du programme municipal des sacs jaunes ne sont pas admissibles elles non plus au Programme provincial de boîtes bleues. Le Conseil devra décider si la Ville continuera d'offrir ce service aux petites entreprises après la transition.

Le règlement indique quels matériaux recyclables seront permis dans le cadre du Programme de boîtes bleues, notamment le plastique, le papier, le carton, le verre, l'aluminium et l'acier. La liste est longue et comprend des produits qui ne font pas actuellement partie du programme de recyclage d'Ottawa, par exemple le film plastique et les gobelets de café. D'autres matériaux qui sont actuellement ramassés, comme les livres et les revues à couverture rigide, sont exclus du nouveau programme.

Contrats de collecte

Le système de gestion des déchets de la Ville est très intégré et le retrait du programme de recyclage des services de collecte des déchets de la Ville constitue un grand changement au chapitre des contrats et pour les résidents. Le personnel a analysé les répercussions possibles sur la collecte des déchets durant la période de transition au régime de RIP. Nous avons discuté avec d'autres municipalités de l'Ontario afin de mettre au point des stratégies d'atténuation et de nous orienter quant à la meilleure voie à suivre pour la Ville. Il fallait que ces stratégies tiennent compte des contrats de collecte des déchets en bordure de rues résidentielles et des contrats pour les immeubles à logements multiples (officiellement libellé : contrat pour la collecte des déchets des immeubles à logements multiples et pour la collecte des déchets solides dans les établissements municipaux). Ces contrats incluent les services de collecte d'ordures, de recyclage et de matières organiques de quelque 306 000 propriétés en bordure de rues résidentielles, 2150 immeubles à logement multiples, 1950 parcs et espaces publics, 300 petites entreprises, 240 écoles (programme de bacs verts uniquement) et 240 installations de la Ville - dont certaines ne sont pas admissibles à la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP) du Programme provincial de boîtes bleues commençant le 1^{er} juillet 2023. Le Conseil devra décider si nous continuons d'offrir le service à ces installations après la transition.

En réponse à la version définitive du règlement et afin d'examiner plus à fond les options qui s'offraient à Ville pour faire la collecte de déchets pour le compte d'un ORP pendant la période transitoire, le Conseil a délégué au personnel, le 24 novembre 2021, le pouvoir ([ACS2021-PWE-SWS-0006](#)), d'amorcer des négociations avec les ORP en vue de la transition. Les discussions portaient sur la possibilité de fournir des services de collecte du recyclage au nom des producteurs durant la période de transition (1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025) afin de réduire les répercussions pour les résidents et de maintenir le niveau de service lorsque possible.

En raison de conflits entre les ORP et des modifications subséquentes au règlement en avril 2022, les négociations de la Ville avec les ORP durant la période de transition ont

été retardées. Ce retard exposait la Ville au risque que les négociations avec les ORP se déroulent durant la période des élections municipales d'octobre 2022, auquel cas, si un nombre suffisant de membres du Conseil décidait de ne pas se représenter, le Conseil se retrouverait dans une période de restrictions de fin de mandat, aux termes de l'article 275 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Cela étant, jusqu'à la fin de son mandat, le Conseil ne pourrait pas faire de dépenses ni s'engager pour un montant supérieur à 50 000 \$. En prévision de la chose, le Conseil a délégué des pouvoirs additionnels au personnel dans le cadre du rapport du 6 juillet 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) pour ce qui suit :

1. Négocier un accord avec les producteurs et les ORP afin que la Ville puisse continuer de faire la collecte des déchets durant la période de transition si les conditions conviennent à la Ville;
2. Négocier une prolongation à court terme nécessaire des contrats de collecte avec les fournisseurs de service actuels pour permettre à la Ville de fournir les services de recyclage jusqu'à la fin de la période transitoire.

En vertu du premier volet de la délégation de pouvoirs, le personnel serait autorisé, le cas échéant, à conclure des ententes pour continuer la collecte de matériaux recyclables durant la période de transition vers le régime de RIP, soit du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2025, en fonction des lignes directrices assurant l'intérêt supérieur de la Ville, qui sont décrites dans le présent rapport.

Advenant la conclusion d'une entente avec un ORP, le deuxième volet de la délégation des pouvoirs autorisait le personnel à prolonger de sept mois additionnels les contrats de collecte en bordure de route (soit de juillet 2025 à décembre 2025) avec des fournisseurs de services bien établis, aux termes de conditions financières raisonnables, afin de réduire le risque d'interruptions de service pour les résidents. Une note de service confidentielle accompagnait le rapport du 6 juillet 2022. On y précisait les répercussions financières possibles d'une prolongation de sept mois des contrats de collecte en bordure de route. On indiquait par ailleurs que les Services des déchets solides disposaient d'une enveloppe financière à l'interne permettant de prolonger les contrats si les pouvoirs délégués à cet effet étaient approuvés.

Au moment de la présentation au Conseil du rapport législatif du 6 juillet 2022 et de son approbation, Circular Materials Ontario (Circular Materials) était désigné à titre d'ORP principal et d'administrateur du système commun de collecte mandaté pour agir au nom des producteurs. Ainsi, Circular Materials supervisera l'administration de la collecte et

du traitement des matériaux recyclables admissibles dans toute la province de l'Ontario. L'organisme fera la promotion du système de recyclage et sensibilisera les résidents et il devra atteindre les objectifs de gestion des matières prévus au règlement.

Processus de concurrence dirigée

Les contrats de collecte en bordure de route ont été attribués dans le cadre d'un processus de concurrence dirigée. Ce processus a été établi en 1998 par l'ancien conseil régional des services de collecte des déchets afin d'assurer la reddition de comptes et la transparence requises pour permettre à une équipe à l'interne de participer et de faire une soumission pour le contrat des services de collecte de déchets domestiques pour la région. En 2005, la Ville d'Ottawa a adopté ce processus, qui a été utilisé jusqu'à l'octroi initial en 2012 des contrats de collecte et qui a été prolongé par la suite à de nombreuses reprises suivant l'approbation du Conseil jusqu'au 31 décembre 2025. Ce processus et la participation du Groupe interne de collecte des déchets aux contrats prolongés de collecte en bordure de rue doivent être approuvés par le Conseil ou être autorisés en vertu d'une délégation de pouvoirs, y compris toute modification susceptible de relever du Règlement sur les approvisionnements.

ANALYSE

Le présent rapport comporte trois objectifs distincts :

1. Faire le point pour le Conseil sur les résultats des négociations avec Circular Materials Ontario et les fournisseurs de services actuels, lui fournir des détails sur la collecte de matériaux recyclables durant la période de transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs du Programme provincial de boîtes bleues et l'informer d'autres répercussions pour la Ville.
2. Demander des pouvoirs délégués pour le directeur général des Travaux publics afin qu'il puisse apporter des modifications au Règlement sur la gestion des déchets solides durant la transition au régime de RIP lorsque des modifications mineures du règlement seront nécessaires.
3. Demander au Conseil d'autoriser une prolongation de trois mois des contrats de service pour la collecte en bordure de route des matières organiques et des ordures uniquement, en tant que stratégie d'atténuation requise pour réduire l'impact de la transition sur les opérations et les services jusqu'au lancement le 1^{er} janvier 2026 du système commun de collecte dans le cadre du Programme provincial de boîtes bleues.

Recommandation 1 : Résultats des négociations contractuelles entourant la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs du Programme provincial de boîtes bleues et autres répercussions pour la Ville.

Résultats des négociations avec Circular Materials Ontario (Circular Materials)

En 2022, Circular Materials Ontario (Circular Materials) a été confirmé à titre d'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) principal et d'administrateur du système commun de collecte responsable de son fonctionnement en Ontario. Cette décision s'appuyait sur le fait que Circular Materials respectait l'exigence du Règlement sur les boîtes bleues selon laquelle l'organisme devait représenter la majorité des producteurs qui mettent sur le marché des produits en Ontario.

De mai 2022 à avril 2023, Circular Materials a publié plusieurs versions d'un Accord principal de services (APS) et des énoncés de travaux connexes. On y décrivait la façon dont l'organisme travaillerait avec les municipalités pour faire la collecte de matières recyclables issues de sources admissibles, comme il est défini dans le Règlement sur les boîtes bleues, et pour faire la promotion du programme et la sensibilisation des résidents. Circular Materials ne voulait pas conclure d'accords distincts avec chaque municipalité. L'organisme a plutôt opté pour des accords généraux applicables à n'importe quelle municipalité faisant la collecte en son nom. En plus de l'APS, Circular Materials a émis deux énoncés de travaux aux fins de négociations qui s'appliqueraient à la Ville d'Ottawa :

1. Un énoncé des travaux pour les résidences et les installations communautaires admissibles et pour la collecte dans les espaces publics - l'entente précise l'étendue des services pour la fourniture des bacs de recyclage et pour la collecte de matériaux de bacs bleus issus de sources admissibles, et elle décrit la formule de compensation financière basée sur le nombre de points de collecte admissibles pour lesquels la municipalité sera rémunérée.
2. Un énoncé des travaux pour les activités de promotion et de sensibilisation communautaires admissibles - l'entente précise l'étendue des services reliés à la collaboration de la Ville avec Circular Materials pour produire et diffuser du matériel promotionnel et éducatif à des sources admissibles, et elle décrit la formule de compensation financière basée sur le nombre de points de collecte admissibles qui feront l'objet des activités de sensibilisation.

Afin de déterminer les risques et de recenser des lacunes, le cas échéant, entre les services actuellement fournis par la Ville et les services requis en vertu de l'entente

avec Circular Materials, les clauses décrites dans l'entente ont été révisées et comparées à celles de contrats existants et aux procédures opérationnelles. Chacune des clauses a fait l'objet d'une évaluation de risque détaillée réalisée de concert avec les Services des déchets solides, les Services des opérations, les Services des finances, les Services de l'approvisionnement et les Services juridiques afin de voir si elles présentaient des vulnérabilités pour la Ville. Après des mois de négociations avec Circular Materials, toutes les conditions de la délégation de pouvoirs approuvée par le Conseil ont été satisfaites.

Selon les conditions négociées avec Circular Materials, la Ville pourra fournir aux résidents les mêmes services de collecte et services à la clientèle (c.-à-d. livraison des bacs de recyclage et réponse aux demandes des clients sur la ligne 3-1-1) durant la période transitoire (du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025). On y précise aussi la compensation versée pour la prestation de ces services. En d'autres termes, Circular Materials accordera en sous-traitance à la Ville la collecte des bacs bleus et des bacs noirs. La Ville devra faire la promotion et la sensibilisation du programme au nom de l'ORP et elle recevra une compensation financière pour ce travail. La Ville, de son côté, continuera d'octroyer en sous-traitance la collecte des déchets à ses fournisseurs actuels dans le cadre des contrats existants ou de contrats prolongés. Le système intégré de collecte des déchets ne sera pas touché; les résidents vont continuer d'utiliser les bacs existants et selon le calendrier de collecte actuel. De cette façon, on évite des répercussions opérationnelles pour les fournisseurs des services de collecte et des changements sur le plan des services ou du calendrier de collecte pour les résidents.

Les ententes avec Circular Materials permettront également de maintenir les services offerts aux sources non admissibles, dont les déchets sont ramassés en bordure de route, incluant les petites entreprises qui participent au programme municipal de sacs jaunes et les installations municipales. Comme il a été mentionné auparavant, aux termes du Règlement sur les boîtes bleues, les producteurs ne sont pas tenus de gérer les produits recyclables générés par ces sources non admissibles ni ceux ramassés dans les espaces publics séparément de ceux ramassés dans les rues résidentielles. Les espaces publics, définis comme des parcs dans le règlement, les arrêts-bus et les stations de transport en commun, ne seront pas inclus dans les services fournis en vertu du contrat conclu avec Circular Materials durant la période transitoire. La Ville continuera de faire la collecte dans les espaces publics dans le cadre de ses programmes actuels. Les bacs dans les espaces publics pour les matériaux admissibles et leur emplacement relèveront de la responsabilité des producteurs à

compter du 1^{er} janvier 2026. Les précisions en ce qui concerne l'emplacement des bacs de recyclage dans les espaces publics et les services de collecte après la transition n'ont pas encore été communiquées par Circular Materials, mais on s'attend à ce que l'organisme veuille discuter avec les municipalités pour comprendre nos pratiques exemplaires et les taux de captation existants.

En vertu du contrat, la Ville doit analyser et approuver des rapports de données mensuels sommaires produits par Circular Materials. Ces rapports sont directement liés à la compensation financière versée à la Ville. Ils contiennent d'importantes données sur la collecte, notamment la date de la collecte, le type et le poids des matériaux ramassés ainsi que des détails sur les circuits et les camions. Un rapport annuel indiquant le nombre de kilomètres franchis et la quantité de carburant consommé par les véhicules de collecte doit également être produit en vertu de l'entente. Il fournit à Circular Materials les données requises pour calculer les émissions de gaz à effet de serre résultant de la collecte des matériaux déposés dans les boîtes bleues, comme il est stipulé dans le règlement. Comme l'exige l'énoncé des travaux entourant la promotion et la sensibilisation, la Ville continuera d'être responsable en premier lieu des activités de promotion et de sensibilisation reliées aux services de recyclage durant la période de transition et elle devra inclure le matériel promotionnel et éducatif de Circular Materials dans sa propre documentation.

Les ententes liées à l'Accord principal de service (APS) et aux deux énoncés de travaux connexes ont été conclues le 25 avril 2023 en vertu des pouvoirs délégués approuvés par le conseil le 6 juillet 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)). L'APS et les énoncés de travaux représentent le parachèvement des ententes commerciales entre la Ville d'Ottawa et Circular Materials pour la collecte des bacs bleus et pour les activités de promotion et de sensibilisation du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Les Services des finances ont conçu un modèle pour calculer la compensation financière que devrait remettre Circular Materials à la Ville d'Ottawa afin qu'elle continue la collecte du recyclage durant la période transitoire comparativement aux coûts actuels selon les contrats de collecte pour la même période. Plusieurs scénarios tenant compte de la croissance et de l'inflation - des facteurs qui ont une incidence directe sur la compensation financière pour la durée du contrat - ont été analysés.

Selon le contrat conclu avec Circular Materials, la compensation versée à la Ville représenterait presque tous ses frais de collecte (de l'ordre de 97 à 98 pour cent), mais avec un manque à gagner possible au cours de la dernière année de la période de transition. Toutefois, le contrat inclut des ajustements en prévision de la croissance et

de l'inflation qui pourraient aider à compenser ce manque à gagner possible. Notamment, la Ville s'attend à ce que la croissance au cours des deux prochaines années et demie aura pour effet d'augmenter la compensation financière de la Ville.

Des économies potentielles découlant de la transition au régime de RIP du Programme provincial de boîtes bleues doivent prendre en compte les pertes de recettes de la vente des matériaux traités selon le modèle actuel de financement de Stewardship Ontario. Les économies, le cas échéant, seront réaffectées à des initiatives de réacheminement des déchets, incluant des mesures en cours d'élaboration et recommandées au Conseil dans le prochain Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS).

Prolongation des contrats de collecte des déchets en bordure de route en vertu de pouvoirs délégués

Afin que la Ville d'Ottawa puisse continuer de fournir des services de collecte de recyclage jusqu'à la fin de 2025 dans le cadre du contrat conclu avec Circular Materials, les contrats avec ses fournisseurs actuels de services de collecte de déchets ont dû être prolongés à tout le moins jusqu'au 31 décembre 2025.

Si les contrats de collecte des déchets en bordure de route n'avaient pas été prolongés, ils seraient arrivés à terme le 8 juin 2025, à savoir durant la période transitoire. Les fournisseurs actuels de collecte en bordure de route de la Ville ont confirmé, appuyés en cela par les Services du parc automobile, que les véhicules achetés peuvent répondre à la demande de prolongation des contrats à court terme. Cela étant, la Ville a pu négocier avec Circular Materials pour la collecte du recyclage jusqu'à la fin de la période transitoire et demander des prix à ses fournisseurs pour la prolongation.

Dans une note de service confidentielle envoyée aux membres du Conseil à titre de pièce jointe au rapport [ACS2022-PWD-SWS-0002](#), il était indiqué que l'on pouvait s'attendre à une hausse de prix pouvant atteindre 40 pour cent pour une prolongation à court terme de sept mois des contrats de collecte en bordure de route avec nos fournisseurs actuels. Le rapport présentait aussi une fourchette des prix attendus pour la prolongation des contrats. L'écart de prix présenté au Conseil établissait un seuil maximum pour la négociation des contrats avec les fournisseurs de collecte de déchets dans le cadre de la délégation de pouvoirs. Comme on s'y attendait, le prix des contrats a augmenté en raison des pressions inflationnistes sur le prix du carburant, des véhicules et de l'entretien des véhicules, de la pénurie de main-d'œuvre et en raison d'autres facteurs. Cette hausse cadre avec la récente prolongation de contrats de deux

ans approuvée par le Conseil en 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0002](#)). Selon l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), des hausses importantes du coût des contrats de recyclage, soit de l'ordre de 15 à 80 pour cent, ont été constatées dans d'autres municipalités.

Le coût total pour prolonger les contrats de collecte en bordure de route avec les fournisseurs actuels de la Ville était inférieur à 40 pour cent du seuil maximal indiqué au Conseil dans la note de service confidentielle susmentionnée. Dans le cadre de la délégation de pouvoirs approuvée par le Conseil pour négocier les ententes entourant la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs (RIP) du Programme des boîtes bleues, une entente de prolongation du 9 juin 2025 au 31 décembre 2025 des contrats des actuels fournisseurs de services de la Ville a été conclue aux conditions fixées dans les contrats existants. Le contrat prolongé pour la collecte des ordures, du recyclage et des matières organiques coûte 38,04 millions de dollars. Les frais imposés à chaque ménage pour la collecte des déchets en bordure de route augmenteront de 9,7 pour cent, soit de 1,22 \$ par mois, à compter de 2025.

Afin d'atténuer les risques opérationnels pour la Ville, il est recommandé de prolonger de trois mois de plus le contrat de collecte en bordure de route des matières organiques et des ordures uniquement, à savoir du 1^{er} janvier 2026 au 29 mars 2026, comme il est expliqué dans la recommandation 3.

Outre la prolongation des contrats de collecte en bordure de route, le contrat de collecte des déchets des immeubles à logements multiples arrive à échéance le 1^{er} juin 2025; il serait possible de le prolonger d'un an à deux reprises. La Ville poursuit sa recherche de la meilleure solution pour maintenir le service fourni aux résidents de ces immeubles, soit en prolonger l'actuel contrat ou octroyer un nouveau contrat à compter du 2 juin 2025.

Effets réglementaires du RIP - inscription en tant que producteur

Outre le fait que les producteurs deviennent responsables de la gestion du programme de recyclage pour les sources admissibles dans Ottawa aux termes du Règlement sur les boîtes bleues, la définition de producteur s'applique également aux municipalités ontariennes, comme la ville d'Ottawa. Comme il était indiqué dans le rapport au Conseil du 6 juillet 2022 ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)), des discussions étaient en cours à ce moment-là entre l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) et le Municipal Resource Recovery and Research Collaborative (M3RC), une entité de l'Association des municipalités de l'Ontario, au sujet de l'application aux municipalités

des obligations des producteurs. Depuis, il a été confirmé que les obligations des producteurs, stipulées dans le *Règlement de 2021 sur les boîtes bleues*, s'appliquent également aux municipalités et aux autres organismes à but non lucratif qui génèrent annuellement plus de 2 millions de dollars de recettes brutes provenant de produits et de services et qui fournissent plus de 9000 kg de produits papier par année aux résidents. Selon une analyse interne, la Ville d'Ottawa excède le seuil des recettes et des produits papier fournis à ces résidents. À compter du 1^{er} juillet 2023, la Ville aura la responsabilité de gérer les produits papier fournis aux résidents, comme le stipule le règlement.

Les producteurs de matériaux admissibles doivent :

- Fournir aux résidents des bacs bleus et faire la collecte des matériaux déposés;
- S'inscrire en tant que producteur et soumettre un rapport annuellement;
- Mettre en œuvre un programme de promotion et de sensibilisation visant à informer les résidents sur le système de collecte et ses modalités de fonctionnement.

La Ville d'Ottawa s'est inscrite auprès de l'OPRR en tant que producteur de produits papier et elle a soumis un rapport sur les produits papier fournis à ses résidents en 2020 et 2021; et elle présentera son rapport avec les données de 2022 d'ici le 31 mai 2023. La Ville a également versé des frais d'administration annuels obligatoires de 1536,68 \$ à l'OPRR. Les conséquences pour la Ville de retenir les services d'un organisme de responsabilité des producteurs (ORP) seront examinées afin de déterminer la meilleure façon de nous acquitter de nos obligations législatives en tant que producteur. Si la Ville décidait de conclure une entente avec un ORP pour respecter ses obligations en tant que producteur, comme il est stipulé dans le Règlement sur les boîtes bleues, la Ville devra payer une redevance pour ce service. Des travaux sont en cours pour déterminer le montant de cette redevance sur une base annuelle. Les avantages et les inconvénients d'utiliser un ORP pour assumer les obligations de la Ville en tant que producteur seront examinés par les Services juridiques et les Services des finances et nous en discuterons avec nos homologues d'autres municipalités ontariennes afin de déterminer la meilleure façon de procéder.

Recommandation 2 : Modifications du Règlement sur la gestion des déchets solides n° 2012-370 résultant de la mise en œuvre du régime de responsabilité individuelle des producteurs

En plus des répercussions futures possibles pour les résidents en 2026 de la mise en œuvre du Programme provincial des boîtes bleues, le règlement a une incidence sur la collecte des matériaux recyclables en bordure de route et sur la décharge du chemin Trail.

La Ville d'Ottawa exploite présentement des dépôts pour le recyclage à sa décharge du chemin Trail; on y trouve des bacs pour le verre, le métal et le plastique et des bacs séparés pour le carton. Ces bacs sont utilisés par les résidents d'Ottawa et les clients du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI). En 2021, la Ville a ramassé 286 tonnes de matières recyclables, dont 23,5 pour cent provenaient de clients résidentiels. Le transport de ces matières a coûté 63 335 \$. La dépense a été compensée en partie par le financement obtenu de Stewardship Ontario, qui a représenté 50 pour cent du coût du traitement de la partie résidentielle, soit environ 7000 \$.

Comme tous les clients résidentiels ont accès soit au service de collecte en bordure de route soit au service de recyclage pour les immeubles à logements multiples, et considérant que la majorité des matériaux recyclables reçus à la décharge du chemin Trail provient du secteur ICI, qui n'est pas une source admissible aux termes du Règlement sur les boîtes bleues, à compter du 1^{er} juillet 2023, la décharge du chemin Trail n'acceptera plus de produits recyclables. Des messages seront diffusés pour inciter les résidents à réacheminer ces matières dans leurs bacs de recyclage et on informera les clients du secteur ICI de la nécessité d'utiliser d'autres installations de recyclage pour traiter ces matières. Le site Web de la Ville sera mis à jour pour afficher cette information et les messages seront communiqués aux clients de la décharge du chemin Trail avant le changement.

Lorsque débutera la période transitoire, et suivant des discussions avec nos groupes de travail municipaux, il y aura vraisemblablement des changements mineurs à apporter au Règlement sur la gestion des déchets solides ([Règlement n° 2012-370](#)). Le personnel demande une délégation de pouvoir pour l'autoriser à modifier au besoin le règlement municipal pour que la transition se fasse en douceur. Nous rendrons compte au Conseil des modifications apportées dans le rapport uniformisé sur la délégation des pouvoirs. Voici un exemple de modification possible au Règlement : supprimer la tarification pour les matériaux recyclables qui ne seront plus acceptés à la décharge du chemin Trail. Cette délégation de pouvoirs ne sera utilisée que pour faire en sorte que le règlement soit conforme au règlement provincial et qu'il s'harmonise avec la mise en œuvre du régime de la RIP durant la période de transition.

Recommandation 3 : Prolongation du contrat de collecte des déchets en bordure de route au-delà de 2025

Comme il a été indiqué précédemment, le système commun de collecte de déchets pour la province en entier commence le 1^{er} janvier 2026 et l'incidence qu'aura ce nouveau système sur les résidents demeure à ce jour inconnue. Pour de nombreuses raisons, le personnel des Services des déchets solides et les fournisseurs externes estiment que la date de début du 1^{er} janvier 2026 est problématique. Non seulement s'agit-il d'un jour férié, mais le 1^{er} janvier tombe au beau milieu de la période de pointe de collecte de déchets et dans une période de vacances accrues en raison de la période des Fêtes. De plus, le climat hivernal d'Ottawa nous réserve toujours une part d'incertitude en janvier. Tous ces facteurs ont aussi une incidence sur le début d'un tout nouveau contrat de collecte.

Nous avons presque terminé l'élaboration de la stratégie d'attribution des prochains contrats de collecte des déchets en bordure de route. Nous la présenterons au Conseil en juin 2023 aux fins d'approbation. Le processus de mise en œuvre du nouveau contrat de collecte sera détaillé et il exigera beaucoup de temps. La gestion de changements contractuels (c'est-à-dire possiblement remplacer les fournisseurs actuels par d'autres ou modifier les dates de collecte pour les résidents) exige la participation de plusieurs directions générales, des efforts concertés et des ressources. Aussi, la distribution d'un nouveau calendrier de collecte nécessite des efforts coordonnés avec Poste Canada pour l'envoi d'avis par la poste. Tout cela, ainsi que les autres changements liés au lancement du système commun de collecte par les producteurs, pourrait entraîner des problèmes pour la Ville.

L'équipe responsable de la gestion des contrats de collecte des déchets solides de la Ville et les entrepreneurs chargés de la collecte en bordure de route, après avoir analysé la date et les risques associés au système commun de collecte uniformisée du programme des boîtes bleues décrit ci-dessus, ont souligné le risque que présentait la date de lancement du nouveau programme de collecte. La date du 1^{er} janvier 2026 s'accompagne d'importants changements sur le plan opérationnel et risque d'avoir des répercussions sur les services que reçoivent les résidents d'Ottawa.

Afin de réduire les répercussions sur les opérations de collecte en bordure de route, le présent rapport sollicite également une délégation de pouvoirs autorisant le personnel des Services des déchets solides à parachever et exécuter une entente pour la prolongation de trois mois des contrats de collecte de déchets en bordure de route, mais uniquement des matières organiques et des ordures. Le Conseil a déjà approuvé

des pouvoirs délégués ([ACS2022-PWD-SWS-0002](#)) afin de prolonger les contrats de collecte en bordure de route jusqu'à la fin de la période transitoire (31 décembre 2025).

Les Services des déchets solides ont travaillé de concert avec les Services des approvisionnements pour lancer la discussion avec les actuels fournisseurs de services de collecte de déchets afin de confirmer leur intérêt à prolonger de trois mois leurs contrats. Nous avons obtenu un prix pour cette prolongation de services - qui ne comprenaient plus la collecte de matériaux recyclables - du 1^{er} janvier 2026 au 29 mars 2026 afin de réduire les répercussions associées à la mise en œuvre du système commun de collecte. Le prix fourni pour une prolongation de trois mois des contrats revenait à 16,5 millions de dollars et a été examiné par les Services des finances pour en déterminer l'effet sur un propriétaire moyen. Les répercussions financières mensuelles totales de ces contrats de trois mois pour la collecte en bordure de route des matières organiques et des ordures par nos fournisseurs actuels représenteront une hausse pour les ménages recevant déjà le service d'environ 0,73 \$ par mois, soit 5,8 % à compter de 2026.

Sur approbation du Conseil, le directeur général des Travaux publics travaillera de concert avec le personnel des Services de l'approvisionnement afin de conclure des ententes de prolongation de contrats pour la collecte des matières organiques et des ordures de janvier à mars 2026.

Les prochaines étapes

La transition de l'Ontario à un régime de responsabilité individuelle des producteurs pour son Programme des boîtes bleues transformera à compter du 1^{er} janvier 2026 le recyclage pour les résidents ontariens. Afin d'organiser les producteurs pour qu'ils puissent continuer de faire la collecte des matériaux de recyclage au-delà de 2025 dans le cadre du système commun de collecte uniformisé, Circular Materials a publié une Demande de propositions (DP) le 5 août 2022 dans laquelle l'organisme demande aux fournisseurs des services de collecte de soumissionner :

1. Pour les territoires où les municipalités ont choisi de ne pas faire la collecte des matières pour le compte des ORP durant la période de transition;
2. Pour l'administration après 2026 du système commun de collecte des matériaux de la boîte bleue.

La DP publiée par Circular Materials demandait également aux fournisseurs de présenter une soumission pour toute la zone de desserte. La Ville d'Ottawa fait partie

de la zone de desserte s'étendant de Prescott-Russell à Lanark. Le personnel a étudié la possibilité de poursuivre la collecte du recyclage au nom des ORP après la période de transition, c'est-à-dire à compter du 1^{er} janvier 2026. Cela étant, elle pourrait maintenir la prestation des services fournis aux résidents si les conditions du contrat étaient raisonnables et acceptables pour la Ville. Mais, pour présenter une soumission afin de continuer la collecte du recyclage et des autres déchets à compter de 2026, la Ville d'Ottawa devrait vraisemblablement administrer la collecte à l'extérieur des limites municipales ou devenir le sous-traitant d'un autre fournisseur de services de collecte, ce qui n'est pas viable pour la Ville sur le plan des risques ou de son mandat. Cela étant et compte tenu du peu de détails fournis par Circular Materials sur le système commun de collecte, la Ville n'a pas répondu à la DP, car sa soumission aurait été incomplète et rejetée. Le personnel poursuivra ses échanges avec Circular Materials et les groupes de travail municipaux à mesure que nous disposerons de plus de précisions sur le système commun de collecte, qui sera instauré après la transition, afin de réduire dans la mesure du possible les répercussions pour les résidents.

De plus, le Conseil devra se pencher sur les façons de gérer les sources non admissibles après la transition. Des options seront étudiées pour déterminer la meilleure façon de fournir des services de recyclage aux installations de la Ville, comme l'exige le [Règlement de l'Ontario 103/94](#) et pour décider si le programme de sacs jaunes destiné aux petites entreprises sera maintenu. Une recommandation sera présentée aux fins d'étude par le Conseil au début de 2025, lorsque les détails entourant le système commun de collecte uniformisée de l'après-transition nous auront été transmis par Circular Materials.

Dans l'intervalle, des procédures opérationnelles et commerciales seront conçues et mises en œuvre pour nous assurer de respecter nos obligations contractuelles en tant qu'administrateur de la collecte de matériaux recyclables issus de sources admissibles dans Ottawa pour le compte de Circular Materials, à compter du 1^{er} juillet 2023. La collaboration avec d'autres municipalités ontariennes pour relever les préoccupations et régler les problèmes rencontrés se poursuivra jusqu'à la date de notre transition et au-delà, et nous continuerons d'exprimer nos doléances par l'entremise de l'AMO auprès de l'OPRR et du MEPNP.

Les Services des déchets solides feront le point pour le Comité et le Conseil sur la transition de la Ville au Programme provincial de boîtes bleues et nous leur présenterons un aperçu du système commun de collecte uniformisée planifié pour l'après-transition lorsque d'autres précisions à cet effet nous seront fournies par Circular Materials Ontario.

Par ailleurs, le personnel révisé présentement les niveaux de service afin d'orienter le processus d'attribution des prochains contrats à long terme de collecte des déchets en bordure de route. Ces contrats porteront sur la collecte des ordures et des matières organiques et des considérations spéciales à compter de 2026. Les recommandations pour ces contrats seront présentées au Comité et au Conseil en septembre 2023.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières ont été présentées dans le corps du présent rapport et résumées au tableau 1. Les modifications requises seront soumises dans le cadre du processus budgétaire annuel en 2025 et 2026.

Tableau 1 : Augmentations des coûts pour la prolongation des contrats de collecte en bordure de route (ménages unifamiliaux)

	Prolongation pour 2025	Prolongation pour 2026
Impact mensuel des contrats de collecte en bordure de route	Du 9 juin au 31 décembre 2025	Du 1^{er} janvier au 29 mars 2026
Augmentation des tarifs	0,64 \$	0,63 \$
Augmentation en pourcentage par rapport aux tarifs de 2021	7,3 %	7,1 %
Augmentation des taxes pour le propriétaire moyen	0,58 \$	0,10 \$
Augmentation en pourcentage du prélèvement total moyen de taxes	0,4 %	0,1 %
Impact mensuel total sur la collecte en bordure de route pour le propriétaire moyen	1,22 \$	0,73 \$
Augmentation en pourcentage de l'impact mensuel par rapport au 2021 coût mensuel actuel	9,7 %	5,8 %
Valeur totale des contrats (excluant les services spéciaux et les projets de collecte)	38 013 831 \$	16 453 261 \$

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'empêchement de nature juridique à la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES DE QUARTIER

Il s'agit d'un rapport concernant l'ensemble de la Ville.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Le personnel verra à ce que toutes les normes applicables en matière d'accessibilité soient respectées durant la réalisation des activités et des initiatives décrites dans le présent rapport. Les recommandations relatives à la prolongation des contrats et à la transition du Programme provincial des boîtes bleues au régime de responsabilité individuelle des producteurs, une fois approuvées, seraient mises en œuvre conformément au Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* ainsi qu'aux normes de conception de l'accessibilité de la Ville, lorsqu'il y a lieu.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport cadre avec les priorités suivantes pour le mandat du Conseil 2019-2022 : Intendance environnementale et le résultat suivant : la Ville est un chef de file dans la gestion de l'énergie et dans la conservation, le recyclage et la réutilisation des ressources.

SUITE À DONNER

Lorsque le Conseil aura pris connaissance du présent rapport et l'aura approuvé, le personnel procédera à finaliser le contrat de trois mois pour la collecte des ordures et des matières organiques en bordure de route. De plus, le personnel travaillera de concert avec des collègues au sein de la Ville d'Ottawa et des homologues ailleurs dans la province à la préparation de la transition au régime de responsabilité individuelle des producteurs du Programme provincial de boîtes bleues.

Subject: Curbside Waste Diversion Policy

File Number: ACS2023-PWD-SWS-0003

Report to Environment and Climate Change Committee on 5 June 2023

and Council 14 June 2023

**Submitted on May 25, 2023 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services,
Public Works Department**

**Contact Person: Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term
Planning, Public Works Department**

613-580-2424 ext. 25145, Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de
rue**

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0003

Rapport au Comité de l'environnement du changement climatique

le 5 juin 2023

et au Conseil le 14 juin 2023

**Soumis le 25 mai 2023 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne ressource : Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme,
Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics**

613-580-2424 ext. 25145, Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

- 1. Approve the following changes to the City’s current residential curbside collection policy, as outlined in this report, including:**
 - a. A Partial Pay-As-You-Throw program with an annual allotment of 55 garbage items with the option of additional tags to be purchased by residents;**
 - b. Expansion to the City’s Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste;**
- 2. Direct staff to include the required amounts for capital and operating expenditures and for user fees, as detailed in the report, as part of the 2024 Budget process;**
- 3. Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make the related amendments to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 to implement the changes to the curbside collection policy, as outlined in this report; and,**
- 4. Direct staff to provide Committee and Council with an Implementation Plan and Readiness Update no later than Q1 2024 (or four months prior to program implementation).**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité de l’environnement recommande au Conseil municipal :

- 1. d’approuver les changements suivants à apporter à la version actuelle de la Politique de la Ville sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans ce rapport, à savoir :**
 - a. Programme de péage d’une partie des frais de dépôt des déchets, prévoyant une provision annuelle de 55 articles à jeter et assorti de l’option permettant aux résidents d’acheter des étiquettes supplémentaires;**

- b. l'expansion du Programme spécial de collecte des déchets de la Ville, pour l'étendre aux déchets médicaux non dangereux;**
- 2. demander au personnel de la Ville d'inclure, dans le cadre du processus de budgétisation de 2024, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation, de même que pour les frais d'utilisation, selon les modalités précisées dans le rapport;**
- 3. de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics le pouvoir d'apporter les modifications correspondantes au *Règlement sur la gestion des déchets solides* n° 2012-370 afin de mettre en œuvre les changements relatifs à la politique sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans le présent rapport;**
- 4. de demander au personnel de la Ville de soumettre, au Comité et au Conseil municipal, un plan de mise en œuvre et un compte rendu sur les préparatifs au plus tard durant le premier trimestre de 2024 (ou quatre mois avant la mise en œuvre du Programme).**

EXECUTIVE SUMMARY

Assumption and analysis

The purpose of this report is to recommend changes to Ottawa's curbside waste diversion policy to encourage residents to alter their disposal habits to promote continued increased participation in waste reduction and diversion programs, helping position the City to meet provincially mandated targets, which the City is currently falling short of, and to extend the life of the landfill by encouraging more sustainable waste management habits. Establishing a new landfill or implementing alternative technologies could cost the City and taxpayers between \$300 and \$450 million and take up to 15 years to become fully operational. The remaining air space at the landfill is being consumed daily, and every decision made on waste reduction and diversion will have implications on the life of this asset, which is expected to reach capacity in the next 13 years if no changes are made.

Exploring opportunities to optimize and extend the life of the Trail Waste Facility Landfill was identified as a priority by City Council through Phase 1 of the Solid Waste Master Plan ([ACS2019-PWE-SWS-0001](#)) (Waste Plan). Extending the life of the Trail Waste Facility Landfill and deferring the need to invest in a new landfill or alternative residuals

management technology requires a multi-pronged approach, including medium and longer-term actions that will be presented to Council through the Waste Plan, as well as a series of shorter-term actions that are being developed alongside the Waste Plan to support its vision, guiding principles, and goals. Together, the shorter-term actions will have a cumulative impact on extending the life of the landfill by reducing unnecessary waste to landfill and increasing diversion. The proposed curbside waste diversion policy is one of those critical short-term actions. Programs like this policy, which encourage changes in resident behaviour, will also have compounding benefits over the long term, as the City is required to manage the waste footprint beyond the life of the existing Trail Waste Facility Landfill. As part of this multi-pronged approach, staff recommend a Partial Pay-As-You-Throw program that would provide each household receiving curbside waste collection services with 55 garbage tags per year as a part of their annual Solid Waste User Fee paid on their tax bill and the flexibility to use them when needed throughout the year. Under this proposed model, garbage would be treated like a utility similar to water, hydro, and gas, where households pay based on their use of the program. Households that need to set out more than the 55 garbage items per year allotted to each household could purchase additional tags on a cost recovery basis. There would continue to be no limit to how much properly sorted recycling, organic and leaf and yard waste households can set out through diversion programs. Staff are also recommending expanding the City's Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste, which would not count toward a household's annual allotment of tags.

While the recommended policy would require some level of change for all residents (i.e. tagging waste set out at the curb), only one in four residents would have to change their waste management habits to divert recycling and organic materials from the garbage to the blue, black, or green bin. The majority of curbside garbage set-outs (74 per cent) already had two garbage items or less at the curb for collection.

The policy is intended to reduce unnecessary waste from going to landfill by providing incentive for residents to fully participate in waste diversion programs and practice more sustainable waste management habits. Currently, approximately 58 per cent of what residents are placing at the curb could be diverted through the City's recycling or green bin programs. The set-out study also found that participation in waste diversion programs decreased as households set out more garbage items. The purpose of this policy is to encourage residents to evaluate what they are setting out for garbage collection and increase use of the existing recycling and Green Bin programs.

Based on the experiences of other Ontario municipalities with Partial Pay-As-You-Throw programs and analysis of Ottawa's waste stream, this policy is estimated to:

- Reduce garbage tonnage by up to 19 per cent per capita in year one and up to 28 per cent per capita in year five;
- Increase the curbside waste diversion rate by up to six per cent;
- Capture up to 5,825 additional tonnes of black bin recyclables, 4,395 tonnes of blue bin recyclables, and 7,651 tonnes of organic and leaf and yard waste; and,
- Extend the life of the landfill by an estimated two years, as part of a multi-pronged approach to have a greater cumulative impact on extending the life of the landfill, deferring the need to implement a costly new landfill or alternative technology in the short-term.

If approved by Council, waste collection would remain status quo and residents would not see this change at the curb until Q2 2024. Work would begin immediately to formalize and launch an internal working group of City service areas impacted by the change to collaborate and provide input to support implementation planning, based on their respective areas of expertise. Staff would provide an Implementation Plan and Readiness Update to Council in Q1 2024, including a communications plan and graduated enforcement strategy.

Pay-As-You-Throw waste collection models are in place in 132 municipalities across Ontario, including Carleton Place, Russell, and North Grenville, with an additional 39 municipalities having a firm garbage limit in place. It should be noted that Ottawa is one of the last major municipalities across Canada to consider and enforce a curbside waste diversion policy. In preparation of the implementation plan, staff will review the best practices in comparator municipalities with longer term experiences with these programs to support proper program planning.

Financial implications

If approved, there would be a one-time capital cost of up to \$3.5 million in 2024, funded from the reserve, for a citywide promotion and education campaign, additional recycling and green bins for residents, and temporary staff to help implement the program. In addition, there would be an estimated increase in the annual operating budget of up to \$1.5 million per year starting in 2024 (to be requested through the 2024 budget process) for increased organics processing, preparation, and distribution of tags to all

households, and two additional Solid Waste Inspectors. Staff estimate that the sale of additional tags could offset operating costs by approximately \$450,000 per year in year one and decrease to approximately \$400,000 by year five, as behaviour changes.

Public consultation

The City undertook extensive public engagement on the policy options explored through this project in 2021. A detailed overview of the feedback shared by residents and stakeholders is contained in the What We Learned Report, appended to this report as Document 2.

Public engagement included a comprehensive online public survey that received more than 20,000 responses, a representative panel survey, online workshops with residents and stakeholders to discuss the options, virtual focus groups with equity-deserving organizations, and conversation kits that enabled groups to deliberate on the options within their communities. The feedback received through this engagement was critical to better understand public opinion, including the unique risks and considerations of how introducing a new policy at the curb could influence residents. Feedback from engagement was used to help inform the recommendations as well as implementation and risk mitigation plans.

Through the City's engagement, respondents were asked to select their preferred option for a curbside waste diversion policy. Partial Pay-As-You-Throw program was the most preferred option with 41 per cent of public and 30 per cent of panel respondents (representative sample). When asked what drove this preference, respondents stated the flexibility offered by the program in allowing households to set-out additional garbage above the limit if needed (versus a firm limit that does not permit additional waste to be set out for collection) was key. When it came to the garbage limit, 79 per cent of public respondents and 80 per cent of panel respondents supported reducing from the current limit.

The public survey also outlined and sought feedback on potential implications and risks that would need to be considered through implementation of a new curbside policy. Respondents identified illegal dumping and impact on low-income households as the top two risks for the City to manage. Staff recognize that significant program planning would be required to prepare residents and staff for a curbside policy change, and respondents were able to provide feedback through the survey to identify barriers and challenges that may occur.

RÉSUMÉ

Hypothèse et analyse

L'objectif de ce rapport consiste à recommander les changements à apporter à la Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue à Ottawa afin d'encourager les résidents à modifier leurs habitudes dans l'élimination des déchets pour promouvoir continuellement l'amélioration de la participation aux programmes de réduction et de réacheminement des déchets, en permettant à la Ville d'être en mesure d'atteindre les cibles obligatoires du gouvernement provincial, qu'elle n'atteint pas à l'heure actuelle, et de prolonger la durée utile de la décharge publique en encourageant les résidents à adopter des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

L'aménagement d'une nouvelle décharge publique ou le recours à d'autres technologies pourrait coûter, à la Ville et aux contribuables, entre 300 millions et 450 millions de dollars, et il se pourrait que l'on doive compter 15 ans avant que cette décharge soit parfaitement opérationnelle. Le reliquat de la capacité de la décharge publique s'épuise chaque jour, et toutes les décisions adoptées dans la réduction et le réacheminement des déchets auront des répercussions sur la durée utile de cette infrastructure, qui devrait atteindre le maximum de sa capacité dans les 13 prochaines années si aucun changement n'est apporté.

Le Conseil municipal a donné une priorité à l'étude des possibilités permettant d'optimiser et de prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail dans le cadre des approbations délivrées dans la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-SWS-0001](#)). Pour prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail et pour reporter la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge ou dans une autre technologie de gestion des déchets résiduels, il faut adopter une approche à plusieurs volets, notamment des actions à moyen et à plus long termes, qui seront présentées au Conseil municipal dans le Plan directeur, avec une série d'actions à plus court terme que nous sommes en train d'élaborer de concert avec le Plan directeur afin d'en étayer la vision, les principes cadres et les objectifs. Dans l'ensemble, ces actions à plus court terme auront un impact cumulatif sur la prolongation de la durée utile de la décharge publique, en réduisant les déchets inutilement enfouis dans cette décharge et en augmentant le réacheminement des déchets. La Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue est l'une de ces actions essentielles à court terme. Les programmes qui, comme cette politique, encouragent les résidents à changer de comportements viendront aussi multiplier les bienfaits à long terme, à l'heure où la Ville doit gérer son empreinte dans la gestion des déchets au-delà de la durée utile de la décharge du chemin Trail existante.

Dans le cadre de cette approche à plusieurs volets, le personnel de la Ville recommande d'adopter un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets; dans le cadre de ce programme, chaque ménage qui a droit aux services de collecte des déchets en bordure de rue recevrait 55 étiquettes de sac par an, qui seraient payées à même ses frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides, réglés dans sa facture de taxes et aurait la possibilité de se servir toute l'année de ces étiquettes dans les cas nécessaires. Ce programme cadre avec le contingent moyen par ménage de 2,1 articles à ramasser toutes les deux semaines, ainsi qu'avec le nombre d'articles à jeter que trois ménages sur quatre déposent déjà sur le bord de la rue, comme le confirme l'étude sur la collecte des déchets résidentiels menée sur tout le territoire de la Ville à l'automne 2022. En vertu de ce modèle proposé, la collecte des déchets serait considérée comme un service public au même titre que l'aqueduc, l'hydroélectricité et le gaz : les ménages paieraient des frais en fonction de l'utilisation qu'ils font du programme. Les ménages qui doivent déposer sur le bord de la rue plus de 55 articles à jeter par an, selon le contingent fixé pour chaque ménage, pourraient acheter des étiquettes supplémentaires selon le principe de la récupération des coûts. Il n'y aurait toujours pas de limite quant au volume de matières recyclables, de déchets organiques et de feuilles et résidus de jardinage que les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue dans le cadre des programmes de réacheminement. Le personnel recommande aussi d'étendre le Programme spécial de collecte de déchets aux déchets médicaux non dangereux, qui ne compteraient pas dans la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

Si la politique recommandée oblige tous les résidents à adopter de nouveaux comportements dans une certaine mesure (par exemple en étiquetant les déchets déposés sur le bord de la rue), seulement un résident sur quatre devrait changer ses habitudes dans la gestion des déchets afin de réacheminer les matières recyclables et organiques au lieu de les jeter aux ordures dans les bacs bleus, noirs ou verts. Dans la majorité des cas où les déchets sont déposés en bordure de rue (74 %), on impose déjà une limite de deux articles ou moins à ramasser sur le bord de la rue.

Cette politique vise à réduire les déchets inutilement enfouis dans la décharge publique en incitant les résidents à participer à part entière aux programmes de réacheminement des déchets et à adopter des pratiques plus durables dans la gestion des déchets. À l'heure actuelle, on pourrait réacheminer environ 58 % de ce que les résidents déposent sur le bord de la rue dans le cadre des programmes de recyclage ou de bacs verts de la Ville. L'étude sur la collecte des déchets a aussi permis de constater que la participation aux programmes de réacheminement des déchets a baissé puisque les ménages

déposent plus d'articles à ramasser. L'objectif de cette politique consiste à encourager les résidents à évaluer ce qu'ils déposent sur le bord de la rue pour le faire ramasser et à utiliser davantage les programmes existants de recyclage et de bacs verts.

D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités de l'Ontario dans le cadre des programmes de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets et selon l'analyse des courants de gestion des déchets d'Ottawa, on estime que cette politique :

- réduira le tonnage des déchets à hauteur de 19 % par habitant dans la première année et de 28 % par habitant dans la cinquième année;
- augmentera à hauteur de 6 % le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue;
- permettra de capter 5 825 tonnes supplémentaires de matières recyclables dans les bacs noirs, 4 395 tonnes de matières recyclables dans les bacs bleus et 7 651 tonnes de déchets organiques et de feuilles et résidus de jardinage;
- augmentera la durée utile de la décharge publique d'environ deux ans, dans le cadre d'une approche à plusieurs volets destinée à produire un impact cumulatif plus important sur le prolongement de la durée utile de la décharge publique, en reportant la nécessité d'aménager une nouvelle décharge publique coûteuse ou de faire appel à une autre technologie à court terme.

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets continuerait de se dérouler comme d'habitude (statu quo), et ce changement dans la collecte des ordures déposées sur le bord de la rue ne se produirait pas, pour les résidents, avant le deuxième trimestre de 2024. On lancerait immédiatement les travaux pour mettre officiellement sur pied un groupe de travail interne réunissant les secteurs d'activité de la Ville touchés par ce changement afin de collaborer et d'apporter son concours dans la planification de la mise en œuvre, d'après leurs compétences respectives. Le personnel de la Ville soumettrait au Conseil municipal, au premier trimestre de 2024, un plan de mise en œuvre et un compte rendu des préparatifs, ainsi qu'un plan de communication et une stratégie de mise en application progressive.

Les modèles de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt sont en place dans 132 municipalités partout en Ontario, dont Carleton Place, Russell et North Grenville; 39 autres municipalités ont institué une limite ferme pour le nombre d'articles à jeter. Il convient de signaler qu'Ottawa est l'une des dernières grandes municipalités du Canada à envisager d'appliquer une politique sur le réacheminement

des déchets déposés en bordure de rue. En prévision du plan de mise en œuvre, le personnel de la Ville passera en revue les règles de l'art appliquées dans les municipalités comparables qui ont une expérience plus longue de ces programmes afin de veiller à bien planifier ce programme.

Répercussions financières

Si le Conseil donne son approbation, il faudrait engager en 2024 des dépenses en immobilisations ponctuelles à hauteur de 3,5 millions de dollars, qui seraient financées à même la réserve, pour mener, sur tout le territoire de la Ville, une campagne de promotion et d'information, pour fournir aux résidents des bacs de recyclage et des bacs verts supplémentaires et pour mobiliser le personnel temporaire qui participera à la mise en œuvre du programme. En outre, il faudrait augmenter le budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 1,5 million de dollars par an à partir de 2024 (en déposant la demande dans le cadre du processus de budgétisation de 2024) pour accroître le traitement des matières organiques, la préparation des étiquettes et leur distribution parmi tous les ménages, ainsi que pour deux inspecteurs supplémentaires de la gestion des déchets solides. Le personnel de la Ville estime que la vente des étiquettes supplémentaires pourrait compenser les frais d'exploitation pour des sommes d'environ 450 000 \$ par an dans la première année et d'environ 400 000 \$ dans la cinquième année, grâce aux changements de comportement.

Consultation publique

La Ville a mené, en 2021, une vaste consultation publique sur les options étudiées dans la mise au point des politiques. Le lecteur trouvera dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », joint à ce rapport dans la pièce 2, une vue d'ensemble détaillée des commentaires exprimés par les résidents et par les intervenants.

La consultation publique a consisté à mener un sondage public en ligne complet, qui a donné lieu à plus de 20 000 réponses, un sondage par panel représentatif, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants pour discuter des options, des réunions virtuelles de groupes de discussion avec les organisations méritant l'équité, en plus de prévoir des trousseaux de dialogue grâce auxquels les groupes pouvaient s'exprimer sur les options dans leur communauté. Les commentaires exprimés dans cette consultation ont été essentiels, puisqu'ils ont permis de mieux connaître l'opinion publique, notamment à propos des risques et des considérations essentielles dans les moyens d'adopter une nouvelle politique qui pourrait influencer les comportements des résidents dans le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Nous nous sommes inspirés des

commentaires réunis dans ces consultations pour éclairer les recommandations, ainsi que les plans de mise en œuvre et de maîtrise des risques.

Dans le cadre de cette consultation menée par la Ville, on a demandé aux répondants de sélectionner l'option qu'ils préféreraient pour une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Le programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets a été l'option privilégiée par 41 % du public et 30 % des répondants au sondage par panel (échantillon représentatif). Lorsqu'on leur a demandé ce qui expliquait cette préférence, les répondants ont fait savoir que la souplesse offerte par ce programme en permettant aux ménages de déposer sur le bord de la rue des sacs à ordures en sus de la limite (par rapport à une limite ferme, qui ne permet pas de déposer des sacs à ordures supplémentaires à ramasser) était essentielle. S'agissant de la limite fixée pour le nombre de sacs à ordures, 79 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage public et 80 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage par panel étaient favorables à l'idée de réduire la limite actuelle.

Dans le sondage public, on a aussi décrit dans leurs grandes lignes les incidences et les risques potentiels dont il faudrait tenir compte dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique sur la gestion des déchets déposés en bordure de rue et on a demandé aux résidents d'exprimer leur avis sur ces questions. Les résidents ont fait savoir que le déversement illicite des déchets et l'impact sur les ménages à revenus faibles constituaient les deux grands risques à gérer par la Ville. Le personnel de la Ville reconnaît qu'il faudrait consacrer d'importants efforts à la planification du programme afin de préparer les résidents et le personnel à ce changement de politique sur la gestion des déchets déposés en bordure de rue, et les répondants ont pu, grâce à ce sondage, exprimer leur avis et cerner les obstacles et les difficultés qui pourraient surgir.

BACKGROUND

The City of Ottawa (the City) manages a complex, integrated solid waste management system that maintains public health, supports environmental sustainability, and collects garbage, recycling and organic waste from approximately 306,000 curbside properties and 2,150 multi-residential properties. The City also provides waste collection services to 240 City-owned facilities, 1,950 parks and public spaces, approximately 300 small businesses through the City's Yellow Bag program, and 240 schools with green bin collection through the City's Green Bins in Schools program.

The City's waste management programs are funded through a hybrid funding model

approved by Council in 2005 ([ACS2005-CCS-CSE-0014](#)). Waste diversion program costs are funded by all tax classes from the assessment-based tax bill, and costs for managing garbage, including collection and landfill disposal, are funded by residential and multi-residential properties paying a uniform flat fee (the Solid Waste User fee). The City also generates revenue through various sources to help offset part of the costs for managing waste, including tipping fees at the Trail Waste Facility Landfill, sale of recyclables, and royalty revenue from landfill gas electricity generation.

In 2007, the City implemented a garbage item set-out limit of six items bi-weekly ([ACS2006-PWS-UTL-0017](#)), and that limit has not changed since. Schedule F of the Solid Waste Management By-law permits a garbage bag, container, or bulky item to be considered a garbage item, so long as it meets the size and weight parameters described within the by-law. The City has focused primarily on educating residents to encourage participation in waste diversion programs and does not actively enforce the current bag limit.

The current curbside collection service levels for curbside households were approved by Council in 2011 and implemented on October 29, 2012. The most significant change implemented through the 2011 service level review was the shift from weekly to bi-weekly garbage collection. Other service levels approved as part of the Solid Waste Service Level Review report ([ACS2011-ICS-ESD-0002](#)) are outlined below:

- Uniform curbside collection service levels across the city, including rural, suburban and urban;
- Weekly Green Bin collection, including leaf and yard waste;
- Bi-weekly collection of Blue and Black Box on alternating weeks;
- Bi-weekly garbage collection; and,
- Bi-weekly Special Considerations Program for diapers and incontinence products, alternating with the garbage collection week.

Part of the 2011 Solid Waste Service Level Review considered lowering the garbage item limit and introducing a curbside waste diversion policy such as a Clear Bag Garbage Program or a Partial Pay-As-You-Throw Program. These options were not carried forward at the time due to strong public opposition, and to allow time for residents to adjust behaviours in light of the newly implemented Green Bin program and the introduction of bi-weekly garbage collection.

The Special Considerations Program was established as a result of feedback received through the 2011 Service Level Review stakeholder review process to accommodate residents requiring collection of diapers and incontinence products on the weeks without scheduled garbage collection. Under the current program, participating households can place one bag of diapers and/or incontinence products out for collection on the alternating week from garbage collection.

Despite industry best practice to regularly monitor and assess waste program performance and make diversion policy recommendations as residents alter their disposal habits to promote continued increased participation in waste reduction and diversion programs, Ottawa has not considered a curbside garbage policy change since 2012. Considering implementation of a new waste diversion policy supports alignment with Provincial legislation and municipal initiatives to increase the City's waste diversion rate, helps reduce greenhouse gas emissions associated with the presence of organics in landfill, and supports turning more waste into new products and resources.

Trail Waste Facility Landfill - Landfill Life

The City owns and operates the Trail Waste Facility Landfill, which is an important City asset. Air space continues to be consumed daily and every decision made on waste reduction and diversion will have implications on the life of the asset. As previously shared in the Phase 2 Solid Waste Master Plan ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)) report received by Council in July 2021, if changes aren't made to waste disposal habits, the Trail Waste Facility Landfill could reach capacity between 2036 to 2038. Siting and developing a new landfill or implementing an alternative residual management technology can take up to 15 years and cost the City and taxpayers between an estimated \$300 and \$450 million dollars. These disposal options will continue to require community participation in waste diversion programs to comply with Provincial regulations and reduce the amount of unnecessary waste being processed as garbage.

Exploring opportunities to optimize and extend the life of the Trail Waste Facility Landfill was identified as a priority by City Council through Phase 1 of the Solid Waste Master Plan ([ACS2019-PWE-SWS-0001](#)) to defer this substantial investment as long as possible. Extending the life of the Trail Waste Facility Landfill requires a multi-pronged approach, including complimentary short and long-term actions that support the Council-approved goals of the Waste Plan. The shorter-term actions (known as "component projects" of the waste plan, including the subject of this report - a new curbside waste diversion policy) will have a cumulative impact on extending the life by reducing waste to landfill and increasing diversion, positioning the City to meet

provincial requirements, outlined in this report. Exploring and incorporating programs that encourage changes in resident behaviour will also have the potential for compounding benefits over the long term, reducing the waste footprint the City is required to manage beyond the life of the Trail Waste Facility Landfill.

Ottawa's Diversion Rates and Program Participation

Council has adopted several program enhancements over the past 13 years to reduce waste to landfill, increase waste diversion rates and program participation, and encourage more sustainable waste management habits.

Ottawa residents responded to the implementation of the Green Bin program in 2010 which supported a city-wide waste diversion rate increase by seven per cent, and an additional five per cent three years later following the adoption of bi-weekly garbage collection in 2012. As outlined in the Source-Separated Organics Program Update report in May 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0001](#)), the city-wide waste diversion rate increased an additional three per cent after the implementation of the Green Bin Program Enhancements in 2019 which allowed plastic bag liners to be used to reduce the “yuck factor” – which was identified by residents as one of the top barriers to participating in the program – and the disposal of dog waste into the green bin. The program changes were also coupled with a comprehensive year-long communications, education, and outreach strategy. The report acknowledged that performance measurement took place during the COVID-19 global pandemic and additional program monitoring would need to take place. The 2022 city-wide diversion rate was 46 per cent (53 per cent for curbside households and 17 per cent for multi-residential properties, based on collected tonnages).

While diversion rates have generally been improving over the past 13 years due to Ottawa residents responding to the implementation of various policies, program changes, education and outreach campaigns, the curbside household diversion rate is well below the rate of comparator municipalities across Canada, as evidenced in the industry scan undertaken as part of Phase 1 of the development of the City's new Solid Waste Master Plan ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)).

The City's 2018-2019 Four Season Curbside Waste Audit Study showed that 58 per cent of garbage collected from curbside households could be diverted through diversion programs (13 per cent of waste in the garbage stream was recyclable material and 45 per cent was green bin material, by weight). Furthermore, market research undertaken in [2018](#) and [2020](#) identified that not all residents were using diversion programs to their

full potential. Residents identified the main reason for not using the programs more was simply that they “forget or put material in the garbage by mistake”. When residents not using the green bin at all were asked why, a quarter of respondents said they “don’t have a green bin” while just under one-fifth of respondents (19 per cent) said it is “inconvenient to participate”.

Table 1: Top reasons for not using recycling programs (2018 Market Research)

Reason for not using recycling bin more	Percentage of Respondents in Agreement
Forget / put things in the garbage by mistake	26% (Blue Bin); 28% (Black Bin)
Others in household don’t recycle enough	18% (Blue Bin); 10% (Black Bin)
Not sure what goes in the bins	16% (Blue Bin); 9% (Black Bin)
Too lazy sometimes	12% (Blue Bin); 8% (Black Bin)

Table 2: Top reasons for not using the green bin (2020 Market Research)

Reason for not using green bin at all	Percentage of Respondents in Agreement
Don’t have a green bin	25%
Inconvenience	19%
Do their own composting	15%
Attracts bugs, vermin or other animals	12%
Reason for not using green bin more	Percentage of Respondents in Agreement
Forget or put things in the garbage by mistake	24%
It gets smelly, messy or gross	16%

Others in the household don't use it much or at all	15%
Not sure what goes in the green bin	14%

This market research underscores the need to support residents by reducing barriers and influencing behaviour to encourage increased participation in recycling and green bin programs. The City continues to educate residents about waste programs through the annual collection calendar, educational posters on waste collection vehicles, targeted advertising campaigns using a variety of online and in-community tactics, and in-person education at public events. While education and outreach initiatives are essential to inform residents about program changes and how to use recycling and green bin programs, both the City's experience and industry insight indicate that education alone is not enough to motivate behaviour change and reduce the barriers identified in the market research.

In 2022, a city-wide curbside set-out study was undertaken to assess waste set-out and recycling program participation. A total of 2,400 household set-outs were sampled over a four week period. The study was designed based on industry best practice. Streets were chosen to ensure a representative sample of urban, suburban and rural households as well as neighbourhood household incomes to support a sample representative of Ottawa's curbside population.

The study found curbside households set out an average of 2.1 garbage items bi-weekly, with the median set-out rate being two garbage items bi-weekly. This is well below the City's current six-item garbage limit. Results from the study also show that some households continue to set out large amounts of garbage above the current bag limit. Table 3 below shows the participation rates in curbside diversion programs based on the number of garbage items set at the curb.

Table 3: Participation in Diversion Programs Based on 2022 Garbage Set-Out Study

Garbage Items Set Out	Percent of Households	Blue Box Set Out	Black Box Set Out	Green Bin Set Out
One or less	48%	87%	68%	73%
Two	26%	88%	69%	66%

Three	11%	85%	69%	65%
Four	6%	86%	67%	63%
Five	4%	82%	68%	58%
Six	2%	78%	66%	48%
More than 6	4%	47%	45%	36%

The participation levels outlined in the table above suggest that as the number of garbage items increase, participation in diversion programs decreases.

While the set-out study indicates 96 per cent of garbage set-outs are within the current six item limit, the current garbage item limit is not encouraging residents to maximize their participation in recycling and organics programs, as more than half of what is in the curbside garbage stream is recycling and Green Bin material. This data, paired with the City’s waste diversion rate and market research insights suggest there is still ample opportunity to increase participation in curbside diversion programs among all residents, whether they currently use diversion programs or not.

Drivers for Increasing Diversion and Waste Reduction

In Canada, all three levels of government play a role in waste management, with the federal and provincial governments establishing waste reduction and diversion policies and programs, and providing regulations, standards, approvals, and monitoring of waste management facilities and operations. Municipal governments are typically responsible for managing the collection, recycling, composting, and disposal of household waste in accordance with the policies and regulations established by the upper levels of government.

Both the federal and provincial governments have been making changes to managing waste which has implications for how the City manages residential waste. At both the federal and provincial levels, the issue of waste and climate change, single-use plastics and the concept of a circular economy (i.e. requiring industry to incorporate recycled content into their products, promote a closed-loop system for their packaging and products, and manufacturing products that are more durable, easily repaired and can be recycled or repurposed at end of life) are driving policy and regulatory changes around waste management. Improvements in reducing waste to landfill and increasing diversion will also be essential in complying with Provincial directives moving forward.

The *Resource Recovery and Circular Economy Act, 2016*, was introduced by the Province and identifies the provincial interest in having a system of waste reduction and resource recovery in Ontario, and allows the Minister of the Environment and Climate Change to issue policy statements to further the provincial interest.

Food and Organic Waste Policy Statement

In 2018, the Province issued the [Food and Organic Waste Policy Statement](#) under section 11 of the *Resource Recovery and Circular Economy Act, 2016* and provided direction to provincial ministries, municipalities, industrial, commercial and institutional establishments, and the waste management sector to increase waste reduction and resource recovery of food and organic waste. The policy statement includes a 70 per cent reduction and recovery target for food and organic waste from curbside households by 2023. The Provincial Government also announced its priority to move towards phasing out food and organic waste sent to landfill by 2030, requiring all Ontario municipalities to work towards achieving these targets. No further updates on the proposed ban on organics from landfill have been shared by the Province.

Ottawa's organics recovery rate is currently falling short of the target, with an approximate 60 per cent organics capture rate, which is heavily driven by high participation in the curbside Leaf and Yard Waste Program. Only 44 per cent of food and other organic waste is being diverted (based on 2018-2019 Four Season Curbside Waste Audit Study). Further, 45 per cent of material in the garbage going to landfill is organic waste. Increasing food waste diversion through the Green Bin program is the biggest opportunity to support achieving the 70 per cent target.

Provincial Transition of Recycling Programs to Individual Producer Responsibility (IPR)

On June 3, 2021, the Ministry of the Environment, Conservation and Parks released the final *Blue Box regulation* ([Ontario Regulation 391/21](#)) for the management of Ontario's current Blue Box Program (which includes the City's Blue and Black Bin Programs), which will shift the responsibility of these programs from municipalities to the producers of products and packaging. Under the Provincial Blue Box IPR Program, the City will no longer be responsible for the collection or processing of recyclable materials and would also no longer generate revenues from the sale of these processed materials, as of July 1, 2023.

Following the transition period, producers will implement a province-wide standardized common collection beginning January 1, 2026 and will have to adhere to management targets stated in the *Blue Box regulation*. This will be an important consideration for the

City to support producers in meeting their Provincially mandated targets and keeping recyclable materials and organics out of the Trail Waste Facility Landfill. Further details on the transition of the Provincial Blue Box Program to IPR will be provided through the Update to Provincial Blue Box Program Transition report (ACS2023-PWD-SWS-0002), coming to the Environment and Climate Change Committee on June 5, 2023 and to City Council on June 14, 2023.

The 2018-2019 Four Season Curbside Waste Audit Study found that 25 per cent of blue bin recyclables and 21 per cent of black bin recyclables were disposed of as garbage by curbside households. Based on the experiences of other municipalities with enforced garbage limits, staff anticipate that a new waste diversion policy and enforced garbage limits will influence residents to properly sort and divert their recyclable materials to appropriate recycle bins.

Alignment with City Projects

Enhancing diversion and program participation rates support the achievement of objectives and targets outlined in several Council-approved projects and initiatives.

Solid Waste Master Plan

The City is in the midst of developing a new Solid Waste Master Plan (Waste Plan) which will provide the overall framework, direction, and goals for solid waste management, diversion and reduction over the next 30 years. The Waste Plan includes a series of actions and component projects that will have a cumulative impact on extending the life of the landfill through a multi-pronged approach. In 2021, Council approved the Solid Waste Master Plan Phase 2 report ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), with the vision of “A zero Waste Ottawa through progressive, collective and innovative action”. Approved goals include extending the life of the landfill by reducing the amount of waste going to landfill and maximizing the reuse and recycling of waste generated by residents. Phase 2 of the Waste Plan also provided a high-level long list of 72 options for managing and diverting waste in the City over the next 30 years, including exploring waste diversion policy mechanisms that include reducing and enforcing garbage set-out limits as well as curbside diversion options like a Pay-As-You-Throw or Clear Bag programs. The Waste Plan also seeks to reduce the amount of waste generated and maximize its reuse, recycling and recovery.

When the Waste Plan Roadmap report was approved by Council in 2019 ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), component projects were identified to be worked on concurrent to the Waste Plan’s development to supplement the Waste Plan and ensure momentum

on key Solid Waste files continued in the short term, including the recommendation of a curbside waste diversion policy to reduce waste to landfill and increase participation in waste diversion programs for the City's curbside collection program. Increasing waste diversion from landfill in the short-term (five-year horizon) was identified as a priority by Ottawa City Council, residents, and stakeholders. As outlined in the Phase 2 report, the Trail Waste Facility Landfill is a significant asset for the City and its residents.

Establishing a new landfill or implementing alternative technologies like Mass Burn Incineration would cost over \$300 million and take up to 15 years to become fully operational. The remaining air space at the Trail Waste Facility Landfill is being consumed daily, and every decision made on waste reduction and diversion will have implications on the life of the asset, whether that be further extending its life or further reducing its life.

Introducing a new policy change can take upwards of two to three years from development to implementation. As such, advancing this project alongside the Waste Plan's development was considered critical to help meet provincial policy directions, work towards municipal climate change targets, incorporate specifications into the next collection contract and support gradual behaviour change to prepare residents for further recommendations that will be considered through the final Waste Plan, which is currently being developed. The draft Waste Plan will be tabled for Council consideration later this year.

Residuals Waste Management Strategy

Recognizing that the landfill is reaching capacity sooner than previously expected, the development of a Residuals Waste Management Strategy was identified as a component project of the Waste Plan. The strategy was approved by Council in October 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)) to optimize the remaining airspace available and reduce the amount of waste going to landfill in the short to medium-term, while longer term actions were explored as part of the Waste Plan.

The Residuals Waste Management Strategy outlines the framework to explore the possibility of implementing a combination of policies, programs, and mechanisms, all which have been previously identified through the Waste Plan's Long-Term Waste Management Needs, to reduce or divert the amount of waste sent to the landfill for disposal. The goal of the Residuals Waste Management Strategy is to identify short-term opportunities to divert waste from the Trail Waste Facility Landfill and continue to make operational improvements at the site in order to preserve, to every extent possible, the remaining capacity of the landfill. Each opportunity identified in the

strategy will be quantified based on the impact, including considering the expected potential for preserving capacity, the environmental impact and the financial implications of implementation.

Climate Change Master Plan

On January 29, 2020, Council approved ambitious targets to reduce the City's corporate greenhouse gas (GHG) emissions by 100 per cent by 2040 and city-wide emissions by 100 per cent by 2050 through the Climate Change Master Plan ([ACS2020-PIE-EDP-0053](#)). The Climate Change Master Plan is the framework for how Ottawa will mitigate and adapt to climate change over the next 30 years. Energy Evolution, Ottawa's Community Energy Transition Strategy ([ACS2020-PIE-EDP-0036](#)) was approved by Council in October 2020 and sets the framework for how the GHG emission reduction targets can be achieved. The strategy projected that diverting organics from the landfill and using the organic material to make renewable natural gas is one of the top five most impactful actions to achieving the GHG targets. Energy Evolution also identified the "Organics Resource Recovery Strategy" as one of the 20 projects to accelerate action and investment by 2025, of which the Solid Waste Master Plan is a critical component. Energy Evolution calls for 98 per cent diversion of food and organic waste by 2024 and 100 per cent diversion of paper products by 2042 from landfill to support achieving Council's targets. (Of note, the target to divert 98 per cent of organic waste from landfills by 2024 was based on the former provincial government's proposal to ban organics from landfills as early as 2022. Given that this ban has not been put in place to date, emission reductions will need to be found elsewhere in the short-term to stay on track to achieving the GHG targets.) Implementing a new curbside waste diversion policy supports increasing diversion of these materials in alignment with the Council-approved targets.

New Official Plan

The City's new Official Plan ([ACS2021-PIE-EDP-0036](#)) was approved by Council in October 2021 with a vision for Ottawa to be the most livable mid-sized city in North America over the next century. Environmental, climate and health resiliency were embedded into the framework of the Official Plan's policies as cross cutting issues. Diverting waste from landfill and working towards the Waste Plan's vision of a zero-waste Ottawa were promoted as critical to the health and sustainability of the community.

Considering established provincial and municipal targets requiring increased waste diversion and that 58 per cent of the curbside garbage stream could be diverted through recycling and green bin programs, this report is recommending that Council consider a change to the City's current waste diversion policy to increase participation in recycling and green bin programs, reduce waste to landfill, and encourage a shift in community values for Ottawa residents to collectively contribute to achieving the City's Waste Plan goals.

DISCUSSION

The purpose of this report is to recommend changes to Ottawa's curbside waste diversion policy and bag limit. If approved, staff would come back to Council no later than Q1 2024 with a detailed implementation plan, including an overview of the operational readiness plan and extensive citywide communications and outreach strategy prior to program rollout in Q2 2024.

This report recommends a Partial Pay-As-You-Throw program for curbside residents, altering the bi-weekly set-out amount to an annual allotment of 55 garbage items, with all items requiring a tag in order to be picked-up. The annual allotment of tags would be distributed to residents every year as a part of their Solid Waste User Fee, with additional tags available for purchase throughout the city on a cost recovery basis. In keeping with the current collection program, there would be no limit to how much waste residents can divert through the blue and black bin and green bin programs, creating an incentive to fully participate in those programs and practice more sustainable waste management habits.

Further, this report recommends expanding the Special Considerations Program to accept non-hazardous medical waste, which would not count toward a household's annual allotment of tags.

Pay-As-You-Throw waste collection models are in place in 132 municipalities across Ontario, with an additional 39 municipalities having a firm garbage limit in place. These are proven policy mechanisms to encourage more sustainable waste management habits by reducing unnecessary waste going to landfill, increasing waste diversion from curbside households and maximizing participation in the curbside recycling and green bin programs.

Recommendation 1A: Approve a Partial Pay-As-You-Throw program policy for curbside residential properties

Development of the final recommendations outlined in this report were based on an analysis of short-listed policy options identified through the Waste Plan (Partial Pay-As-You-Throw, firm garbage limit, clear bags for garbage and materials bans on recyclable and organic material), a comprehensive modelling exercise, municipal scan, a curbside set-out study and feedback received through public and internal engagement. As a result, implementation of a Partial Pay-As-You-Throw program is being recommended, more colloquially known as a “tag-a-bag” program. More information on the policy options analyzed and considered alongside a Partial Pay-As-You-Throw program are contained in Document 1.

The program would allow households to set out 55 garbage items annually beginning in Q2 2024. The annual allotment of 55 garbage tags would be mailed to households at no additional cost to residents as part of the annual Solid Waste User Fee. All garbage items placed at the curb (including bulky items) would require a tag in order to be picked up by collections staff. Additional tags would be available to purchase at a cost of \$3 per tag should a household exceed their annual allotment of tags before year-end. The cost of additional tags is reflective of the cost of disposing one garbage item and is aligned with comparator Ontario municipalities which also have a pay-as-you-throw model in place for curbside collection. Should Council approve the recommended policy changes, as part of implementation planning, staff would work to have additional tags available for purchase at local retailers/community centres, and/or online through the City’s website.

Garbage tags are typically stickers that are wrapped around the neck of a garbage bag, as shown in Figure 1. Garbage can still be set out in a garbage container, so long as the container does not exceed the size limitations outlined in the Solid Waste Management By-law and the top bag in the garbage container has a garbage tag affixed to it. Similarly, bulky items set out at the curb would require the tag to be affixed to the top of the item.

Figure 1: Tags Affixed to Different Garbage Set-outs



Benefits of a Partial Pay-As-You-Throw Program

A Partial Pay-As-You-Throw program encourages equity among users by treating waste as a utility-based system, similar to water, hydro, and gas, allowing residents to have some control over what they pay by reducing how much they consume or produce and by using the City's recycling and green bin programs to their fullest. Industry research suggests that advance payment for service creates little to no connection for residents between the amount paid for garbage service and the quantity and composition of waste they discard

This program is intended to encourage households to maximize their use of recycling, green bin, and other City and community diversion programs to reduce divertible waste being sent to landfill, while still offering flexibility for the variability of waste being generated from week-to-week and for circumstances when residents need to set out more garbage than their annual allotment.

Estimated System Impact

Staff retained the support of Dillon Consulting, a consulting firm specializing in environmental science and management, to build a model to estimate the impact of each policy option on Ottawa's waste system. The model was developed by analyzing available data from other municipalities that have implemented each potential policy option and layering City of Ottawa data to understand the potential for a policy option to move waste from the garbage stream to the recycling and organics streams.

Based on the experiences from these municipalities and analysis of the City of Ottawa's waste stream, Dillon Consulting determined the estimated impact that a Partial Pay-As-You-Throw program could have on the curbside waste stream as follows:

- Garbage tonnage reductions: up to 19 per cent per capita (year one) and up to 28 per cent per capita (year five) over baseline year;
- Up to six per cent increase in the curbside waste diversion rate;
- Between an estimated 1,002 and 5,825 additional tonnes of black bin material captured;
- Between an estimated additional 756 and 4,395 tonnes of glass, metal, and plastic captured through the Blue Bin Program; and,
- Increase of an estimated 2,374 to 7,651 tonnes of organic waste collected through the City's Green Bin program and separate leaf and yard waste collection.

The model estimates suggest that a reduction in garbage tonnages could have a positive impact on landfill life. As one component of the multi-pronged approach to extending landfill life, the implementation of a Partial Pay-As-You-Throw program could extend the life of the current landfill by up to an estimated two years. This policy, along with other actions being considered through the Solid Waste Master Plan and the Residuals Management Strategy are anticipated to have a greater cumulative impact on extending the life of the Trail Waste Facility Landfill. Longer term continued reduction of garbage tonnages and increases to participation in recycling and green bin programs will also have lasting benefits beyond the life of the existing Trail Waste Facility Landfill and will be important in considering future residual waste management options and technologies that will be considered through the Residuals Waste Management Strategy and draft Solid Waste Master Plan.

If Council chooses not to implement a curbside waste diversion policy, the anticipated waste reduction tonnages per capita and increases in diversion will not be achieved and landfill capacity will continue to be used at the current rate as the curbside waste program structure is not encouraging resident behaviour change. If the City implements a policy to support reducing waste to the Trail Waste Facility Landfill, the City can delay using landfill capacity by reducing garbage tonnages and increasing waste diversion. If we continue to landfill the way we did in 2022, high-level estimates suggest the landfill capacity we could delay using with the implementation of this policy is valued at between \$1.1 million and \$3 million. It is important to note that there are many factors that can influence the success of a policy change. Population growth, changes in waste composition and product packaging, the economy, demographic changes, severity of climate events, resident behaviour change and the City's approach to education and

enforcement of curbside policies can all impact household waste generation and disposal rates, making it difficult to speculate with any degree of accuracy exactly what the outcome of a new policy option will be. However, all municipalities that have implemented this type of policy change did realize diversion increases and tonnage to landfill reductions.

Rationale for Recommended Garbage Limit

Based on the 2022 Set-Out Study results outlined in the report's background section, 96 per cent of garbage set-outs were below the current six-item limit. As such, the current, generally unenforced six-item limit policy does not encourage new or increased participation in waste diversion programs to reduce waste to landfill and increase capture rates of divertible material. Industry best practice suggests garbage item limits be set at or below the average household set-out to encourage participation in diversion programs. The recommendation of 55 garbage tags annually aligns with this best practice.

Insights from municipalities that successfully implemented a Partial Pay-As-You-Throw program suggest that a reduced garbage limit paired with the policy led residents to rethink their waste disposal habits and adopt more sustainable waste management behaviour, regardless of their current level of participation in recycling and green bin programs. While nearly three-quarters of garbage set-outs had two garbage items or less placed at the curb for collection, providing an annual allotment of tags to households quantifies the level of service included in their annual Solid Waste User Fee and encourages all households to not only maximize participation in recycling and green bin, but also to seek out reuse options prior to disposal, such as charity donations or local buy-nothing groups.

A Partial Pay-As-You-Throw program with an annual allotment of garbage tags supports:

- **Equitable service:** The Solid Waste User Fee would permit every household to dispose of the same number of garbage items annually at no additional cost.
- **Flexibility for households:** Set-out study data suggests that household garbage volumes fluctuate from week to week, with the average bi-weekly set-out being 2.1. Having an annual allotment would allow households to use their garbage tags as needed throughout the year, with the option to purchase additional tags if needed.

- Enforcement at point of collection: Experiences within Ottawa and those from other municipalities suggest that enforcement of proper program participation is essential to achieve the optimal results. Having a requirement for all garbage items to be tagged will allow for easier enforcement, as collection operators will collect only items that have a tag.

Recommendation 1B: Expand the City’s Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste

As mentioned in the background section of this report, the City currently operates a Special Considerations Program which offers eligible residents the ability to set-out diapers and incontinence products for collection on the off week when garbage is not collected. This program was introduced as a result of concerns raised by residents when transitioning to bi-weekly garbage collection in 2011. Residents were concerned about the potential for increased smell from diapers waiting to be collected every two weeks.

A review of the program was undertaken to consider the feasibility of continuing to offer the program and the most appropriate model for doing so to align with a new curbside garbage collection policy. Based on insights from a municipal scan and to address resident concerns about the impact a reduced set-out limit might have on unavoidable medical waste, it is recommended that the current program be expanded to also include non-hazardous medical waste. Examples of non-avoidable non-hazardous medical waste from home healthcare include casts, catheters, colostomy bags (empty and rinsed), disposable pads, gloves, masks, gowns and aprons, dialysis wastes (i.e. tubing, filters, disposable towels and sheets); gastric and nasal tubes (empty and rinsed); IV bags and tubing (empty and rinsed); soiled dressings. Residents will continue to register annually for the program and waste will be collected on the off week of their garbage collection. Waste collected through this program would not count toward a household’s annual allotment of tags.

Stakeholder and Resident Engagement

Throughout the development of this project, staff have engaged the Solid Waste Councillor Sponsor’s Group (CSG), which was established in [2019](#) to ensure a collaborative approach is taken while developing the Waste Plan and its component projects. The CSG provided critical feedback on the project plan and input based on feedback they hear from constituents on solid waste services daily. Their

participation has helped ensure staff were aware of current thinking and concerns as work progressed on developing the recommendations.

Similarly, the Solid Waste Master Plan's Stakeholder Sounding Board has been briefed and engaged through the different stages of the project to solicit input and perspectives from key stakeholders with an interest and/or expertise in solid waste management and to help ensure resident and stakeholder feedback is incorporated wherever possible.

Over a six-week period in Q3 2021, the City hosted extensive public engagement sessions to gather input from residents on various curbside garbage collection policies being explored through this project. The approach to public engagement included a comprehensive online public survey, a representative panel survey, online workshops with residents and stakeholders to discuss the options, virtual focus groups with equity-deserving organizations, and conversation kits that enabled groups to deliberate on the options within their communities.

Conducting a thorough and robust public engagement series was critical to better understand public opinion, including the unique risks and considerations of how introducing a new policy at the curb could influence residents. Feedback from engagement was used to help inform the recommendations as well as implementation and risk mitigation plans.

Participation Highlights

The engagement series solicited feedback from residents and stakeholders on their preferred curbside garbage collection option as well as the factors that influenced their decision, perceived barriers to each option to support staff in development of mitigation strategies, and various education and enforcement approaches that could be used to support residents through the recommended curbside policy change.

The public survey was open to all residents and generated 20,029 responses. Feedback indicated the importance many residents place on curbside garbage collection as a core municipal service. The primary limitation of open public surveys is that the results are not always representative of the larger population. To offset this, a panel survey was conducted during the same time frame with the same questions being posed to 1,000 residents who were selected based on the area of the city they reside in, age, and gender to ensure a representative sample. The margin of error for the

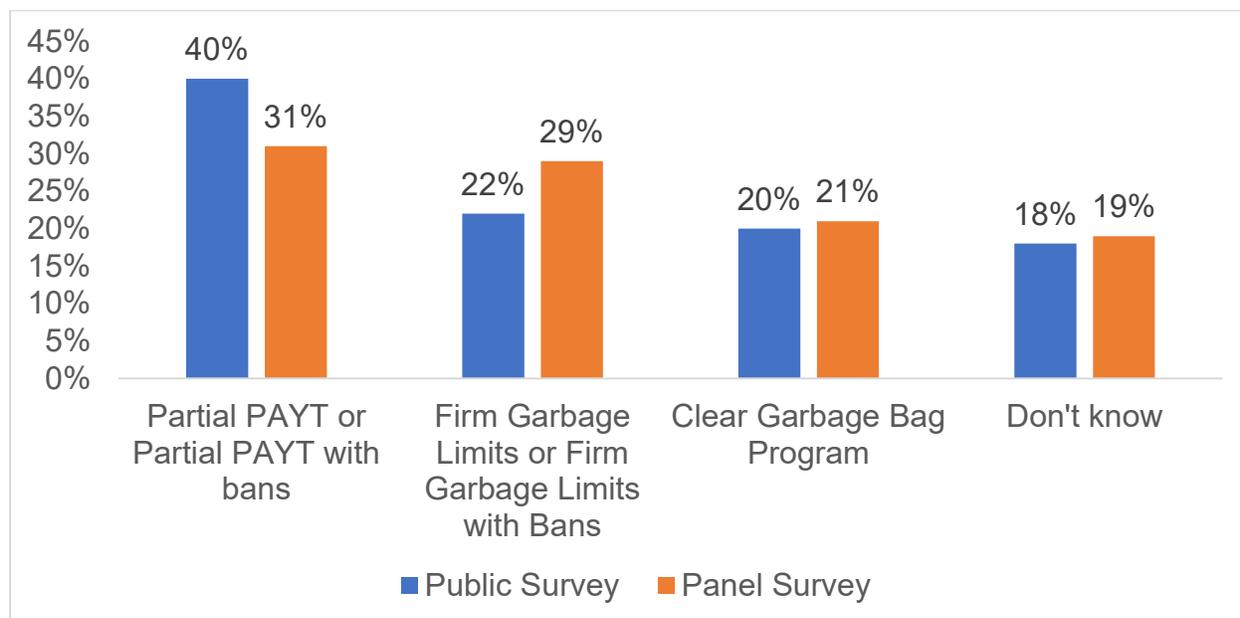
research was ± 3 per cent. This panel survey was done to compare the results from the public survey with a representative sample of people who live in Ottawa.

In addition to the public and panel surveys, 88 participants attended one of four online dialogue sessions about the project and 25 participants attended one of five focus-group sessions held with City for All Women Initiative, Immigrant Women Services Ottawa, Junior Achievement & Youth Ottawa, Canadian Council for the Blind (CCB) and ABLE2 to better understand the concerns and considerations of equity-deserving groups.

Survey Highlights

Respondents were asked to select their preferred option for a curbside waste diversion policy. There was a stronger preference for a Partial Pay-As-You-Throw program among public survey respondents, captured below in Figure 2. When asked why they supported a Partial Pay-As-You-Throw program, respondents stated the flexibility offered by the program in allowing households to set-out additional garbage above the limit if needed was a driver (versus a firm limit that does not permit additional waste to be set out for collection). Respondents who answered “don’t know” to this question primarily justified their response that they either supported a combination of options or none of the options.

Figure 2 Preferred Curbside Diversion Option from Public Engagement



When it came to the garbage limit, most respondents (79 per cent of public respondents; 80 per cent of panel respondents) supported reducing from what it is currently set at today, supporting the recommendation to align with industry best practice of setting the item limit at or below the average set-out to drive behaviour change and increase participation in green bin and recycling programs.

When participants were asked if people setting out excess garbage items should have to pay, 65 percent of public respondents and 68 per cent of panel respondents agreed.

Implementation Considerations

As with any major policy change, significant program planning would be required to prepare residents and staff. If approved by Council, a detailed implementation plan would be developed and presented to Committee by Q1 2024, which would outline the comprehensive plan to guide residents through the change and adjust to the new policy.

Captured below are some of the implementation considerations which have been identified by members of the public, stakeholders and staff. Despite the proven benefits of a Partial Pay-As-You-Throw program demonstrated by other municipalities (as outlined in Document 1), there are several challenges to consider with the program that may disproportionately impact certain parts of the community (as with any major waste policy change):

- This program may be viewed as unfair to lower income residents and larger households;
- The requirement to purchase tags may receive some negative feedback or resistance from residents during implementation since waste collection may have been considered a “free” service in the past and this could be viewed as an additional tax or fee;
- Some residents may find the cost negligible and purchase tags for easy and convenient participation in garbage set-out, therefore “buying their way out” of participating in waste diversion programs; and,
- Temporary increase in illegal dumping.

Based on the experiences of other municipalities and the City of Ottawa’s experience in implementing bi-weekly garbage collection in 2012, many of the items outlined in this section are point in time risks that will taper off as households adjust to the policy change and none are insurmountable with proactive program planning. Discussions

around mitigation strategies and program planning taking place at this point will set the City up for a successful implementation in Q2 2024. These considerations and mitigation strategies will be shared in greater detail as part of the Implementation Plan and Readiness Update to be shared with Committee and Council prior to program rollout.

Financial Considerations

Based on the experiences of other municipalities, when implementing a waste diversion policy and requiring collaboration with service areas to addressing their needs to introduce a program change of this magnitude, the recommendation includes a one-time capital ask of up to \$3.5 million through the 2024 budget to support a robust citywide promotion and education campaign, supply additional diversion bins for residents, and temporary staff to support program implementation. The recommended policy change is also estimated to increase the annual operating budget by up to \$1.5 million per year to account for increased organics processing due to the anticipated increase in organics tonnages diverted from landfill, cost of mailing the annual allotment of tags to all households, and two additional Solid Waste Inspectors to support enhanced proactive education and enforcement, including illegal dumping enforcement. The annual operating cost increase would begin in 2024, albeit 2024 costs are not expected to be the full \$1.5 million given the program implementation is proposed to begin in Q2 2024.

The annual increase to the Solid Waste Services operating budget is expected to be offset by the sale of additional tags, understanding however that the goal of this policy change is to increase waste diversion from landfill. While revenues are expected to fluctuate from year-to-year and are difficult to estimate with any degree of certainty given that they will be heavily influenced by the level of resident behaviour change, staff estimate the potential revenue offset could be approximately \$450,000 per year in year one of the policy change and decrease to approximately \$400,000 per year by year five. As a result of the projected increase in waste reduction of up to 19 per cent per capita in year one and up to 28 per cent per capita in year five, cost offsets are expected to decrease over time as resident behavior changes. If approved, the one-time capital requirement would be funded from the 2024 existing capital envelope, and operating pressures and new FTEs would be included in the draft 2024 budget.

Promotion and Education

Recognizing that, if approved, this would be the first garbage collection policy change since the move to bi-weekly garbage collection in 2012, there will need to be strong communications and community outreach in place to guide residents through the program change and support a successful rollout. Introduction of a Partial Pay-As-You-Throw program would include a robust and ongoing promotion and education campaign and a gradual approach to enforcement. The campaign will focus on raising resident awareness and supporting households in adopting new behaviours and would include a communications toolkit for members of Council to share through their communications channels to share key messages with residents. A detailed overview of the communications and outreach plan, including proposed tactics, will be presented to Council in Q1 2024 as part of the Implementation Plan and Readiness Update. This would be done well in advance of the communications campaign launch in order to adjust as required to incorporate feedback from members of Council.

In line with industry guidelines, a citywide communication campaign would be launched three months ahead of the policy's implementation to ensure residents are aware and prepared for the program change well in advance. Promotion and education will focus not only on how to use a Partial Pay-As-You-Throw program, but also how to properly participate in recycling and green bin programs and remind residents that they can request recycling and green bins from the City by calling 3-1-1 or submitting a service request on Ottawa.ca. The communications and outreach plan will be informed by lessons learned from previous campaigns, including the roll-out of the Green Bin program in 2011, and the Green Bin program changes in 2019. The communications and outreach plan will also heavily rely on a targeted approach, targeting education to communities and households that are not currently participating in waste diversion programs.

Phased-in Approach to Enforcement

The approach taken to enforce the new policy would be critical to the project's success in achieving waste reduction to landfill and increased waste diversion. This is supported by industry research and experiences of other municipalities. Through the implementation plan, staff will be recommending an enhanced, phased-in education and enforcement approach that focuses first on resident education with a graduated transition to enforcement of non-compliance which would include not collecting incorrectly set out garbage. This was the most supported approach according to public engagement. When asked to rate the level of agreement with common enforcement

approaches, 61 percent of public survey responses and 67 per cent of panel responses agreed or felt neutral with the City not collecting incorrectly set out garbage.

Illegal Dumping

Municipalities that have implemented a Partial Pay-As-You-Throw program experienced an initial increase in illegal dumping of household waste that tapered off in the first six months with proactive monitoring, education, and enforcement. If approved by Council, staff will develop an evidence-based comprehensive plan for monitoring areas across the City that regularly experience illegal dumping such as parks, public spaces, rural ditches and receptacles on private property. Educating residents identified as illegally dumping waste and enforcing the City's by-laws for those continuing to illegally dump in high-volume areas was strongly encouraged by other municipalities that have implemented a Partial Pay-As-You-Throw program. Solid Waste Services will work with Roads, Parks Maintenance and By-law Services to minimize the community and social impacts of anticipated temporary increases in illegal dumping activity.

Garbage Tag Distribution and Availability to Purchase

Through public engagement, residents indicated they would prefer to purchase tags at local retailers like grocery and drug stores (74 per cent of public respondents; 77 per cent of panel respondents), followed by ordering online (64 per cent of public respondents; 62 per cent of panel respondents). Staff are exploring several options for residents to purchase additional garbage tags to make it as easy and convenient as possible. A detailed list of locations where additional tags will be available for purchase will be included in the Implementation Plan and Readiness Update if the recommendation is approved by Council.

Equity Considerations

Work to develop options to support specific demographics is underway in order to guide all Ottawa residents through implementation of a Partial Pay-As-You-Throw program.

Lower income households tend to have a slightly higher average garbage set-out (2.5 items compared to 2.1 city-wide). Concerns were raised during public engagement that the requirement to purchase garbage tags may unfairly impact lower-income households. Discussions with the Community and Social Services Department (CSSD) and community partners have been taking place to consider opportunities to provide eligible low-income residents access to additional tags, if required. An update on this

would be included in the Implementation Plan and Readiness Update if the recommendation is approved by Council.

Individuals living in a household with five or more people expressed concerns through public engagement that an item limit could disproportionately impact them. They suggested that the limit be set based on the number of people per home, but this would be too logistically challenging to monitor and implement. A Partial Pay-As-You-Throw program encourages equity among users by charging based on the amount of garbage disposed. Treating garbage like a utility, similar to water and natural gas consumption, distributes costs more fairly among the population in proportion to how much waste is produced, while allowing households to have some control over what they pay by reducing what they put in the garbage. While additional tags will be available for purchase, this program is intended to encourage households to maximize their use of existing diversion programs to limit divertible waste from going to landfill, as the most recent waste audit results indicate that 58 per cent of materials being disposed of in the waste stream could be diverted through recycling and green bin programs.

Neighbourhood Impacts

Public engagement participants identified which region of the city they live in to capture their unique needs and considerations:

- Urban (13 per cent public survey; 24 per cent panel survey);
- Suburban (72 per cent public survey; 69 per cent panel survey); and,
- Rural (15 per cent public; 6 per cent panel).

A Partial Pay-As-You-Throw program was the most preferred option among residents living in rural areas (39 per cent public survey; 27 per cent panel survey), suburban areas (40 per cent public survey; 30 per cent panel survey), and urban (38 per cent public survey; 34 per cent panel survey). The top risk identified by all respondents across the city was that a Partial Pay-As-You-Throw program would likely cause an increase in illegal dumping.

When asked to consider a Partial Pay-As-You-Throw program in the online survey, both urban and suburban respondents selected that this option “motivates people to change behaviour” and would have a “positive impact on the environment” as the most impactful elements of this policy option. Rural respondents’ ratings were similar, but also rated “easy to use” as being a high consideration with a Partial Pay-As-You-Throw program.

Table 4 below demonstrates garbage item set-outs based on geographic region within the City, and how many households will need to change their waste disposal behaviour. City-wide, 74 per cent of garbage set-outs had two garbage items or less at the curb for collection (meaning 26 per cent of households would need to change their behaviour to comply with a two-garbage item limit), but it ranges from 76 per cent in urban areas to 68 per cent in rural.

Table 4: Bi-weekly Garbage Item Set-out by Geographic Neighbourhood

Garbage Items	City-Wide	Urban	Suburban	Rural
Two or less	74%	76%	75%	68%
Three or less	85%	87%	86%	80%
Four or less	91%	91%	91%	88%
Five or less	94%	94%	95%	92%
Six or less	96%	96%	97%	95%

Given the higher garbage set-out rate and lower levels of participation rates in recycling and green bin programs among residents living in rural areas, different approaches are being explored through discussions with members of Council representing Rural communities and internal partners to develop targeted promotion, education and outreach tactics to focus on regions that have lower participation rates in recycling and diversion programs to maximize ability to guide residents through the transition period.

Next Steps

If approved by Council, waste collection would remain status quo and residents would not see this change at the curb until Q2 2024. Staff need this lead time to prepare for the development, implementation and monitoring of a robust promotion and education campaign to ensure residents are properly informed and supported in advance.

Work would begin immediately to formalize and launch an internal working group of City service areas impacted by the change to collaborate and provide input to support implementation planning, based on their respective areas of expertise. As part of the Implementation Plan and Readiness Update, discussions have already begun with the following services:

- Community and Social Services Department to address concerns for socio-economically disadvantaged households
- By-Law and Regulatory Services to address an expected uptick in illegal dumping and develop an approach to proactive monitoring
- Public Information and Media Relations to prepare a robust and effective promotion and education campaign
- ServiceOttawa and Information Technology Services to ensure printing, distribution and sale of garbage tags is seamless and user friendly for residents and call centre preparedness to answer questions about this report's recommendations and support resident inquiries in the lead up and during the launch of the policy change;
- The Accessibility Office to ensure proper criteria is incorporated with accessible customer service practices and accessible information and communication tactics for widest reach as the plan is being developed; and,
- Financial Services to finalize the capital and operating expenditures associated with the policy change ahead of the 2024 budget season.

Pending approval of the policy recommendation, staff would come back to Committee and Council with an Implementation Plan and Readiness Update in Q1 2024 prior to program rollout. The report will include an overview of the communications campaign and operational readiness for the programs roll-out.

Further, staff recommend conducting a program review and bringing potential amendments and/or further recommendations back to Committee and Council in 2027, following the transition of the provincial Blue Box Program to individual producer responsibility and implementation of the new collection contract, both taking place in 2026. This will allow time for the new policy to roll out and give residents a few years to alter their waste disposal habit to adapt to changes at the curb. Conducting regular program reviews aligns with industry best practice to monitor program success and

make amendments as required to increase diversion efforts as residents continue to adjust their waste disposal behaviours.

FINANCIAL IMPLICATIONS

The City of Ottawa's Solid Waste Services program will face increasing financial pressures due to continuing changes in regulatory requirements over the next several years. The Curbside Waste Diversion policy will have a one-time capital requirement of up to \$3.5M and an estimated annual operating cost of up to \$1.5M. The one-time capital requirement to support program implementation including additional diversion bins, program staff, and a city-wide promotion and education campaign will be funded from the existing capital envelope.

The annual operating cost of up to \$1.5M from the recommended policy change will cover increased organics processing, mailing annual allotment of tags to households, and two additional FTE's to support proactive education and enforcement. The operating costs will be offset from the sale of additional tags, which are forecasted to fluctuate in the first years of the program. Initial estimates of annual revenue from the sale of additional tags ranges from \$450K in year one to \$400K in year five, making the estimated net operating cost approximately \$1.0M. The net operating costs will be funded from the Solid Waste Curbside Service charge. The impact on the average household is estimated to be \$3 annually in addition to the base budget increase that will be required and determined as part of the 2024 budget exercise.

LEGAL IMPLICATIONS

There are no legal impediments associated with the implementation of the recommendations of this report.

COMMENTS BY THE WARD COUNCILLOR(S)

This is a City-wide report.

ADVISORY COMMITTEE(S) COMMENTS

There are no advisory committee comments for this report.

CONSULTATION

Staff carried out an extensive public engagement process to gather input from as many residents as possible surrounding proposed changes to Curbside Garbage Collection

Services. Recognizing the significant interest and impact to residents and stakeholders, both broad and targeted communication tactics were deployed, including:

- Newspaper and bus advertisements;
- Promotional videos on social media and earned media;
- Promotion of the engagement opportunity on a Green Bin and Recycling mailout being distributed to all residents;
- Reaching out to groups identified through the City's Equity and Inclusion lens and working with the City's Integrated Neighbourhood Services Team to connect with various communities; and
- Providing a Councillor Toolkit to all Members of Council to enable promotion in their respective wards.

Public Engagement included a deliberative, Choicebook™ survey available via the [Engage Ottawa](#) website and open to all residents ("public survey"), a supplemental representative public opinion research sample ("panel survey") of Ottawa residents, four online dialogue sessions, and five focus groups with equity-deserving groups, including persons with disabilities, women, newcomers to Canada and youth. The representative sample was solicited through Leger, a market research firm.

Respondents were selected along region of the city they reside in, age and gender. The margin of error for the research was ± 3 per cent. This panel survey was done in order to compare and contrast the results from the public survey with a representative sample of people who live in Ottawa.

Residents could also provide additional input through the City's [Engage Ottawa](#) website, via e-mail and by telephone. The public survey was open to all residents of Ottawa from August 6 to September 12, 2021 and generated 20,029 responses. A detailed overview of the feedback shared by residents and stakeholders contained in the What We Learned Report, appended to this report as Document 2.

ACCESSIBILITY IMPACTS

Any changes to Ottawa's curbside waste diversion policy, if approved, would be implemented in accordance with the [Integrated Accessibility Standards Regulation \(IASR\)](#) of the [Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005](#), (AODA) in addition to the City's [Accessibility Design Standards \(ADS\)](#), where applicable.

Six per cent of public survey respondents and nine per cent of panel survey respondents self-identified as having a disability, providing insight to the unique barriers that may exist with the implementation of a Partial PAYT program. Public engagement included an open-ended question to have residents identify any unavoidable waste they dispose of at home.

The five focus groups held through public engagement included equity deserving groups that engaged over 25 members of the City for All Women Initiative, Immigrant Women Services Ottawa, Junior Achievement & Youth Ottawa, Canadian Council for the Blind (CCB) and Able2. Participants from the focus group with the CCB noted that any tags should integrate accessible features, such as a Braille or large print in order to make them usable for people who are blind or who have low vision.

The recommendation of an expansion of the Special Considerations program may increase services and benefits for some residents with disabilities as it will expand curbside collection of non-hazardous medical waste.

Pending approval of the recommendations outlined in the report, staff would continue engaging with stakeholders such as the Accessibility Office and the Accessibility Advisory Committee to receive feedback on the implementation, development and promotion for the strategy. Continuing to engage with stakeholders with disabilities would help identify and mitigate barriers and challenges prior to implementation from a cross-disability perspective to understand the unique needs and feedback from residents with disabilities, and support reducing or eliminating barriers and challenges faced by these residents.

ASSET MANAGEMENT IMPLICATIONS

The recommendations documented in this report are consistent with the City's [Comprehensive Asset Management](#) Program objectives. The implementation of the Comprehensive Asset Management Program enables the City to effectively manage existing and new infrastructure to maximize benefits, reduce risk, and provide safe and reliable levels of service to community users. This is done in a socially, culturally, environmentally and economically conscious manner. The diversion programs divert recyclable material, food, organic and leaf and yard waste from the Trail Waste Facility landfill, helping extend its life, and reducing greenhouse gas emissions and supporting circular economy solutions by turning waste into useful products.

CLIMATE IMPLICATIONS

The recommended curbside waste diversion policy and associated annual allotment of garbage tags supports achieving Energy Evolution: Ottawa's Community Energy Transition Strategy and Climate Change Master Plan's targets and initiatives. Energy Evolution projected that diverting organics from the landfill and using the organic material to make renewable natural gas is one of the top five most impactful actions to achieving the GHG target to reduce city-wide emissions by 100 per cent by 2050. Energy Evolution also identified the "Organics Resource Recovery Strategy" as one of the 20 projects to accelerate action and investment by 2025, of which the Solid Waste Master Plan is a critical component. To achieve the target to reduce Ottawa's greenhouse gas emissions by 100 per cent by 2050, Energy Evolution calls for 98 per cent of organics diverted from landfill by 2024 and 100 per cent of paper materials diverted by 2042. Of note, the target to divert 98 per cent of organic waste from landfills by 2024 was based on the former provincial government's proposal to ban organics from landfills as early as 2022. Given that this ban was never put in place, emission reductions will need to be found elsewhere in the short-term to stay on track to achieving the GHG targets. The recommendations in this report support reducing greenhouse gas emissions by taking steps to increase diversion of organic and recycling material from landfill and consider Energy Evolution and the Climate Change Mater Plan through the development of the Implementation Plan.

ENVIRONMENTAL IMPLICATIONS

The recommendations outlined in this report, upon implementation of the curbside waste diversion policy will aim to increase participation in waste diversion and recycling programs, supporting municipal and provincial targets to divert organic waste. The recommended policy also helps reduce greenhouse gas emissions and limit waste being sent to the Trail Waste Facility Landfill.

INDIGENOUS, GENDER AND EQUITY IMPLICATIONS

This report seeks Council's approval of a Partial Pay-As-You-Throw program with an annual allocation of 55 garbage tags and expanding the City's current Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste. Implementation of this program seeks to increase waste diversion and participation in recycling programs and ultimately limit waste being sent to the Trail Waste Facility Landfill. In developing this recommendation, staff completed extensive public engagement, as well as briefings with Councillors, Solid Waste Services staff and other stakeholders. Public engagement solicited feedback from residents and stakeholders on their preferred option and the factors that influenced their decision,

perceived barriers to each option to support staff in development of mitigation strategies, and various education and enforcement approaches that could be used to support residents through the recommended curbside policy change. The approach to public engagement included a comprehensive online public survey, online workshops with residents and stakeholders that provided an opportunity for participants to deliberate the options via group discussions, virtual focus groups with equity-deserving organizations, and conversation kits that enable groups to deliberate the options within their communities.

The public survey indicated the following participation results:

- 18 per cent of participants identified as being over the age of 65;
- 54 per cent of participant identified as female;
- 1 per cent identified as non-binary;
- 6 per cent identified as being someone with a disability;
- 5 per cent identified as being Indigenous or a Person of Colour;
- 4 per cent identified as a member of LGBTQ2S+ community; and,
- 2 per cent identified as a recent immigrant or new Canadian.

Over the engagement period, five focus groups were also help with equity deserving community organizations, including persons with disabilities, women, newcomers to Canada and youth. Feedback received from residents who identified as a member of an equity-deserving group is captured in Document 2, appended to this report.

RISK MANAGEMENT IMPLICATIONS

This report outlines all risks and mitigation measures.

RURAL IMPLICATIONS

A curbside waste diversion policy would be available to all curbside residents, including those in rural areas. This report outlines all regional impacts.

SUPPORTING DOCUMENTATION

Document 1 – Analysis of Other Options Considered

Document 2 – What we Learned Report (Results from Public Engagement)

DISPOSITION

If approved by Council, waste collection would remain status quo and residents would not see this change at the curb until Q2 2024. Staff need this lead time to prepare for implementation planning. Upon approval of this report, work would begin immediately to formalize and launch the internal working group of City service areas impacted by the change to collaborate and provide input to support implementation planning, based on their respective areas of expertise. This includes working closely with Legal Services to amend the Solid Waste Management By-law, as required prior to program implementation. As outlined in this report, staff would come back to Committee and Council with an Implementation Plan and Readiness Update in Q1 2023 prior to program rollout, which will include an overview of the communications campaign and specifications relating to program details.

Subject: Curbside Waste Diversion Policy

File Number: ACS2023-PWD-SWS-0003

Report to Environment and Climate Change Committee on 5 June 2023

and Council 14 June 2023

**Submitted on May 25, 2023 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services,
Public Works Department**

**Contact Person: Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term
Planning, Public Works Department**

613-580-2424 ext. 25145, Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Ward: Citywide

**Objet : Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de
rue**

Dossier : ACS2023-PWD-SWS-0003

Rapport au Comité de l'environnement du changement climatique

le 5 juin 2023

et au Conseil le 14 juin 2023

**Soumis le 25 mai 2023 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets
solides, Direction générale des travaux publics**

**Personne-ressource : Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme,
Direction de la planification à long terme, Direction générale des travaux publics**

613-580-2424 ext. 25145, Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council:

- 1. Approve the following changes to the City’s current residential curbside collection policy, as outlined in this report, including:**
 - a. A Partial Pay-As-You-Throw program with an annual allotment of 55 garbage items with the option of additional tags to be purchased by residents;**
 - b. Expansion to the City’s Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste;**
- 2. Direct staff to include the required amounts for capital and operating expenditures and for user fees, as detailed in the report, as part of the 2024 Budget process;**
- 3. Delegate the authority to the General Manager of the Public Works Department to make the related amendments to the Solid Waste Management By-law No. 2012-370 to implement the changes to the curbside collection policy, as outlined in this report; and,**
- 4. Direct staff to provide Committee and Council with an Implementation Plan and Readiness Update no later than Q1 2024 (or four months prior to program implementation).**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité de l’environnement recommande au Conseil municipal :

- 1. d’approuver les changements suivants à apporter à la version actuelle de la Politique de la Ville sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans ce rapport, à savoir :**
 - a. Programme de péage d’une partie des frais de dépôt des déchets, prévoyant une provision annuelle de 55 articles à jeter et assorti de l’option permettant aux résidents d’acheter des étiquettes supplémentaires;**

- b. l'expansion du Programme spécial de collecte des déchets de la Ville, pour l'étendre aux déchets médicaux non dangereux;**
- 2. Demander au personnel de la Ville d'inclure, dans le cadre du processus de budgétisation de 2024, les sommes nécessaires pour les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation, de même que pour les frais d'utilisation, selon les modalités précisées dans le rapport;**
- 3. de déléguer au directeur général de la Direction générale des travaux publics le pouvoir d'apporter les modifications correspondantes au *Règlement sur la gestion des déchets solides n° 2012-370* afin de mettre en œuvre les changements relatifs à la politique sur la collecte des déchets résidentiels déposés sur le bord des rues, selon les modalités exposées dans le présent rapport;**
- 4. de demander au personnel de la Ville de soumettre, au Comité et au Conseil municipal, un plan de mise en œuvre et un compte rendu sur les préparatifs au plus tard durant le premier trimestre de 2024 (ou quatre mois avant la mise en œuvre du Programme).**

EXECUTIVE SUMMARY

Assumption and analysis

The purpose of this report is to recommend changes to Ottawa's curbside waste diversion policy to encourage residents to alter their disposal habits to promote continued increased participation in waste reduction and diversion programs, helping position the City to meet provincially mandated targets, which the City is currently falling short of, and to extend the life of the landfill by encouraging more sustainable waste management habits. Establishing a new landfill or implementing alternative technologies could cost the City and taxpayers between \$300 and \$450 million and take up to 15 years to become fully operational. The remaining air space at the landfill is being consumed daily, and every decision made on waste reduction and diversion will have implications on the life of this asset, which is expected to reach capacity in the next 13 years if no changes are made.

Exploring opportunities to optimize and extend the life of the Trail Waste Facility Landfill was identified as a priority by City Council through Phase 1 of the Solid Waste Master Plan ([ACS2019-PWE-SWS-0001](#)) (Waste Plan). Extending the life of the Trail Waste Facility Landfill and deferring the need to invest in a new landfill or alternative residuals

management technology requires a multi-pronged approach, including medium and longer-term actions that will be presented to Council through the Waste Plan, as well as a series of shorter-term actions that are being developed alongside the Waste Plan to support its vision, guiding principles, and goals. Together, the shorter-term actions will have a cumulative impact on extending the life of the landfill by reducing unnecessary waste to landfill and increasing diversion. The proposed curbside waste diversion policy is one of those critical short-term actions. Programs like this policy, which encourage changes in resident behaviour, will also have compounding benefits over the long term, as the City is required to manage the waste footprint beyond the life of the existing Trail Waste Facility Landfill. As part of this multi-pronged approach, staff recommend a Partial Pay-As-You-Throw program that would provide each household receiving curbside waste collection services with 55 garbage tags per year as a part of their annual Solid Waste User Fee paid on their tax bill and the flexibility to use them when needed throughout the year. Under this proposed model, garbage would be treated like a utility similar to water, hydro, and gas, where households pay based on their use of the program. Households that need to set out more than the 55 garbage items per year allotted to each household could purchase additional tags on a cost recovery basis. There would continue to be no limit to how much properly sorted recycling, organic and leaf and yard waste households can set out through diversion programs. Staff are also recommending expanding the City's Special Considerations Program to include non-hazardous medical waste, which would not count toward a household's annual allotment of tags.

While the recommended policy would require some level of change for all residents (e.g. tagging waste set out at the curb), only one in four residents would have to change their waste management habits to divert recycling and organic materials from the garbage to the blue, black, or green bin. The majority of curbside garbage set-outs (74 per cent) already had two garbage items or less at the curb for collection.

The policy is intended to reduce unnecessary waste from going to landfill by providing incentive for residents to fully participate in waste diversion programs and practice more sustainable waste management habits. Currently, approximately 58 per cent of what residents are placing at the curb could be diverted through the City's recycling or green bin programs. The set-out study also found that participation in waste diversion programs decreased as households set out more garbage items. The purpose of this policy is to encourage residents to evaluate what they are setting out for garbage collection and increase use of the existing recycling and Green Bin programs.

Based on the experiences of other Ontario municipalities with Partial Pay-As-You-Throw programs and analysis of Ottawa's waste stream, this policy is estimated to:

- Reduce garbage tonnage by up to 19 per cent per capita in year one and up to 28 per cent per capita in year five;
- Increase the curbside waste diversion rate by up to six per cent;
- Capture up to 5,825 additional tonnes of black bin recyclables, 4,395 tonnes of blue bin recyclables, and 7,651 tonnes of organic and leaf and yard waste; and,
- Extend the life of the landfill by an estimated two years, as part of a multi-pronged approach to have a greater cumulative impact on extending the life of the landfill, deferring the need to implement a costly new landfill or alternative technology in the short-term.

If approved by Council, waste collection would remain status quo and residents would not see this change at the curb until Q2 2024. Work would begin immediately to formalize and launch an internal working group of City service areas impacted by the change to collaborate and provide input to support implementation planning, based on their respective areas of expertise. Staff would provide an Implementation Plan and Readiness Update to Council in Q1 2024, including a communications plan and graduated enforcement strategy.

Pay-As-You-Throw waste collection models are in place in 132 municipalities across Ontario, including Carleton Place, Russell, and North Grenville, with an additional 39 municipalities having a firm garbage limit in place. It should be noted that Ottawa is one of the last major municipalities across Canada to consider and enforce a curbside waste diversion policy. In preparation of the implementation plan, staff will review the best practices in comparator municipalities with longer term experiences with these programs to support proper program planning.

Financial implications

If approved, there would be a one-time capital cost of up to \$3.5 million in 2024, funded from the reserve, for a citywide promotion and education campaign, additional recycling and green bins for residents, and temporary staff to help implement the program. In addition, there would be an estimated increase in the annual operating budget of up to \$1.5 million per year starting in 2024 (to be requested through the 2024 budget process) for increased organics processing, preparation, and distribution of tags to all

households, and two additional Solid Waste Inspectors. Staff estimate that the sale of additional tags could offset operating costs by approximately \$450,000 per year in year one and decrease to approximately \$400,000 by year five, as behaviour changes.

Public consultation

The City undertook extensive public engagement on the policy options explored through this project in 2021. A detailed overview of the feedback shared by residents and stakeholders is contained in the What We Learned Report, appended to this report as Document 2.

Public engagement included a comprehensive online public survey that received more than 20,000 responses, a representative panel survey, online workshops with residents and stakeholders to discuss the options, virtual focus groups with equity-deserving organizations, and conversation kits that enabled groups to deliberate on the options within their communities. The feedback received through this engagement was critical to better understand public opinion, including the unique risks and considerations of how introducing a new policy at the curb could influence residents. Feedback from engagement was used to help inform the recommendations as well as implementation and risk mitigation plans.

Through the City's engagement, respondents were asked to select their preferred option for a curbside waste diversion policy. Partial Pay-As-You-Throw program was the most preferred option with 41 per cent of public and 30 per cent of panel respondents (representative sample). When asked what drove this preference, respondents stated the flexibility offered by the program in allowing households to set-out additional garbage above the limit if needed (versus a firm limit that does not permit additional waste to be set out for collection) was key. When it came to the garbage limit, 79 per cent of public respondents and 80 per cent of panel respondents supported reducing from the current limit.

The public survey also outlined and sought feedback on potential implications and risks that would need to be considered through implementation of a new curbside policy. Respondents identified illegal dumping and impact on low-income households as the top two risks for the City to manage. Staff recognize that significant program planning would be required to prepare residents and staff for a curbside policy change, and respondents were able to provide feedback through the survey to identify barriers and challenges that may occur.

RÉSUMÉ

Hypothèse et analyse

L'objectif de ce rapport consiste à recommander les changements à apporter à la Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue à Ottawa afin d'encourager les résidents à modifier leurs habitudes dans l'élimination des déchets pour promouvoir continuellement l'amélioration de la participation aux programmes de réduction et de réacheminement des déchets, en permettant à la Ville d'être en mesure d'atteindre les cibles obligatoires du gouvernement provincial, qu'elle n'atteint pas à l'heure actuelle, et de prolonger la durée utile de la décharge publique en encourageant les résidents à adopter des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

L'aménagement d'une nouvelle décharge publique ou le recours à d'autres technologies pourrait coûter, à la Ville et aux contribuables, entre 300 millions et 450 millions de dollars, et il se pourrait que l'on doive compter 15 ans avant que cette décharge soit parfaitement opérationnelle. Le reliquat de la capacité de la décharge publique s'épuise chaque jour, et toutes les décisions adoptées dans la réduction et le réacheminement des déchets auront des répercussions sur la durée utile de cette infrastructure, qui devrait atteindre le maximum de sa capacité dans les 13 prochaines années si aucun changement n'est apporté.

Le Conseil municipal a donné une priorité à l'étude des possibilités permettant d'optimiser et de prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail dans le cadre des approbations délivrées dans la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-SWS-0001](#)). Pour prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail et pour reporter la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge ou dans une autre technologie de gestion des déchets résiduels, il faut adopter une approche à plusieurs volets, notamment des actions à moyen et à plus long termes, qui seront présentées au Conseil municipal dans le Plan directeur, avec une série d'actions à plus court terme que nous sommes en train d'élaborer de concert avec le Plan directeur afin d'en étayer la vision, les principes cadres et les objectifs. Dans l'ensemble, ces actions à plus court terme auront un impact cumulatif sur la prolongation de la durée utile de la décharge publique, en réduisant les déchets inutilement enfouis dans cette décharge et en augmentant le réacheminement des déchets. La Politique du réacheminement des déchets déposés en bordure de rue est l'une de ces actions essentielles à court terme. Les programmes qui, comme cette politique, encouragent les résidents à changer de comportements viendront aussi multiplier les bienfaits à long terme, à l'heure où la Ville doit gérer son empreinte dans la gestion des déchets au-delà de la durée utile de la décharge du chemin Trail existante.

Dans le cadre de cette approche à plusieurs volets, le personnel de la Ville recommande d'adopter un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets; dans le cadre de ce programme, chaque ménage qui a droit aux services de collecte des déchets en bordure de rue recevrait 55 étiquettes de sac par an, qui seraient payées à même ses frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides, réglés dans sa facture de taxes et aurait la possibilité de se servir toute l'année de ces étiquettes dans les cas nécessaires. Ce programme cadre avec le contingent moyen par ménage de 2,1 articles à ramasser toutes les deux semaines, ainsi qu'avec le nombre d'articles à jeter que trois ménages sur quatre déposent déjà sur le bord de la rue, comme le confirme l'étude sur la collecte des déchets résidentiels menée sur tout le territoire de la Ville à l'automne 2022. En vertu de ce modèle proposé, la collecte des déchets serait considérée comme un service public au même titre que l'aqueduc, l'hydroélectricité et le gaz : les ménages paieraient des frais en fonction de l'utilisation qu'ils font du programme. Les ménages qui doivent déposer sur le bord de la rue plus de 55 articles à jeter par an, selon le contingent fixé pour chaque ménage, pourraient acheter des étiquettes supplémentaires selon le principe de la récupération des coûts. Il n'y aurait toujours pas de limite quant au volume de matières recyclables, de déchets organiques et de feuilles et résidus de jardinage que les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue dans le cadre des programmes de réacheminement. Le personnel recommande aussi d'étendre le Programme spécial de collecte de déchets aux déchets médicaux non dangereux, qui ne compteraient pas dans la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

Si la politique recommandée oblige tous les résidents à adopter de nouveaux comportements dans une certaine mesure (par exemple en étiquetant les déchets déposés sur le bord de la rue), seulement un résident sur quatre devrait changer ses habitudes dans la gestion des déchets afin de réacheminer les matières recyclables et organiques au lieu de les jeter aux ordures dans les bacs bleus, noirs ou verts. Dans la majorité des cas où les déchets sont déposés en bordure de rue (74 %), on impose déjà une limite de deux articles ou moins à ramasser sur le bord de la rue.

Cette politique vise à réduire les déchets inutilement enfouis dans la décharge publique en incitant les résidents à participer à part entière aux programmes de réacheminement des déchets et à adopter des pratiques plus durables dans la gestion des déchets. À l'heure actuelle, on pourrait réacheminer environ 58 % de ce que les résidents déposent sur le bord de la rue dans le cadre des programmes de recyclage ou de bacs verts de la Ville. L'étude sur la collecte des déchets a aussi permis de constater que la participation aux programmes de réacheminement des déchets a baissé puisque les ménages

déposent plus d'articles à ramasser. L'objectif de cette politique consiste à encourager les résidents à évaluer ce qu'ils déposent sur le bord de la rue pour le faire ramasser et à utiliser davantage les programmes existants de recyclage et de bacs verts.

D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités de l'Ontario dans le cadre des programmes de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets et selon l'analyse des courants de gestion des déchets d'Ottawa, on estime que cette politique :

- réduira le tonnage des déchets à hauteur de 19 % par habitant dans la première année et de 28 % par habitant dans la cinquième année;
- augmentera à hauteur de 6 % le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue;
- permettra de capter 5 825 tonnes supplémentaires de matières recyclables dans les bacs noirs, 4 395 tonnes de matières recyclables dans les bacs bleus et 7 651 tonnes de déchets organiques et de feuilles et résidus de jardinage;
- augmentera la durée utile de la décharge publique d'environ deux ans, dans le cadre d'une approche à plusieurs volets destinée à produire un impact cumulatif plus important sur le prolongement de la durée utile de la décharge publique, en reportant la nécessité d'aménager une nouvelle décharge publique coûteuse ou de faire appel à une autre technologie à court terme.

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets continuerait de se dérouler comme d'habitude (statu quo), et ce changement dans la collecte des ordures déposées sur le bord de la rue ne se produirait pas, pour les résidents, avant le deuxième trimestre de 2024. On lancerait immédiatement les travaux pour mettre officiellement sur pied un groupe de travail interne réunissant les secteurs d'activité de la Ville touchés par ce changement afin de collaborer et d'apporter son concours dans la planification de la mise en œuvre, d'après leurs compétences respectives. Le personnel de la Ville soumettrait au Conseil municipal, au premier trimestre de 2024, un plan de mise en œuvre et un compte rendu des préparatifs, ainsi qu'un plan de communication et une stratégie de mise en application progressive.

Les modèles de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt sont en place dans 132 municipalités partout en Ontario, dont Carleton Place, Russell et North Grenville; 39 autres municipalités ont institué une limite ferme pour le nombre d'articles à jeter. Il convient de signaler qu'Ottawa est l'une des dernières grandes municipalités du Canada à envisager d'appliquer une politique sur le réacheminement

des déchets déposés en bordure de rue. En prévision du plan de mise en œuvre, le personnel de la Ville passera en revue les règles de l'art appliquées dans les municipalités comparables qui ont une expérience plus longue de ces programmes afin de veiller à bien planifier ce programme.

Répercussions financières

Si le Conseil donne son approbation, il faudrait engager en 2024 des dépenses en immobilisations ponctuelles à hauteur de 3,5 millions de dollars, qui seraient financées à même la réserve, pour mener, sur tout le territoire de la Ville, une campagne de promotion et d'information, pour fournir aux résidents des bacs de recyclage et des bacs verts supplémentaires et pour mobiliser le personnel temporaire qui participera à la mise en œuvre du programme. En outre, il faudrait augmenter le budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 1,5 million de dollars par an à partir de 2024 (en déposant la demande dans le cadre du processus de budgétisation de 2024) pour accroître le traitement des matières organiques, la préparation des étiquettes et leur distribution parmi tous les ménages, ainsi que pour deux inspecteurs supplémentaires de la gestion des déchets solides. Le personnel de la Ville estime que la vente des étiquettes supplémentaires pourrait compenser les frais d'exploitation pour des sommes d'environ 450 000 \$ par an dans la première année et d'environ 400 000 \$ dans la cinquième année, grâce aux changements de comportement.

Consultation publique

La Ville a mené, en 2021, une vaste consultation publique sur les options étudiées dans la mise au point des politiques. Le lecteur trouvera dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », joint à ce rapport dans la pièce 2, une vue d'ensemble détaillée des commentaires exprimés par les résidents et par les intervenants.

La consultation publique a consisté à mener un sondage public en ligne complet, qui a donné lieu à plus de 20 000 réponses, un sondage par panel représentatif, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants pour discuter des options, des réunions virtuelles de groupes de discussion avec les organisations méritant l'équité, en plus de prévoir des trousseaux de dialogue grâce auxquels les groupes pouvaient s'exprimer sur les options dans leur communauté. Les commentaires exprimés dans cette consultation ont été essentiels, puisqu'ils ont permis de mieux connaître l'opinion publique, notamment à propos des risques et des considérations essentielles dans les moyens d'adopter une nouvelle politique qui pourrait influencer les comportements des résidents dans le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Nous nous sommes inspirés des

commentaires réunis dans ces consultations pour éclairer les recommandations, ainsi que les plans de mise en œuvre et de maîtrise des risques.

Dans le cadre de cette consultation menée par la Ville, on a demandé aux répondants de sélectionner l'option qu'ils préféreraient pour une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Le programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets a été l'option privilégiée par 41 % du public et 30 % des répondants au sondage par panel (échantillon représentatif). Lorsqu'on leur a demandé ce qui expliquait cette préférence, les répondants ont fait savoir que la souplesse offerte par ce programme en permettant aux ménages de déposer sur le bord de la rue des sacs à ordures en sus de la limite (par rapport à une limite ferme, qui ne permet pas de déposer des sacs à ordures supplémentaires à ramasser) était essentielle. S'agissant de la limite fixée pour le nombre de sacs à ordures, 79 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage public et 80 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage par panel étaient favorables à l'idée de réduire la limite actuelle.

Dans le sondage public, on a aussi décrit dans leurs grandes lignes les incidences et les risques potentiels dont il faudrait tenir compte dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique sur la gestion des déchets déposés en bordure de rue et on a demandé aux résidents d'exprimer leur avis sur ces questions. Les résidents ont fait savoir que le déversement illicite des déchets et l'impact sur les ménages à revenus faibles constituaient les deux grands risques à gérer par la Ville. Le personnel de la Ville reconnaît qu'il faudrait consacrer d'importants efforts à la planification du programme afin de préparer les résidents et le personnel à ce changement de politique sur la gestion des déchets déposés en bordure de rue, et les répondants ont pu, grâce à ce sondage, exprimer leur avis et cerner les obstacles et les difficultés qui pourraient surgir.

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa (la Ville) gère un système complexe et intégré de gestion des déchets solides, qui préserve la santé publique, qui favorise la durabilité environnementale et qui permet de ramasser les ordures, les matières recyclables et les déchets organiques dans 306 000 propriétés en bordure de rue et dans 2 150 immeubles à logements multiples approximativement. La Ville offre aussi des services de collecte des déchets dans 240 établissements municipaux, dans 1 950 parcs et lieux publics, dans environ 300 petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes de la Ville et dans 240 écoles dans la collecte des bacs verts dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles de la Ville.

Les programmes de gestion des déchets de la Ville sont financés selon un modèle de financement hybride approuvé par le Conseil municipal en 2005 ([ACS2005-CCS-CSE-0014](#)). Les coûts du programme de réacheminement des déchets sont financés dans toutes les catégories d'impôts à même les factures de taxes d'après l'évaluation foncière, et les coûts de la gestion des déchets, dont la collecte et l'élimination dans la décharge publique, sont financés par les immeubles résidentiels et à logements multiples, qui paient des droits fixes et uniformes (les « frais d'utilisation des services de gestion des déchets solides »). La Ville génère aussi des recettes en faisant appel à différentes sources pour pouvoir compenser une partie des coûts de la gestion des déchets, dont les frais d'enfouissement dans la décharge du chemin Trail, la vente des matières recyclables et les redevances apportées par la production de l'électricité à partir des gaz de la décharge.

En 2007, la Ville a mis en œuvre une limite de six articles à jeter et à déposer toutes les deux semaines en bordure de rue ([ACS2006-PWS- UTL-0017](#)), et cette limite n'a pas changé depuis. L'annexe F du *Règlement sur la gestion des déchets solides* permet de considérer que les sacs à ordures, les conteneurs et les articles encombrants sont des articles à jeter, à la condition de respecter les paramètres de taille et de poids décrits dans ce règlement. La Ville se consacre essentiellement à informer les résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets et n'applique pas activement la limite fixée à l'heure actuelle pour le nombre de sacs.

Le Conseil municipal a approuvé en 2011 et mis en œuvre le 29 octobre 2012 les niveaux de service actuels dans la collecte des déchets des ménages en bordure de rue. Le changement le plus important a été apporté dans le cadre de l'examen des niveaux de service de 2011 : ce changement a consisté à prévoir toutes les deux semaines, plutôt que chaque semaine, la collecte des ordures. Voici les autres niveaux de service approuvés dans le cadre du rapport sur l'examen des niveaux de service dans la collecte des déchets solides ([ACS2011-ICS-ESD-0002](#)) :

- les niveaux de service pour uniformiser la collecte en bordure de rue dans tout le territoire de la Ville, dont la zone rurale, la zone de banlieue et la zone urbaine;
- la collecte hebdomadaire des bacs verts, dont les feuilles et les résidus de jardinage;
- la collecte, toutes les deux semaines, des bacs bleus et noirs, selon le principe de l'alternance;
- la collecte des ordures toutes les deux semaines;

- le Programme spécial de collecte des déchets toutes les deux semaines pour les couches et les produits d'incontinence, selon le principe de l'alternance avec la semaine de la collecte des ordures.

Une partie de l'Examen des niveaux de service pour le programme de collecte des déchets solides de 2011 a consisté à abaisser la limite fixée pour le nombre d'articles à jeter et à adopter une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, dont le Programme des sacs à ordures transparents et le Programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets. À l'époque, ces options n'ont pas été mises en œuvre en raison de la forte opposition du public et pour donner aux résidents le temps d'adapter leurs comportements à la lumière du nouveau Programme de bac vert et du lancement de la collecte des ordures toutes les deux semaines.

Le Programme spécial de collecte des déchets a été établi pour donner suite aux commentaires déposés dans le cadre du processus de consultation des intervenants dans l'Examen des niveaux de service de 2011 pour tenir compte des résidents qui doivent faire ramasser les couches et les produits d'incontinence dans les semaines au cours desquelles il n'y a pas de collecte programmée des ordures. Dans le cadre du programme actuel, les ménages participants peuvent déposer un sac de couches ou de produits d'incontinence pour le faire ramasser dans la semaine suivant la collecte des ordures.

Malgré les règles de l'art de l'industrie pour surveiller à intervalles réguliers et évaluer le rendement des programmes de gestion des déchets et pour faire des recommandations sur les politiques de réacheminement à l'heure où les résidents modifient leurs habitudes dans l'élimination des déchets pour promouvoir l'amélioration continue de la participation dans les programmes de réduction et de réacheminement des déchets, Ottawa n'a pas apporté depuis 2012 de changement à sa politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Envisager de mettre en œuvre une nouvelle politique sur le réacheminement des déchets permet de se concerter avec les lois provinciales et les initiatives municipales pour augmenter le taux de réacheminement des déchets de la Ville, de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la présence de déchets organiques dans la décharge publique et de transformer plus de déchets en produits nouveaux et en ressources nouvelles.

La décharge du chemin Trail – durée utile de la décharge

La Ville est propriétaire et exploitante de la décharge du chemin Trail, qui constitue pour elle une infrastructure importante. Cette décharge continue d'épuiser chaque jour

le volume disponible, et chaque décision adoptée dans la réduction et le réacheminement des déchets aura des répercussions sur la durée utile de cette infrastructure. Comme l'indiquait le rapport, déposé auprès du Conseil municipal en juillet 2021, sur la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), si des changements ne sont pas apportés dans les habitudes d'élimination des déchets, la décharge du chemin Trail pourrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2036 et 2038. Il se peut qu'on doive compter 15 ans, et des coûts, pour la Ville et les contribuables, estimés entre 300 millions et 450 millions de dollars, pour implanter et aménager une nouvelle décharge ou pour mettre en œuvre une autre technologie dans la gestion des déchets résiduels. Ces options dans l'élimination des déchets continueront d'obliger la collectivité à participer à des programmes de réacheminement des déchets afin de respecter les règlements d'application du gouvernement provincial et de réduire le volume de déchets inutiles traités dans les ordures.

Dans le précédent mandat du Conseil municipal, on a donné la priorité à l'étude des possibilités d'optimiser et de prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail afin de reporter le plus longtemps possible cet investissement substantiel. Pour prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail, il faut adopter une approche à plusieurs volets, dont des actions à court et à long termes complémentaires, qui étayent les objectifs approuvés par le Conseil municipal dans le Plan directeur. Les actions à plus court terme (soit les « projets constitutifs » du Plan directeur, qui font entre autres l'objet de ce rapport, soit la nouvelle Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue) auront une incidence cumulative sur la prolongation de la durée utile de la décharge, en réduisant le volume de déchets enfouis dans la décharge publique et en augmentant le réacheminement, pour permettre à la Ville de respecter les exigences du gouvernement provincial, selon les modalités exposées dans ce rapport. L'étude et l'intégration de programmes permettant d'encourager les changements de comportement des résidents permettront aussi de multiplier les bienfaits récoltés à long terme, en réduisant l'empreinte que la Ville doit gérer dans la collecte des déchets au-delà de la durée utile de la décharge du chemin Trail.

Les taux de réacheminement et la participation aux programmes d'Ottawa

Le Conseil municipal a adopté, dans les 13 dernières années, plusieurs améliorations dans le cadre de ses programmes afin de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge publique et d'accroître les taux de réacheminement des déchets et la participation aux programmes, en plus d'encourager des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

Les résidents d'Ottawa ont réagi à la mise en œuvre, en 2010, du Programme de bac vert, qui a permis d'accroître de 7 % le taux de réacheminement des déchets dans tout le territoire de la Ville et de 5 % encore trois ans plus tard dans la foulée de l'adoption du principe de la collecte des ordures toutes les deux semaines en 2012. Comme l'indique le rapport publié en mai 2021 à propos du Compte rendu sur le programme de matières organiques triées à la source ([ACS2021-PWE-SWS-0001](#)), le taux de réacheminement des déchets de tout le territoire de la Ville a progressé encore de 3 % après avoir apporté, en 2019, des améliorations au Programme de bac vert, ce qui a permis d'utiliser des doublures en plastique afin de réduire le facteur de « dédain », qui constituait, selon les résidents, l'un des principaux obstacles qui empêchaient de participer à ce programme — en plus de permettre de déposer les excréments de chiens dans le bac vert. Une stratégie complète de communication, de formation et de sensibilisation, qui s'est étendue sur toute une année, est aussi venue accompagner les changements apportés aux programmes. Dans ce rapport, la Ville a confirmé qu'on avait mesuré le rendement pendant la pandémie mondiale de COVID-19 et qu'il fallait mieux surveiller les programmes. Le taux de réacheminement des déchets de 2022 s'établissait à 46 % sur l'ensemble du territoire de la Ville (53 % pour les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue et 17 % pour les immeubles à logements multiples, d'après les tonnages ramassés).

Si les taux de réacheminement se sont généralement améliorés dans les 13 dernières années parce que les résidents d'Ottawa ont réagi à la mise en œuvre de différentes politiques, aux changements apportés aux programmes, aux campagnes de formation et de sensibilisation, le taux de réacheminement des déchets des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue est nettement inférieur au taux des municipalités comparables d'un océan à l'autre, comme en témoigne le tour d'horizon sectoriel mené dans le cadre de la phase 1 de l'élaboration du nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)).

L'Étude menée par la Ville pour la vérification des déchets pendant quatre saisons en 2018-2029 nous a appris que 58 % des déchets ramassés auprès des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue pouvaient être réacheminés dans le cadre des programmes de réacheminement des déchets. (13 % des déchets du courant de collecte des déchets étaient des matières recyclables, et 45 % étaient des matières déposées dans les bacs verts, selon le poids). En outre, les études de marché menées en [2018](#) et en [2020](#) ont permis de constater que les résidents ne profitaient pas tous de tout le potentiel des programmes de réacheminement. Les résidents ont fait savoir, pour expliquer essentiellement la raison pour laquelle ils ne faisaient pas appel aux

programmes, qu'ils « oubliaient ou qu'ils déposaient par mégarde les matières dans les poubelles ». Pour répondre à la question sur la raison pour laquelle les résidents ne se servaient pas du tout du bac vert, le quart des répondants ont fait savoir qu'ils « n'ont pas de bac vert », alors qu'un peu moins d'un cinquième des répondants (19 %) ont déclaré qu'il est « incommode de participer ».

Tableau 1 : Principales raisons pour lesquelles on ne fait pas appel aux programmes de recyclage (étude de marché de 2018)

Raison pour laquelle on ne fait pas davantage appel au bac de recyclage	Pourcentage des répondants qui sont d'accord
J'ai oublié/J'ai déposé par mégarde des matières dans les poubelles.	26 % (bac vert); 28 % (bac noir).
Les autres membres de la famille ne recyclent pas assez.	18 % (bac vert); 10 % (bac noir).
Je ne sais pas vraiment ce qu'il faut déposer dans les bacs.	16 % (bac vert); 9 % (bac noir).
Je suis parfois trop paresseux ou paresseuse.	12 % (bac vert); 8 % (bac noir).

Tableau 2 : Principales raisons pour lesquelles on ne fait pas appel au bac vert (étude de marché de 2020)

Raisons pour lesquelles on ne fait pas appel du tout au bac vert	Pourcentage des répondants qui sont d'accord
Je n'ai pas de bac vert.	25 %
Incommode	19 %
Je fais mon propre compostage.	15 %
Le bac vert attire les bestioles, la vermine ou d'autres animaux.	12 %

Raisons pour lesquelles on ne fait pas davantage appel au bac vert	Pourcentage des répondants qui sont d'accord
J'oublie ou je dépose par mégarde des matières dans les poubelles.	24 %
C'est nauséabond, c'est le fouillis ou c'est immonde.	16 %
D'autres membres de la famille ne s'en servent guère ou ne s'en servent pas du tout.	15 %
Je ne sais pas trop ce qu'il faut déposer dans le bac vert.	14 %

Cette étude de marché permet de constater qu'il faut aider les résidents en réduisant les obstacles et en orientant les comportements afin d'encourager l'augmentation de la participation dans les programmes de recyclage et de bac vert. La Ville continue de donner aux résidents de l'information sur les programmes de gestion des déchets dans le calendrier annuel de collecte, dans les affiches informatives sur les véhicules de collecte des déchets, dans les campagnes de publicité ciblées qui font appel à différentes tactiques en ligne et dans la collectivité, ainsi que dans l'information donnée en présentiel dans les événements publics. Si les initiatives d'information et de sensibilisation sont essentielles pour veiller à ce que les résidents soient au courant des changements apportés aux programmes et sachent utiliser les programmes de recyclage et de bac vert, l'expérience de la Ville et l'éclairage apporté par l'industrie nous apprennent qu'à elle seule, l'information ne suffit pas pour motiver les changements de comportement et réduire les obstacles recensés dans l'étude de marché.

En 2022, on a mené une étude sur la collecte des déchets résidentiels dans tout le territoire de la Ville afin d'évaluer la participation aux programmes de collecte des déchets en bordure de rue et de recyclage. On a prélevé au total un échantillon constitué de 2 400 dépôts de déchets des ménages sur le bord de la rue sur une durée de quatre semaines. Cette étude a été structurée d'après les règles de l'art de la profession. On a choisi les rues pour constituer un échantillon représentatif de ménages de la zone urbaine, de la banlieue et de la zone rurale, ainsi que des revenus des ménages dans les quartiers, pour constituer un échantillon représentatif de la population d'Ottawa qui dépose des déchets sur le bord de la rue.

Cette étude a permis de constater que les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue jettent en moyenne 2,1 articles toutes les deux semaines et que le taux médian de dépôt des déchets en bordure de rue correspond à deux articles à jeter toutes les deux semaines. Ces chiffres sont nettement inférieurs à la limite actuelle de six articles fixée par la Ville. Les résultats de cette étude nous apprennent aussi que certains ménages continuent de déposer, sur le bord de la rue, d'importantes quantités de déchets supérieures à la limite actuelle fixée pour le nombre de sacs. Le tableau 3 ci-après fait état des taux de participation aux programmes de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue d'après le nombre d'articles à jeter déposés sur le bord de la rue.

Tableau 3 : Participation aux programmes de réacheminement d'après l'étude sur la collecte des déchets résidentiels de 2022

Articles à jeter déposés en bordure de rue	Pourcentage des ménages	Bacs bleus déposés en bordure de rue	Bacs noirs déposés en bordure de rue	Bacs verts déposés en bordure de rue
Un ou moins	48 %	87 %	68 %	73 %
Deux	26 %	88 %	69 %	66 %
Trois	11 %	85 %	69 %	65 %
Quatre	6 %	86 %	67 %	63 %
Cinq	4 %	82 %	68 %	58 %
Six	2 %	78 %	66 %	48 %
Plus de six	4 %	47 %	45 %	36 %

Les niveaux de participation exposés dans le tableau ci-dessus laissent entendre que lorsque le nombre d'articles à jeter augmente, la participation aux programmes de réacheminement baisse.

Si l'étude sur la collecte des déchets résidentiels indique que 96 % des déchets déposés sur le bord de la rue respectent la limite actuelle de six articles, la limite actuelle des articles à jeter n'encourage pas les résidents à maximiser leur participation dans les programmes de recyclage et de collecte des matières organiques, puisque plus de la moitié de ce qui fait partie du courant de la collecte des

déchets en bordure de rue est constituée de matières recyclables et d'articles déposés dans les bacs verts. Ces données, ainsi que le taux de réacheminement des déchets de la Ville et l'information apportée par l'étude de marché, laissent entendre qu'on a toujours amplement l'occasion d'augmenter la participation aux programmes de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue parmi tous les résidents, qu'ils fassent déjà appel ou non aux programmes de réacheminement.

Les facteurs d'accroissement du réacheminement et de la réduction des déchets

Au Canada, les trois ordres de gouvernement jouent tous un rôle dans la gestion des déchets. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial établissent des politiques et des programmes sur la réduction et le réacheminement des déchets, adoptent des règlements et des normes, délivrent des approbations et surveillent les installations et les opérations de gestion des déchets. Les administrations municipales sont généralement responsables de la gestion de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets des ménages conformément aux politiques et aux règlements établis par les ordres supérieurs de gouvernement.

Le gouvernement fédéral comme le gouvernement provincial apportent, dans la gestion des déchets, des changements qui ont des incidences sur les moyens grâce auxquels la Ville gère les déchets résidentiels. Au palier fédéral comme au palier provincial, la question des déchets et des dérèglements climatiques, les plastiques à usage unique et le concept de l'économie circulaire (ce qui oblige l'industrie à intégrer le contenu recyclé dans ses produits et à promouvoir un système en boucle fermée pour ses conditionnements et ses produits et ce qui permet de fabriquer des produits plus durables, faciles à réparer et que l'on peut recycler ou convertir à la fin de leur durée utile) amènent à apporter, aux politiques et aux règlements, des changements dans le domaine de la gestion des déchets. Il faudra aussi apporter des améliorations dans la réduction des déchets à enfouir et dans l'amélioration du réacheminement pour respecter à terme les directives du gouvernement provincial.

Le gouvernement provincial a adopté la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, dans laquelle il fait savoir qu'il souhaite adopter un système de réduction des déchets et de récupération des ressources en Ontario. Cette loi permet au ministre de l'Environnement et du Changement climatique de publier des déclarations de principes pour promouvoir les intérêts du gouvernement provincial.

La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques

En 2018, le gouvernement provincial a publié la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) en vertu de l'article 11 de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et a donné pour consigne aux ministères, aux municipalités, aux établissements industriels, commerciaux et institutionnels et au secteur de la gestion des déchets de la province d'accroître la réduction des déchets et la récupération des ressources en déchets alimentaires et organiques. Cette déclaration prévoit une cible, à atteindre d'ici 2023, dans la réduction et la récupération de 70 % des déchets alimentaires et organiques des ménages qui déposent les ordures en bordure de rue. Le gouvernement provincial a aussi annoncé qu'il priorisait l'élimination progressive des déchets alimentaires et organiques enfouis dans les décharges publiques d'ici 2030, en obligeant toutes les municipalités de l'Ontario à se consacrer à la réalisation de ces cibles. Le gouvernement provincial n'a pas publié d'autres comptes rendus sur l'interdiction proposée dans l'enfouissement des matières organiques dans les décharges publiques.

Le taux de récupération des matières organiques d'Ottawa n'atteint pas la cible à l'heure actuelle, puisque le taux de captation des matières organiques est de l'ordre de 60 %, essentiellement grâce à la forte participation au Programme de collecte des feuilles et des résidus de jardinage déposés sur le bord de la rue. Seulement 44 % des déchets alimentaires et des autres déchets organiques sont réacheminés (d'après l'Étude de la vérification des déchets pendant quatre saisons de 2018-2019). En outre, 45 % des matières ramassées dans les ordures et enfouies dans la décharge sont des déchets organiques. Augmenter le réacheminement des déchets alimentaires dans le cadre du Programme de bac vert offre la meilleure occasion de permettre d'atteindre la cible de 70 %.

La transition, en Ontario, des programmes de recyclage avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)

Le 3 juin 2021, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a publié la version définitive du règlement sur la Boîte bleue ([Règlement de l'Ontario 391/21](#)) pour la gestion de l'actuel Programme des boîtes bleues de l'Ontario (qui comprend le Programme des bacs bleus et des bacs noirs de la Ville), ce qui aura pour effet de confier aux fabricants de produits et de conditionnement, plutôt qu'aux municipalités, la responsabilité de ces programmes. Dans le cadre du programme provincial de la RIP pour les bacs bleus, la Ville ne sera plus responsable de la collecte

ni du traitement des matières recyclables et ne produirait donc plus de recettes dans la vente de ces matières transformées à partir du 1^{er} juillet 2023.

Dans la foulée de la période de transition, les producteurs mettront en œuvre le principe normalisé dans toute la province pour la collecte commune à partir du 1^{er} janvier 2026 et devront respecter les cibles gestionnelles définies dans le *Règlement sur la boîte bleue*. Il s'agira d'une considération importante pour la Ville, qui devra aider les producteurs à respecter les cibles obligatoires du gouvernement provincial et à éviter de livrer dans la décharge du chemin Trail les matières recyclables et les déchets organiques.

Dans la foulée de la période de transition, les producteurs mettront en œuvre le principe normalisé dans toute la province pour la collecte commune à partir du 1^{er} janvier 2026 et devront respecter les cibles gestionnelles définies dans le *Règlement sur la boîte bleue*. Il s'agira d'une considération importante pour la Ville, qui devra aider les producteurs à respecter les cibles obligatoires du gouvernement provincial et à éviter de livrer dans la décharge du chemin Trail les matières recyclables et les déchets organiques. D'autres détails sur la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) seront reproduits dans la mise à jour du Rapport sur la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial (ACS2023-PWD-SWS-0002), qui sera déposé le 5 juin 2023 auprès du Comité de l'environnement et du changement climatique et le 14 juin 2023 auprès du Conseil municipal.

L'Étude de la vérification des déchets pendant quatre saisons 2018-2019 a permis de constater que les ménages qui déposent les ordures en bordure de rue jetaient 25 % des matières recyclables des bacs bleus et 21 % des matières recyclables des bacs noirs. D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités qui obligent à respecter des limites pour le nombre d'articles à jeter, le personnel prévoit que la nouvelle politique sur le réacheminement des déchets et les limites fixées pour le nombre d'articles à jeter amèneront les résidents à bien trier et réacheminer leurs matières recyclables en les déposant dans les bacs à recyclages voulus.

La concertation avec les projets de la Ville

L'amélioration des taux de réacheminement et de participation aux programmes permet d'atteindre les objectifs et les cibles exposés dans plusieurs projets et initiatives approuvés par le Conseil municipal.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides

La Ville est en train de mettre au point son nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (le Plan directeur), qui définira dans l'ensemble la structure-cadre, l'orientation et les objectifs de la gestion, du réacheminement et de la réduction des déchets solides sur les 30 prochaines années. Le Plan directeur comprend une série d'actions et de projets constitutifs qui auront un impact cumulatif sur le prolongement de la durée utile de la décharge grâce à une approche à plusieurs volets. En 2021, le Conseil municipal a approuvé le rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)), ainsi que la vision d'« Une ville sans déchets (Ottawa zéro déchet) grâce à une intervention progressive, collective et innovante ». Les objectifs approuvés consistent entre autres à étendre la durée utile de la décharge en réduisant le volume de déchets qui y est enfoui et en maximisant la réutilisation et le recyclage des déchets produits par les résidents. La phase 2 du Plan directeur dresse aussi une longue liste générale de 72 options pour la gestion et le réacheminement des déchets sur le territoire de la Ville dans les 30 prochaines années, notamment en se penchant sur les mécanismes de la politique sur le réacheminement des déchets qui consistent entre autres à réduire les déchets déposés sur le bord de la rue et à mettre en application les limites fixées pour les articles à jeter, en plus de prévoir des options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, par exemple le Programme de péage des frais de dépôt des déchets ou le Programme des sacs à ordures transparents. Le Plan directeur vise aussi à réduire le volume de déchets généré et à en maximiser la réutilisation, le recyclage et la récupération.

Lorsque le Conseil municipal a approuvé, en 2019, le rapport de la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), on a défini les projets constitutifs de cette feuille de route pour les mener de front avec l'élaboration du Plan directeur afin d'étoffer ce plan et de s'assurer de continuer, à court terme, de progresser dans les grands dossiers de gestion des déchets solides, notamment en recommandant d'adopter une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Puisqu'il s'agit d'un élément constitutif du Plan directeur, ce projet consiste à promouvoir l'étude de mécanismes définis dans le Plan directeur pour la politique sur le réacheminement des déchets afin de réduire les déchets enfouis dans la décharge et d'augmenter la participation dans les programmes de réacheminement des déchets pour le Programme de collecte en bordure de rue de la Ville. Le Conseil municipal, les résidents et les parties prenantes d'Ottawa ont donné la priorité à l'accroissement du réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge à court terme (sur un horizon de cinq ans). Comme l'indique le

rapport sur la phase 2, la décharge du chemin Trail est une infrastructure importante pour la Ville et pour ses résidents. Aménager une nouvelle décharge ou faire appel à d'autres technologies comme l'incinération de masse pourrait coûter plus de 300 millions de dollars et s'étendre sur 15 ans pour que cette décharge devienne parfaitement opérationnelle. Le volume disponible dans la décharge du chemin Trail s'épuise chaque jour, et chaque décision adoptée dans la réduction et le réacheminement des déchets aura des incidences sur la durée utile de l'infrastructure, qu'il s'agisse d'en prolonger ou d'en réduire encore la durée utile.

On peut compter plus de deux ou trois ans, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre, pour adopter la nouvelle modification à apporter aux politiques. C'est pourquoi nous avons jugé essentiel de promouvoir ce projet de concert avec l'élaboration du Plan directeur pour pouvoir respecter les directives des politiques provinciales, de travailler à la réalisation des cibles provinciales et municipales dans la lutte contre les dérèglements climatiques, d'intégrer les cahiers des charges dans le prochain contrat de collecte et de promouvoir les changements graduels de comportement afin de préparer les résidents aux autres recommandations qui seront étudiées dans la version définitive du Plan directeur, que nous sommes en train d'élaborer au moment d'écrire ces lignes. La version provisoire du Plan directeur sera soumise à l'étude du Conseil municipal d'ici la fin de l'année.

La Stratégie de la gestion des déchets résiduels

En sachant que la décharge atteindra le maximum de sa capacité plus tôt qu'attendu, on a constaté que l'élaboration d'une stratégie de la gestion des déchets résiduels était un projet constitutif du Plan directeur. Le Conseil municipal a approuvé cette stratégie en octobre 2021 ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)) afin d'optimiser le reliquat du volume disponible et de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge à court et à moyen termes, pendant qu'on se pencherait sur des actions à plus long terme dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

La Stratégie de la gestion des déchets résiduels décrit dans ses grandes lignes la structure-cadre à adopter pour se pencher sur la possibilité de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de mécanismes, qui sont tous déjà finis dans les besoins à long terme dans la gestion des déchets dont fait état le Plan directeur, afin de réduire ou de réacheminer le volume de déchets livrés dans la décharge publique pour être éliminés. L'objectif de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels consiste à recenser à court terme les possibilités de réacheminer les déchets au lieu de les enfouir dans la décharge du chemin Trail et de continuer

d'apporter des améliorations opérationnelles sur le site afin de préserver, dans toute la mesure du possible, le reliquat de la capacité de la décharge. Chaque possibilité indiquée dans cette stratégie sera quantifiée d'après son impact, notamment en tenant compte du potentiel attendu dans la préservation de la capacité, des répercussions environnementales et des incidences financières de la mise en œuvre.

Le Plan directeur sur les changements climatiques

Le 29 janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé des cibles ambitieuses afin de réduire de 100 % d'ici 2040 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville et de 100 % d'ici 2050 les émissions de tout le territoire de la Ville dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques ([ACS2020-PIE-EDP-0053](#)). Le Plan directeur sur les changements climatiques est le cadre des moyens grâce auxquels Ottawa entend maîtriser les changements climatiques et s'y adapter dans les 30 prochaines années. Le Conseil a approuvé, en octobre 2020, la Stratégie de l'Évolution énergétique, qui constitue la stratégie de transition énergétique de la collectivité d'Ottawa ([ACS2020-PIE-EDP-0036](#)); cette stratégie définit la structure-cadre des moyens grâce auxquels on peut atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. La stratégie projetée pour réacheminer les matières organiques au lieu de les enfouir dans la décharge et pour se servir de ces matières pour en faire du gaz naturel renouvelable est l'une des cinq actions qui permettront le mieux d'atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. L'Évolution énergétique fait aussi état de la « Stratégie de récupération des matières organiques », qui est l'un des 20 projets dont l'objectif est d'accélérer l'intervention et les investissements d'ici 2025; le Plan directeur de la gestion des déchets solides est un élément essentiel de cette stratégie. L'Évolution énergétique prévoit de réacheminer 98 % des déchets alimentaires et organiques d'ici 2024 et 100 % des produits en papier d'ici 2042, au lieu de les enfouir dans la décharge, afin de permettre au Conseil d'atteindre ses cibles. (Il convient de noter que la cible fixée pour réacheminer 98 % des déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge d'ici 2024 a été calculée d'après l'ancienne proposition du gouvernement provincial, qui voulait interdire l'enfouissement des matières organiques dès 2022. Puisque cette interdiction n'a pas encore été appliquée à ce jour, il faudra trouver ailleurs, à court terme, les moyens de réduire les émissions de GES afin de rester en voie d'atteindre les cibles de réduction des émissions de GES.) La mise en œuvre d'une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue permet d'augmenter le réacheminement de ces matières, ce qui cadre avec les cibles approuvées par le Conseil municipal.

Le nouveau Plan officiel

Le Conseil municipal a approuvé, en octobre 2021, le nouveau Plan officiel de la Ville ([ACS2021-PIE-EDP-0036](#)), qui vise à faire d'Ottawa la ville de taille moyenne où il fait le mieux vivre en Amérique du Nord dans le prochain siècle. L'environnement, le climat et la résilience pour la santé ont été intégrés dans la structure-cadre des politiques du Plan officiel et constituent des enjeux transversaux. On a fait savoir qu'il fallait absolument, pour protéger la santé et assurer la pérennité de la collectivité, réacheminer les déchets au lieu de les enfouir dans la décharge et travailler à la vision d'une ville sans déchets selon le Plan directeur.

En sachant que les cibles provinciales et municipales établies obligent à augmenter le réacheminement des déchets et que 58 % du courant des déchets déposés en bordure de rue pourraient être réacheminés grâce aux programmes de recyclage et de bac vert, nous recommandons au Conseil, dans ce rapport, d'envisager de modifier sa politique actuelle sur le réacheminement des déchets afin d'augmenter la participation dans les programmes de recyclage et de bac vert, de réduire les déchets enfouis dans la décharge et d'encourager une mutation des valeurs communautaires pour les résidents d'Ottawa afin qu'ils concourent collectivement à la réalisation des objectifs du Plan directeur de la Ville.

ANALYSE

L'objectif de ce rapport consiste à recommander les changements à apporter à la politique d'Ottawa sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et à la limite fixée pour le nombre de sacs. Si cette recommandation est approuvée, le personnel soumettra au Conseil, au plus tard au premier trimestre de 2024, un plan de mise en œuvre détaillé, dont une vue d'ensemble du plan de préparation opérationnelle ainsi qu'une vaste stratégie de communication et de sensibilisation sur tout le territoire de la Ville avant de déployer le programme, au deuxième trimestre de 2024.

Dans ce rapport, nous recommandons d'adopter un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets pour les résidents qui déposent les ordures en bordure de rue, de modifier le nombre d'articles à jeter déposés toutes les deux semaines pour fixer à 55 articles à jeter le droit annuel, en obligeant à apposer une étiquette sur tous les articles pour les faire ramasser. La provision annuelle d'étiquettes serait distribuée chaque année parmi les résidents et serait financée à même les frais d'utilisation des services de gestion des déchets solides, et les résidents pourraient acheter des étiquettes supplémentaires un peu partout sur le territoire de la Ville selon le principe de

la récupération des coûts. Conformément au programme actuel de collecte des déchets, il n'y aurait pas de limite quant au volume de déchets que les résidents pourraient déposer dans le cadre des programmes des bacs bleus et noirs et du Programme de bac vert, ce qui les encouragerait à participer à ces programmes et à adopter des habitudes plus durables dans la gestion des déchets.

En outre, nous recommandons dans ce rapport d'étendre le Programme spécial de collecte des déchets pour permettre de traiter les déchets médicaux non dangereux, qui n'entreraient pas dans le calcul de la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

Les modèles de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt sont en place dans 132 municipalités partout en Ontario; 39 autres municipalités ont institué une limite ferme pour le nombre d'articles à jeter. Ces mécanismes de la politique ont fait leurs preuves et permettent d'encourager des habitudes plus durables dans la gestion des déchets, en réduisant les déchets inutilement enfouis dans les décharges, en augmentant le réacheminement des déchets des ménages qui les déposent sur le bord de la rue et en maximisant la participation aux programmes de recyclage des matières déposées en bordure de rue et au Programme de bac vert.

Recommandation 1A : Approuver le principe du programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets pour les immeubles résidentiels qui déposent des déchets sur le bord de la rue.

Dans l'élaboration des recommandations finales exposées dans ce rapport, nous nous sommes inspirés d'une analyse des options définies pour les politiques de la liste abrégée dans le cadre du Plan directeur (péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, limite ferme pour le nombre d'articles à jeter, sacs transparents pour les déchets et interdictions de jeter les matières recyclables et les déchets organiques), d'un travail de modélisation exhaustif, d'un tour d'horizon des municipalités, d'une étude sur la collecte des déchets déposés sur le bord de la rue et des commentaires exprimés pendant la consultation publique et la consultation interne. C'est pourquoi nous recommandons de mettre en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, appelé plus familièrement le programme d'« étiquetage des sacs ». Pour de plus amples renseignements sur les options des politiques analysées et étudiées de concert avec un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, le lecteur est invité à consulter la pièce 1.

Ce programme permettrait aux ménages de déposer chaque année sur le bord de la rue 55 articles à jeter, à partir du deuxième trimestre de 2024. La provision annuelle de

55 étiquettes de sac serait envoyée par la poste aux ménages sans supplément de frais pour les résidents et serait comprise dans les frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides. Il faudrait apposer une étiquette sur tous les articles à jeter déposés sur le bord de la rue (dont les articles encombrants) pour les faire ramasser par le personnel préposé à la collecte. On pourrait acheter au prix de 3 \$ l'une des étiquettes supplémentaires, dans l'éventualité où les ménages épuisent leur provision annuelle d'étiquettes avant la fin de l'année. Le coût des étiquettes supplémentaires correspond au coût de l'élimination d'un article à jeter et cadre avec celui des municipalités comparables en Ontario, qui ont aussi adopté un modèle de collecte des déchets selon le principe du péage des frais de dépôt pour le ramassage des ordures sur le bord des rues. Si le Conseil municipal approuve les changements que nous recommandons d'apporter aux politiques, le personnel tâcherait, dans le cadre de la planification de la mise en œuvre, de prendre des mesures pour qu'on puisse acheter ces étiquettes supplémentaires dans les commerces de détail et les centres communautaires de la localité ou en ligne sur le site Web de la Ville.

Les étiquettes de sac à ordures sont généralement des vignettes qui baguent l'encolure des sacs à ordures, comme l'indique la figure 1. On peut toujours déposer les ordures dans un contenant à déchets, à la condition que ce contenant ne dépasse pas les limites de taille fixées dans le *Règlement sur la gestion des déchets solides* et que le sac du dessus dans le conteneur à déchets soit muni d'une étiquette. De même, il faudrait apposer une étiquette sur le dessus des articles encombrants déposés sur le bord de la rue.

Figure 1 : Étiquettes apposées sur différents sacs à ordures ou sur différents articles à jeter



Les avantages d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets

Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets favorise l'équité parmi les utilisateurs en traitant les déchets dans le cadre d'un système de gestion des

services publics, comme on le fait pour l'aqueduc, l'hydroélectricité et le gaz, ce qui permet aux résidents de contrôler ce qu'ils paient en réduisant ce qu'ils consomment ou produisent et en faisant fructifier tout le potentiel des programmes de recyclage et du Programme de bac vert de la Ville. Les études menées dans l'industrie laissent entendre que le paiement anticipé des services ne crée guère de lien pour les résidents entre payer pour les services de gestion des déchets d'une part et, d'autre part, la quantité et la composition des déchets qu'ils jettent.

Ce programme vise à encourager les ménages à utiliser au maximum des programmes de recyclage, de bac vert et les autres programmes de réacheminement de la Ville et de la collectivité afin de réduire les déchets réacheminables qui sont enfouis dans la décharge, tout en offrant une marge de manœuvre pour la variabilité des déchets générés de semaine en semaine et pour les cas dans lesquels les résidents doivent déposer sur le bord de la rue plus de déchets que leur provision annuelle.

L'estimation des répercussions sur le système

Le personnel a fait appel à l'aide de Dillon Consulting, cabinet-conseil spécialisé dans la science et la gestion de l'environnement, pour construire un modèle permettant d'estimer les répercussions de chacune des options relatives aux politiques sur le réseau de la gestion des déchets d'Ottawa. Ce cabinet a mis au point ce modèle en analysant les données disponibles auprès des autres municipalités qui ont mis en œuvre chacune des options potentielles et en superposant les données de la Ville d'Ottawa pour savoir si des options permettent d'assurer la transition, dans la gestion des déchets, entre le courant de la collecte des ordures et les courants du recyclage et de la collecte des déchets organiques.

D'après l'expérience de ces municipalités et l'analyse du courant de la collecte des déchets de la Ville d'Ottawa, Dillon Consulting a déterminé l'impact estimatif que pourrait avoir un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets sur le courant de la collecte des déchets en bordure de rue, à savoir :

- réduction du tonnage de déchets : à concurrence de 19 % par habitant (pour la première année) et de 28 % par habitant (pour la cinquième année) par rapport à l'année de référence;
- augmentation du taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue à hauteur de 6 %;

- captation de matières dans les bacs noirs dans une proportion comprise approximativement entre 1 002 et 5 825 tonnes supplémentaires de matières;
- captation, dans le cadre du Programme des boîtes bleues, de verre, de métal et de plastiques dans une proportion comprise entre 756 et 4 395 tonnes supplémentaires approximativement;
- augmentation de l'ordre de 2 374 à 7 651 tonnes de déchets organiques ramassés dans le cadre du Programme de bac vert de la Ville et dans la collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage.

Les estimations du modèle laissent entendre que la réduction du tonnage des déchets pourrait avoir une incidence positive sur la durée utile de la décharge publique. La mise en œuvre d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets pourrait étendre la durée utile de la décharge à hauteur de deux années environ. De concert avec les autres actions envisagées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides et de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels, cette politique devrait avoir un impact cumulatif plus considérable sur le prolongement de la durée utile de la décharge du chemin Trail. La réduction continue à plus long terme du tonnage des déchets et l'augmentation de la participation aux programmes de recyclage et de bacs verts feront aussi rejaillir des bienfaits durables sur la durée utile de la décharge existante du chemin Trail et seront importantes lorsqu'il faudra se pencher sur les options et les technologies projetées pour gérer les déchets résiduels dans le cadre de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels et de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Si le Conseil municipal décide de ne pas mettre en œuvre une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, nous n'atteindrons pas les objectifs de tonnage prévus pour la réduction des déchets par habitant ni les objectifs d'accroissement du réacheminement, et la capacité d'enfouissement continuera de s'épuiser au rythme actuel puisque la structure du programme de collecte des déchets en bordure de rue n'encourage pas les résidents à changer de comportement. Si elle met en œuvre une politique pour permettre de réduire les déchets enfouis dans la décharge du chemin Trail, la Ville pourra retarder l'épuisement de la capacité de cette décharge en réduisant le tonnage et en augmentant le réacheminement des déchets. Si nous continuons d'enfouir les déchets au rythme auquel nous le faisons en 2022, les estimations globales laissent entendre que la capacité d'enfouissement que nous pourrions décaler en mettant en œuvre cette politique a une valeur comprise entre 1,1 million de dollars et 3 millions de dollars. Il est important de noter que de nombreux

facteurs peuvent avoir une incidence sur le succès de la modification des politiques. La croissance de la population, les changements dans la composition des déchets et dans le conditionnement des produits, l'économie, l'évolution démographique, la sévérité des épisodes climatiques, la modification des comportements des résidents et l'approche adoptée par la Ville dans l'information et dans l'application des politiques sur le dépôt des déchets en bordure de rue peuvent tous avoir des répercussions sur les taux de génération et d'élimination des déchets des ménages, ce qui permet difficilement de spéculer avec exactitude sur le résultat exact d'une nouvelle option dans les politiques à adopter. Toutefois, toutes les municipalités qui ont mis en œuvre ce type de changement dans les politiques ont effectivement constaté une augmentation dans le réacheminement et une réduction du tonnage enfoui dans les décharges publiques.

La raison d'être de la limite recommandée pour la gestion des déchets

D'après les résultats de l'Étude sur la collecte des déchets résidentiels de 2022, exposés dans la section Contexte de ce rapport, la limite actuelle de six articles n'a pas été atteinte dans 96 % des dépôts de déchets sur le bord de la rue. Ainsi, la politique actuelle sur les six articles, qui n'est généralement pas appliquée, n'encourage pas la participation nouvelle ou ne permet pas d'accroître la participation dans les programmes de réacheminement des déchets afin de réduire le volume de déchets enfouis dans la décharge publique et d'accroître les taux de captation des matières réacheminables. Les règles de l'art de l'industrie laissent entendre qu'il faut fixer les limites dans le nombre d'articles à jeter à un seuil égal ou inférieur à la moyenne des articles que les ménages déposent sur le bord de la rue, afin d'encourager la participation aux programmes de réacheminement. La recommandation de 55 étiquettes pour les sacs à ordures correspond annuellement à cette règle de l'art.

L'éclairage apporté par les municipalités qui ont réussi à mettre en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets laisse entendre que l'abaissement de la limite fixée pour la gestion des déchets, de concert avec la politique, a amené les résidents à repenser leurs habitudes dans l'élimination des déchets et à adopter un comportement plus durable dans la gestion des déchets, sans égard à leur niveau actuel de participation aux programmes de recyclage et de bacs verts. Si, dans presque les trois quarts des cas dans lesquels les déchets sont déposés sur le bord de la rue, on dépose deux articles à jeter ou moins pour les faire ramasser, une provision annuelle d'étiquettes à distribuer parmi les ménages permet de quantifier le niveau de service compris dans les frais annuels d'utilisation des services de gestion des déchets solides et encourage tous les ménages non seulement à maximiser leur participation aux programmes de recyclage et de bacs verts, mais aussi à tâcher de

faire appel à des options de réutilisation des déchets avant de les éliminer, par exemple les dons aux organismes de bienfaisance et les groupes locaux qui ont des articles à donner.

Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt et une provision annuelle d'étiquettes pour les sacs à ordures favorisent :

- L'équité des services : les frais d'utilisation des services de gestion des déchets solides permettraient à chaque ménage d'éliminer chaque année, sans supplément de coûts, le même nombre d'articles à jeter.
- La souplesse pour les ménages : les données de l'Étude sur la collecte des déchets résidentiels laissent entendre que les volumes de déchets des ménages fluctuent de semaine en semaine : on dépose en moyenne toutes les deux semaines 2,1 articles à jeter. Une provision annuelle d'étiquettes permettrait aux ménages de se servir de ces étiquettes en cas de besoin sur l'ensemble de l'année; les ménages auraient l'option d'acheter au besoin des étiquettes supplémentaires.
- L'application des règlements au point de collecte : l'expérience vécue à Ottawa et dans d'autres municipalités laisse entendre qu'il est essentiel de compter sur la participation voulue au programme pour produire les meilleurs résultats qui soient. En obligeant à apposer des étiquettes sur tous les sacs à ordures, on faciliterait la mise en application des règlements, puisque les préposés à la collecte ne ramasseraient que les articles qui portent une étiquette.

Recommandation 1B : Étendre aux déchets médicaux non dangereux le Programme spécial de collecte des déchets de la Ville.

Comme nous le mentionnons dans la section Contexte de ce rapport, la Ville exploite à l'heure actuelle le Programme spécial de collecte des déchets, qui offre aux résidents admissibles la possibilité de déposer sur le bord de la rue les couches et les produits d'incontinence à ramasser dans la semaine au cours de laquelle il n'y a pas de collecte de déchets. Ce programme a été adopté pour donner suite aux inquiétudes exprimées par les résidents dans le cadre de la transition, en 2011, avec la collecte des ordures toutes les deux semaines. Les résidents s'inquiétaient de la possibilité d'une augmentation des odeurs nauséabondes produites par les couches qui attendent d'être ramassées toutes les deux semaines.

On a procédé à un examen du programme pour se pencher sur la possibilité de continuer de l'offrir et d'adopter le modèle le mieux adapté à la nouvelle politique sur la collecte des déchets en bordure de rue. D'après l'éclairage apporté par un tour d'horizon des municipalités et pour répondre aux inquiétudes des résidents à propos de l'impact de la limite réduite du nombre d'articles à jeter sur les déchets médicaux inévitables, il est recommandé d'étendre le programme actuel aux déchets médicaux non dangereux. Constituent des exemples de déchets médicaux non dangereux et inévitables dans les soins de santé prodigués à la maison, les plâtres, les cathéters, les poches pour colostomie (vides et rincées), les compresses jetables, les gants, les masques, les blouses de protection et les tabliers, les déchets de dialyse (tubulures, filtres et serviettes et draps jetables), les sondes gastriques et nasales (vides et rincées), les sacs et tubulures pour perfusion intraveineuse (vides et rincés), ainsi que les pansements souillés. Les résidents continueront de s'inscrire chaque année à ce programme, et les déchets seront ramassés dans la semaine au cours de laquelle il n'y a pas de collecte des ordures. Les déchets ramassés dans le cadre de ce programme n'entreraient pas dans le calcul de la provision annuelle d'étiquettes des ménages.

La participation des intervenants et des résidents

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, le personnel a fait appel au Groupe des promoteurs conseillers municipaux (GPCM) pour les déchets solides; ce groupe a été constitué en [2019](#) pour veiller à adopter une approche collaborative dans l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets et de ses projets constitutifs. Le GPCM a fait des commentaires critiques sur le plan du projet et sur ses éléments constitutifs d'après les avis exprimés chaque jour par les commettants sur les services des déchets solides. Leur participation a permis de s'assurer que le personnel de la Ville était au courant des réflexions et des inquiétudes actuelles à mesure que les travaux avançaient dans l'élaboration des recommandations.

De même, nous avons informé et consulté le Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides dans les différentes étapes du projet afin de recueillir l'avis et les points de vue des intervenants essentiels qui s'intéressent à la gestion des déchets solides ou qui sont compétents en la matière, de même que pour veiller à tenir compte des commentaires des résidents et des intervenants dans toute la mesure du possible.

Pendant une durée de six semaines au troisième trimestre de 2021, la Ville a organisé de vastes séances de consultation publique afin de réunir les

commentaires des résidents sur les différentes politiques explorées dans le cadre de ce projet pour la collecte des déchets en bordure de rue. L'approche adoptée dans la consultation publique a consisté à mener un sondage public en ligne complet, un sondage par panel représentatif, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants pour discuter des options, des réunions virtuelles de groupes de discussion avec les organisations méritant l'équité, en plus de prévoir des trousseaux de dialogue grâce auxquelles les groupes pouvaient s'exprimer sur les options dans leur communauté.

Il a été essentiel de mener une série de consultations publiques rigoureuses et fouillées pour mieux connaître l'opinion publique, notamment à propos des risques et des considérations essentielles dans les moyens d'adopter une nouvelle politique qui pourrait influencer les comportements des résidents dans le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Nous nous sommes inspirés des commentaires réunis dans ces consultations pour éclairer les recommandations, ainsi que les plans de mise en œuvre et de maîtrise des risques.

Les faits saillants de la participation

La série de consultations a permis de réunir les commentaires des résidents et des intervenants sur les options qu'ils privilégient dans la collecte des déchets en bordure de rue, de même que sur les facteurs qui déterminent leur décision, sur les obstacles perçus dans chaque option pour aider le personnel à mettre au point des stratégies d'atténuation, de même que sur les différentes approches que l'on pourrait adopter dans l'information et l'application des règlements pour épauler les résidents dans le cadre des changements que l'on recommande d'apporter aux politiques sur la collecte des déchets en bordure de rue.

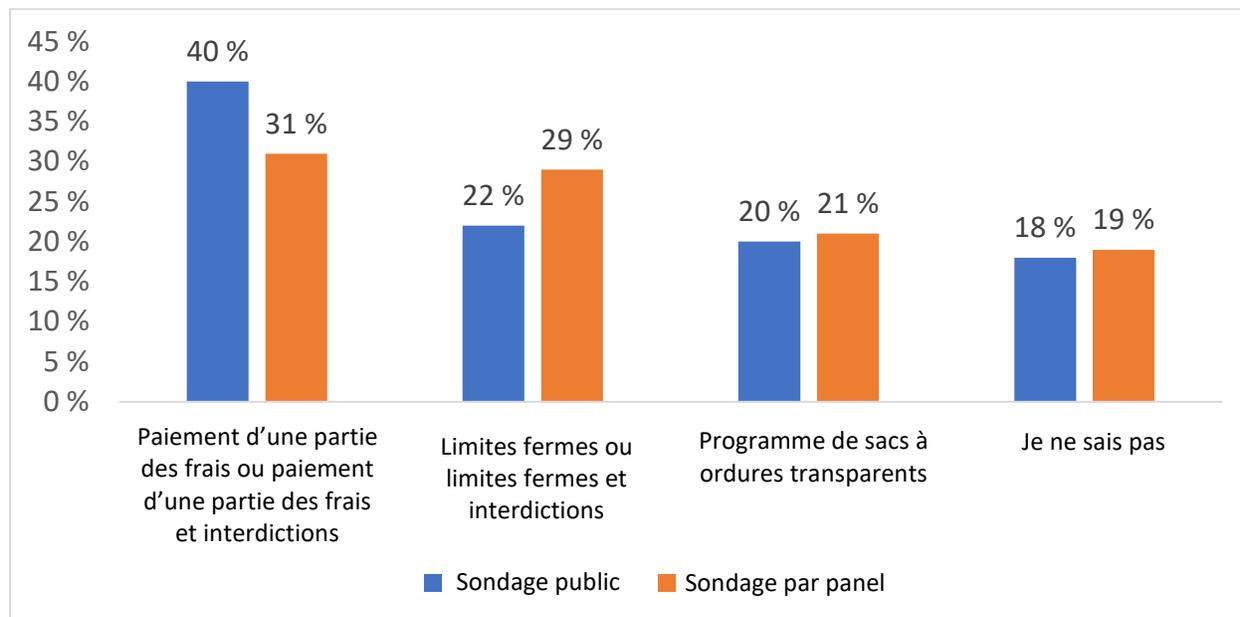
Le sondage public, qui s'adressait à tous les résidents, a donné lieu à 20 029 réponses. Les commentaires font état de l'importance que consacrent de nombreux résidents à la collecte des déchets en bordure de rue comme service municipal essentiel. Selon la limitation principale des sondages publics ouverts, les résultats ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble de la population. Pour pallier cette limite, nous avons mené un sondage par panel libre pendant cette durée en posant les mêmes questions aux 1 000 résidents sélectionnés d'après le secteur de la Ville dans lequel ils habitent, leur âge et leur genre afin de veiller à ce que l'échantillon soit représentatif. La marge d'erreur pour cette recherche était de $\pm 3\%$. Ce sondage par panel a été réalisé afin de comparer les résultats du sondage public avec un échantillon représentatif d'habitants d'Ottawa.

Outre les sondages publics et par panel, 88 participants ont assisté à l'une des quatre séances de dialogue en ligne sur le projet et 25 participants ont assisté à l'une des cinq séances de groupes de discussion organisées avec la Ville pour l'Initiative : une ville pour toutes les femmes, pour les Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, pour Junior Achievement et Jeunesse Ottawa, pour le Conseil canadien des aveugles (CCA) et pour ABLE2, afin de mieux connaître les inquiétudes et les considérations des groupes méritant l'équité.

Les faits saillants des sondages

Nous avons demandé aux répondants de sélectionner l'option qu'ils préfèrent pour une politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue. Les répondants au sondage public ont fait savoir qu'ils préféraient un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, comme l'indique la figure 2. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi ils étaient favorables à ce programme, les répondants ont fait savoir que la souplesse offerte par ce programme en permettant aux ménages de déposer sur le bord de la rue des sacs à ordures en sus de la limite était un facteur favorable (par rapport à une limite ferme, qui ne permet pas de déposer des sacs à ordures supplémentaires à ramasser). Les répondants qui ont fait savoir qu'ils ne connaissaient pas la réponse à cette question ont essentiellement justifié leur réponse en affirmant qu'ils étaient favorables à un ensemble d'options ou qu'ils n'étaient pas favorables aux options proposées.

Figure 2 : Option privilégiée dans le réacheminement des déchets en bordure de rue d'après la consultation publique



S'agissant de la limite fixée pour le nombre de sacs à ordures, la plupart des répondants (79 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage public et 80 % de ceux et celles qui ont répondu au sondage par panel) étaient favorables à l'idée de réduire la limite fixée à l'heure actuelle, de même qu'à la recommandation de se concerter avec les règles de l'art de l'industrie pour fixer la limite du nombre d'articles à un chiffre égal ou inférieur à la moyenne des sacs déposés sur le bord de la rue pour favoriser les changements de comportement et pour accroître la participation aux programmes des bacs verts et des matières recyclables.

Lorsqu'on a demandé aux participants si les résidents qui déposent des articles excédentaires à jeter sur le bord de la rue allaient devoir payer des frais, 65 % des répondants au sondage public et 68 % des répondants au sondage par panel ont fait savoir qu'ils étaient d'accord.

Les considérations dans la mise en œuvre

Comme dans toutes les modifications majeures à apporter aux politiques, il faudrait, dans la planification des programmes importants, préparer les résidents et le personnel. Si le Conseil municipal donne son approbation, nous mettrions au point un plan de mise en œuvre détaillé, qui serait présenté au Comité d'ici au premier trimestre de 2024 et qui décrirait dans ses grandes lignes le plan d'ensemble pour guider les résidents dans ces changements et pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles politiques.

Le lecteur trouvera ci-après certaines considérations cernées pour la mise en œuvre par les représentants du public, les intervenants et le personnel. Malgré les avantages confirmés d'un programme de paiement d'une partie des frais de dépôt des déchets dans d'autres municipalités (comme nous l'expliquons dans la pièce 1), il y a plusieurs difficultés à considérer relativement à ce programme, qui pourraient se répercuter démesurément sur certaines parties de la collectivité (comme dans toutes les autres modifications majeures à apporter aux politiques sur la gestion des déchets) :

- Les résidents à revenus moindres et les ménages plus nombreux pourraient considérer que ce programme est inéquitable.
- Les résidents pourraient faire des commentaires négatifs sur l'obligation d'acheter des étiquettes ou s'y opposer pendant la mise en œuvre, puisqu'on a pu considérer auparavant que la collecte des déchets était un service « gratuit »; on pourrait considérer que cette obligation a pour effet d'imposer des taxes ou des droits supplémentaires.
- Certains résidents pourraient penser que les frais sont négligeables et acheter des étiquettes pour pouvoir participer facilement et commodément au programme de dépose des déchets sur le bord de la rue; ils pourraient ainsi « éviter » de participer aux efforts consacrés aux programmes de réacheminement des déchets.
- Augmentation temporaire du déversement illicite des déchets.

D'après l'expérience vécue dans la mise en œuvre des programmes de collecte des ordures toutes les deux semaines dans d'autres municipalités et sur le territoire de la Ville d'Ottawa depuis 2012, les nombreux points exposés dans cette section constituent des risques ponctuels qui s'amenuiseront lorsque les ménages s'adapteront aux modifications apportées aux politiques; il n'y a aucun obstacle insurmontable dans la planification proactive du programme. Les discussions sur les stratégies d'atténuation et sur la planification du programme qui se déroulent au moment d'écrire ces lignes permettront à la Ville de déployer, dans la mise en œuvre au deuxième trimestre de 2024, un fructueux programme. Nous donnerons plus de détails sur ces considérations et sur ces stratégies d'atténuation dans le cadre du Plan de mise en œuvre et dans le Compte rendu des préparatifs à soumettre au Comité et au Conseil municipal avant le déploiement du programme.

Les considérations financières

D'après l'expérience vécue dans d'autres municipalités, en mettant en œuvre des politiques sur le réacheminement des déchets et en obligeant à nouer une collaboration avec les secteurs d'activité afin de répondre à leurs besoins en apportant au programme un changement de cette ampleur, nous recommandons entre autres de déposer une demande ponctuelle de financement à hauteur de 3,5 millions de dollars dans le budget de 2024 pour permettre de mener une vigoureuse campagne de promotion et d'information sur tout le territoire de la Ville, pour fournir d'autres bacs de réacheminement des déchets aux résidents et pour permettre au personnel temporaire d'apporter de l'aide dans la mise en œuvre de ce programme. Les changements que nous recommandons d'apporter aux politiques devraient aussi augmenter, selon les estimations, de 1,5 million de dollars par an le budget annuel de fonctionnement pour tenir compte de l'augmentation du volume de déchets organiques à traiter en raison de la hausse prévue du tonnage de déchets organiques réacheminés au lieu d'être enfouis, des frais de mise à la poste de la provision annuelle d'étiquettes à l'intention de tous les ménages et du recrutement de deux inspecteurs supplémentaires pour les Services des déchets solides afin de permettre d'améliorer proactivement l'information et l'application des règlements municipaux, notamment pour interdire le déversement illicite des déchets. Les coûts annuels d'exploitation commenceront à augmenter en 2024; toutefois, les coûts de 2024 ne devraient pas se chiffrer à l'intégralité de l'augmentation de 1,5 million de dollars, puisqu'on propose de commencer à mettre en œuvre le programme au deuxième trimestre de 2024.

L'augmentation annuelle du budget de fonctionnement des Services des déchets solides devrait être compensée par la vente des étiquettes supplémentaires. Bien que l'on s'attende à ce que les recettes fluctuent d'une année à la suivante et qu'elles soient difficiles à estimer avec un certain degré de certitude, puisqu'elles seront fortement déterminées par l'importance des changements de comportement des résidents, le personnel estime que les recettes pourraient être compensées à hauteur d'environ 450 000 \$ par an dans la première année de la modification de la politique et que cette somme pourrait baisser pour s'établir à 400 000 \$ par an environ dans la cinquième année. En raison de l'augmentation projetée de la réduction des déchets, qui pourrait atteindre 19 % par habitant dans la première année et 28 % par habitant dans la cinquième année, le montant de la compensation des coûts devrait diminuer au fil des ans, à mesure que les résidents modifient leurs comportements. Si le Conseil municipal donne son approbation, la dépense en immobilisations ponctuelle serait financée à même l'enveloppe de financement des dépenses en immobilisations existante de 2024;

les impératifs opérationnels et les nouveaux ETP entreraient dans le calcul du budget provisoire de 2024.

La promotion et l'information

En sachant que si le Conseil municipal donne son approbation, il s'agirait de la première modification de la politique sur la collecte des ordures depuis que la Ville a adopté en 2012 le mode de collecte des ordures toutes les deux semaines, il faudra mettre en place une solide campagne de communication et de sensibilisation de la collectivité pour guider les résidents dans le cadre de la modification du programme et pour favoriser le succès de la mise en place de ce programme. En lançant un programme de péage d'une partie des frais de dépôt, il faudrait mener une vigoureuse campagne continue de promotion et d'information et adopter une approche graduelle dans la mise en application des règlements municipaux. Cette campagne permettra de mieux sensibiliser les résidents et d'aider les ménages à adopter de nouveaux comportements et prévoirait une trousse d'outils de communication pour les membres du Conseil municipal, pour communiquer aux résidents les messages essentiels en faisant appel à leurs réseaux de communication. Nous présenterons au Conseil municipal au premier trimestre de 2024, dans le cadre du Plan de mise en œuvre et du Compte rendu des préparatifs, une vue d'ensemble détaillée du plan de communication et de sensibilisation, ainsi que les tactiques proposées. Ce travail se déroulerait longtemps avant le lancement de la campagne de communication afin de s'adapter dans les cas nécessaires pour tenir compte des commentaires des membres du Conseil municipal.

De concert avec les lignes de conduite de l'industrie, on lancerait, sur tout le territoire de la Ville, une campagne de communication trois mois avant de mettre en œuvre les politiques pour veiller à ce que les résidents soient, longtemps d'avance, au courant des modifications du programme et soient prêts à les appliquer. Dans la promotion et l'information, nous nous consacrerons non seulement au mode d'application du programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, mais aussi aux moyens de participer comme il se doit aux programmes de recyclage et au Programme de bac vert, en rappelant aux résidents qu'ils peuvent demander à la Ville des bacs de recyclage et des bacs verts en appelant au 3-1-1 ou en soumettant des demandes de service sur le site Ottawa.ca. Le plan de communication et de sensibilisation sera éclairé par les leçons apprises dans le cadre des précédentes campagnes, dont le déploiement du Programme de bac vert en 2011 et les changements apportés à ce programme en 2019. Dans le Plan de communication et de sensibilisation, nous nous remettrons aussi massivement à une approche ciblée, en visant à informer les

collectivités et les ménages qui ne participent pas, à l'heure actuelle, aux programmes de réacheminement des déchets.

L'approche échelonnée dans la mise en application des règlements municipaux

L'approche adoptée pour faire appliquer la nouvelle politique serait essentielle au succès des efforts consacrés dans le cadre du projet à réduire les déchets enfouis dans la décharge publique et à augmenter le réacheminement des déchets. Cette approche est étayée par les travaux de recherche de l'industrie et par l'expérience vécue dans d'autres municipalités. Dans le cadre du plan de mise en œuvre, le personnel de la Ville recommandera d'adopter, dans l'information et la mise en application des politiques, une approche échelonnée et améliorée, qui priorisera d'abord l'information des résidents et qui prévoira une transition graduelle avec la mise en application des politiques dans les cas de non-conformité, dans lesquels il se pourrait que la Ville ne ramasse pas les déchets déposés sur le bord de la rue en contravention des politiques. Il s'agit de l'approche à laquelle les résidents sont le plus favorables d'après la consultation publique. Lorsqu'on leur a demandé d'indiquer dans quelle mesure ils étaient d'accord ou non avec les approches communes dans l'application des politiques, 61 % des répondants au sondage public et 67 % des répondants au sondage par panel ont fait savoir qu'ils étaient d'accord pour que la Ville ne ramasse pas les déchets déposés en bordure de rue en contravention des politiques ou qu'ils étaient neutres sur la question.

Le déversement illicite des déchets

Les municipalités qui ont mis en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ont connu une hausse initiale du déversement illicite des déchets des ménages, qui s'est résorbée dans les six premiers mois grâce à des activités proactives de surveillance, d'information et de mise en application des politiques. Si le Conseil municipal donne son approbation, le personnel mettra au point un plan complet, fondé sur des statistiques probantes, pour surveiller les secteurs du territoire de la Ville dans lesquels on relève à intervalles réguliers des cas de déversement illicite, par exemple dans les parcs, les lieux publics, les fossés dans la zone rurale ainsi que dans les poubelles sur le domaine privé. D'autres municipalités qui ont mis en œuvre un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ont vivement encouragé à informer les résidents qui déversent des déchets en contravention des politiques et à mettre en application les règlements de la Ville pour ceux qui continuent de le faire dans les secteurs dans lesquels le volume de déchets à ramasser est considérable. Les Services des déchets solides se concerteront avec les Services des

routes, les Services de l'entretien des parcs et les Services des règlements municipaux pour minorer les répercussions communautaires et sociales dans la hausse temporaire prévue des activités de déversement illicite des déchets.

La distribution des étiquettes pour les sacs à ordures et la possibilité de les acheter

Dans le cadre de la consultation publique, les résidents ont fait savoir qu'ils préféreraient acheter des étiquettes dans les commerces de détail de la localité comme les supermarchés et les pharmacies (74 % des répondants au sondage public et 77 % des répondants au sondage par panel); viennent ensuite ceux qui ont fait savoir qu'ils préféreraient les commander en ligne (64 % des répondants au sondage public et 62 % des répondants au sondage par panel). Le personnel de la Ville se penche actuellement sur plusieurs options permettant aux résidents d'acheter des étiquettes supplémentaires le plus facilement et commodément possible. La liste détaillée des points d'achat des étiquettes supplémentaires sera reproduite dans le Plan de mise en œuvre et dans le Compte rendu des préparatifs si le Conseil municipal approuve cette recommandation.

Les considérations relatives à l'équité

Nous tâchons actuellement de mettre au point les options en fonction des profils démographiques spécifiques afin de guider tous les résidents d'Ottawa dans la mise en œuvre d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets.

Les ménages à revenus moindres ont tendance à déposer un peu plus de déchets en moyenne sur le bord de la rue (2,5 articles contre 2,1 pour l'ensemble du territoire de la Ville). Pendant la consultation publique, on a exprimé des inquiétudes à propos de l'obligation d'acheter des étiquettes, ce qui pourrait être injuste pour les ménages à revenus moindres. Nous avons tenu des discussions avec la Direction générale des services sociaux et communautaires et avec les partenaires communautaires pour étudier les possibilités d'offrir des étiquettes supplémentaires, dans les cas nécessaires, aux résidents à revenus moindres admissibles. Nous déposerions un compte rendu à ce sujet dans le Plan de mise en œuvre et le Compte rendu des préparatifs si la recommandation est approuvée par le Conseil municipal.

Les personnes qui font partie d'un ménage de cinq personnes ou plus ont exprimé des inquiétudes dans la consultation publique, en faisant valoir qu'une limite du nombre d'articles pourrait les pénaliser démesurément. Ils ont laissé entendre que cette limite devrait être fixée d'après le nombre de personnes par ménage, ce qui serait toutefois trop difficile à surveiller et à mettre en œuvre du point de vue logistique. Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets favorise l'équité parmi les

utilisateurs en comptant des frais calculés d'après le nombre de sacs à ordures jetés. En traitant le ramassage des ordures comme un service public, comme on le fait pour la consommation de l'eau et du gaz naturel, on répartit plus équitablement les coûts parmi la population par rapport au volume de déchets produits, en permettant aux ménages d'exercer un certain contrôle sur ce qu'ils paient en réduisant ce qu'ils jettent aux ordures. Bien qu'on puisse acheter des étiquettes supplémentaires, ce programme vise à encourager les ménages à mieux utiliser les programmes existants de réacheminement afin de limiter les déchets réacheminables et d'éviter de les enfouir dans la décharge publique, puisque les résultats de la plus récente mission de vérification des déchets indiquent que 58 % des matières éliminées dans le courant de la collecte des déchets pourraient être réacheminés grâce à des programmes de recyclage et de bacs verts.

Les répercussions sur les quartiers

Les participants à la consultation publique ont indiqué la région de la Ville dans laquelle ils habitent pour permettre de capter leurs besoins et leurs considérations propres :

- zone urbaine (13 % dans le sondage public; 24 % dans le sondage par panel);
- zone de banlieue (72 % dans le sondage public; 69 % dans le sondage par panel);
- zone rurale (15 % dans le sondage public; 6 % dans le sondage par panel).

Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets était l'option privilégiée parmi les résidents qui habitent dans la zone rurale (39 % dans le sondage public; 27 % dans le sondage par panel), dans la zone de banlieue (40 % dans le sondage public; 30 % dans le sondage par panel) et dans la zone urbaine (38 % dans le sondage public; 34 % dans le sondage par panel). Un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets aurait probablement pour effet d'augmenter le déversement illicite des déchets, ce qui constitue le plus grand risque aux yeux de tous les répondants dans tout le territoire de la Ville.

Quand on leur a demandé leur avis, dans le sondage en ligne, sur un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets, les répondants de la zone urbaine comme ceux de la zone de banlieue ont fait savoir que cette option « motive les gens à changer de comportement » et qu'elle aurait un « impact positif sur l'environnement » : il s'agit des éléments de cette politique optionnelle qui ont le plus d'impact. Dans la zone rurale, les répondants étaient du même avis; ils ont toutefois aussi fait savoir que

la « facilité d'utilisation » est une considération importante dans un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets.

Le tableau 4 ci-après fait état du dépôt des articles à jeter sur le bord de la rue d'après la région géographique du territoire de la Ville et du nombre de ménages qui devront changer leur comportement dans l'élimination des déchets. Sur tout le territoire de la Ville, les ménages déposaient deux articles à jeter ou moins sur le bord de la rue dans 74 % des cas. (Autrement dit, 26 % des ménages devraient changer de comportement afin de respecter la limite de deux sacs à ordures.) Toutefois, ce pourcentage varie entre 76 % dans la zone urbaine et 68 % dans la zone rurale.

Tableau 4 : Dépôt des articles à jeter et à ramasser toutes les deux semaines sur le bord de la rue, par quartier géographique

Articles à jeter	Ensemble du territoire de la Ville	Zone urbaine	Zone de banlieue	Zone rurale
Deux ou moins	74 %	76 %	75 %	68 %
Trois ou moins	85 %	87 %	86 %	80 %
Quatre ou moins	91 %	91 %	91 %	88 %
Cinq ou moins	94 %	94 %	95 %	92 %
Six ou moins	96 %	96 %	97 %	95 %

Compte tenu du taux plus élevé de dépôt des déchets en bordure de rue et des taux de participation moindres dans les programmes de recyclage et dans le Programme de bac vert parmi les résidents de la zone rurale, nous nous penchons actuellement sur des approches différentes en discutant avec les membres du Conseil municipal représentant les collectivités rurales et avec les partenaires internes pour mettre au point des tactiques ciblées de promotion, d'information et de sensibilisation dans les

régions dont les taux de participation aux programmes de recyclage et de réacheminement sont moindres, afin de mieux être en mesure de guider les résidents pendant la période de transition.

Les prochaines étapes

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets se déroulerait comme d'habitude (statu quo), et ce changement ne serait pas apporté avant le deuxième trimestre de 2024 pour le dépôt des déchets sur le bord de la rue. Le personnel a besoin de ce délai pour préparer l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance d'une vigoureuse campagne de promotion et d'information afin de s'assurer que les résidents sont informés et appuyés d'avance en bonne et due forme.

Nous lancerions les travaux immédiatement pour mettre officiellement sur pied un groupe de travail interne constitué de représentants des secteurs d'activité de la Ville visés par ce changement afin de travailler en collaboration et de connaître son avis pour appuyer la planification de la mise en œuvre d'après leurs différents domaines de compétence. Dans le cadre du Plan de mise en œuvre et du Compte rendu des préparatifs, nous avons déjà entamé les discussions avec les secteurs suivants :

- la Direction générale des services sociaux et communautaires, pour répondre aux inquiétudes des ménages socioéconomiquement défavorisés;
- les Services des règlements municipaux, pour contrer le relèvement prévu des déversements illicites et pour mettre au point une approche dans la surveillance proactive;
- les Services de l'information du public et des relations avec les médias, pour préparer une campagne de promotion et d'information vigoureuse et efficace;
- ServiceOttawa et les Services de technologie de l'information pour veiller à ce que l'impression, la distribution et la vente des étiquettes pour les sacs à ordures soient fluides et conviviales pour les résidents et à ce que le centre d'appels soit prêt à répondre aux questions sur les recommandations de ce rapport et aux demandes de renseignements des résidents en prévision du lancement des modifications à apporter aux politiques;
- le Bureau de l'accessibilité, pour veiller à ce que les critères voulus fassent partie des pratiques accessibles dans le service à la clientèle et des tactiques

d'information et de communication accessibles pour en assurer le rayonnement le plus vaste dans l'élaboration du plan;

- les Services financiers, pour finaliser les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation associées aux modifications à apporter aux politiques en prévision de la saison budgétaire de 2024.

En attendant l'approbation de la recommandation sur les politiques, le personnel de la Ville se présenterait à nouveau devant le Comité et le Conseil municipal pour déposer le Plan de mise en œuvre et le Compte rendu des préparatifs au premier trimestre de 2024, avant de déployer le programme. Le rapport comprendra une vue d'ensemble de la campagne de communication et des préparatifs opérationnels du déploiement du programme.

En outre, le personnel de la Ville recommande de mener un examen du programme et d'apporter des recommandations potentielles ou de faire d'autres recommandations au Comité et au Conseil municipal en 2027, après la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs et la mise en œuvre du nouveau contrat de collecte : ces deux activités se dérouleront en 2026. Nous aurons ainsi le temps de déployer les nouvelles politiques et nous pourrions donner aux résidents plusieurs années pour modifier leurs habitudes dans l'élimination des déchets afin de s'adapter aux changements dans le dépôt des ordures sur le bord de la rue. Mener à intervalles réguliers des examens sur les programmes-cadres avec la règle de l'art de l'industrie qui consiste à surveiller le succès des programmes et à apporter les modifications nécessaires pour accroître les efforts de réacheminement à l'heure où les résidents continuent d'adapter leurs comportements dans l'élimination des déchets.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le programme des Services des déchets solides de la Ville d'Ottawa devra répondre à des impératifs financiers plus lourds en raison de l'évolution continue des exigences de la réglementation dans les prochaines années. Dans le cadre de la Politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, il faut prévoir une dépense en immobilisations ponctuelle à hauteur de 3,5 millions de dollars et des frais annuels d'exploitation à hauteur de 1,5 million de dollars. La dépense en immobilisations ponctuelle pour assurer la mise en œuvre du programme, dont les bacs supplémentaires pour le réacheminement, le personnel du programme et la campagne

de promotion et d'information sur tout le territoire de la Ville, sera financée à même l'enveloppe existante des dépenses en immobilisations.

Les frais annuels d'exploitation à hauteur de 1,5 million de dollars en raison du changement que nous recommandons d'apporter à la politique seront consacrés à l'augmentation du traitement des matières organiques, à la mise à la poste de la provision annuelle d'étiquettes destinées aux ménages et à deux ETP supplémentaires pour assurer proactivement l'information et l'application des règlements. Les frais d'exploitation seront compensés par la vente des étiquettes supplémentaires, dont le nombre devrait fluctuer dans les premières années du programme. Les premières estimations des recettes annuelles apportées par la vente des étiquettes supplémentaires sont comprises entre 450 000 \$ dans la première année et 400 000 \$ dans la cinquième année, ce qui fait que le coût d'exploitation net estimé est d'environ 1,0 million de dollars. Les coûts d'exploitation nets seront financés à même les frais des services de collecte des déchets solides en bordure de rue. On estime à 3 \$ par an l'impact annuel sur le ménage moyen, en plus de la hausse du budget de base à établir et à déterminer dans le cadre des travaux de budgétisation de 2024.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques associés à la mise en œuvre des recommandations de ce rapport.

COMMENTAIRES DU CONSEILLER DU QUARTIER OU DES CONSEILLERS DES QUARTIERS

Ce rapport porte sur l'ensemble du territoire de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs n'ont pas fait de commentaires sur ce rapport.

CONSULTATION

Le personnel a réalisé un vaste processus de consultations publiques afin de réunir les commentaires du plus grand nombre de résidents possible sur les changements que nous proposons d'apporter dans les services de collecte des déchets en bordure de rue. Après avoir constaté le vif intérêt et les répercussions énormes sur les résidents et sur les intervenants, nous avons déployé des tactiques de communication à la fois vastes et ciblées, à savoir :

- des annonces dans les journaux et dans les autobus;
- des vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux et des reportages dans les médias gagnés; des vidéos promotionnelles sur les réseaux sociaux et des reportages dans les médias gagnés;
- la promotion des activités de consultation dans une campagne de publipostage menée auprès de tous les résidents sur les bacs verts et sur le recyclage;
- les efforts de sensibilisation des groupes recensés selon l'optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville et grâce à la collaboration de l'Équipe intégrée des services de quartier de la Ville pour communiquer avec différentes communautés;
- la distribution de la trousse d'outils des conseillers municipaux parmi tous les membres du Conseil pour leur permettre de faire de la promotion dans leur quartier.

La consultation publique a donné lieu à des délibérations, à un sondage Choicebook^{MC} qui s'est déroulé sur le site Web [Participons Ottawa](#) et qui s'adressait à tous les résidents (le « sondage public »), sur un échantillon représentatif supplémentaire pour le sondage de l'opinion publique (le « sondage par panel ») des résidents d'Ottawa, sur quatre séances de dialogue en ligne et sur cinq groupes de discussion avec des groupes méritant l'équité, dont les personnes handicapées, les femmes, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes. Nous avons réuni cet échantillon représentatif par l'entremise du cabinet de recherche en marketing Léger.

Les répondants ont été sélectionnés d'après la région de la Ville dans laquelle ils résident, de même que selon l'âge et le genre. La marge d'erreur du sondage était de ± 3 %. Ce sondage par panel s'est déroulé pour comparer et mettre en opposition les résultats du sondage public auprès d'un échantillon représentatif de personnes qui habitent à Ottawa.

Les résidents pouvaient aussi faire d'autres commentaires sur le site Web [Participons Ottawa](#) de la Ville, de même que par courriel et par téléphone. Le sondage public s'adressait à tous les résidents d'Ottawa; il s'est déroulé du 6 août au 12 septembre 2021 et a donné lieu à 20 029 réponses. Le lecteur trouvera dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », reproduit dans la pièce 2 de ce rapport, une vue d'ensemble détaillée des commentaires exprimés par les résidents et par les intervenants.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Si elles sont approuvées, toutes les modifications à apporter à la politique d'Ottawa sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue seraient mises en œuvre conformément au [Règlement sur les normes d'accessibilité intégrée \(RNAI\)](#) de la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#) (LAPHO), ainsi qu'en application des [Normes de conception accessible \(NCA\)](#) de la Ville, le cas échéant.

Six pour cent des répondants au sondage public et 9 % des répondants au sondage par panel se sont identifiés comme des personnes en situation de handicap, ce qui apporte un éclairage sur les obstacles exceptionnels qui pourraient exister dans la mise en œuvre d'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets. La consultation publique prévoyait une question dans laquelle les résidents étaient appelés à faire état des déchets inévitables qu'ils jettent à la maison.

Les cinq groupes de discussion organisés pendant la consultation publique comprenaient des groupes méritant l'équité réunissant plus de 25 membres de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes, des Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, de Junior Achievement et de Jeunesse Ottawa, du Conseil canadien des aveugles (CCA) et d'ABLE2. Les participants du groupe de discussion représentant le CCA ont fait observer que les étiquettes devraient comprendre des fonctions accessibles, par exemple le libellé en braille ou en gros caractères, pour que ces étiquettes soient utilisables par les personnes aveugles ou malvoyantes.

La recommandation d'étendre le Programme spécial de collecte de déchets pourrait avoir pour effet d'augmenter les services et les avantages offerts à certains résidents en situation de handicap, puisque ce programme s'étendra à la collecte en bordure de rue des déchets médicaux non dangereux.

En attendant l'approbation des recommandations exposées dans ce rapport, le personnel de la Ville continuerait de consulter les intervenants, dont le Bureau de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité, pour réunir les commentaires sur la mise en œuvre, l'élaboration et la promotion de la stratégie. En continuant de consulter les intervenants en situation de handicap, on pourrait recenser et surmonter les obstacles et les difficultés avant la mise en œuvre du point de vue des différents handicaps afin de connaître les besoins exceptionnels et les commentaires des résidents en situation de handicap et de permettre de réduire ou d'éliminer les obstacles et les difficultés qu'affrontent ces résidents.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations exposées dans ce rapport cadrent avec les objectifs du [Programme de gestion intégrale des actifs](#). La mise en œuvre de ce programme permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles afin d'en maximiser les avantages, d'en réduire les risques et d'offrir aux utilisateurs de la collectivité des niveaux de service sûrs et fiables. Nous mènerons ces travaux dans un souci de responsabilité sociale, culturelle, environnementale et économique. Les programmes de réacheminement des déchets permettent de réacheminer les matières recyclables, les déchets alimentaires et organiques, ainsi que les feuilles et les résidus de jardinage pour éviter de les enfouir dans la décharge du chemin Trail, ce qui permettra d'en prolonger la durée utile, de réduire les gaz à effet de serre et de promouvoir les solutions de l'économie circulaire en transformant les déchets en produits utiles.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

La politique recommandée pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et la provision annuelle d'étiquettes pour les sacs à ordures permettent de réaliser les cibles et les initiatives de l'Évolution énergétique (la stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique) et du Plan directeur sur les changements climatiques. Selon la stratégie de l'Évolution énergétique, le réacheminement des matières organiques au lieu de les enfouir dans la décharge publique et l'utilisation de ces matières pour produire du gaz naturel renouvelable représentent l'une des cinq actions dont l'impact est le plus retentissant dans les efforts consacrés à atteindre la cible fixée pour réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de GES sur tout le territoire de la Ville. Dans la stratégie de l'Évolution énergétique, la « Stratégie de récupération des matières organiques » est l'un des 20 projets adoptés pour accélérer l'intervention et l'investissement d'ici 2050; le Plan directeur de la gestion des déchets solides est l'un des éléments constitutifs essentiels de cette stratégie. Pour atteindre la cible grâce à laquelle Ottawa pourra réduire de 100 % d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre, l'Évolution énergétique prévoit de réacheminer, au lieu de les enfouir, 98 % des déchets organiques d'ici 2024 et 100 % des déchets de papier d'ici 2042. Il convient de signaler que la cible fixée pour le réacheminement de 98 % des déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge publique d'ici 2024 a été calculée d'après l'ancienne proposition du gouvernement provincial qui voulait interdire l'enfouissement des matières organiques dans les décharges publiques dès 2022. Puisque cette interdiction n'a jamais été mise en place, il faudra trouver d'autres moyens de réduire les émissions à court terme afin de rester en voie d'atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES. Les recommandations

de ce rapport permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre en adoptant des mesures pour augmenter le réacheminement des déchets de matières organiques et de matières recyclables au lieu de les enfouir et pour tenir compte de l'Évolution énergétique et du Plan directeur sur les changements climatiques dans l'élaboration du Plan de mise en œuvre.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Dès que nous mettrons en œuvre la politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, les recommandations exposées dans ce rapport sont destinées à accroître la participation aux programmes de réacheminement et de recyclage des déchets, en permettant d'atteindre les cibles municipales et provinciales dans le réacheminement des déchets organiques. La politique recommandée permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter les déchets enfouis dans la décharge du chemin Trail.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

Dans ce rapport, nous demandons au Conseil municipal d'approuver un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets et une provision annuelle de 55 étiquettes pour les sacs à ordures, ainsi que l'extension du Programme spécial de collecte de déchets aux déchets médicaux non dangereux. La mise en œuvre de ce programme vise à accroître le réacheminement des déchets et la participation aux programmes de recyclage et à limiter en définitive les déchets livrés dans la décharge du chemin Trail. Pour mettre au point cette recommandation, le personnel a mené une vaste consultation publique, ainsi que des séances d'information auprès des conseillers municipaux, du personnel des Services des déchets solides et d'autres intervenants. Dans la consultation publique, nous avons demandé aux résidents et aux intervenants des commentaires sur l'option qu'ils privilégient et sur les facteurs qui influent sur leurs décisions, de même que sur les obstacles perçus dans chaque option pour aider le personnel à élaborer des stratégies d'atténuation, et enfin, sur les différentes approches d'information et d'application des politiques auxquelles on pourrait faire appel pour aider les résidents dans le cadre des modifications que nous recommandons d'apporter aux politiques sur le dépôt des déchets en bordure de rue. L'approche apportée dans la consultation publique prévoyait un sondage public en ligne complet, des ateliers en ligne avec les résidents et les intervenants, ce qui a permis aux participants de s'exprimer sur les options dans les discussions

en groupes, des groupes de discussion virtuels avec les organismes méritant l'équité, ainsi que des trousse de dialogue qui ont permis aux groupes de délibérer sur les options offertes dans leur collectivité.

Le sondage public a donné les résultats suivants sur la participation :

- 18 % des participants se sont identifiés comme des personnes de plus de 65 ans;
- 54 % des participants se sont identifiés comme des femmes;
- 1 % s'est identifié comme non binaire;
- 6 % se sont identifiés comme des personnes en situation de handicap;
- 5 % se sont identifiés comme des Autochtones ou des personnes de couleur;
- 4 % se sont identifiés comme des membres de la communauté LGBTQ2S+;
- 2 % se sont identifiés comme des immigrants récents ou de nouveaux Canadiens.

Pendant la durée de la consultation, on a aussi tenu cinq groupes de discussion avec les organisations communautaires méritant l'équité, dont les personnes en situation de handicap, les femmes, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes. La pièce 2 jointe à ce rapport fait état des commentaires exprimés par les résidents qui se sont identifiés comme des membres des groupes méritant l'équité.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Ce rapport décrit dans leurs grandes lignes tous les risques et toutes les mesures permettant de les maîtriser.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

La politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue s'adresserait à tous les résidents qui habitent sur le bord de la rue, y compris ceux de la zone rurale. Ce rapport décrit dans leurs grandes lignes toutes les répercussions régionales.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 – Analyse d'autres options envisagées

Pièce 2 – Rapport sur « Ce que nous avons appris » (résultats de la consultation publique)

SUITE À DONNER

Si le Conseil municipal donne son approbation, la collecte des déchets continuerait de se dérouler comme d'habitude (statu quo), et il n'y aurait pas, avant le deuxième trimestre de 2024, de changement pour les résidents qui déposent leurs déchets sur le bord de la rue. Le personnel de la Ville a besoin de ce délai pour préparer la planification de la mise en œuvre. Dès que ce rapport aura été approuvé, nous lancerions immédiatement les travaux pour mettre officiellement sur pied le groupe de travail interne constitué des représentants des secteurs d'activité de la Ville visés par le changement, afin de travailler en collaboration et de réunir les commentaires pour étayer la planification de la mise en œuvre, d'après les différentes compétences des membres de ce groupe. Il s'agit entre autres de travailler en étroite collaboration avec les Services juridiques afin de modifier le *Règlement sur la gestion des déchets solides*, ce qu'il faut faire avant de mettre en œuvre le programme. Comme nous l'indiquons dans ce rapport, le personnel de la Ville se présenterait de nouveau devant le Comité et le Conseil municipal pour déposer le Plan de mise en œuvre et le Compte rendu des préparatifs au premier trimestre de 2023 avant de déployer le programme, ce qui lui permettra de donner une vue d'ensemble de la campagne de communication et des spécifications se rapportant aux détails du programme.

Document 1 – Overview of Other Policy Options Considered

Policy	Description	Estimated Impact on Diversion	Benefits	Challenges	Why it was not recommended
Firm Garbage Limits	Limits the number of garbage items that can be placed out for collection. No waste above the set limit would be collected.	Up to 11% garbage tonnage reduction per capita by year 5; up to 5% increase in waste diversion rate.	<ul style="list-style-type: none"> Builds upon the City's existing policy by reducing the six item limit; and, Enforcing a firm garbage limit could be seen as a "stepping stone" that may help residents accept the transition to a Full or Partial Pay-As-You-Throw program. 	<ul style="list-style-type: none"> Residents exceeding the limit would need to keep waste until the next garbage day, bring it to the landfill for disposal, or make alternative arrangements; and, May be seen as unfair by some households, especially those in larger/multi-generational households, completing large household cleanups, or moving. 	The consultant's estimates suggest that a Firm Garbage Limit policy would have a lower impact on Ottawa's diversion rate and lower ability to reduce waste than a Partial Pay-As-You-Throw program or Clear Bag Garbage Program.
Material Bans on Recycling and Organic	Prohibits material that could be diverted through the curbside recycling and green bin programs from being disposed of as garbage.	When paired with a Partial Pay-As-You-Throw program or Firm Garbage Limit, the diversion rate could increase by an addition 1%.	<ul style="list-style-type: none"> Would support the City in complying with the Province's priority to phase out food and organic waste from landfill by 2030; and, Supports increasing capture rates of recyclable material 	<ul style="list-style-type: none"> Enforcement of recycling and organics bans is difficult without a clear bag garbage program. 	Difficult to enforce in absence of a clear bag garbage program. Staff recommend focusing on educating residents about proper sorting of recycling and organic waste to align with the City's Solid Waste Management By-law requirement of sorting waste.
Clear Bag Garbage Program with Recycling and Organics Ban	Requires households to use transparent bags for curbside garbage collection. Garbage bags with excessive recycling and/or organic waste would not be collected.	Up to 33% garbage tonnage reduction per capita by year 5; up to 10% increase in waste diversion rate	<ul style="list-style-type: none"> Can enforce recycling and organics ban as collection staff can identify improperly disposed of waste in the garbage stream; Increased worker safety as staff can identify and avoid hazardous items (sharp glass, needles, tin edges, etc.); and, May not require a bag limit if enforcement to ensure proper sorting is followed. 	<ul style="list-style-type: none"> Privacy concerns are cited as the most pressing issue with a clear bag policy. As a result, many municipalities permit the use of an opaque privacy bag to conceal waste items at the homeowners' discretion; Added time for waste collection staff at point of collection to inspect bags and level of knowledge on material accepted in the garbage stream; and, 	Estimated impact on diversion was dependent upon the enforcement of a recycling and organic waste ban. Concerns were raised by stakeholders about the ability to enforce a ban given the number of households receiving collection each day and the number of households that use garbage bins (concealing the clear bag). Many respondents, especially in rural areas, stated they

Policy	Description	Estimated Impact on Diversion	Benefits	Challenges	Why it was not recommended
				<ul style="list-style-type: none"> • Not all retailers carry adequate supplies of clear bags. 	require their bins to reduce concerns with pests and wildlife.

Pièce 1 – Vue d'ensemble des autres options étudiées dans le cadre des politiques

Politiques	Description	Impact estimatif sur le réacheminement	Avantages	Difficultés	Raisons pour lesquelles les options n'ont pas été recommandées
Limites fermes pour le nombre d'articles à jeter	Limitation du nombre d'articles de rebuts que l'on peut déposer sur le bord de la rue pour les faire ramasser. La Ville ne ramasserait pas d'articles au-delà de la limite fixée.	Réduction du tonnage de déchets à hauteur de 11 % par habitant d'ici la cinquième année; augmentation à concurrence de 5 % du taux de réacheminement des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> On mise sur la politique existante de la Ville en réduisant la limite de six articles. La mise en application d'une limite ferme pourrait être considérée comme un « élément charnière » qui pourrait permettre aux résidents d'adopter la transition avec un programme de péage d'une partie ou de la totalité des frais de dépôt des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résidents qui dépasseraient la limite devraient conserver les articles jusqu'au jour de collecte suivant, les apporter à la décharge publique pour les jeter ou prendre d'autres dispositions. Certains ménages, surtout les ménages plus nombreux ou multigénérationnels, qui mènent d'importants travaux de nettoyage domestique ou qui déménagent pourraient considérer que cette politique est injuste. 	Les estimations de l'expert-conseil laissent entendre qu'une politique sur la limite ferme pour le nombre d'articles à jeter aurait un moindre impact sur le taux de réacheminement d'Ottawa et permettrait moins de réduire les déchets qu'un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ou qu'un programme de sacs à ordures transparents.
Interdiction de jeter des matières recyclables et des déchets organiques	Interdire les matières qui pourraient être acheminées grâce au recyclage des matières à ramasser sur le bord de la rue et aux programmes de bacs verts, ce qui éviterait de jeter ces matières aux ordures.	De concert avec un programme de péage d'une partie des frais de dépôt des déchets ou avec la limite ferme pour le nombre d'articles à jeter, le taux de réacheminement pourrait augmenter de 1 % de plus.	<ul style="list-style-type: none"> Cette politique permettrait à la Ville de respecter, d'ici 2030, la priorité du gouvernement provincial dans l'élimination des déchets alimentaires et organiques, qu'on éviterait ainsi d'enfouir. Cette politique permet d'augmenter les taux de captation des matières recyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est difficile d'appliquer les interdictions de jeter les matières recyclables et des déchets organiques sans adopter de programme de sacs à ordures transparents. 	Il est difficile de mettre cette politique en application s'il n'y a pas de programme de sacs à ordures transparents. Le personnel de la Ville recommande de privilégier l'information à donner aux résidents sur les méthodes appropriées de tri des matières recyclables et des déchets organiques, pour se concerter avec l'obligation de trier les déchets selon le <i>Règlement sur la gestion des déchets solides</i> de la Ville.
Programme des sacs à ordures transparents et interdiction de jeter	Cette politique obligerait les ménages à se servir de sacs transparents pour faire ramasser les déchets déposés	Réduction du tonnage des déchets à hauteur de 33 % par habitant d'ici la cinquième année;	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible de faire appliquer l'interdiction de jeter des matières recyclables et des déchets organiques puisque le personnel 	<ul style="list-style-type: none"> La protection de la vie privée est évoquée comme l'enjeu le plus impérieux dans l'adoption d'une politique sur les sacs transparents. 	L'impact estimé sur le réacheminement des déchets dépend de l'application de l'interdiction de jeter des

Politiques	Description	Impact estimatif sur le réacheminement	Avantages	Difficultés	Raisons pour lesquelles les options n'ont pas été recommandées
des matières recyclables et des déchets organiques	sur le bord de la rue. La Ville ne ramasserait pas les sacs remplis de quantités excessives de matières recyclables et de déchets organiques.	augmentation à concurrence de 10 % du taux de réacheminement des déchets.	<p>chargé de la collecte peut repérer les cas dans lesquels les déchets sont mal éliminés dans le courant des activités de collecte des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette politique améliore la sécurité des travailleurs, puisque le personnel peut repérer et éviter les articles dangereux (verre tranchant, aiguilles et rebords contondants des boîtes de conserve, entre autres). • Il se pourrait qu'on ne soit pas obligé d'imposer une limite pour le nombre de sacs si on s'assure que dans l'application de cette politique, on respecte des méthodes de tri appropriées. 	<p>C'est pourquoi de nombreuses municipalités autorisent l'utilisation, à la discrétion du propriétaire, d'un sac opaque pour masquer les déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut prévoir plus de temps au point de collecte afin de permettre au personnel de la collecte des déchets d'inspecter les sacs. Niveau de connaissance des matières acceptées dans le courant des activités de collecte des déchets. • Les détaillants ne peuvent pas tous garder des provisions suffisantes de sacs transparents. 	<p>matières recyclables et des déchets organiques. Les intervenants ont exprimé des inquiétudes à propos de la capacité de faire appliquer une interdiction, compte tenu du nombre de ménages pour lesquels les services de collecte sont assurés chaque jour et du nombre de ménages qui utilisent des bacs à ordures (qui ont pour effet de dissimuler les sacs transparents). De nombreux répondants, surtout dans les zones rurales, ont fait savoir qu'ils avaient besoin de leurs bacs afin de moins s'inquiéter des parasites et des animaux.</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Table of Contents

1	Executive Summary	4
1.1	Key themes.....	5
1.2	Partial PAYT	5
1.3	Firm Item Limit.....	6
1.4	Clear garbage bags with recycling and organics bans.....	6
2	Methodology	6
3	Introduction	10
3.1	The need for new Curbside Garbage Collection Options.....	10
3.2	Alignment with the Solid Waste Master Plan	11
3.2.1	Current Services.....	11
3.2.2	Proposed New Service Options.....	11
4	What We Learned	12
4.1	Current Behaviours.....	12
4.1.1	Participation in Solid Waste Programs.....	12
4.2	Number of Garbage Items People Think Others Put Out Every Two Weeks....	15
4.3	Options	15
4.3.1	Considerations.....	15
5	Partial Pay-As-You-Throw (PAYT).....	17
5.1	Rating the Considerations	18
5.2	Should people pay to put out excess garbage items?	19
5.3	Where to purchase tags.....	20
5.4	Advantages.....	21



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

5.5	Drawbacks	22
5.6	Possible Ways to Reduce Drawbacks	23
5.7	Additional Questions.....	23
5.8	Results from the focus groups and dialogue sessions.....	24
6	Firm Item Limits	25
6.1	Rating the Considerations	25
6.2	Advantages.....	27
6.3	Drawbacks.....	27
6.4	Possible Ways to Reduce Drawbacks	28
6.5	Additional Questions.....	29
6.6	Results from the focus groups and online dialogue sessions	29
7	Clear Garbage Bags with Recycling and Organics Bans	30
7.1	Rating the Considerations	30
7.2	Privacy.....	32
7.3	Advantages.....	33
7.4	Drawbacks.....	33
7.5	Possible Ways to Reduce Drawbacks	34
7.6	Additional Questions.....	35
7.7	Results from the focus groups and online dialogue sessions	36
8	Material Bans with PAYT and Reduced Garbage Limit.....	36
8.1	Advantages.....	37
8.2	Drawbacks.....	37
8.3	Possible Ways to Reduce Drawbacks	38



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

9	Overall Selection	38
9.1	Preferred Option	39
9.2	Preferred Garbage Set-Out Limit	41
10	Enforcement	44
11	Implications and Risks	46
11.1	Risks	46
11.2	What could be done to prevent some of these risks happening?	47
11.3	Engagement with Property Managers and Landlords	49
11.4	Feedback from the Solid Waste Master Plan’s Stakeholder Sounding Board ..	49
11.5	Feedback from Solid Waste Services Staff	50
12	Conclusion	51
13	Next Steps	52

1 Executive Summary

The City of Ottawa is changing the way garbage is collected in the city. There are three options being considered, including a Partial Pay-As-You-Throw (PAYT) approach, where households would be allowed to set out a certain number of garbage items every two weeks and purchase “tags” for additional items; Firm Item Limit, where households would be allowed to set out a certain number of garbage items every two weeks and items above the limit would not be collected; and, Clear Garbage Bags with Recycling and Organics Bans, where households would be required to use clear bags for their garbage and residents would not be able to put recyclables or food and organic waste into the clear garbage bags. Material bans and Firm Item Limit were also presented as an option that could be layered with PAYT. The City was also looking for feedback on changes to the current bag limit, the average households sets out 2.9 garbage items bi-weekly and having a limit above that does not help with reaching the City’s diversion and landfill life goals. Residents were asked if they what their preferred item limit was, the options were from 5 items to 1 item and everything in between.



To collect feedback on the three options, the City embarked on an extensive engagement effort with residents and stakeholders. Engagement included a public facing survey completed by over 20,000 respondents (referred to as “Public survey”); a representative sample survey with 1,000 residents (referred to as “panel”); a series of online dialogue sessions; focus groups with key equity deserving organizations; and email, phone, and staff input.

Overall, respondents did not uniformly support one option. Public survey respondents most often (26%) selected a partial PAYT approach, while 21% of the panel selected clear garbage bags (with a material ban) and dialogue session participants a partial PAYT approach with recycling and organics bans. However, the preference for each option depends on the part of the city participants live in, the number of people living in their household or their previous use of recycling and organics programs. Generally, larger households, people who live in rural parts of the city and those who don’t use recycling and organics programs were less favourable about any of the options presented. While residents who live in urban or suburban areas, have smaller households, or use existing recycling and organics programs tend to favour a partial PAYT or clear garbage bag with recycling and organics bans approach.

Respondents did provide extensive feedback on each of the three proposed approaches and changes to garbage item limits.

1.1 Key themes

The following list is some of the common themes we heard from respondents for all the options, these will be addressed when the City begins implementation planning:

- Equity for low-income households;
- Considerations for larger households;
- Accommodations for those with complex medical needs;
- The possibility of an increase in illegal dumping, especially in more rural areas;
- Increase in vermin and rodents getting into left behind waste; and,
- Accessibility issues.

1.2 Partial PAYT

Many participants acknowledged that a partial PAYT approach has the potential to change the behaviour of people to encourage more waste diversion and can have a positive impact on the environment. Participants also felt that this approach was generally easy to understand, and is



Plan directeur des déchets solides

flexible (i.e., in cases where you have more garbage, you simply purchase more tags to set out the additional garbage). Several people said PAYT would make residents more aware about what they throw away and promote a “zero waste” lifestyle. However, there were a number of concerns raised with the partial PAYT approach. Namely, participants were worried that this approach could be inequitable for larger and/or low-income households who could have difficulty affording to purchase the garbage tags.

1.3 Firm Item Limit

A reduced firm item limit was lauded by many participants as being easy to use and the fairest option under consideration. This is largely due to the fact that this approach builds on the current curbside garbage program already in place. This approach was also supported by participants for its ability to have a positive impact on the environment by encouraging residents to reduce the amount of waste through recycling or organics programs. Still, there were concerns that this approach could be unfair to larger households, who generate more waste, or low-income residents, who are unable to dispose of their waste any other way.

1.4 Clear garbage bags with recycling and organics bans

According to participants, a clear garbage bag approach with recycling and organics bans could have the potential to motivate people to divert more of their waste through recycling or organics programs since collection staff wouldn’t collect garbage with recycling and organics content. Accordingly, many people thought that this approach could have a positive impact on the environment while also being fair to all households as everyone would have the same item limit. Privacy, confusion, and increased burden on collection staff, however, were flagged as potential drawbacks to this approach. Fifty-five per cent of respondents were concerned about the lack of privacy with this approach, even with a designated privacy bag. Participants also questioned the role of waste collection staff who would be responsible for enforcing the material bans, saying this could add an additional burden to their workload and could be unfair to staff. For many rural respondents, there was additional concern that the use of clear bags, in lieu of bins, could lead to increased vermin or animals on collection days.

2 Methodology

The City of Ottawa and Hill+Knowlton Strategies carried out an extensive public engagement process to gather input from as many residents as possible surrounding the changes to Curbside Garbage Collection Services, as part of the Solid Waste Master Plan. This included a deliberative, Choicebook™ survey available via the [Engage Ottawa](#) website and open to all residents (“public survey”), a supplemental representative public opinion research sample (“panel survey”) of Ottawa residents, four online dialogue sessions, and five focus groups with

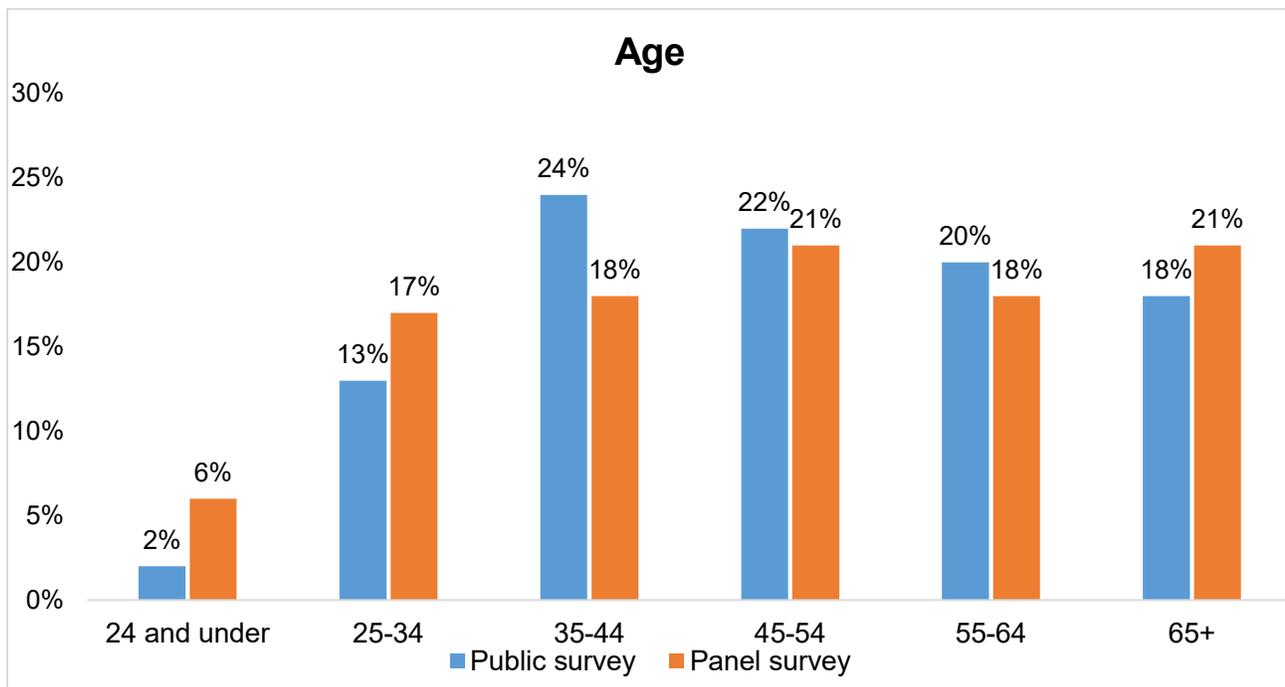


Plan directeur des déchets solides

equity-deserving groups, including persons with disabilities, women, newcomers to Canada and youth. Residents could also provide additional input through the City’s [Engage Ottawa](#) website, via e-mail and by telephone.

The public survey was open to all residents of Ottawa from August 6 to September 12, 2021 and generated 20,029 responses. Just under 60% of respondents completed the full survey, which is above industry expectations of 50%¹. This “opt-in” approach is in keeping with the spirit of engagement and typical of public and stakeholder consultations. The primary limitation of this approach is that the public survey results cannot be generalized to a target population, (in this case, the residents of Ottawa), even though close to 12,000 survey questionnaires were fully completed. Thus, later in this report when we say that 75% of public survey respondents preferred a particular option, it is important to remember that this does not mean that 75% of Ottawa residents preferred that option. For demographic results of the public survey, please refer to Figure 1 below.

Figure 1 Demographic results (public and panel surveys)

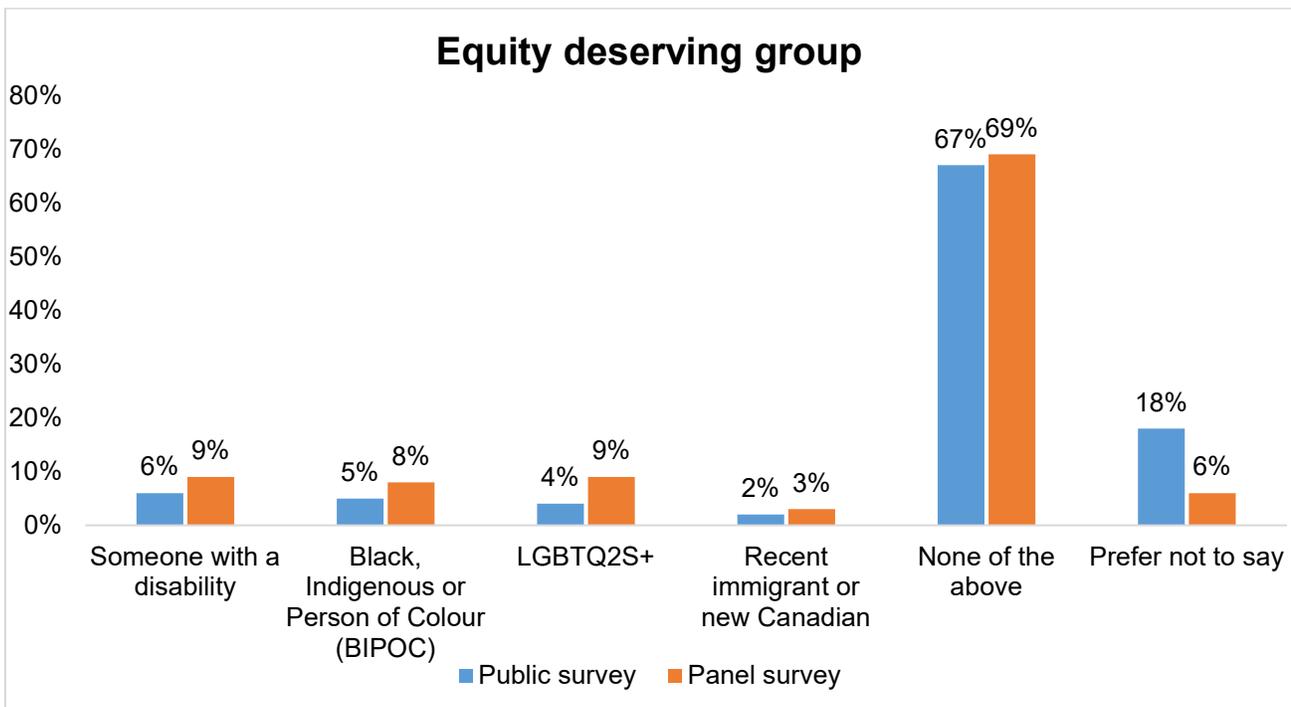
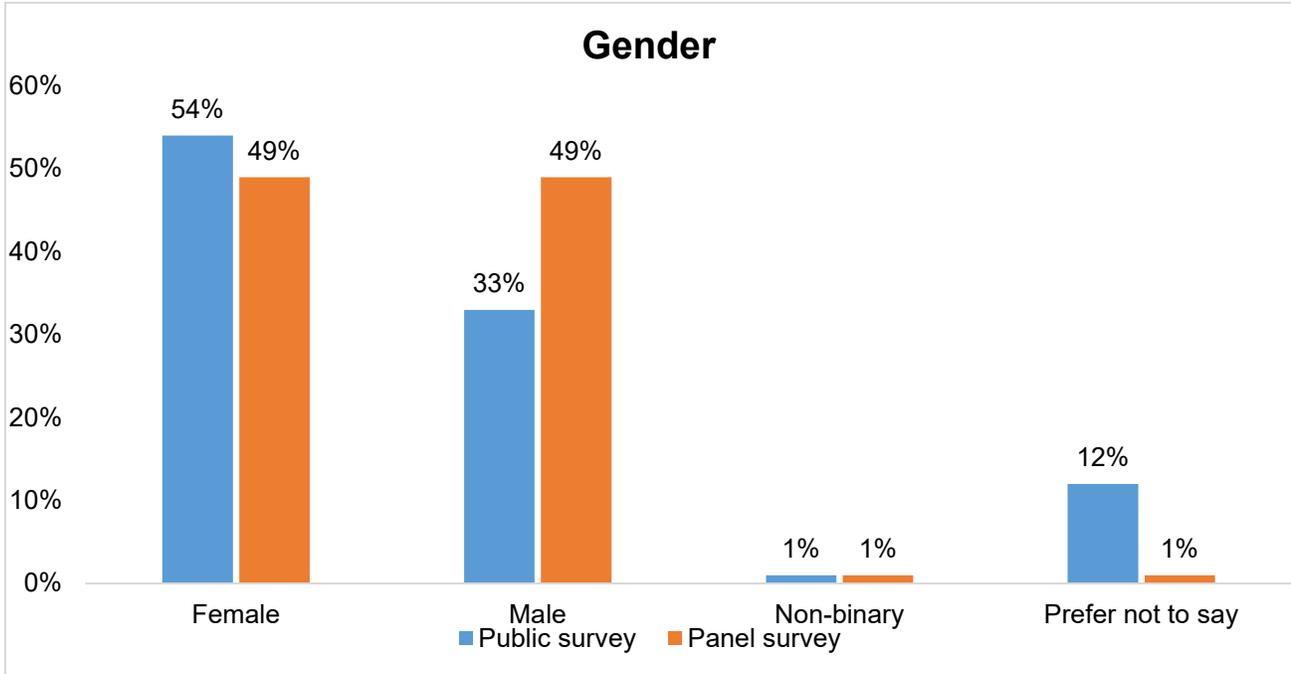


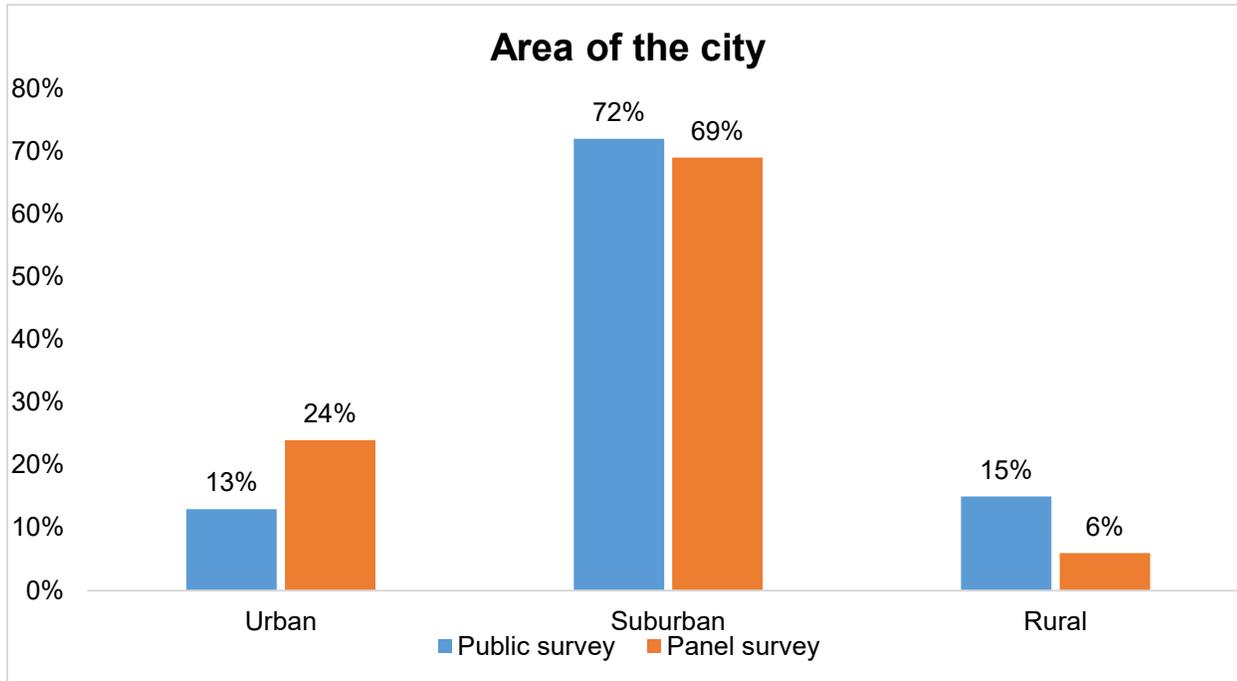
¹ As per Hill and Knowlton Strategies, May 2022.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides





Panel survey responses to the survey were collected from August 9 to 29, 2021, with 1,000 respondents who responded to the exact same version of the survey as public survey respondents. The representative sample was solicited through Leger, a market research firm. Respondents were selected along region of the city they reside in, age and gender. The margin of error for the research was $\pm 3\%$. This panel survey was done in order to compare and contrast the results from the public survey with a representative sample of people who live in Ottawa.

The online dialogue sessions were held on August 31, September 2, 8 and 9, 2021, and attended by 88 participants from 22 of the City’s 23 Wards. Three-quarters of participants came from suburban Wards, 19% from urban Wards and 6% came from rural Wards. Residents were invited to participate in both the survey and the dialogue sessions through a variety of promotional efforts, including direct outreach to interested residents and key stakeholders by email, social media, advertising, and media relations.

The five focus groups held with equity deserving groups engaged over 25 members of the City for All Women Initiative, Immigrant Women Services Ottawa, Junior Achievement & Youth Ottawa, Canadian Council for the Blind (CCB) and Able2.

In addition to the above, over 70 emails and phone calls were received as part of the consultation process. City staff were also invited to share their thoughts on the waste collection options.



3 Introduction

3.1 The need for new Curbside Garbage Collection Options

The City of Ottawa provides waste collection to 297,000 households across the City under the curbside collection contract. Currently, households are permitted to set out up to six items for bi-weekly garbage collection. The same limit has been in place since 2007, and the focus has been on educating residents to encourage participation in waste diversion programs. While the average household garbage set-out is 4.18 items, the City's 2018-2019 Curbside Waste Audit Study found that 58% of material in the garbage could have been diverted through the City's curbside diversion programs. Given that the average household set-out is lower than Ottawa's current curbside garbage limit, the limit alone does not incentivize residents to start or increase participation in curbside diversion programs and will have little to no impact on the City's curbside diversion rate.

To put this into perspective, the City of Ottawa's 2018-2019 Curbside Waste Audit Study found that only 44% of food and organic waste (excluding leaf and yard waste), 75% of glass, metal, and plastic recyclables, and 79% of paper products are currently being diverted. Improvements in reducing waste to landfill and increasing diversion will be essential in complying with Provincial legislation and regulations. The Food and Organic Waste Policy Statement issued under the *Resource Recovery and Circular Economy Act* mandates municipalities to achieve a 70% reduction and recovery of food and organic waste from curbside households by 2023. The Province-wide transition of the Blue Box program to producers of products and packaging (known as Individual Producer Responsibility) will be accompanied by increased curbside recycling targets. Recent landfill monitoring projects the City-owned landfill has approximately 30% remaining capacity. Staff has determined that if the City remains status quo with regards to waste reduction and diversion, the Trail Waste Facility Landfill is expected to reach capacity between 2036 and 2038.

The intention of the three Curbside Garbage Collection Options explored through this engagement process was to encourage residents to reflect on their own waste disposal habits and to explore the advantages, drawbacks and potential mitigative measures for each service option if implemented, to support increasing the City of Ottawa's waste diversion rate, to align with Provincial policy direction, help extend the life of the Trail Waste Landfill Facility landfill, help reduce greenhouse gas emissions associated with the presence of organics at the landfill, and turn more waste into new products and resources. The current bag limit has been in place since 2007 and the focus has been on educating residents to encourage participation in waste diversion programs. The City considered further lowering the item limit, introducing clear bag garbage collection, and implementing a partial pay-as-you-throw (PAYT) program as part of the Solid Waste Services 2011 Service Level Review. These options were not carried forward



to allow time for residents to uptake participation in the newly implemented, City-wide Green Bin program. At this time, the City was also undergoing the most significant service change to date with the transition to bi-weekly garbage collection.

3.2 Alignment with the Solid Waste Master Plan

The Solid Waste Master Plan (SWMP) will put forward recommendations for a waste management system that aligns with the Council approved vision, guiding principles, goals, objectives, and targets. The development of the SWMP has identified the need for tools to be in place to facilitate the prevention of waste, improve sorting practices, and increase participation rates in waste diversion programs. Each of the options being explored through this project were identified through the [Solid Waste Master Plan's Long-Term Waste Management Needs](#) exercise and through the project's [evaluation process](#) were deemed to be viable options to support the City in achieving the vision, guiding principles, goals, objectives and targets of the SWMP.

Public engagement was conducted in June and July 2020 to solicit feedback on the current waste management system and the community's ideas for a future integrated waste management system. Residents and community stakeholders expressed interest and a desire to see the future waste management system encourage waste diversion through bag limits or fines for exceeding garbage allotment and consider penalties for not recycling or composting.

Reviewing options for curbside garbage collection also presents an opportunity to align municipal solid waste services with various other strategic priorities, including the City of Ottawa's Strategic Plan, the Official Plan and the Climate Change Master Plan and Energy Evolution.

3.2.1 Current Services

1. Access to **unlimited weekly recycling** (blue and black bins) and **weekly food waste and organics recycling**.
2. Households can set out up to **six garbage items** every two weeks.

Special consideration waste collection programs (for diapers and incontinence products) on weeks without garbage collection.

3.2.2 Proposed New Service Options

1. **Partial Pay-As-You-Throw (PAYT)**: Each household would be allowed to set out a certain number of garbage items every two weeks. Residents with more than this limit would be able to purchase garbage tags for each additional item.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

2. **Firm Item Limits:** Each household would be allowed to set out a certain number of garbage items every two weeks. Garbage items above the allowable limit would not be collected.
3. **Clear Bags with Recycling and Organics Bans:** Households would use clear bags for their garbage and residents would not be able to put recyclables or food and organic waste into the clear garbage bags.

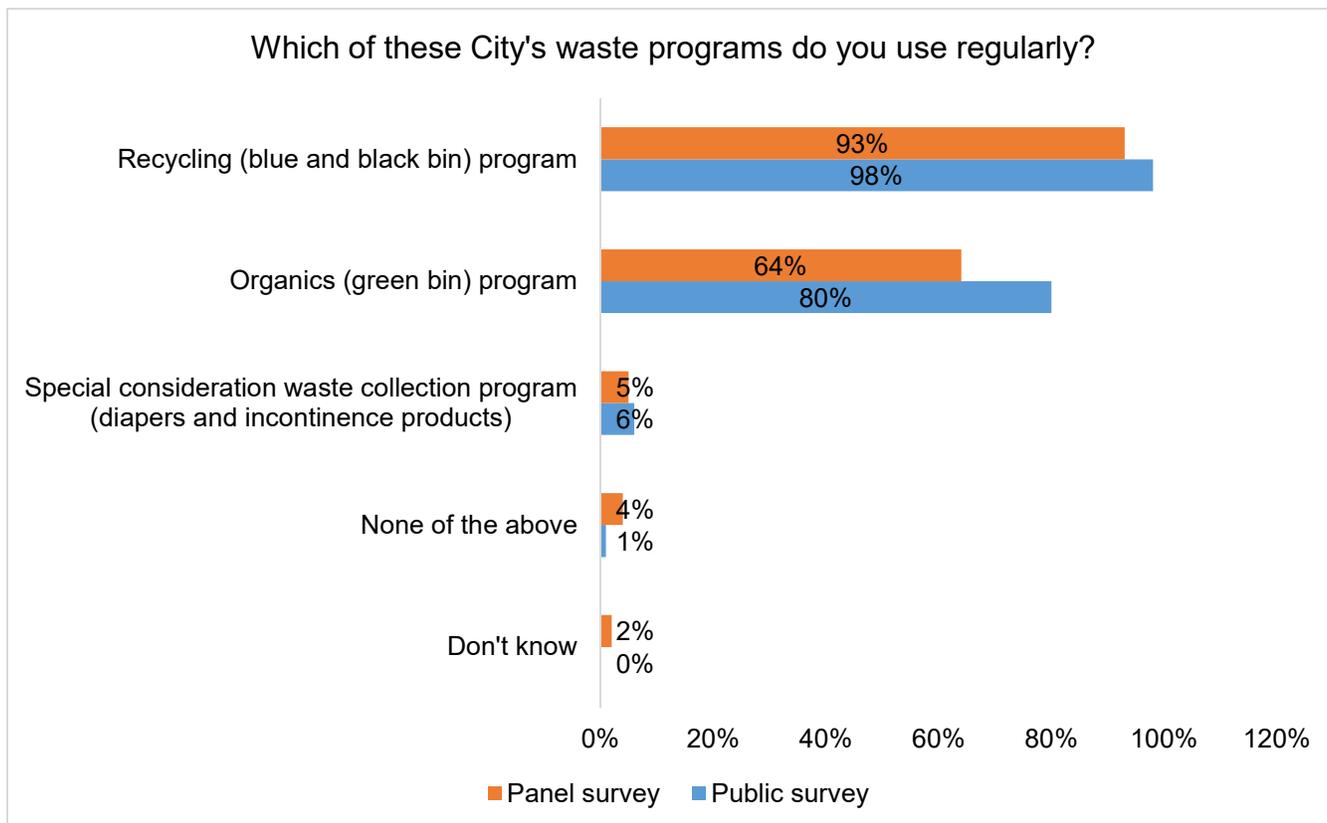
The City is also considering reducing the current garbage set out limit for households. If approved by City Council, implementation planning will include a detailed approach on how best to educate and enforce any future changes to waste collection and support resident behaviour change. The average curbside household set-out is 4.18 garbage items bi-weekly and has remained fairly stable since the last major service change to waste collection in 2012. While this is below the six-item limit set in the by-law, the City's 2018-2019 Curbside Waste Audit Study found that 58 per cent of material in the garbage can be diverted from landfill through the recycling and Green Bin programs. Given that the average household set-out is lower than Ottawa's current curbside garbage limit, it alone does not incentivize residents to start or increase participation in curbside diversion programs and will have little to no impact on the City's curbside diversion rate.

4 What We Learned

4.1 Current Behaviours

4.1.1 Participation in Solid Waste Programs

Figure 2: Which of the City's waste programs do you use regularly



Number of garbage items put out every two weeks: Nearly two-thirds of respondents in both the public and panel surveys said they put out 2 garbage items or less bi-weekly for garbage collection (64% of public survey respondents and 67% of panel respondents).. One-quarter of respondents say they put out 3-4 items every two weeks: 15% of public survey respondents and 17% of panel respondents say they usually put out three items every two weeks, while 10% (public survey) and 8% (panel) put out four. Only 7% of public survey respondents and 5% of panel respondents say they put out five or more items.

Recycling (blue and black bin) program: Survey respondents almost universally use the City's recycling program, with 98% of public survey respondents and 93% of panel respondents saying they do. Among survey respondents, participation is the same in suburban, urban, and rural areas (98%). There was little to no difference in participation rates across the various housing types identified (homeowners, renters, those living in duplexes and triplexes, single family homes, and townhomes). Participation is also fairly uniform across all age groups and income levels, regardless of how many garbage items respondents say they put out every two weeks, with the exception of those who put out six or more bags (92%), only 7% do not participate in diversion programs.



Organics (green bin) program: Participation in the City’s organics program is lower than the recycling program, with about two-thirds (64%) of panel respondents and 80% of public survey respondents saying they use it regularly. Unlike the recycling program, participation² in the organics program is lower in rural (70%) areas compared to suburban and urban areas (81% and 82% respectively). People living in single-family homes (85%), and those living in duplexes and triplexes (86%) report using the program the most. Similarly, homeowners (with or without a mortgage) (84%) report using the program more than renters (71%). Respondents aged 35-44 (83%) and 45-54 (83%) report slightly higher use of the program, as do households earning \$120,000 a year or more (87%).

“Most seniors I know use the green bin only during the good months. From December to March, the bins are parked due to hazards from icy falls, snowdrifts, etc. I, too, will not risk a dangerous fall.”
– Survey Respondent

Special consideration waste collection program (diapers, incontinence products): There is fairly consistent usage of the special consideration program across all demographics. Overall, 6% of public survey respondents and 5% of panel respondents say they use this program, with usage highest among those aged 25-44 (69% public survey, 61% panel). Among public survey respondents, only 14% living in rural areas and 7% of people aged 65 or older say they use the program.

None: Given the almost universal usage of at least one of the City’s waste collection programs, very few people reported not using a City based organics or recycling program. Among public survey respondents, non-participation was highest for people living in apartments (6%). Similarly, among panel respondents, non-participation was highest for amongst renters (7%) and rural respondents (7%).

Unavoidable waste: Most respondents (59% public, 70% panel) said they do not produce any type of unavoidable waste that would make it difficult to comply with any of the proposed service options. About one-quarter (23%) of public survey respondents and one in seven (15%) panel respondents say they do. Fewer than one in five (18% public survey, 15% panel) say they don’t know if they have unavoidable waste. Amongst public and survey respondents some commonly identified unavoidable waste was:

- Styrofoam from packaging and food containers;

² Among public survey respondents



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- Other forms of packaging that are not recyclable (e.g., plastic wrap);
- Pet waste;
- Personal waste (e.g., menstrual products or diapers);
- Large bulky items, like used furniture; and,
- Construction waste.

4.2 Number of Garbage Items People Think Others Put Out Every Two Weeks

Only 6% of public survey respondents and 8% of panel respondents think others set out one garbage item every two weeks for collection (for comparison, 36% of public survey respondents and 35% of panel respondents say they set out one garbage item every two weeks). Even though almost two-thirds of people reported putting out 2 items or less every two weeks, only about one-third (30% public survey, 33% panel) think others do the same. More than half (58% public survey; 60% panel) think others put out 3 items of garbage every two weeks, and about one-third (36% public survey, 33% panel) think the number is four items or more. These figures are relatively consistent across all demographics and regardless of whether someone owns or rents, or lives in an urban, suburban, or rural area.

4.3 Options

4.3.1 Considerations

Before discussing the three new service options being proposed (Partial Pay-As-You-Throw (PAYT), Reduced Firm Item Limits, Clear Bags with Recycling and Organics Bans), survey respondents were asked to identify from the following list the most important factors that should be considered when choosing a preferred option (respondents could choose up to two factors):

- Cost to the Homeowner
- Easy to Use
- Fairness to All Households
- Motivates People to Change Behaviour
- Positive Impact on the Environment

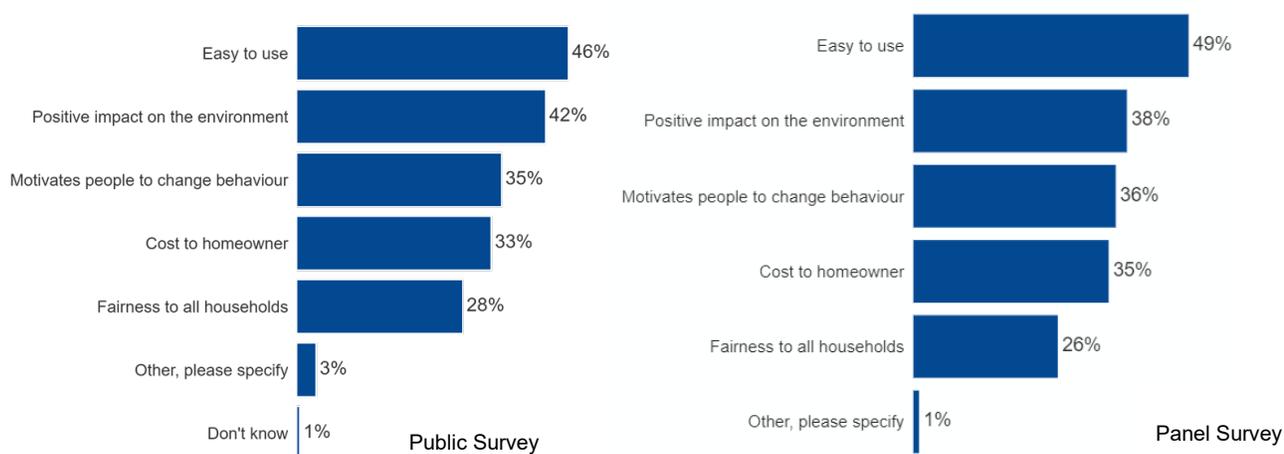


Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Respondents were also asked to rate the importance of these considerations when assessing each of the proposed service options, the results of which are included as part of the summary of findings for each option.

Figure 2 What do you think is most important to consider when deciding on service options? (Choose up to 2)



The top consideration overall among almost all respondents was that it should be **easy to use**, with about half (46% public survey, 49% panel) choosing it as one of the two top considerations and almost no variation among demographics. Those under 25 years of age cited a **positive impact on the environment** as their top consideration (53% public survey, 66% panel), this was also the second-highest consideration for almost all other demographics overall (42% public survey, 38% panel). The ability to **motivate people to change behaviour** was the third-most important consideration overall (35% public survey, 36% panel), followed closely by the **cost to the homeowner** (33% public survey, 35% panel). The **fairness to all households** was the lowest-priority consideration overall (28% public survey, 26% panel).

“Household waste is also a function of how people buy/shop and packaging that comes with it (e.g., boxed cereal with plastic bags inside, granola bars individually wrapped and boxed in groups). As long as these kinds of packaged foods are available, their wrappings will be garbage. And the work of sorting, etc., is something that many can’t be bothered to do.”
– Survey Respondent

Some other considerations cited by respondents in this engagement process included:



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- Health and safety concerns, such as an increase in insects and rodents if waste removal is reduced or spread out over a longer period;
- Avoiding discriminating against people – including those with disabilities – who cannot access a dump to dispose of their excess waste;
- Protecting the privacy of individuals;
- Accounting for the different needs of urban and rural residents, including possible agricultural exemptions;
- Ensuring businesses and manufacturers also comply, particularly in reducing the amount of waste in packaging and delivery;
- Consider the use of recycling or composting facilities in public parks and facilities;
- The need for a change to the status quo of how the City collects garbage (i.e., something needs to change);
- Ensuring there is still an ability to set out, or dispose of, large items, as required; and,
- Illegal dumping was mentioned as a possibility with all options.

“I wonder how this would go for low-income families, residents with language barriers and residents who just don’t care?”
– *Survey Respondent*

5 Partial Pay-As-You-Throw (PAYT)

This option would allow each household to set out a certain number of garbage items every two weeks, and residents with more than this limit can purchase garbage tags for each additional item. Respondents were presented with the benefits and challenges of this option – which provides flexibility for residents to dispose of excess garbage but that purchasing tags could be challenging for lower-income households or people who produce unavoidable waste.

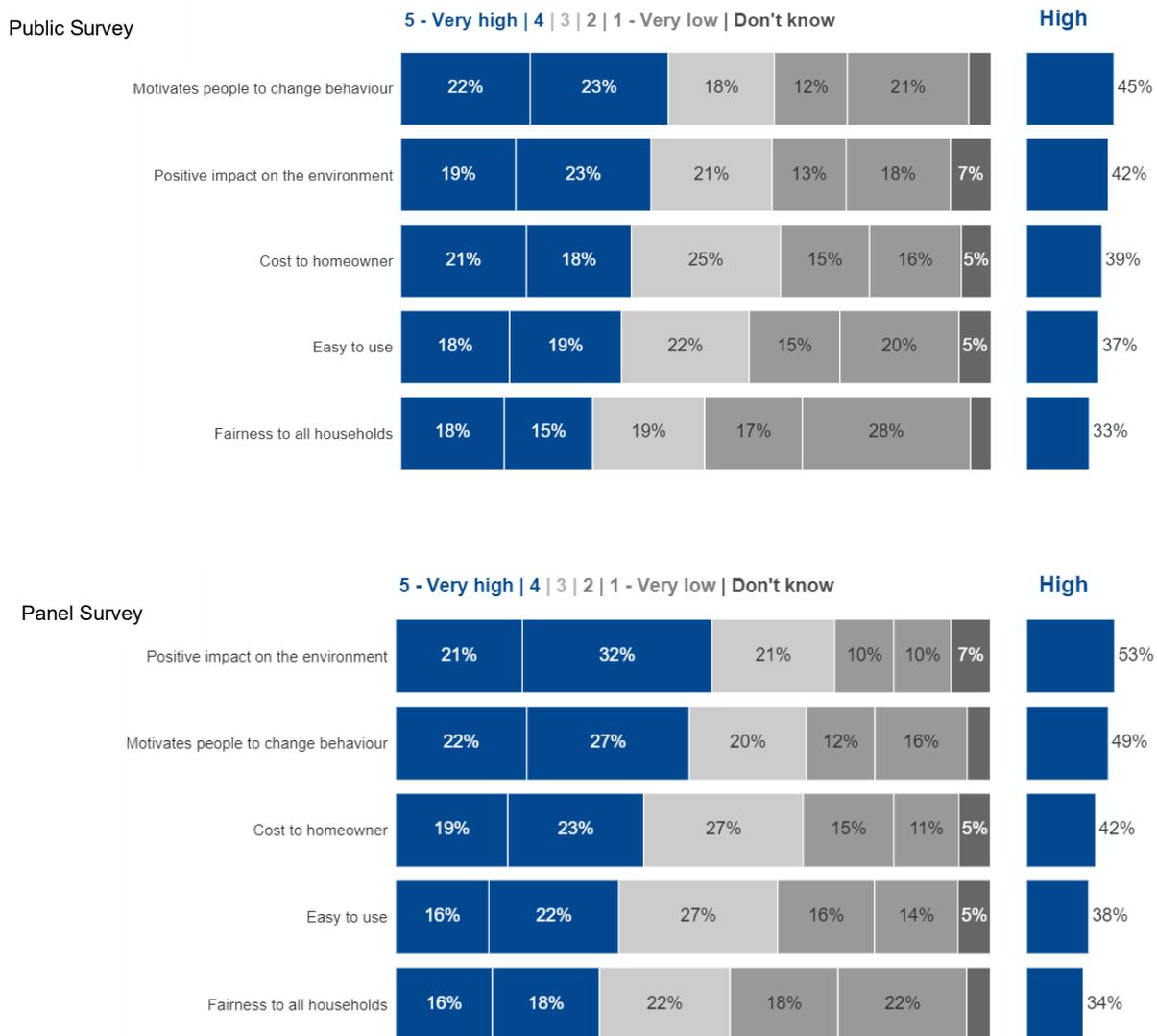


Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

5.1 Rating the Considerations

Figure 3 When considering a partial PAYT system, how would you rate it across the following categories



Nearly half of all survey respondents (45% public survey, 49% panel) rated this service option highly for its ability to **motivate people to change their behaviour**. Public survey respondents living in urban areas (51%) and people under 25 years of age (51%) were even more likely to rate this option highly for its impact on motivating behaviour. There was little difference in rating between homeowners and those who rent, or those who are living in single-family



homes versus those living in multi-unit dwellings. The rating level tended to decline, however, with more garbage items respondents put out every two weeks.

More than half of panel respondents (53%) rated a Partial PAYT program as having a high opportunity to have a **positive impact on the environment**, quite higher than the public survey respondents (42%). Public survey respondents who rent or own gave this impact the same rating (45%). Once again, the rating level tended to decline the more items respondents put out.

The **cost to the homeowner** was rated high among 39% of public survey respondents and 42% of panel respondents. People in rural areas (42% public survey, 47% panel) and households with five or more people (45% public survey, 47% panel) gave it a higher rating than the overall survey results. Unlike the previous two considerations, the rating for the cost to the homeowner of PAYT increased the more items respondents put out.

Just over one-third of respondents in the public survey (37%) and panel survey (38%) gave a high rating for PAYT being **easy to use**. The rating was higher among public survey respondents aged 65 or older (42%) and those putting out one waste item every two weeks (44%) and lower for those aged 25 and under (27%) and those living in households with five or more residents (31%). The rating level decline the more items respondents put out.

The lowest rating was given to PAYT's **fairness to all households**, with one-third of respondents (33% public survey, 34% panel) giving this a rating of "very high" or "high" compared to 45% of public survey respondents and 40% of panel respondents who rated it "low" or "very low." The rating was mostly consistent across income levels, increased with the age of the respondent and decreased the more items people put out.

5.2 Should people pay to put out excess garbage items?

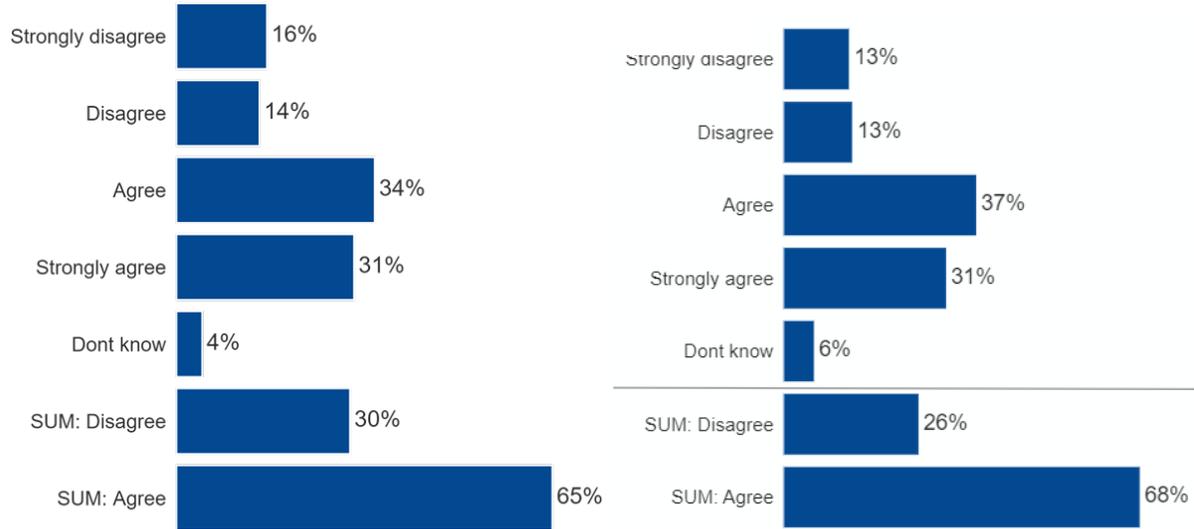
About two-thirds of respondents (65% public survey, 68% panel) agree that people who set out excess garbage items should pay to have those items collected. People living in households with five or more people and those putting out four or more items every two weeks are the least likely to support households paying for excess garbage set-out (50% and 39% respectively from the public survey). Support is mostly consistent across all age groups and income levels, although respondents aged 65 and older and those earning \$120,000 a year or more are slightly more supportive. There is no difference in support between people who own their home and those who rent, or those who live in single-family homes, townhomes, or duplexes.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

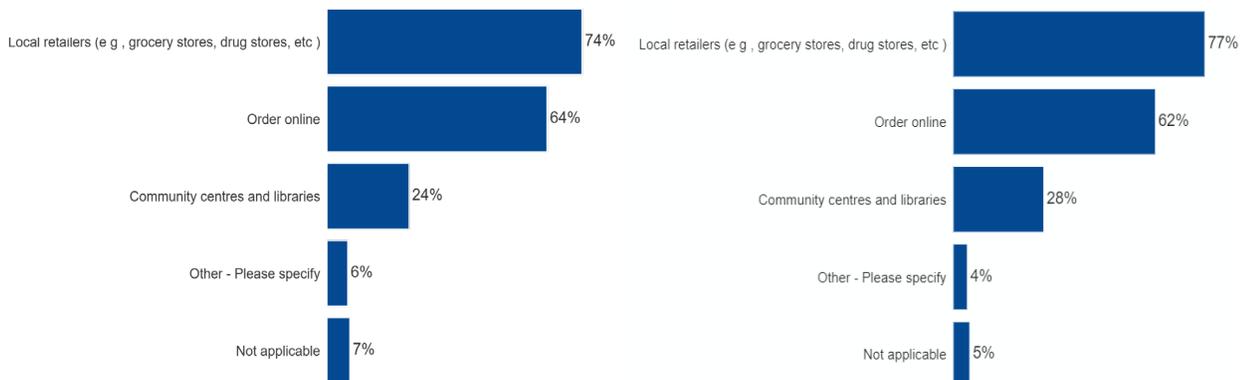
Figure 4 Should people who set out excess garbage items have to pay?



5.3 Where to purchase tags

Survey respondents were asked to identify where, if they were required to buy garbage tags for excess waste items, those tags should be available for purchase. Participants were permitted to choose all options they supported.

Figure 5 If you had to purchase garbage tags, where would you want to have these tags available for purchase?





Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

About three-quarters (74% public survey, 77% panel) say they should be able to buy garbage tags at **local retailers** such as grocery stores and drug stores. This option was the most popular among urban, suburban, and rural residents across the City.

Just under two-thirds (64% public survey, 62% panel) would like to be able to order tags **online**. Support for this option among survey respondents was highest for people between the ages of 25 to 34 (78%), those aged 35-44 (75%), households earning more than \$120,000 a year (76%) and people living in urban areas (67%). Support for online ordering is lowest among survey respondents aged 65 or older (44%) and people living in rural areas (60%).

Roughly one-quarter (24% public survey, 28% panel) of respondents say garbage tags should be available for purchase at **community centres and libraries**. This is a particularly popular location for respondents under the age of 25 (37% public survey, 49% panel), those living in urban areas (33% public survey, 37% panel) and renters (34% public survey, 33% panel), but is least popular with people aged 65 or older (16% public survey, 18% panel).

Other suggestions from respondents included the ability to buy tags at hardware stores, gas stations, City facilities, convenience stores or large retailers (e.g., Costco).

5.4 Advantages

“It could encourage people to consider what is going in their trash and instead turn to options like recycling, green bins and composting. All of those things would impact the environment in a positive way, and we all benefit from that.”
– *Survey Respondent*

Most commonly, survey respondents indicated that the partial PAYT option was easy to understand and created equality among all households by requiring those who generate excess waste to pay for its removal. As some respondents noted, a “user pay” system creates a financial incentive for people to change their behaviour and signals that waste reduction is a priority. It could even change people’s shopping habits, encouraging them to avoid products with excess packaging.

PAYT also provides flexibility as residents can purchase extra tags when needed to get rid of excess garbage but does not cost more if they do not have a lot a waste. It could also recover costs of garbage collection through the sale of garbage tags.

“I LOVE the incentive for people to reduce waste and garbage. I think we absolutely need to divert all the waste from the landfills, and hopefully



this could motivate more residents to use the green bin and to compost.”
– Survey Respondent

5.5 Drawbacks

The most identified drawbacks identified by survey respondents were related to concerns that tags could be stolen or that a partial PAYT program would be easy to circumvent by residents putting extra bags at the house of a neighbour with fewer items or putting some of their waste in a neighbour’s garbage bin to avoid paying extra. There was also considerable concern a partial PAYT program would encourage illegal dumping anywhere someone could get rid of excess waste for free, whether at the end of a laneway or at shopping centres, parks, business locations or unattended properties. Others said they were worried residents might store their excess waste to avoid paying extra fees, or that untagged bags that were not collected would remain at the curbside, creating sanitary issues as the garbage could attract more insects, rodents, or animals.

“Excess garbage items will be just left on the street or dumped at commercial dumpsters. This scheme will definitely provide an additional revenue stream for the municipality but will not significantly change people’s behaviour, unless it will be strictly enforced, and loopholes are removed.”
– Survey Respondent

Several survey respondents and City staffed called for a partial PAYT system to consider the situation of larger households such as multigenerational homes and those of big families and people who choose to live together because of the high cost of housing. Others said PAYT should consider the needs of people with disabilities or medical needs that generate a large amount of waste, with at least one person calling for any special exemption for such households not to require a form signed by a doctor as this would be yet another cost for those households. PAYT was seen by some participants as penalizing households that normally do not generate a lot of waste but that might go over the bi-weekly limit sometimes (e.g., when downsizing or renovating, or at holiday times).

“This option would certainly pose a financial barrier to individuals from low-income households. ... Furthermore, this option may not actually lead to a reduction in waste generation or change in behaviour as individuals who can afford the fee will continue to generate excess waste and pay as needed.”
– Survey Respondent

There was concern a tag system would encourage the use of plastic bags (and plastic tags) by people currently using garbage bins without bags. Several participants in the online dialogue



session said it seemed counterintuitive to wrap garbage in additional plastic and affix plastic tags to it when the goal is to try to keep plastic out of landfills.

5.6 Possible Ways to Reduce Drawbacks

Many respondents stressed the need to better educate residents on how to reduce and further divert waste. There were suggestions information could be provided to children at school who would then bring it home to their parents and encourage them to be good role models, and that any information resources be available in multiple languages.

5.7 Additional Questions

The dialogue sessions generated some questions about partial PAYT that were not discussed but which respondents felt needed to be answered before this option is adopted. Answers to these questions and others can be found in the accompanying document on EngageOttawa:

- Will the tags expire? What happens if you don't use all your tags in one year?
- How much will the tags cost, and how will that cost be determined?
- Where will the money go?
- Will there be different rates for different family situations/household sizes?
- Will there be a fee if someone uses another person's curb to throw out items without a tag?
- How do you deal with tenants who don't follow the rules and create additional costs for a landlord?
- What is the plan for diapers?
- Is the City considering any options to increase what is recyclable to help increase diversion rates?
- Is there anything the City can do to encourage companies to reduce the amount of packaging produced?
- How will this option be enforced, especially in places with communal dumping sites such as apartments and condos?
- Who will be responsible for enforcement?



- Who will be responsible for disposing of illegally dumped garbage?

5.8 Results from the focus groups and dialogue sessions

Participants from the focus groups and online dialogue sessions expressed concerns about the potential for a partial PAYT approach to lead to conflict between neighbours through increased dumping on neighbour's curbside or garbage which was uncollected for not having a tag attached could lead to arguments among neighbours and with waste collectors or bylaw enforcement officers. This was echoed by focus group participants, who added it may be difficult for waste collection staff to discern who is responsible for what garbage.

Online dialogue session participants called on the City to keep solid waste management at the forefront of residents' minds by celebrating successes and talking about the risks solid waste represents for the planet and for human health. One person suggested piloting the option in areas of the city that produce the most waste and taking the learnings to other areas. Another said problem areas should be targeted first to educate residents there.

Several dialogue session participants said a partial PAYT would be unfair to low-income families by creating an additional financial barrier for people who might not have disposable income to spend on extra waste removal. Several participants voiced the opinion that the partial PAYT approach could be a "tax" on low-income households while another expressed concern the fees could increase every year. Some survey participants said existing taxes should be enough to cover the costs of waste collection or that property taxes should be reduced if PAYT is introduced. Some dialogue session participants said there should be more clarity about how any fees collected by PAYT would be used and that the money should stay in the waste collection system.

Many people in the online dialogue sessions said it should be easy to get tags and that there should be help for people who cannot afford to purchase extra tags. There was a lot of support for a suggestion that people be provided with 6-8 extra tags for free they could use whenever they need them during the year to avoid annoying people already doing the right thing by reducing the amount of waste, they generate but who occasionally have excess items for pick up. Other suggestions included allowing residents to roll over their tags (so if they only put out a single item one week, they could put out three another week) and giving people a tax rebate for any unused tags at the end of the year.

Participants from the focus group with the CCB noted that any tags should integrate accessible features, such as a braille or large print in order to make them usable for people who are blind or who have low vision.



Plan directeur des déchets solides

There were also calls for tags to be identifiable to a particular address to prevent them being stolen, high penalties for illegal dumping and incentives for companies to take reusable furniture or bulky items.

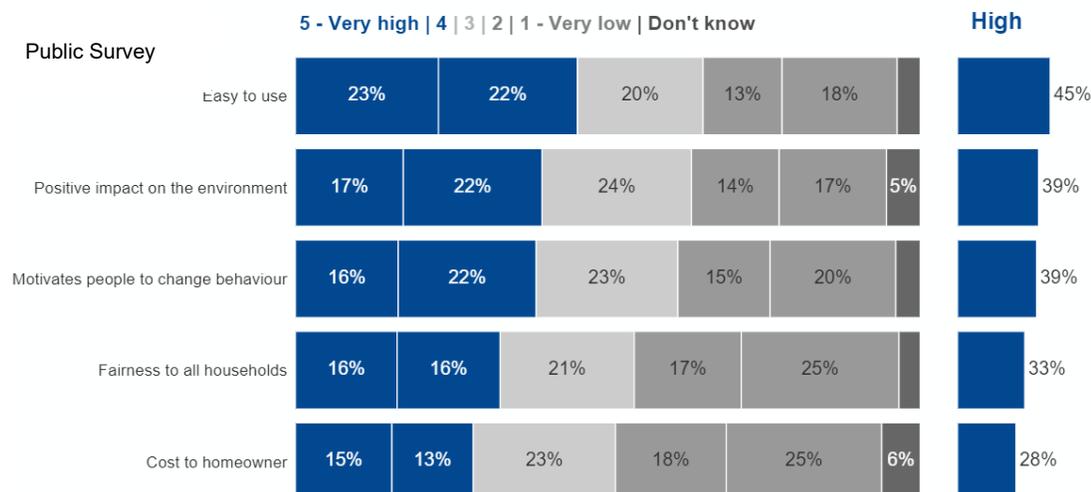
When discussing the potential impact of a partial PAYT approach, some participants said PAYT would not encourage behavioural changes as there would be no incentive for people who can afford to pay extra to divert their waste. People in affluent neighbourhoods would be able to throw away as much garbage as they wanted to because they would not be deterred by \$3/tag price, prompting some to call for the tag price to take into account the income of specific households. Others suggested the price should be higher for every household regardless of income to better promote behavioural change, with one dialogue session participant saying cost should be a minor factor because the main goal should be to protect the environment and reduce garbage.

6 Firm Item Limits

This option would reduce the number of garbage items residents would be allowed to set out at the curb, with any garbage items above the allowable limit not being collected. Respondents were told this option builds upon the City’s existing policy by reducing the current limit of six items every collection cycle, but that it could create difficulties for some residents to deal with excess garbage that cannot be avoided, donated for reuse, or diverted.

6.1 Rating the Considerations

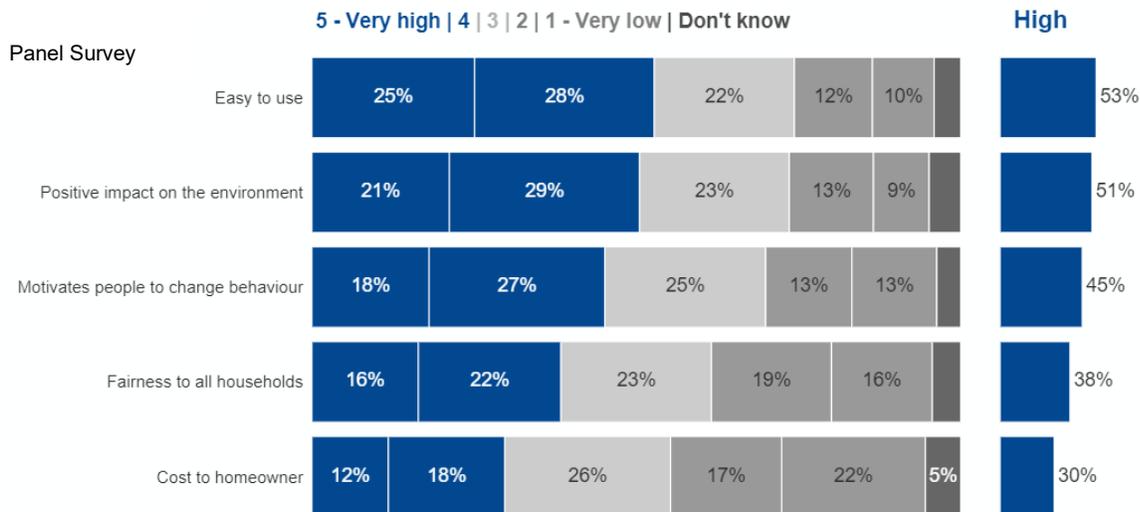
Figure 6 When considering reduced garbage limits, how would you rate it across the following categories





Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides



About half of survey respondents (45% public survey, 53% panel) rated this option highly for being **easy to use**. While responses were generally consistent across all demographics, the rating increased for those households with higher annual incomes and decreased as respondents put out more items every two weeks. Ease of use was also rated more highly by those under 25 years of age and, among panel respondents, by people living in single-family homes and large households.

Just over half of panel respondents (51%) also rated highly this option's **positive impact on the environment**, but only 39% of public survey respondents gave it a high rating. Once again, ratings were generally consistent across all demographics but increased to 43% among survey respondents under the age of 25 and those 65 years and older. Unlike the ratings for ease of use, there was no significant difference in ratings based on household income levels.

About two in five public survey respondents (39%) rated reduced firm item limits highly for its ability to **motivate people to change their behaviour** (the same level of rating they gave for its positive impact on the environment), particularly those aged 25-34 (42%), people living in group homes (57%) and those living in urban areas (42%). Panel respondents gave it a slightly higher positive rating (45%), particularly those under the age of 25 (55%) and people living in urban areas (54%) and in apartments (51%). Panel respondents living in rural areas (37%) and those aged 65 or older (40%) gave it a slightly lower positive rating.

Roughly one-third of respondents (33% public survey, 38% panel) gave a high rating to this option's **fairness to all households**. Among public survey respondents, people living in rooming houses (36%) and apartments (36%) gave it a higher rating than the rating given by group homes (8%). Homeowners (34%) and renters (33%) were fairly uniform in their ratings. Among panel respondents, people living in single-family homes (42%) and homeowners (41%)



Plan directeur des déchets solides

gave it a higher rating than the rating given by renters (32%). The rating of fairness declined the more items a respondent put out every two weeks for both public survey and panel respondents.

More respondents in both the public survey and panel surveys gave a lower rating to the **cost to the homeowner** than gave it a higher rating: 39% of panel respondents rated it low versus 30% who rated it high, while for survey respondents the ratings were 43% versus 28%. This was particularly pronounced among survey respondents under the age of 25 (54% versus 21%) and people living in households with three people (46% versus 26%). There was no significant difference in ranking cost to the homeowner based on household income or ownership status.

6.2 Advantages

Respondents felt this was the most easily explained option and offered equality to everyone, so no one would be able to “buy their way out.” It also imposed no additional costs on residents, making it a fair option for people on low incomes and was easier to implement because residents did not need to get or use tags.

“This is a fairer option because there is no cost to anyone.”
– **Survey Respondent**

Firm item limits was seen as a way to encourage more recycling and composting, as residents would need to consider what they throw out in the regular garbage and what could be diverted, including through donating items or refurbishing them. It would also provide incentives for people to purchase items with less packaging which, in turn, would generate less waste and send fewer items to the landfill.

Other advantages included making it easier for the City to plan waste collection as the volume of garbage would be more predictable and there would not be a need to deal with as many bulky items such as couches and mattresses.

6.3 Drawbacks

. One survey respondent noted there would be no significant benefits if the number of items permitted was too high while another survey respondent said it would not reduce the amount of non-recyclable waste.

“Nothing will stop people ... putting their excess garbage next to their neighbour’s containers, unfairly impacting them. Do we need neighbourhood garbage wars?”
– **Survey Respondent**



Other respondents said the limits would be too easy to circumvent as residents could ask neighbours with fewer items to let them put extra items at their curbside or simply dump their extra items at a neighbour's curb or in parks, at shopping centres or in laneways or ditches. Rural respondents were especially concerned about illegal dumping because of the adverse effects it could have on agriculture and wildlife.

“You would have people driving around at night and dumping garbage everywhere.”
– *Dialogue session Participant*

Some survey respondents said reducing the item limits would be unfair to large households and those with guests as they would be generating more than the average amount of garbage. Others said it would be inequitable for residents who do not have transport to take items to the Trail Waste Facility Landfill and disproportionately affect low-income residents who cannot afford to rent a vehicle to do that. A survey respondent said the biggest impacts would be on the most vulnerable households, including those with lower incomes and people with medical conditions that result in a lot of waste being generated. This sentiment was echoed by several email and phone submissions which called out the impacts of this approach on households where this more than just one family.

“Finally, these options seem to assume one household/family per house. This is not always the case. Ppl rent rooms in houses together (for example students), host extended guests, have elderly family move in, rent out their basement. Any fixed limit would be complicated in these situations as ppl manage their own waste when they are cohabitating, and it wouldn't be fair to make roommates responsible for someone else's waste.”
–*Email submission*

Respondents also expressed concern there would be increased costs with this option as additional intervention by bylaw enforcement officers will be needed. Other respondents believe residents will try to use larger bags to keep their number of items within the allowed limit and that uncollected excess items will either be left at the curb or stored for the next collection cycle, leading to problems with insects, rodents, and animals, particularly in rural areas.

6.4 Possible Ways to Reduce Drawbacks

As with the partial PAYT option, many respondents said it would be important to educate residents on how to reduce, reuse and recycle or repurpose items that would otherwise be discarded as waste. dialogue session while a survey respondent said enforcement should be a key consideration, as many residents are not respecting the current item limits and are not being penalized for that.



Respondents called for a multifaceted education program to inform people about recycling and not-for-profits in Ottawa that can divert furniture and other items to give them a second life. They suggested having one or two days a year when people could put out extra items for collection, such as during spring cleaning, and a return of special collection days for bulky items. Other suggestions included having “giveaway days” during the year and giving special exemption to households undergoing renovations or which had suffered flooding.

“While we continue to promote urbanization, very few apartments/condos have green bin programs and/or recycle properly. Focusing on solutions for these issues as well would go a long way to reducing waste.”
– *Survey Respondent*

Several respondents said reduced firm item limits, if selected, should be introduced gradually with a phased reduction in item limits. One person suggested setting item limits at the neighbourhood level based on the average amount of waste collected in those neighbourhoods. Another said there should be more focus on getting corporations to reduce the amount of waste they produce.

6.5 Additional Questions

- What is an “item”?
- What do you do when you have more garbage (e.g., from renovations)?
- How would this option be enforced in multi-family dwellings (e.g., condos)?
- What would happen with excess items that are not collected when it is not clear whose garbage it is (i.e., in townhomes or condominiums)?
- Will there be larger bins for recycling?

6.6 Results from the focus groups and online dialogue sessions

Dialogue session participants said reduced firm item limits would be the most inflexible option and too punitive on residents by imposing hard garbage limits. Similarly, several focus group participants added that this approach could impose the most challenges for residents who cannot access the Trail Waste Facility Landfill to dispose of extra garbage (e.g., because they don’t have a car or are unable to afford the tipping fees).

Conversely, several online dialogue session participants preferred this option as they indicated this option would not encourage a change of behaviour or increased diversion of waste by people who put out fewer items every two weeks. Some dialogue session participants said



Plan directeur des déchets solides

there would be better aesthetics and increased mobility on collection days as the streets would be tidier with fewer items on sidewalks and at the curbside.

One dialogue session participant said the City should “educate, engage and enforce, in that order” when considering implementing this option. Similarly, focus group participants were unclear about how this option could be enforced in for multi unit residences, where people often pile their garbage together.

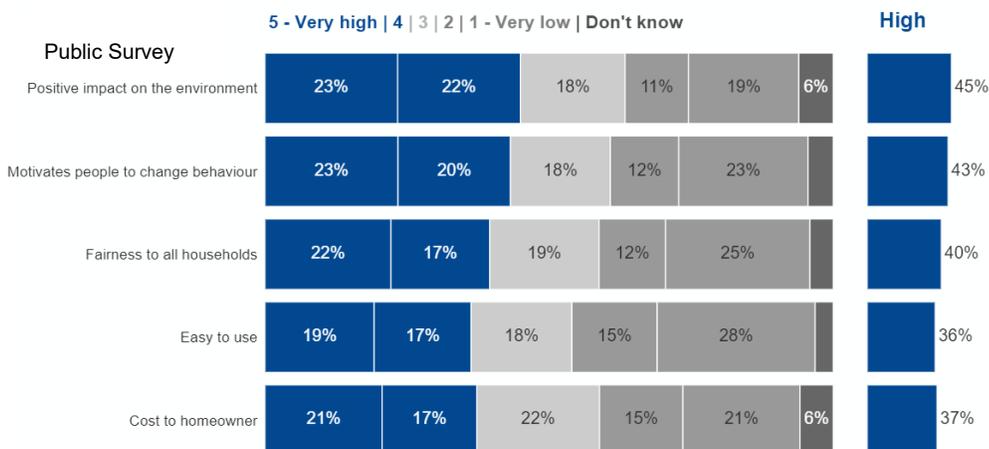
While participants were concerned about the potential for illegal dumping with this option, at least one dialogue session participant was skeptical, however, about how much illegal dumping there would be, noting that while people might say they would dump their excess garbage somewhere else, most people would not actually do that.)

7 Clear Garbage Bags with Recycling and Organics Bans

With this option, households would use clear bags for their garbage and would not be able to put recyclables, food, or organic waste in those bags. Respondents were told this option strongly encourages proper sorting of waste because waste collectors would be able to see the contents of the clear bags but that there could be privacy implications if a household’s garbage is visible to others.

7.1 Rating the Considerations

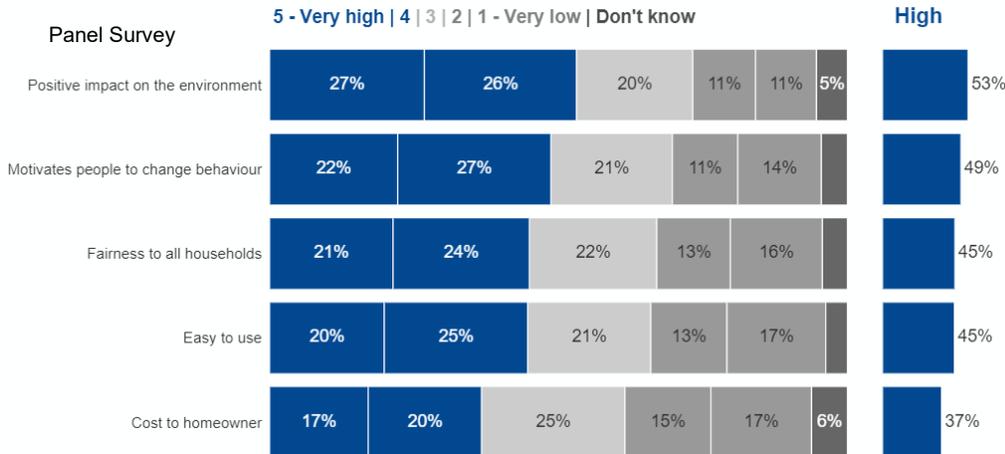
Figure 7 When considering clear garbage bags with material bans on recycling and organics, how would you rate it across the following categories





Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides



Roughly half of survey respondents (45% public survey, 53% panel) rated highly this option’s **positive impact on the environment**. In both surveys, about two-thirds of renters (59% public survey, 65% panel) and those respondents under the age of 25 (65% public survey, 62% panel) gave this consideration a “very high” or “high” rating. In contrast, only about one-third (37%) of rural and 41% of urban respondents in each survey did the same.

This option’s ability to **motivate people to change their behaviour** was the next highest rated consideration in both surveys, with 43% of public survey respondents and 49% of panel respondents rating it “very high” or “high.” Among panel respondents, this was most highly rated by those under the age of 25 (58%) and those living in urban areas (56%) and was least highly rated by rural respondents (37%).

Two in five (40%) of public survey respondents and slightly more (45%) panel respondents rated highly the **fairness to all households** of clear bags with recycling and organics bans. Respondents under the age of 25 (56% public survey, 55% panel) were more likely to rate this consideration highly, with the rating tending to decline the older respondents were. Only 30% of public survey respondents with a disability gave this consideration a high rating while 48% gave it a low one.

Just over one-third (36%) of public survey respondents gave a high rating to how **easy to use** clear bags with recycling and organics bans would be, below the 45% of panel respondents who highly rated this consideration. Those under the age of 25 (58% public survey, 52% panel) and renters (47% public survey, 51% panel) gave this consideration a higher positive rating than the overall figure, while almost half (47%) of panel respondents and half of survey respondents (50%) in rural areas gave it a “low” or “very low” rating.



Just over one-third (37%) of public survey and panel respondents said the **cost to the homeowner** of this option was an important consideration. This rating was fairly consistent across demographics, although it was slightly more likely among panel respondents aged 25-44 (42%) and those living in rural areas (40%), and among public survey respondents with a disability (41%).

7.2 Privacy

Slightly more than half (55%) of public survey respondents and just under half (48%) of panel respondents said they were “very concerned” or “concerned” about the privacy implications of using clear garbage bags, while one-third (32% public survey, 33% panel) said they were “not very concerned” or “not concerned.” These figures were fairly consistent across all demographics, including between men and women, although respondents under the age of 25 (37% public survey, 40% panel) renters (44% public survey, 42% panel) were less likely to say they had privacy concerns with this option.

“I don’t really see the (privacy) concerns. ... I would anticipate that the bag could still be in a bin so less concern with privacy except by contractors. ... As for private content... shred it, put it in an opaque bag that you already have in your garbage bag.”
– Survey Respondent

More than half of respondents (54% public survey, 51% panel) believe residents should be allowed one privacy bag³, but about one-quarter (24% public survey, 29% panel) do not support the use of a privacy bag and about one in five (22% public survey, 21% panel) say they don’t know if a privacy bag should be allowed. Women were more likely to support allowing a privacy bag (57% public survey, 54% panel) than men (50% public survey, 48% panel). Among survey respondents, support for a privacy bag was highest from households with five or more residents (57% public survey, 58% panel) and lowest from residents in urban areas (51.69%). Among panel respondents, support for a privacy bag was highest from households with five or more residents (58%) and lowest from residents in rural areas (41%). Respondents outlined certain types of waste and products (e.g., personal documents, incontinence products) which raise particular concerns as it pertains to privacy. However, some respondents acknowledged there could be ways of mitigating privacy concerns, such as using their existing garbage bins.

³ Either a small opaque bag inside the clear garbage bag or a standalone small black bag



“Do the clear bags still go into garbage cans? That would reduce the privacy concerns.”

-Survey respondent

7.3 Advantages

Respondents said this option is the only one that will make sure there is a full sort of waste as collectors will be able to see what is in the garbage bags. They felt this would strongly encourage recycling and composting, diverting the most recyclables and organics and be better for the environment. It would also add safety for waste collectors who would be able to see if dangerous items are in the clear bag.

“I would say this is a must simply for the safety of the garbage collectors.”
– Survey respondent

They also saw it as the fairest and most affordable option and better for low-income families as there would be no personal cost if waste was not properly sorted other than the bag not being collected.

7.4 Drawbacks

Many respondents identified privacy as the major drawback of this option. Some called it an invasion of privacy while others were concerned about people seeing personal items such as menstrual products and medical waste being thrown out. One person thought a small privacy bag might not be enough for some households, particularly those with more residents and those with special needs.

**“I think the privacy issue would make people not want to use this (option).
People may feel self-conscious putting their garbage out
for their neighbours to see what is in (it).”**
– Survey Respondent

Several respondents said this option adds more single-use plastics, particularly for people who currently put their garbage in a bin instead of a plastic bag. A survey respondent said bins were better than plastic bags because they helped to keep animals out of the garbage. Others were concerned about the cost of buying even more plastic garbage bags and whether low-income households would be able to afford them. This option could also waste black garbage bags people had already bought.

A survey respondent said clear bags are preferable for recycling, not garbage.



“Please no “clear garbage bags” – isn’t the whole point to eliminate garbage?! Not go out and buy more plastic garbage?”

– Email submission

Respondents thought this option was the most complicated one, as it is difficult for people to know exactly what goes in the garbage and what can be recycled or composted. It was noted that some items are paper, plastic and garbage combined, or there can be food or paint contamination of otherwise recyclable material, but that might not be obvious if the item is put in the clear bag, meaning the bag would not be collected. Some people said this option puts too much work on waste collectors who already have a difficult job. As one person said, waste collectors can have as many as 1,400 households on a route, and their main objective is to get the job done, so if you make each collector inspect the garbage at every household, it will either take longer to complete the route or the job will not get done well. Another wondered whether decisions made by waste collectors would be consistent or vary from one to another. Similarly, this point was brought up by City workers who highlighted that this approach could create much more work for waste collection staff.

“How do garbage operators have time to properly assess a bag’s contents? If one ‘banned’ item mistakenly gets put in the bag and the bag is not picked up, what is the homeowner supposed to do with the rest of the smelly garbage for two weeks? This is a terrible option.”

– Survey Respondent

Some people said the purpose of this option seemed to be to shame people into doing the right thing but wondered if peer pressure would accomplish that goal. Others said people will hide whatever they want in the middle of the clear bag or put recyclables or organics in the privacy bag, defeating the purpose of this option. There was also concern that, if sharp objects were hidden in the middle of the clear bag, there would still be safety concerns for waste collectors. One person said this option would not promote good neighbourliness.

“This shouldn’t be the first step – it’s too radical.”

– Dialogue session Participant

7.5 Possible Ways to Reduce Drawbacks

As with the previous two options, respondents said there would need to be a concerted education campaign to inform residents about what to do and what is permitted in each bag, as well as clearly communicating the advantages of clear garbage bags to make this option more appealing. Residents also need to know why a clear bag was not collected so they can learn what not to put in the garbage in future, along with more education about how to divert waste.



One person suggested adding such information to bills for property taxes and other City services.

There were also calls for the price of clear bags not to exceed what people are willing or able to pay and for the bags to be strong enough to prevent rodents and other animals getting into them. A survey respondent suggested increasing the frequency of recycling collection as more items are diverted into that stream.

7.6 Additional Questions

- Will there be a limit on the number of clear bags?
- Will it be a particular type of clear bag?
- Can a biodegradable clear bag be developed?
- How big would the clear bags be?
- How big would a privacy bag be?
- Will residents have to buy the bags from the City?
- Could the City provide bags at the beginning to help phase in this option? (6)
- Would residents have to stop using small plastic bags in household bins and dump all their garbage in the clear bag?
- How will people know which item(s) in their bag was unacceptable? Will there be notifications on the bag?
- What will be the penalties for non-compliance?
- How will this be enforced in places with communal dumping areas, such as apartments and condos?
- How did other municipalities handle the transition? (e.g., Markham and Halifax did gradual implementation)
- What challenges did other municipalities have with a clear bag program, and how did they overcome them?



7.7 Results from the focus groups and online dialogue sessions

Participants in the focus groups and online dialogue sessions outlined a number of challenges with a clear bag approach.

A dialogue session participant thought this option would create less of an incentive to divert waste as collectors will need to have the time to properly inspect bags and take them away, and another thought the City would need to hire more collectors, the cost of which would be passed on to residents.

A dialogue session participant said there could also be security concerns and gave the example of someone being able to see from your garbage that you were planning to go on holiday and when you would be away. Other participants expressed concern that clear garbage bags would encourage “garbage picking” and could be torn open if people tried to take things from them.

The aesthetics of this option was also much discussed, with several dialogue session participants saying clear bags will look “messy” on the street and that they do not want to have to look at other people’s trash.

Some people said this option puts too much work on waste collectors who already have a difficult job. Similarly, several focus group participants mentioned that a clear bag approach could make it difficult for people who have difficulty sorting their waste. Furthermore, some participants were very unclear about how waste collection staff will have the time or training to identify items that are not allowed.

8 Material Bans with PAYT and Reduced Garbage Limit

Survey respondents⁴ were then asked to consider a combination of the options that would see recyclables and organics banned from the garbage stream along with the partial Pay-as-You-Throw system and reduced firm item limits.

Support for this combination was not as high overall as for any of the previous three options. Just over one-third of survey respondents (36% public survey, 40% panel) said “yes” or “definitely yes” when asked if they supported the combination, compared with 45% of public survey respondents and roughly half of panel respondents who supported each of the previous

⁴ This combined option was not discussed in the Dialogue Sessions.



single options.⁵ Support was highest among people under the age of 25 (46% public survey, 49% panel), renters (46% public survey, 45% panel) and urban respondents (45% public survey, 47% panel), while opposition was highest among people with a disability (29% public survey) and respondents in rural areas (51% public survey, 44% panel). Support increased the more people earned but decreased the older they were and the more items they said they put out every two weeks.

8.1 Advantages

A survey respondent said this combination was the most flexible system, a view echoed by survey respondents who welcomed the blended approach to reduce waste, including the partial PAYT aspect so people can occasionally throw out more garbage than usual. Other survey respondents said this option would be better for the environment as it may motivate people to consume less, reduce the amount of waste they produce and recycle more. The lack of clear garbage bags in this option was also welcomed as a way to maintain privacy.

“Attaching a cost to the garbage we produce is a great idea. I think some of the responsibility needs to rest with the manufacturing sector as well. Business should pay a fee if they are using packaging that can’t be recycled or composted. ...If people keep buying stuff that isn’t eco-friendly, it doesn’t matter how much diversion the city does.”
– Survey Respondent

8.2 Drawbacks

Several respondents said this combination of options was too complicated and confusing, making it harder for residents to understand as many people still do not know what is recyclable or compostable. Others thought this option would be too difficult to enforce, particularly if clear garbage bags are not used.

“I try to be very responsible with garbage disposal. I recycle, compost both city and personal. I don’t use single-use items as a rule. However, there are certain times when you just have to throw it all out. I’d still like that option. I truly believe most people really don’t know what can and cannot be recycled. It all becomes way to complicated.”
– Survey Respondent

⁵ 49% of panel respondents said they supported the Partial PAYT option, and 53% supported each of the Reduced Firm Item Limits and Clear Bags with Material Bans options.



Several of the drawbacks identified for the three separate options were also cited for this combined option, including the increased risk of illegal dumping, the additional costs for low-income households and the extra work (and time required) for waste collectors to inspect people's garbage before deciding whether it should be collected.

“Unless the City engages in a robust education campaign, in multi-languages, many residents will not understand what is and isn't banned.”
– *Panel Respondent*

8.3 Possible Ways to Reduce Drawbacks

Once again, respondents said there would need to be significant and ongoing education of residents for this combined option to work. There would also need to be an easier way for residents to dispose of banned items, such as lightbulbs and batteries, and more frequent recycling and organic collection as more items are diverted from the waste stream.

“If you want people to sort their garbage better, introduce little bonuses for smaller number of garbage bags and higher amounts of recycling! Positive reinforcements work WAY BETTER!”
– *Survey Respondent*

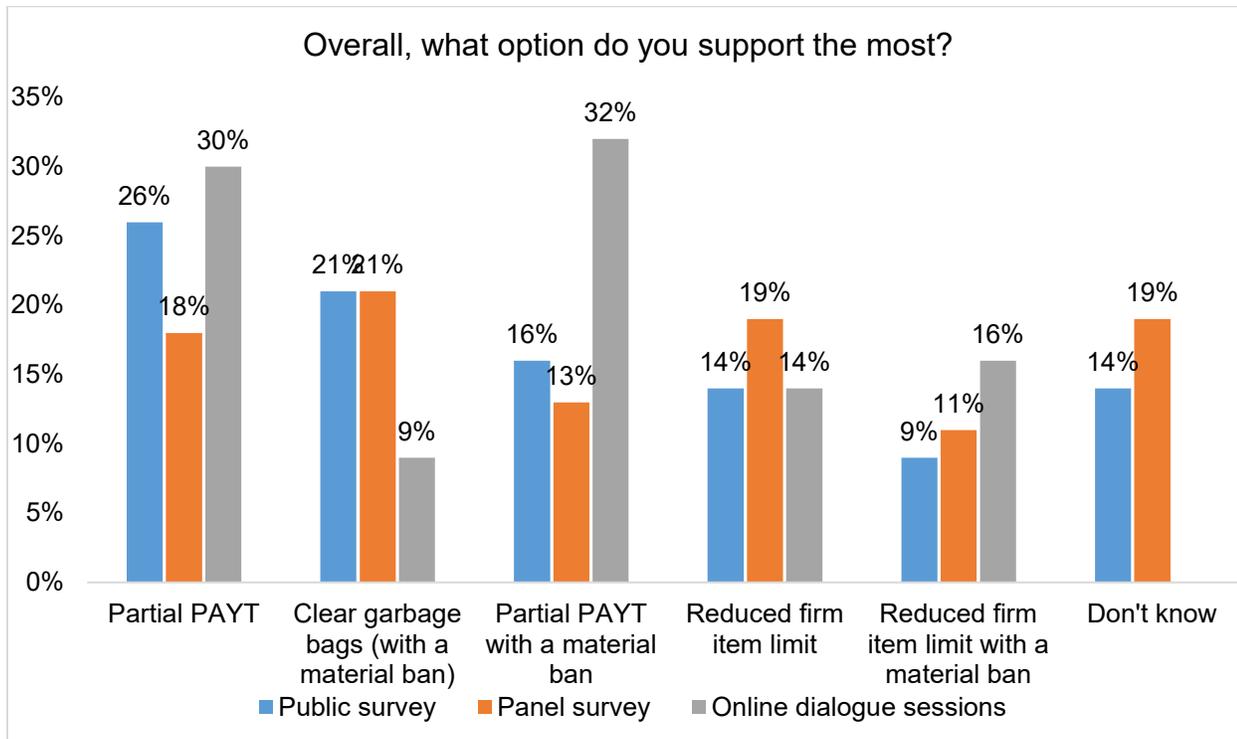
9 Overall Selection

After discussing each of the proposed new service options, survey and dialogue session respondents were asked to identify the one they supported the most and what level of solid waste collection service the City should provide.



9.1 Preferred Option

Figure 8 Overall, what option do you support the most?



Overall, the most preferred option among public survey respondents was a Partial PAYT approach (26%), but this was the third-favourite option for panel respondents (18%) and the second-favourite one for those attending the dialogue sessions (30%). This was also the preferred option for rural respondents (29% public survey, 21% panel⁶), people living in townhomes, duplexes, and triplexes (24% public survey, 21% panel⁷), those aged between 25 and 44 (24% public survey, 21% panel) and households earning between \$70,000 and \$119,999 a year (26% public survey, 21% panel).

Among survey respondents who indicate they don't regularly use a City organics or recycling program, the preferred approach differed between public and panel responses. Clear garbage bags was the preference among panel respondents not using diversion programs (30% of respondents) while Partial PAYT was preferred among public respondents (22% of

⁶ Tied with Reduced Firm Item Limit

⁷ Tied with Reduced Firm Item Limit



respondents not using recycling or green bin programs). Twenty-eight per cent of panel respondents and 48% of public respondents said they didn't know what option they support the most.

For panel respondents, 21% preferred the **Clear Garbage Bags (with a material ban)** option over the other four. This was the second-favourite option for public survey respondents (20%) and the least-favourite one for dialogue session participants (9%). This was also the preferred option for renters (31% public survey, 30% panel) and those in urban areas (25% public survey, 24% panel).

“I think clear bags are the most effective way to change behaviour to encourage residents to use the green bin and recycling bins.”

– Survey Respondent

For dialogue session participants, 32% put **Partial PAYT (with a material ban)** at the top of their list, but this was the third-favourite option for public survey respondents (14%) and the fourth-favourite one for panel respondents (13%).

“PAYT provides an option for households to take better account as to the amount of garbage they are producing and consider other options (or pay).”

– Survey Respondent

The **Reduced Firm Item Limit** was the second-favourite option among panel respondents (19%) but the fourth-favourite one for public survey respondents (14%) and dialogue session participants (14%).

“Reduced firm item limit with material ban and use of clear bag would be my choice to have the most environmental impact.”

– Survey Respondent

The least-favourite option among both public survey respondents (8%) and survey respondents (11%) was a **Reduced Firm Item Limit (with a material ban)**, although this was the third-favourite choice for those at the dialogue sessions (18%). Almost all demographics in the two surveys ranked this option last among the presented options.

About one in five survey respondents (18% public survey, 19% panel) said they did not know which option they preferred, with uncertainty highest among rural respondents (23% public survey, 27% panel) and those aged 65 or older (23% public survey, 25% panel) and lowest among people under the age of 25 (8% public survey, 10% panel). For respondents who live in



Plan directeur des déchets solides

large households (5 or more people), “don’t know” was also the largest response at 24% (followed by Partial PAYT and clear garbage bags (with a material ban)).

Many of the survey respondents who selected “don’t know” did so because they did not support any of the options presented:

“None. I want more options as these are all wrong and citizens do now want to pay more.”

– Survey Respondent

Some respondents felt that the City was not considering the needs of large families, rural residents or low-income households in its choice of options:

“All of these options will lead to increased rural dumping. Where does the city think garbage will go when a resident on fixed incomes cannot pay, or refuses to pay?”

– Survey Respondent

Almost all demographics in the two surveys cited either the **positive impact on the environment** or **ease of use** as the most important factor influencing their choice of a preferred option, while the **cost to the homeowner** was the least important factor.

“Most likely to change behaviour but I remain concerned about encouraging use of plastic to deal with our garbage. The bags need to be easy to buy and the same price as equivalent opaque bags. Oversized items and some smaller loose items shouldn’t need to be bagged as long as they are all neatly contained in the garbage bin, or neatly at curb for pickup.”

– Survey Respondent

9.2 Preferred Garbage Set-Out Limit

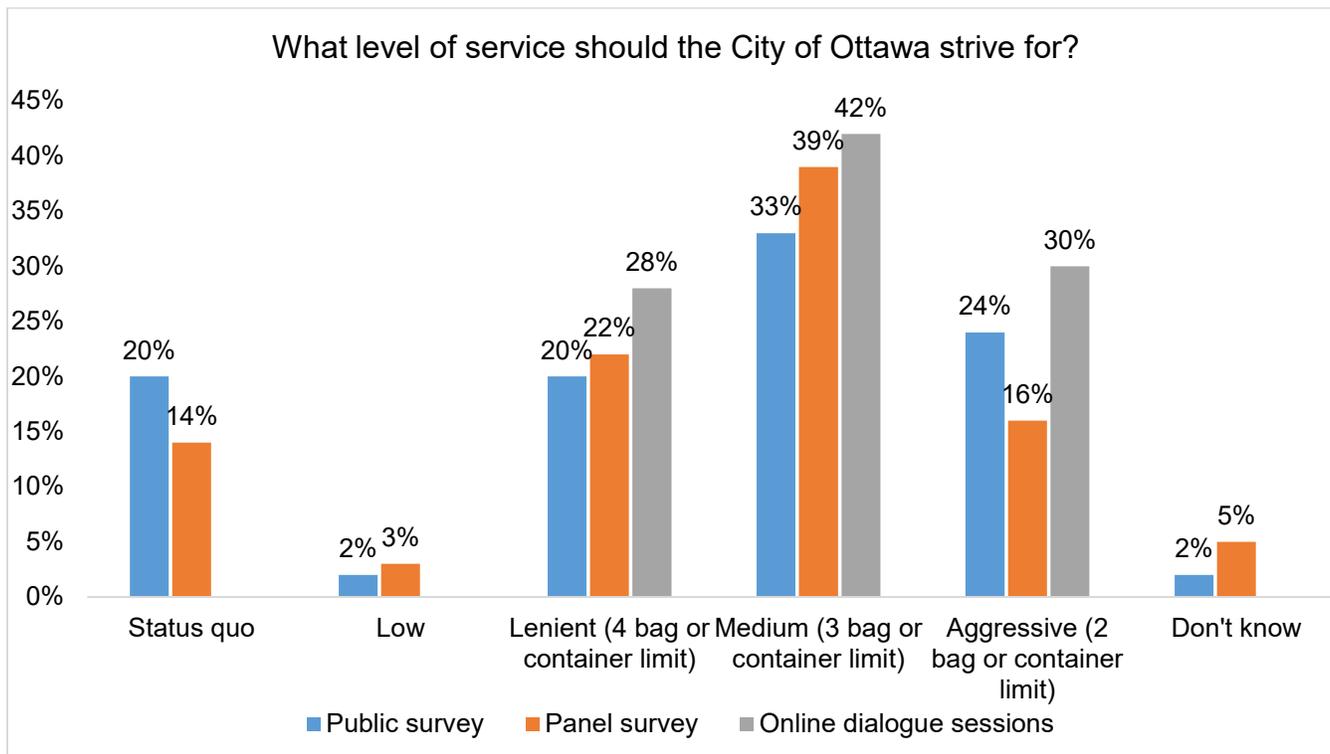
Respondents were asked to choose from five options for whether or how curbside garbage set-out limits should change:

- Status Quo (6 items every collection period);
- Low;
- Lenient (4 items every collection period);
- Moderate (3 items every collection period); and,



Plan directeur des déchets solides

- Aggressive (2 items every collection period).



“A bag limit will only be effective if there is accessibility to eco-friendly disposal options AND material bans. If these are all set in motion together, I believe the outcome will be positive.”
– Survey Respondent

Overall, most survey respondents (79%) favoured a change in the current level of service (from the current 6 bag or container limit).

The first choice of survey respondents and dialogue session participants overall was for a **moderate** change in service levels, reducing the item count from six garbage items to three every collection period. This was the top choice of one-third (33%) of public survey respondents and about two in five panel respondents (39%) and dialogue session participants (42%). This was also the top choice for rural and suburban respondents, and those who live in households with three or fewer people, across the public and panel surveys.

An **aggressive** change in service levels (from six garbage items to two every collection period) was the second choice overall of public survey respondents (24%) and dialogue session participants (30%) and the third choice of panel respondents (16%). People putting out one



item every two weeks were the most likely to choose this service level option (43% public survey, 30% panel), while people living in households with five or more residents (16% public survey, 10% panel) and those putting out three items (9% public survey, 7% panel) or four items (4% public survey, 5% panel) every two weeks were least likely to prefer this service level change. For urban respondents who completed the public survey, this was almost the top choice (33%).

Panel survey respondents chose a **lenient** change in service levels (from six items to four every collection period) as their second-most preferred option, but this was the third-most preferred option for public survey respondents (20%⁸) and dialogue session participants (28%).

Maintaining the **status quo** of six items every collection period was third-most preferred option for public survey respondents (20%⁹) but only the fourth-most preferred for panel respondents (14%). No dialogue session participants chose this as their preferred option. A **low** change to service levels was the least-preferred option across all demographics in both surveys and was not a preferred option of any dialogue session participants. However, almost half (49%) of public survey respondents indicated this as their preferred option. This was also the preferred option for households of five or more (29%).

**“I think if you go too aggressive too fast you will run into problems.
People need time to adjust their habits. They need time to learn
how to be more thoughtful with their waste disposal.
I think it could start out as a three-bag limit and eventually go down
to two once people become more comfortable with the system.”
– Survey Respondent**

As might be expected, survey respondents tended to favour higher item limits the more items they said they put out every two weeks. More than half of public survey respondents who put out five or six items every two weeks preferred maintaining the status quo of a six-item limit.¹⁰ Those who put out six (88%) every two weeks preferred an item limit of between four and six items, as did three-quarters (74%) of respondents who put out four items. Conversely, 78% of public survey respondents and 60% of panel respondents who put out one item every two

⁸ Tied with those who preferred maintaining the Status Quo (six items every collection period)

⁹ Tied with those who preferred a Lenient change in service levels (from six items to four every collection period)



Plan directeur des déchets solides

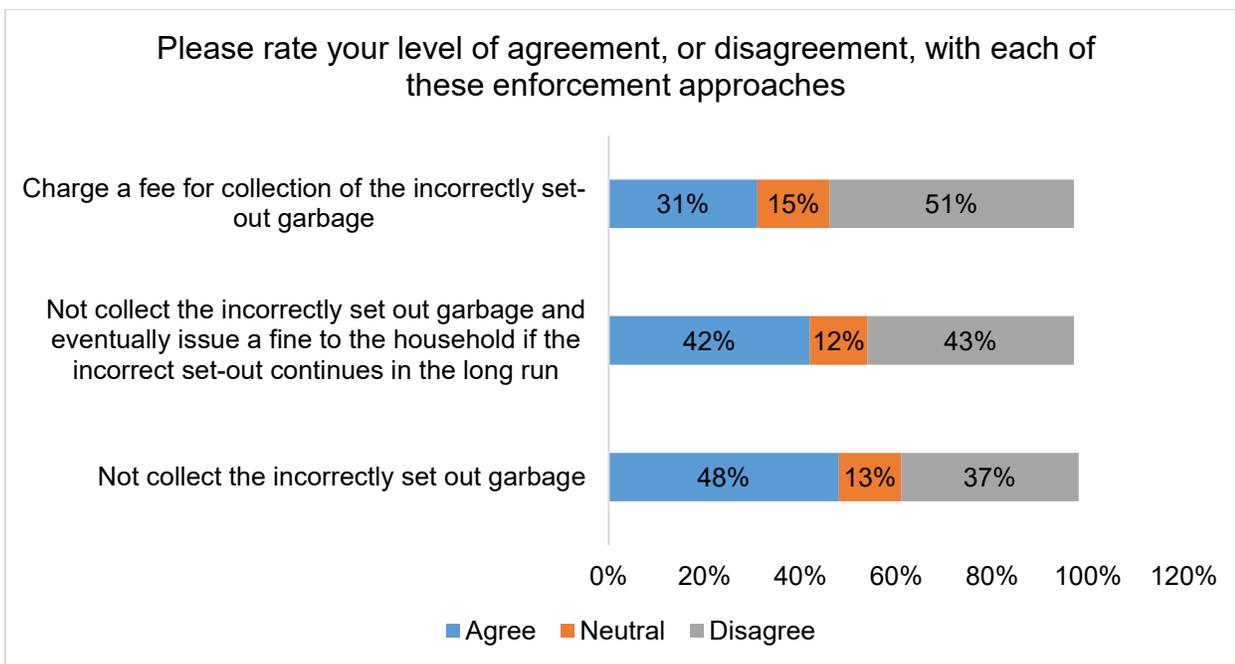
weeks and 62% of public survey respondents and 60% of panel respondents who put out two items every collection period preferred reducing the limit to two or three items.

“I think the limits should also take into account the number of people in a household. One or two people should be limited to one bag, three to four to two bags, five to six to three bags, seven or more to four bags.”
– Survey Respondent

10 Enforcement

After discussing the proposed new service options and their preferred level of service, respondents were then asked whether they agreed or disagreed with three enforcement measures that could be taken against households that continue to put out garbage incorrectly.

Figure 9 Please rate your level of agreement, or disagreement, with each of these enforcement approaches should a household continue to place out garbage incorrectly



Roughly half respondents to both surveys (48% public survey, 51% panel) agreed the City should **not collect incorrectly set out garbage**. Despite having the highest level of support from both public survey and panel respondents, about one-third (37% public survey, 30% panel) disagreed. Agreement was highest among those aged under 25 (55% public survey, 62% panel) and lowest among those aged 65 or older (42% public survey, 44% panel). The level of agreement with this enforcement measure increased the more someone earned and



decreased as people put out more items every two weeks. Among panel respondents, there was no significant difference between homeowners and renters or among residents of urban, suburban, or rural areas.

There was slight less agreement (42% public survey, 46% panel) that the City should **not collect incorrectly set out garbage and eventually issue a fine if the abuse continues in the long run**. Disagreement with this enforcement measure was slightly higher (43% public survey, 33% panel) than the previous one. Agreement was highest among urban respondents (49% public survey, 53% panel) and lowest among rural respondents (35%, public survey and panel) and people living in households with five or more residents (36%, public survey and panel). Once again, there was no significant difference between panel respondents who were homeowners or renters, but agreement with this measure decreased as survey respondents put out more items every two weeks.

“Make sure the cost of tags is very reasonable. Fines for non-compliance should be on a sliding scale based on the number of extra bags and number of times a household has exceeded the acceptable limit.”
– *Survey Respondent*

Fewer than two in five respondents (31% public survey, 38% panel) agreed that the City should **charge a fee for the collection of incorrectly set-out garbage**. More than half (51%) of public survey respondents and about two in five (38%) panel respondents disagreed with this enforcement measure. The level of agreement was highest for people living in apartments (44% public survey, 40% panel) and urban areas (36% public survey, 42% panel) and lowest for rural respondents (24% public survey, 30% panel). Among panel respondents, renters were slightly more in agreement with this measure (41%) than homeowners (37%). The level of agreement with this measure decreased as survey respondents put out more items every two weeks.

“Education is more effective than enforcement, so an education campaign should be developed to help residents appreciate the issues. Residents who do not comply should get warnings and then the visit of an officer before moving to charges.”
– *Survey Respondent*

Other approaches to education and enforcement mentioned by survey respondents include:

- Educational tags or materials when garbage is not collected or refused;
- An extended educational and awareness campaign about the option(s);



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

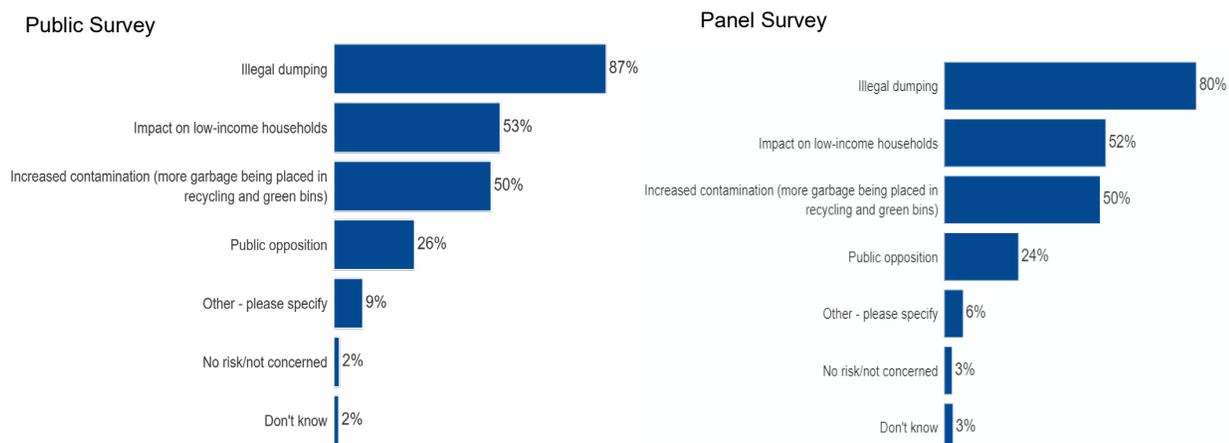
- Increased education and awareness about the impact of garbage and waste on the natural environment, including the use of multi-lingual and accessible materials;
- Improvement to existing City resources (e.g., waste explorer);
- Targeted outreach to children and youth;
- A two or three “strike” policy where households would not have their waste collected is incorrectly set out continuously;
- Reward or celebrate households who put out less waste; and,
- Provide a grace period so that residents become used to the new policy.

11 Implications and Risks

At the end of the survey, respondents were asked about the risks they were most concerned about if the proposed changes were made to the City’s diversion service.

11.1 Risks

Figure 10 With any policy or service level change we must consider the implications and risks. Some of the risks associated with the propose curbside diversion options are outlined below. Which ones are you concerned the most about?



The top risk identified by at least four in five respondents (87% public survey, 80% panel) was **illegal dumping**. This risk was particularly identified by rural respondents (91% public survey, 87% panel), people aged 65 and older (90% public survey, 87% panel) and those between 45



Plan directeur des déchets solides

and 64 years old (90% public survey, 85% panel). Owners (88% public survey, 83% panel) were more likely to identify this risk than renters (80% public survey, 75% panel), but there was no significant difference based on the number of items respondents put out every two weeks.

The next most identified risk of the proposed changes was the **impact on low-income households** (53% public survey, 52% panel). Identification of this as a risk was higher among people earning less than \$20,000 a year (77% public survey), people under the age of 25 (71% public survey, 73% panel), renters (69% public survey, 60% panel) and people living in apartments (66% public survey, 63% panel). Identification of this as a risk increased the more items respondents put out every two weeks.

Close behind the impact on low-income households was the risk of **increased contamination** (i.e., more garbage placed in recycling and green bins), identified by half of all respondents (50% public survey, 50% panel). This percentage was basically consistent across all demographics and regardless of how many items a respondent put out every two weeks, but slightly lower among rural respondents (44% public survey, 45% panel).

Public opposition to the proposed changes was identified as a potential risk by about one-quarter of respondents (26% public survey, 24% panel). This percentage was essentially the same across all demographics but increased the more items respondents said they put out every two weeks.

Some of the other risks identified by survey respondents include the risk of rodent infestation, impact on agricultural land, cost to homeowners, impact on larger families and households, and the potential for negative impact on people with disabilities and elderly people.

Almost no one (2% public survey, 3% panel) said they were unconcerned about any risks from the proposed changes or did not know what the risks might be (2% public survey, 3% panel).

11.2 What could be done to prevent some of these risks happening?

In addition to the many suggestions already provided when discussing the proposed service options, survey respondents also offered some more general ideas about what steps might prevent potential risks arising from service changes, starting with a strong education and awareness campaign to inform residents about the changes and why they are being made.

“Landlords need to be educated and provided incentives to ensure that their tenants are informed and able to participate.”
– Survey Respondent

Other suggestions included:



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- Making the new program easy to use with a long transition period.
- Taking into account household size when determining item limits.
- Providing people with City-issued garbage bins instead of requiring them to use plastic bags.
- Providing larger recycling and composting bins.
- Subsidizing the cost for low-income households.
- Offering incentives such as tax credits for households that reduce their waste.
- Expanding the recycling program to accept more items.
- Offering curbside collection of small appliances and scrap metal.
- Making it easier to dispose of hazardous waste.
- Discouraging businesses and corporations from using single-use plastics or excessive packaging.
- Learning from municipalities who have employed similar waste collection programs before.
- Provide more opportunities to dispose of large, bulk items.
- Make an exception for rural residents and farmers.
- Consider the environmental impact of what ever option is chosen.
- Make sure people are educated and aware of the option before it's rolled out.
- Consider unique situations (e.g., moving, Christmas) where people generate more waste.
- Hold companies and commercial establishments accountable for the waste they produce.
- Consider the impact of COVID-19 on households and recycling or waste habits.
- Monitor common areas where waste may be dumped illegally.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

A considerable amount of feedback on the Solid Waste Master Plan and other waste programs was received through this engagement, including interest in:

- Exploring options including incineration;
- Returning to weekly garbage collection;
- Making Green Bin available at Multi-residential properties;
- Requiring producers and manufacturers to changes in product design and packaging to reduce waste;
- Focusing efforts on businesses to divert more waste and purchase products that are recyclable; and,

All of the feedback has been documented. Some of this feedback will be discussed further in the SWMP's Engagement Series 2, set to take place early 2022.

11.3 Engagement with Property Managers and Landlords

Rental properties and a few multi-residential properties receiving curbside garbage collection will be impacted by the policy change. Over 60 property managers and potentially effected properties were contacted via email, of those four groups provided feedback via email and two groups provided feedback via phone calls. Majority of respondents were concerned about having to manage tenants and how leftover waste may be dealt with. There were also concerns about educating tenants and how enforcement occur with common pad locations. If the bag limit were to change there was also mention of the potential for neighbours to illegal drop their waste at these common pads/collection points. There was no definitive option selected amongst the groups who provided feedback.

11.4 Feedback from the Solid Waste Master Plan's Stakeholder Sounding Board

The City of Ottawa's SWMP has a stakeholder sounding board (SSB) made up of residents and stakeholders who by invitation will represent the community, build partnerships, reflect concerns, be subject matter experts/ help in knowledge sharing and understanding of different demographics. All members of the SSB were encouraged to participate in the public survey and online dialogue sessions. Initial feedback from these tactics were shared with the SSB to understand if any key considerations for each of the options was missing. Additional feedback was received from:

- Eastern Ontario Landlord's Organization (EOLO)



Plan directeur des déchets solides

- Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES)
- EnviroCentre
- Ottawa Community Housing

Extensive feedback was received from EOLO advocating for the City to continue working with landlords in the City that may be subject to a new curbside garbage collection policy to see if there are solutions to reduce the burden on landlords for non-complying tenants. Ottawa Community Housing presented concerns on the financial implications all options could have on its tenants that would be subject to the policy option. CAFES and Envirocentre both discussed issues of equity amongst lower income families when considering a partial PAYT system, and encouraged that the recommended option consider public feedback as well as the data on the estimated impact on garbage disposal, waste diversion rate, and life of Trail Waste Facility Landfill. The importance of educational information being presented in languages outside of English and French was shared with the City to encourage greater participation among new Canadians and those whose first language is not English or French. CAFES expressed concern that a 3-item garbage limit will not allow the City to move fast enough to achieve the vision of the Solid Waste Master Plan due to the fact that 81% of respondents already put out 3 items or less bi-weekly. It was also noted that the proposed options will require behaviour change in consumption and waste sorting to reduce and divert waste.

11.5 Feedback from Solid Waste Services Staff

Solid Waste Services staff were asked to provide operational feedback on the options that were being considered. Feedback was gathered through paper surveys, online dialogue sessions, one-on-one conversations and e-mail. If the City were to recommend a Partial PAYT program, staff recommended all bags be tagged, with households receiving a designated number of free tags each year and purchase tags for any garbage items that exceed their allotted set out. This would help collection staff identify what should be collected, especially from properties with secondary units. The Firm Item Limit option was stated to be closest to how the system works today but it was noted that this option would be hard for collection from common pad locations. Similar to feedback received from the public, staff acknowledged this option may also propose challenges for those who have unavoidable waste and lack transportation to drop off excess waste at Trail Waste Facility Landfill. Clear Garbage Bags with Recycling and Organics Bans could help to divert the most waste as banned material would be hard to hide in the clear bags, though it would propose operational challenges because Waste Collection Staff would now be required to inspect garbage prior to collecting. A Clear Garbage Bag program would increase collector safety as they would be able to see potential hazards in the bags. Staff were also asked about what they believe the bag limit



should be set to, most staff polled selected 3 items biweekly, followed 4 items and third at 2 items biweekly. Many City staff members acknowledged that a gradual reduction in the bag limit may be favourable to reduce collection challenges and support resident behaviour change.

12 Conclusion

Results from the public and panel surveys, and dialogue sessions, suggest there is no clear preference expressed by respondents for any of the three proposed service options. For public survey respondents, the most selected option was partial PAYT (26%), while panel survey respondents most often selected clear garbage bags (21%) and dialogue session participants a partial PAYT approach with recycling and organic bans.

Despite the lack of a clear consensus, a few key considerations did emerge:

- Respondents told us they want a system that is easy to use (and understand), and which will have a positive impact on the environment.
- Most people want a system in which households that set out excess garbage should pay to have those items collected, but they also want to make sure this does not create financial hardship for low-income households or unfairly penalize larger ones.
- There was a general preference that, if the current bi-weekly six-item garbage limit is reduced, the new limit should be either three or four items every cycle.
- Protecting privacy will be a significant priority for most participants if the City opts for a program that requires residents to use clear garbage bags.
- Among half of the respondents who don't use the organics or recycling program regularly, there was a clear indication that they don't know or do not support any of the options presented.
- Participants made it clear that preventing illegal dumping should also be a priority for any option the City recommends.
- Finally, there is strong support for a comprehensive and multifaceted education program to help residents understand the importance of reducing waste and increasing diversion through the City's recycling and organic waste programs.



13 Next Steps

The City of Ottawa would like to thank the thousands of Ottawa respondents who have shared their views and concerns about the Curbside Garbage Collection Options being considered as part of the Solid Waste Master Plan. This is extremely valuable input that will help the City develop a revised garbage collection program that will, reduce waste, support achieving Provincially mandated diversion targets, reducing greenhouse gas emissions, increase curbside waste diversion, and help extend the life of the City's Trail Waste Facility Landfill. A recommendation will be presented to Ottawa City Council for consideration as a part of the draft Solid Waste Master Plan in 2023.



Les options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue

Rapport sur « Ce que nous
avons appris »

Novembre 2021



Table des matières

1	Synthèse administrative.....	4
1.1	Grands thèmes	5
1.2	PPFDD	5
1.3	Limite ferme fixée pour les articles à déposer	6
1.4	Les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques	6
2	Méthodologie	7
3	Introduction	11
3.1	Le besoin de nouvelles options dans la collecte des déchets en bordure de rue	11
3.2	Cadrage avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides.....	12
3.2.1	Services actuels.....	13
3.2.2	Nouvelles options proposées pour les services	13
4	Ce que nous avons appris	15
4.1	Comportements actuels.....	15
4.1.1	Participation aux programmes de gestion des déchets solides	15
4.2	Nombre d'articles à jeter que les répondants pensent que d'autres déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines	18
4.3	Options	18
4.3.1	Considérations.....	18
5	Programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD).....	20
5.1	Notation des considérations	21
5.2	Devrait-on payer un supplément pour les sacs d'ordures excédentaires?.....	23
5.3	Où acheter les étiquettes.....	23
5.4	Avantages.....	25
5.5	Inconvénients	25
5.6	Moyens envisageables de réduire les inconvénients.....	27
5.7	Questions supplémentaires	27
5.8	Résultats des séances des groupes de discussion et des séances de dialogue.....	28
6	Limites fermes fixées pour les articles à déposer.....	29



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

6.1	Notation des considérations	30
6.2	Avantages.....	32
6.3	Inconvénients	33
6.4	Moyens possibles de réduire les inconvénients.....	34
6.5	Questions supplémentaires	35
6.6	Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne	35
7	Sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques.....	36
7.1	Notation des considérations	37
7.2	Protection de la vie privée	39
7.3	Avantages.....	40
7.4	Inconvénients	40
7.5	Moyens possibles de réduire les inconvénients.....	42
7.6	Questions supplémentaires	43
7.7	Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne	43
8	Matières interdites dans le cadre du PPFDD et réduction de la limite fixée pour les déchets.....	44
8.1	Avantages.....	45
8.2	Inconvénients	45
8.3	Moyens possibles de réduire les inconvénients.....	46
9	Sélection dans l'ensemble	47
9.1	Option privilégiée.....	47
9.2	Limite privilégiée pour les déchets déposés sur le bord de la rue	50
10	Application des règlements.....	53
11	Incidences et risques	56
11.1	Risques.....	56
11.2	Quelles mesures pourrait-on prendre pour éviter que certains de ces risques se produisent?	58
11.3	Consultation des gestionnaires immobiliers et des propriétaires d'immeubles	60
11.4	Commentaires du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides.....	60



11.5	Commentaires du personnel des Services des déchets solides.....	61
12	Conclusion	62
13	Prochaines étapes	63

1 Synthèse administrative

La Ville d’Ottawa est en train de modifier le mode de collecte des déchets sur son territoire. Elle se penche actuellement sur trois options, dont un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD), dans lequel les ménages seraient autorisés à déposer, toutes les deux semaines, un certain nombre d’articles aux ordures et à acheter des « étiquettes » pour les articles supplémentaires, un programme dans lequel une limite ferme est fixée pour le nombre d’articles que les ménages seraient autorisés à déposer sur le bord de la rue toutes les deux semaines et selon lequel tout ce qui dépasserait cette limite ne serait pas ramassé, et enfin, un programme dans le cadre duquel les ménages devraient se servir de sacs à ordures transparents et qui interdirait les articles recyclables et les déchets alimentaires ou organiques. On a aussi présenté une option qui pourrait venir s’ajouter au PPFDD, soit l’interdiction de certaines matières et la réduction de la limite ferme. La Ville s’est également penchée sur les commentaires exprimés à propos des changements à apporter à la limite actuelle pour ce qui est du nombre de sacs : le ménage moyen dépose toutes les deux semaines, sur le bord de la rue, 2,9 sacs d’ordures, et une limite supérieure ne permettra pas à la Ville d’atteindre ses objectifs dans le réacheminement des déchets et du point de vue de la durée utile de la décharge contrôlée. On a demandé aux résidents quelle était la limite qu’ils préféreraient pour ce qui est du nombre d’articles; les options étaient comprises entre cinq articles et un article, en passant par tout ce qui était compris entre ces deux valeurs.

Afin de réunir les commentaires sur ces trois options, la Ville a mené un vaste effort de consultation auprès des résidents et des intervenants. La consultation a donné lieu à un sondage public auquel ont répondu plus de 20 000 résidents (le « sondage public »), à un sondage mené auprès d’un échantillon représentatif de 1 000 résidents (l’« échantillon permanent »), à une série de séances de dialogue en ligne, à des groupes de discussion avec des organisations essentielles méritant l’équité, ainsi qu’aux commentaires exprimés par courriel et par téléphone et à l’avis du personnel.

Dans l’ensemble, les répondants n’étaient pas uniformément favorables à une option en particulier. Ceux qui ont répondu au sondage public ont le plus souvent (26 %) sélectionné l’approche du PPFDD, alors que 21 % des membres de l’échantillon permanent ont



sélectionné les sacs d'ordures (et l'interdiction de certaines matières) et que les participants aux séances de dialogue ont exprimé une préférence pour le PPFDD et l'interdiction des articles recyclables et des déchets organiques. Toutefois, la préférence exprimée pour chaque option dépend du secteur dans lequel habitent les participants à Ottawa, du nombre de personnes qui font partie de leur ménage ou de l'utilisation qu'ils faisaient des programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques. En règle générale, les ménages plus nombreux, ceux qui habitent dans les zones rurales de la Ville et ceux qui ne font pas appel aux programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques étaient moins favorables à l'une quelconque des options présentées. Par contre, les résidents qui habitent dans les zones urbaines ou dans la banlieue, qui appartiennent à des ménages moins nombreux ou qui font appel aux programmes existants de recyclage et de réacheminement des matières organiques ont tendance à privilégier un PPFDD ou les sacs d'ordures transparents de concert avec l'approche de l'interdiction de déposer dans les sacs des articles recyclables et des déchets organiques.

Les répondants ont effectivement fait de nombreux commentaires sur chacune des trois approches proposées et sur les changements à apporter aux limites fixées pour le nombre d'articles à déposer sur le bord de la rue.

1.1 Grands thèmes

Voici les thèmes communs qui revenaient dans les commentaires des répondants pour toutes les options. Nous nous pencherons sur ces thèmes quand la Ville commencera à planifier la mise en œuvre du plan :

- équité pour les ménages à faibles revenus;
- considérations pour les ménages plus nombreux;
- aménagements pour ceux et celles qui ont des besoins médicaux complexes;
- possibilité d'une hausse du dépôt des déchets en contravention des lois, surtout dans les zones à caractère plus rural;
- augmentation des problèmes de vermine et de rongeurs en raison des déchets qui ne sont pas ramassés;
- problèmes d'accessibilité.

1.2 PPFDD

De nombreux participants ont reconnu que l'approche du PPFDD pourrait changer les comportements, en encourageant les résidents à réacheminer plus de déchets, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur l'environnement. Les participants étaient aussi d'avis que cette approche était généralement facile à comprendre et souple. (Ainsi, dans les cas où on a plus



de déchets à jeter, il suffit d'acheter plus d'étiquettes pour sortir les déchets supplémentaires.) Plusieurs personnes ont fait savoir que grâce au PPFDD, les résidents feraient plus attention à ce qu'ils jettent et que ce programme permettrait de promouvoir un mode de vie « sans déchets ». Toutefois, on a exprimé un certain nombre d'inquiétudes vis-à-vis de l'approche du PPFDD. Entre autres, les participants s'inquiétaient que cette approche puisse être inéquitable pour les ménages plus nombreux ou à faibles revenus, qui pourraient avoir de la difficulté à se permettre d'acheter les étiquettes de sac à ordures.

1.3 Limite ferme fixée pour les articles à déposer

De nombreux participants voyaient d'un bon œil la réduction de la limite ferme, qu'ils jugent plus facile à appliquer et qu'ils considèrent comme l'option la plus équitable à l'étude. S'il en est ainsi, c'est essentiellement en raison du fait que cette approche mise sur le programme de collecte des déchets en bordure de rue, qui est déjà en vigueur. Les participants étaient aussi d'accord avec cette approche, puisqu'elle pourrait avoir une incidence positive sur l'environnement, en encourageant les résidents à réduire leur volume de déchets grâce aux programmes de recyclage ou de réacheminement des matières organiques. Il n'empêche qu'on s'inquiétait que cette approche puisse être inéquitable pour les ménages plus nombreux, qui génèrent plus de déchets, ou pour les résidents à revenus faibles, qui ne peuvent pas éliminer autrement leurs déchets.

1.4 Les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques

Selon les participants, l'approche des sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques pourrait éventuellement motiver les résidents à réacheminer plus de déchets grâce aux programmes de recyclage et de réacheminement des matières organiques, puisque le personnel responsable de la collecte des déchets ne ramasserait pas les ordures dont le contenu comprend des matières recyclables et des déchets organiques. Par conséquent, nombreux étaient les résidents qui croyaient que cette approche pourrait avoir une incidence positive sur l'environnement, tout en étant équitable pour tous les ménages, puisqu'ils seraient tous soumis à la même limite dans le nombre d'articles à déposer. On a toutefois signalé que la protection de la vie privée, la confusion et l'alourdissement du fardeau imposé au personnel chargé de la collecte des déchets pourraient constituer des inconvénients dans cette approche. Cinquante-cinq pour cent des répondants s'inquiétaient de la difficulté de respecter la vie privée dans cette approche, même si on fait appel à des sacs opaques désignés pour la protection de la vie privée. Les participants ont aussi remis en question le rôle du personnel chargé de la collecte



des déchets qui serait responsable de l'application de l'interdiction de déposer certains articles dans les sacs, en affirmant qu'il pourrait s'agir d'un surcroît de travail, ce qui pourrait être injuste pour le personnel. Pour bien des répondants dans les zones rurales, on s'inquiétait aussi que l'utilisation des sacs transparents, plutôt que des bacs, pourrait avoir pour effet d'attirer la vermine ou les animaux les jours de collecte.

2 Méthodologie

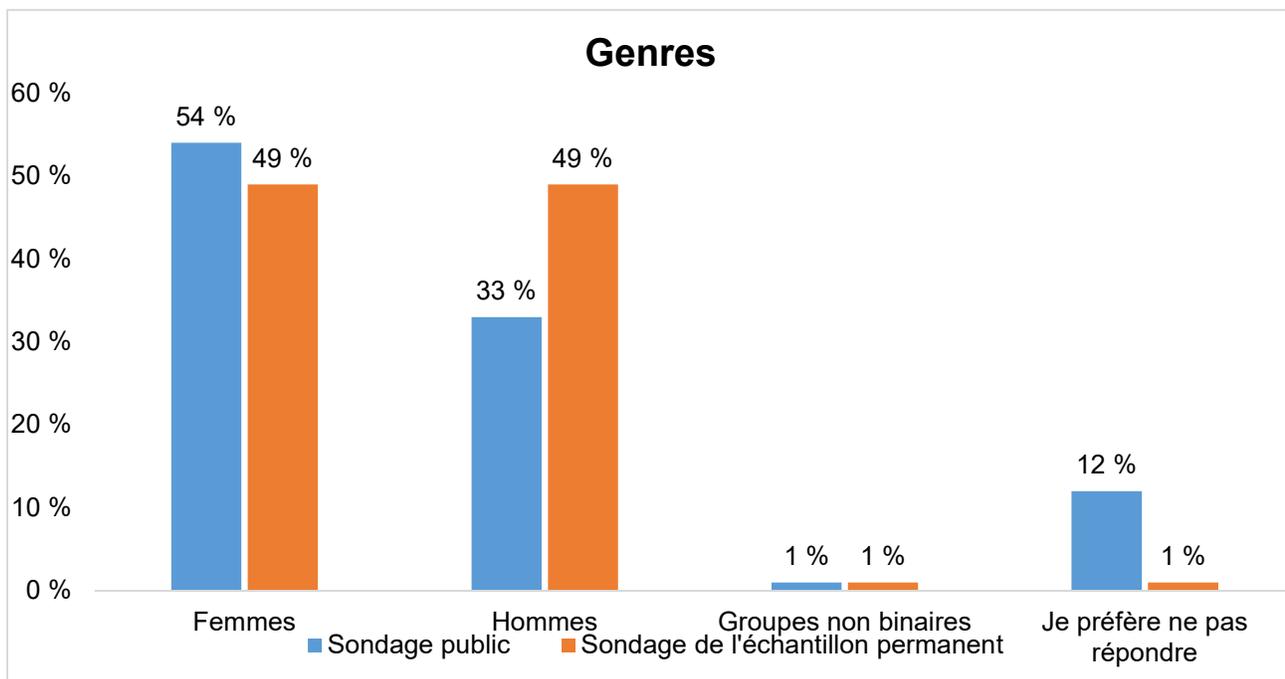
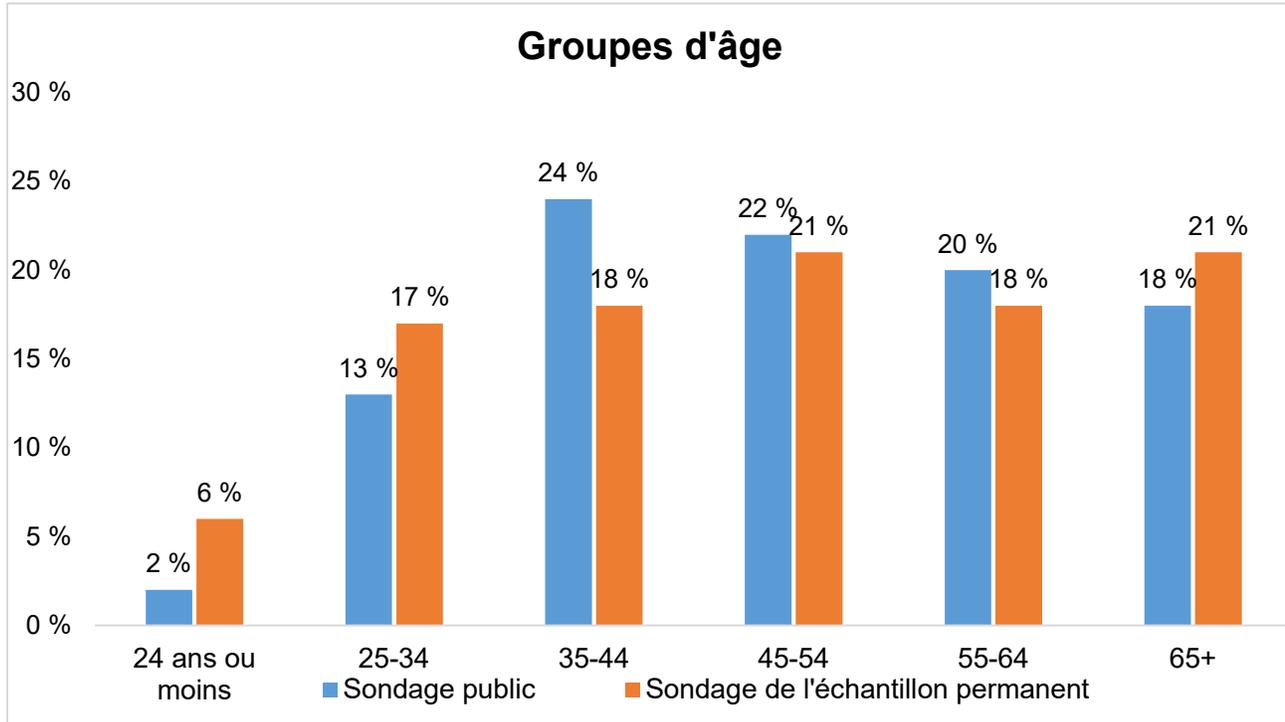
La Ville d'Ottawa et Hill+Knowlton Stratégies ont mené une vaste consultation publique afin de connaître l'avis du plus grand nombre de résidents possible en ce qui concerne les changements à apporter aux services de collecte des déchets en bordure de rue dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Cette consultation a donné lieu à un sondage délibératif en faisant appel à Choicebook^{MC} sur le site Web [Participons Ottawa](#) et auquel tous les résidents pouvaient répondre (le « sondage public »), à un échantillon de recherche sur l'opinion publique représentatif et complémentaire (le « sondage de l'échantillon permanent ») des résidents d'Ottawa, à quatre séances de dialogue en ligne et à cinq groupes de discussion réunissant des membres de groupes méritant l'équité, dont les personnes en situation de handicap, les femmes, les nouveaux arrivants au Canada et les jeunes. Les résidents pouvaient aussi faire d'autres commentaires sur le site Web [Participons Ottawa](#) de la Ville, par courriel et par téléphone.

Tous les résidents d'Ottawa pouvaient répondre au sondage public dans la période comprise entre le 6 août et le 12 septembre 2021; ce sondage a donné lieu à 20 029 réponses. Un peu moins de 60 % des participants ont répondu à l'ensemble du sondage, ce qui est supérieur aux attentes de l'industrie des sondages, soit 50 %.¹ Cette approche « universelle » cadre avec l'esprit de la consultation et est caractéristique des consultations menées auprès du public et des intervenants. Selon la principale limite de cette approche, on ne peut pas généraliser les résultats des sondages publics pour les étendre à la population cible (dans ce cas, les résidents d'Ottawa), même si on a répondu complètement à près de 12 000 questionnaires. Ainsi, quand nous affirmons plus loin dans ce rapport que 75 % des répondants au sondage public préféraient une option en particulier, il est important de se rappeler que nous ne voulons pas dire ainsi que 75 % des résidents d'Ottawa préféraient cette option. Pour prendre connaissance des résultats démographiques du sondage public, veuillez consulter la figure 1 ci-après.

¹ D'après Hill+Knowlton Stratégies, mai 2022.

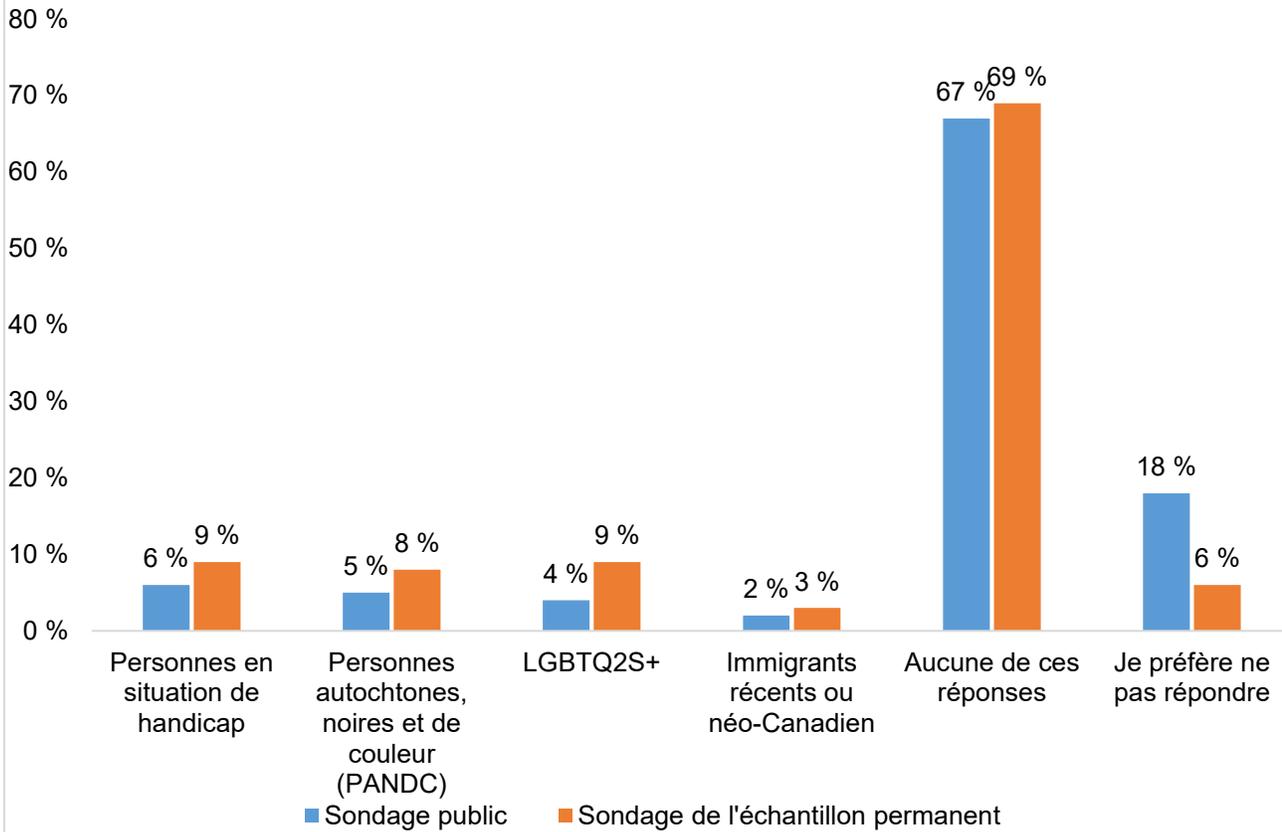


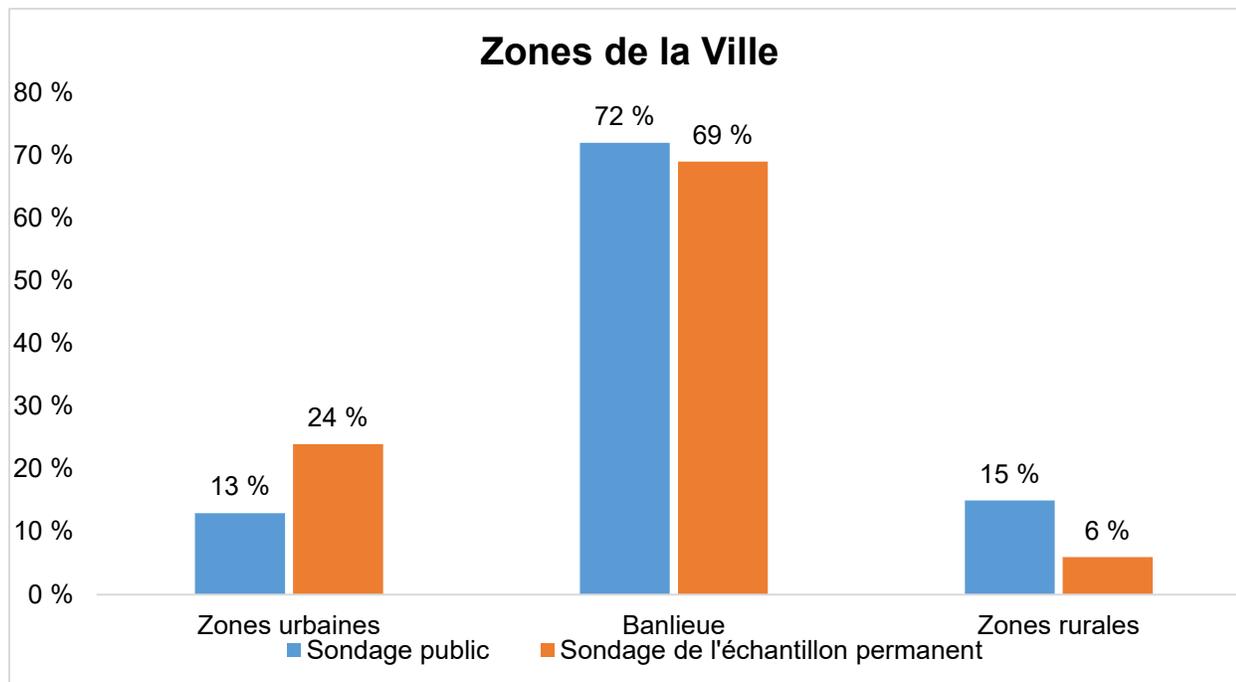
Figure 1 Résultats démographiques (sondages publics et selon l'échantillon permanent)





Groupes méritant l'équité





Nous avons recueilli, du 9 au 29 août 2021, les réponses apportées au sondage de l'échantillon permanent : 1 000 participants ont répondu exactement à la même version du sondage que le sondage public. L'échantillon représentatif a été prélevé par l'entremise de Léger, cabinet d'études de marché. Les répondants ont été sélectionnés selon la région de la Ville dans laquelle ils résident, en fonction de leur âge et de leur genre. La marge d'erreur de ce travail de recherche était de $\pm 3\%$. Ce sondage de l'échantillon permanent a été mené afin de comparer et de mettre en opposition les résultats du sondage public d'après un échantillon représentatif de personnes qui habitent à Ottawa.

Les séances de dialogue en ligne se sont déroulées le 31 août et les 2, 8 et 9 septembre 2021; 88 personnes issues de 22 des 23 quartiers de la Ville y ont participé. Les trois quarts des participants habitaient dans les quartiers de banlieue, 19 %, dans les quartiers urbains et 6 %, dans les quartiers ruraux. Nous avons invité les résidents à participer au sondage et aux séances de dialogue en déployant différents efforts de promotion, dont la communication directe avec les résidents intéressés et les principaux intervenants par courriel, sur les réseaux sociaux, dans les publicités et dans les relations avec les médias.

Les cinq groupes de discussion mis sur pied avec les organisations méritant l'équité ont réuni plus de 25 membres de l'Initiative : une ville pour toutes les femmes, des Services pour femmes immigrantes d'Ottawa, de Junior Achievement et de Jeunesse Ottawa, ainsi que du Conseil canadien des aveugles (CCA) et d'ABLE2.



Nous avons aussi reçu plus de 70 courriels et appels téléphoniques dans le cadre de la consultation. Le personnel de la Ville a aussi été invité à livrer ses réflexions sur les options offertes dans la collecte des déchets.

3 Introduction

3.1 Le besoin de nouvelles options dans la collecte des déchets en bordure de rue

La Ville d'Ottawa assure la collecte des déchets auprès de 297 000 ménages partout sur son territoire, dans le cadre du contrat de collecte en bordure de rue. À l'heure actuelle, les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue à concurrence de six articles pour la collecte des déchets toutes les deux semaines. La Ville applique la même limite depuis 2007 et donne la priorité à l'information à fournir aux résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets. Si le ménage moyen sort 4,18 sacs de déchets, la Ville a constaté, dans le cadre de l'Étude de la vérification des déchets déposés en bordure de rue (2018-2019), que 58 % des matières jetées dans les ordures pourraient être réacheminées dans le cadre des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue de la Ville. Puisque la moyenne des articles déposés par les ménages en bordure de rue est inférieure à la limite actuelle fixée par la Ville d'Ottawa pour les déchets déposés en bordure de rue, la limite ne peut servir, à elle seule, à encourager les résidents à commencer à participer ou à participer davantage à des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue et n'aura guère d'incidence sur le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue de la Ville.

Pour mettre ces chiffres en perspective, l'Étude de la vérification des déchets déposés en bordure de rue 2018-2019 de la Ville d'Ottawa a permis de constater que seulement 44 % des déchets alimentaires et organiques (en excluant les feuilles et les résidus de jardinage), 75 % des matières recyclables en verre, en métal et en plastique et 79 % des produits de papier sont actuellement réacheminés. Il faudrait essentiellement améliorer la réduction des déchets enfouis dans la décharge et réacheminer plus de déchets afin de respecter les lois et les règlements d'application du gouvernement provincial. La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques publiée dans le cadre de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* oblige les municipalités à réduire de 70 % d'ici 2023 les déchets alimentaires et organiques des ménages qui déposent leurs ordures sur le bord de la rue et à en récupérer autant. La transition menée dans l'ensemble de la province dans le cadre du Programme de la boîte bleue avec les producteurs d'articles et de conditionnements (la « responsabilité individuelle des producteurs ») s'accompagnera de cibles rehaussées dans le recyclage des déchets déposés sur le bord de la rue. Les récents travaux de surveillance de la décharge contrôlée permettent de chiffrer à 30 % environ le reliquat de la capacité de la décharge qui appartient à la Ville. Le personnel a déterminé que si la Ville garde le statu quo



en ce qui a trait à la réduction et au réacheminement des déchets, la décharge contrôlée du chemin Trail devrait atteindre entre 2036 et 2038 le maximum de sa capacité.

En faisant un tour d’horizon des trois options dans la collecte des déchets en bordure de rue dans le cadre de ce processus de consultation, l’intention était d’encourager les résidents à réfléchir à leurs propres habitudes dans l’élimination des déchets et à se pencher sur les avantages, les inconvénients et les mesures potentielles de maîtrise de chaque option de service, si elle est mise en œuvre, afin de permettre d’augmenter le taux de réacheminement des déchets de la Ville d’Ottawa afin qu’il corresponde à l’orientation-cadre du gouvernement provincial, de permettre d’étendre la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la présence de matières organiques dans la décharge et à transformer plus de déchets en produits nouveaux et en ressources nouvelles. La Ville applique la limite actuelle du nombre de sacs depuis 2007 et donne la priorité à l’information à fournir aux résidents pour les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets. Elle a envisagé d’abaisser encore la limite du nombre d’articles, notamment dans la collecte des déchets déposés dans les sacs transparents, et à mettre en œuvre un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) dans le cadre de l’Examen, en 2011, des niveaux de service des Services de gestion des déchets solides. Elle n’a pas retenu ces options parce qu’on voulait donner aux résidents le temps de se préparer à participer au Programme de bac vert qui venait d’être mis en œuvre sur tout le territoire municipal. À l’époque, la Ville a aussi mené la plus importante transformation des services dans le cadre de la transition avec la collecte des déchets toutes les deux semaines.

3.2 Cadrage avec le Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) permettra de mettre au point, pour un réseau de gestion des déchets, des recommandations qui cadrent avec la vision, les principes directeurs, les buts, les objectifs et les cibles approuvés par le Conseil municipal. Dans l’élaboration du PDGDS, on a pu constater qu’il fallait mettre en place des outils pour permettre de prévenir les déchets et d’améliorer les pratiques de tri et les taux de participation au programme de réacheminement des déchets. Chacune des options examinées dans le cadre de ce projet a été définie dans le travail d’analyse des [Besoins à long terme de la gestion des déchets pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides](#) et dans le [processus d’évaluation](#) du projet; on a jugé qu’il s’agissait d’options viables pour permettre à la Ville de réaliser la vision, les principes directeurs, les buts, les objectifs et les cibles du PDGDS.

La consultation publique s’est déroulée en juin et en juillet 2020 pour réunir les commentaires sur le réseau de gestion des déchets actuel et les idées de la collectivité pour un futur réseau intégré de gestion des déchets. Les résidents et les intervenants de la collectivité ont fait savoir qu’ils souhaitaient que le réseau projeté de gestion des déchets encourage le



Plan directeur des déchets solides

réacheminement des déchets grâce aux limites fixées par les sacs ou aux amendes imposées lorsqu'on dépasse le nombre de sacs autorisé et envisager d'imposer des pénalités pour ceux qui ne recyclent pas les matières recyclables ou qui ne compostent pas les déchets alimentaires et ont fait savoir que ce réseau les intéressait.

L'examen des options pour la collecte des déchets en bordure de rue offre aussi l'occasion de recentrer les services des déchets solides de la municipalité en fonction des différentes autres priorités stratégiques, dont le Plan stratégique, le Plan officiel, le Plan directeur sur les changements climatiques et l'Évolution énergétique de la Ville d'Ottawa.

3.2.1 Services actuels

1. Les résidents ont accès aux services **illimités du recyclage hebdomadaire** (bacs bleus et bacs noirs) et **du recyclage hebdomadaire des déchets alimentaires et des matières organiques**.
2. Les ménages peuvent déposer sur le bord de la rue, toutes les deux semaines, à concurrence de **six articles à jeter**.
3. Programmes **spéciaux de collecte des déchets** (pour les couches et les produits d'incontinence) dans les semaines où il n'y a pas de collecte des ordures.

3.2.2 Nouvelles options proposées pour les services

1. **Programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD)** : Chaque ménage serait autorisé à déposer, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles aux ordures. Les résidents qui ont plus de déchets à déposer que cette limite pourraient acheter des étiquettes de sac à ordures pour chaque sac supplémentaire.
2. **Limite ferme pour le nombre d'articles à déposer** : Chaque ménage serait autorisé à déposer, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles aux ordures. Les sacs d'ordures dont le nombre est supérieur à la limite admissible ne seraient pas ramassés.
3. **Sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques** : Les ménages se serviraient de sacs transparents pour leurs ordures et les résidents ne pourraient pas déposer, dans ces sacs, de matières recyclables ni de déchets alimentaires et organiques.

La Ville envisage aussi de réduire la limite actuelle fixée pour le nombre de sacs à l'intention des ménages. Si cette réduction est approuvée par le Conseil municipal, la planification de la mise en œuvre se déroulerait selon l'approche détaillée à adopter pour les meilleurs moyens

**Plan directeur des déchets solides**

d'informer les résidents, d'appliquer les changements qui seront apportés dans la collecte des déchets et de favoriser les changements de comportement parmi les résidents. Les ménages déposent en moyenne, en bordure de rue, 4,18 articles toutes les deux semaines; cette moyenne reste assez stable depuis la dernière modification majeure des services de collecte des déchets en 2012. Bien que cette moyenne soit inférieure à la limite de six articles prévue dans le règlement municipal, la Ville a constaté, dans le cadre de l'Étude de la vérification des déchets déposés en bordure de rue (2018-2019), que 58 % des matières jetées dans les ordures peuvent être réacheminées au lieu d'être enfouies dans la décharge dans le cadre du programme de recyclage et du Programme de bac vert. Puisque la moyenne des articles déposés par les ménages en bordure de rue est inférieure à la limite actuelle fixée par la Ville d'Ottawa pour les déchets déposés en bordure de rue, elle ne peut servir, à elle seule, à encourager les résidents à commencer à participer ou à participer davantage à des programmes de réacheminement des déchets en bordure de rue et n'aura guère d'incidence sur le taux de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue de la Ville.

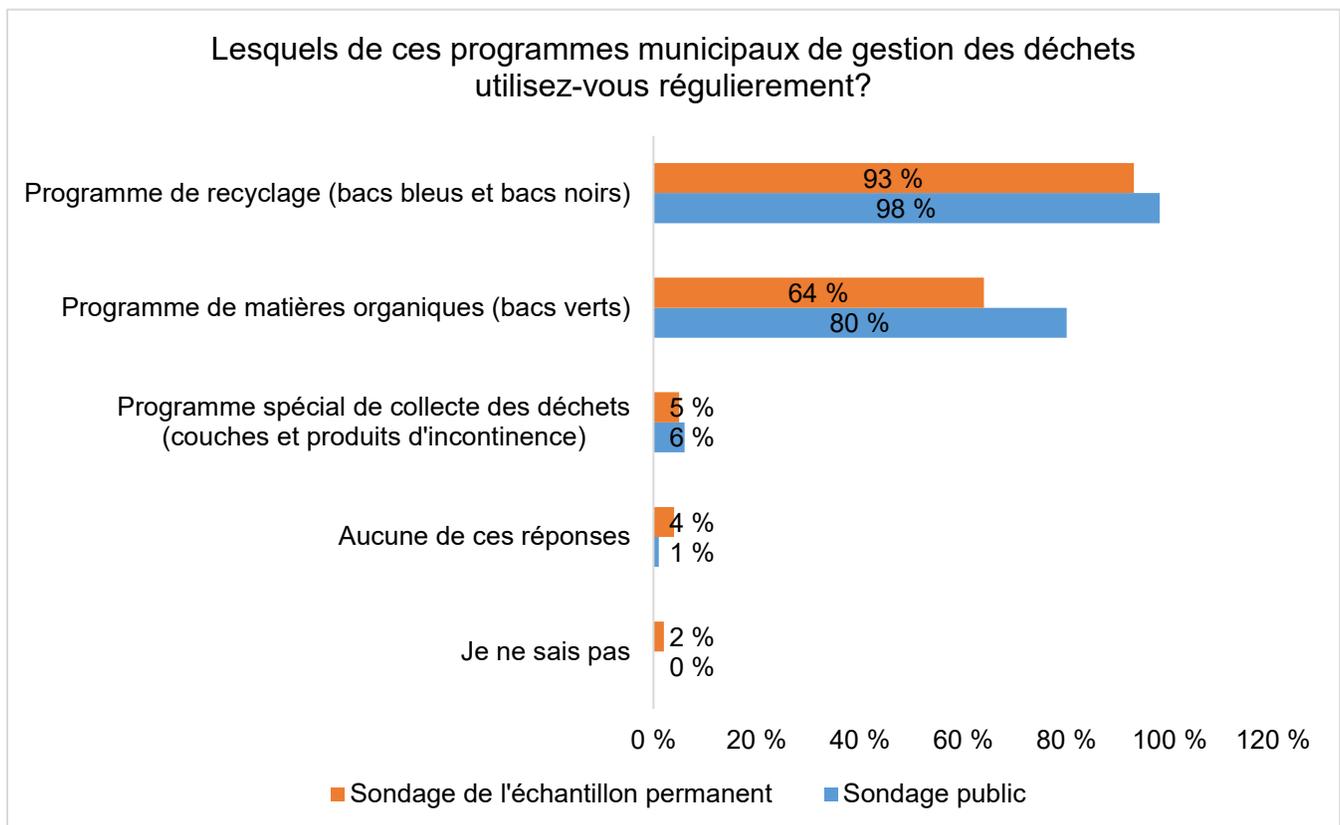


4 Ce que nous avons appris

4.1 Comportements actuels

4.1.1 Participation aux programmes de gestion des déchets solides

Figure 2 : Lesquels de ces programmes municipaux de gestion des déchets utilisez-vous régulièrement?



Nombre d'articles à jeter déposés sur le bord de la rue toutes les deux semaines : Près des deux tiers des répondants dans le sondage public et le sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils déposaient deux articles à jeter ou moins toutes les deux semaines pour la collecte des ordures (64 % des répondants du sondage public et 67 % des répondants du sondage de l'échantillon permanent). Le quart des répondants a fait savoir qu'il déposait toutes les deux semaines trois ou quatre articles à jeter; 15 % des répondants au sondage public et 17 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils déposent généralement sur le bord de la rue trois articles à jeter toutes les deux semaines, alors que 10 % (sondage public) et 8 % (sondage de l'échantillon permanent) en



déposent quatre. Seulement 7 % des répondants au sondage public et 5 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils déposent cinq articles ou plus.

Programme de recyclage (bacs bleus et bacs noirs) : Les répondants aux sondages utilisent presque universellement le programme de recyclage de la Ville : 98 % des répondants au sondage public et 93 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils font effectivement appel à ce programme. Parmi les répondants aux sondages, la participation est la même dans la banlieue et dans les zones urbaines et rurales (98 %). Il n'y a guère de différence, dans les taux de participation, parmi les différents types de logements recensés (soit les propriétaires, les locataires et ceux qui habitent dans des duplex, dans des triplex, dans des maisons unifamiliales et dans des habitations en rangée). La participation est aussi plutôt uniforme dans l'ensemble des groupes d'âge et des niveaux de revenu, sans égard au nombre d'articles à jeter que les répondants déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines, selon leurs affirmations, et à l'exception de ceux qui sortent six sacs ou plus (92 %), seulement 7 % ne participent pas aux programmes de réacheminement des déchets.

Programme de bac vert (matières organiques) La participation au programme de matières organiques de la Ville est moindre que celle du programme de recyclage, puisqu'environ les deux tiers (64 %) des répondants au sondage de l'échantillon permanent et 80 % des répondants au sondage public affirment qu'ils y font appel à intervalles réguliers. À la différence du programme de recyclage, la participation² au programme des matières organiques est moindre dans les zones rurales (70 %) comparativement à la banlieue et aux zones urbaines (soit respectivement 81 % et 82 %). Les personnes qui habitent dans des maisons unifamiliales (85 %) et celles qui vivent dans des duplex et des triplex (86 %) sont celles qui utilisent le plus ce programme. De même, les propriétaires (avec ou sans hypothèque) (84 %) font savoir qu'ils utilisent le programme plus que les locataires (71 %). Les répondants de 35 à 44 ans (83 %) et de 45 à 54 ans (83 %) font savoir qu'ils utilisent un peu plus le programme, ce que font les ménages qui gagnent 120 000 \$ ou plus par an (87 %).

« La plupart des personnes âgées que je connais n'utilisent le programme de bac vert que dans les mois où il fait beau. De décembre à mars, les bacs sont entreposés en raison des risques de chutes de glace, de poudrierie, et ainsi de suite. Je ne veux pas moi non plus risquer une chute dangereuse. »
– Répondant au sondage

² Parmi les répondants au sondage public.



Programme spécial de collecte des déchets (couches et produits d'incontinence) : On fait assez uniformément appel au programme spécial parmi tous les groupes démographiques. Dans l'ensemble, 6 % des répondants au sondage public et 5 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent affirment qu'ils font appel à ce programme; ce sont les 25 à 44 ans qui y font le plus appel (69 % pour le sondage public et 61 % pour le sondage de l'échantillon permanent). Parmi les répondants au sondage public, seulement 14 % habitent dans les zones rurales et 7 % des personnes de 65 ans et plus affirment qu'elles font appel à ce programme.

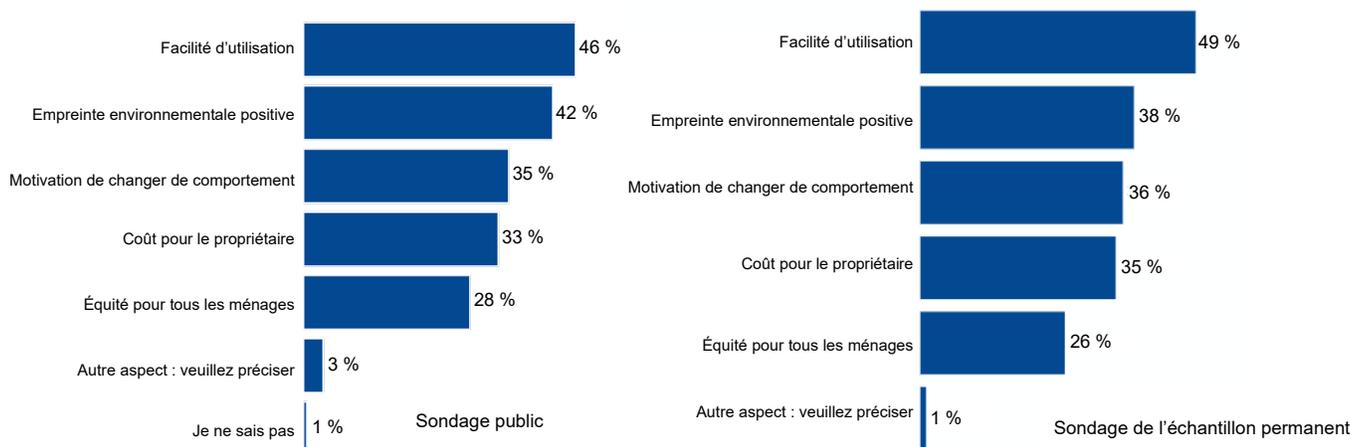
Personnes qui ne font pas appel aux programmes : Puisqu'on fait quasi universellement appel à au moins un des programmes de collecte des déchets de la Ville, très peu sont ceux qui font savoir qu'ils ne font pas appel à un programme de matières organiques ou de recyclage de la Ville. Parmi les répondants au sondage public, c'est parmi les personnes qui vivent dans des appartements (6 %) que l'on trouve le plus grand nombre de résidents qui ne participent pas à ces programmes. De même, parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, c'est parmi les locataires (7 %) et les répondants dans les zones rurales (7 %) que l'on trouve le plus grand nombre de ceux qui n'y participent pas.

Déchets inévitables : La plupart des répondants (59 % pour le sondage public et 70 % pour le sondage de l'échantillon permanent) ont affirmé qu'ils ne produisent pas de types de déchets inévitables qui permettraient difficilement de respecter l'une quelconque des options de services proposées. Environ le quart (23 %) des répondants au sondage public et un répondant au sondage de l'échantillon permanent sur sept (15 %) affirment qu'ils produisent effectivement des déchets inévitables. Moins d'un répondant sur cinq (18 % pour le sondage public et 15 % pour le sondage de l'échantillon permanent) affirme qu'il ne sait pas s'il produit des déchets inévitables. Voici les déchets inévitables dont ont fait état couramment les répondants au sondage public et au sondage de l'échantillon permanent :

- styromousse des conditionnements et des contenants alimentaires;
- autres formes de conditionnements non recyclables (par exemple les pellicules de plastique);
- excréments d'animaux de compagnie;
- déchets personnels (produits d'hygiène menstruelle ou couches);
- articles encombrants comme le mobilier usé;
- déchets de construction.



Figure 3 Selon vous, quel est l'aspect le plus important à prendre en considération dans le choix des options de service? (Choisissez au plus deux réponses.)



Parmi la quasi-totalité des répondants, la **facilité d'utilisation** est la première considération : pour environ la moitié (46 % des participants au sondage public et 49 % des participants au sondage de l'échantillon permanent) ont fait savoir qu'il s'agit de l'un des deux grandes considérations, et on ne relève quasiment aucune variation parmi les groupes démographiques. Les moins de 25 ans ont fait savoir que la première considération était celle de l'**empreinte environnementale positive** (53 % pour le sondage public et 66 % pour le sondage de l'échantillon permanent); il s'agit aussi de la deuxième grande considération, dans l'ensemble, pour la quasi-totalité des autres groupes démographiques (42 % pour le sondage public et 38 % pour le sondage de l'échantillon permanent). La capacité à **motiver les gens pour qu'ils changent de comportement** est, dans l'ensemble, la troisième grande considération (35 % pour le sondage public et 36 % pour le sondage de l'échantillon permanent); vient tout de suite après, le **coût pour le propriétaire** (33 % pour le sondage public et 35 % pour le sondage de l'échantillon permanent). L'**équité pour tous les ménages** est la considération la moins prioritaire dans l'ensemble (28 % pour le sondage public et 26 % pour le sondage de l'échantillon permanent).

« Les déchets ménagers sont aussi fonction des habitudes d'achat et d'emplettes et du conditionnement qui accompagne les produits achetés (par exemple les céréales dans des sacs de plastique à l'intérieur des boîtes et les barres granolas emballées individuellement et regroupées dans des boîtes). Tant que ces types de produits alimentaires conditionnés seront offerts, leurs



conditionnements deviendront des déchets. Et bien des gens ne se donneront pas le mal de trier les déchets, entre autres. »
– Répondant au sondage

Voici d'autres considérations évoquées par les répondants dans ces sondages :

- les inquiétudes pour la santé et la sécurité, par exemple l'augmentation du nombre d'insectes et de rongeurs si on réduit l'enlèvement des déchets ou qu'on étale cette activité sur une plus longue durée;
- les mesures à prendre pour éviter de pénaliser les personnes — y compris celles qui sont en situation de handicap — qui ne peuvent pas avoir accès à une déchèterie pour éliminer leurs déchets excédentaires;
- la protection de la vie privée des gens;
- la prise en compte des différents besoins des résidents des zones urbaines et rurales, dont les exemptions agricoles envisageables;
- les mesures prises pour s'assurer que les entreprises et les fabricants respectent eux aussi les programmes, surtout en réduisant le volume de déchets dans le conditionnement et dans la livraison;
- la prise en compte des infrastructures de recyclage ou de compostage utilisées dans les parcs et les installations à caractère public;
- le besoin d'adopter le statu quo dans les moyens auxquels la Ville fait appel pour ramasser les déchets (il faut que ça change);
- les mesures prises pour s'assurer qu'on peut toujours déposer les articles encombrants sur le bord de la rue ou les éliminer dans les cas nécessaires;
- le dépôt des déchets en contravention des lois est une possibilité qu'on a évoquée dans toutes les options.

« Je me demande ce qu'il adviendra pour les familles à revenus faibles, les résidents aux prises avec des obstacles linguistiques et ceux qui sont simplement indifférents. »
– Répondant au sondage

5 Programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD)

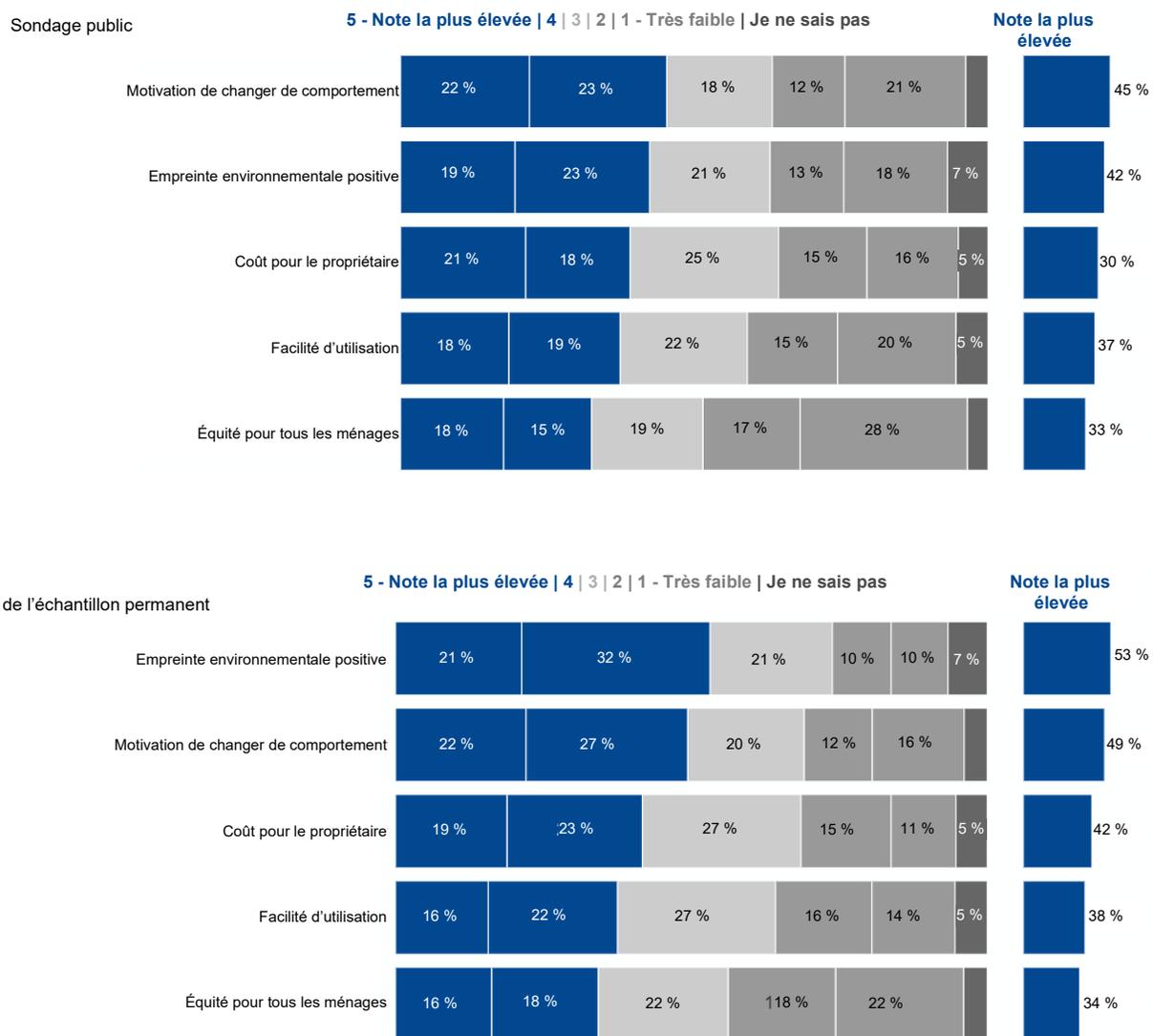
Cette option permettrait à chaque ménage de déposer sur le bord de la rue, toutes les deux semaines, un certain nombre d'articles à jeter, et les résidents qui dépasseraient cette limite pourraient acheter des étiquettes de sacs à ordures pour chaque article supplémentaire à jeter. On a soumis aux répondants les avantages et les inconvénients de cette option — qui apporte aux résidents une marge de manœuvre dans l'élimination des déchets excédentaires;



toutefois, l'achat d'étiquettes pourrait être difficile pour les ménages à revenus plus faibles ou pour les personnes qui produisent des déchets inévitables.

5.1 Notation des considérations

Figure 4 Quelle note donneriez-vous à un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets dans l'ensemble des catégories suivantes?



Près de la moitié de l'ensemble des répondants (45 % pour le sondage public et 49 % pour le sondage de l'échantillon permanent) a très bien noté cette option de service pour sa capacité à **motiver les gens à changer de comportement**. Les répondants au sondage public qui



habitent dans les zones urbaines (51 %) et les moins de 25 ans (51 %) étaient encore plus susceptibles de bien noter cette option pour son incidence sur la motivation du comportement. Il n'y a guère de différence dans la notation entre les propriétaires et les locataires ou ceux qui vivent dans des maisons unifamiliales par rapport à ceux qui habitent dans des immeubles à logements multiples. Toutefois, la note avait tendance à diminuer en fonction du nombre de sacs que les répondants déposent sur le bord de la rue toutes les deux semaines.

Plus de la moitié des répondants au sondage de l'échantillon permanent (53 %) ont fait savoir que le PPFDD offrait une occasion exceptionnelle de produire une **incidence positive sur l'environnement**, ce qui est nettement supérieur aux répondants du sondage public (42 %). Les répondants du sondage public qui sont locataires ou propriétaires ont attribué la même note (45 %) à cette incidence. À nouveau, plus les répondants déposent de sacs sur le bord de la rue, plus cette note est faible.

Le **coût pour le propriétaire** a été très bien noté parmi 39 % des répondants au sondage public et 42 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent. Les habitants des zones rurales (42 % dans le sondage public et 47 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les ménages de cinq personnes ou plus (45 % du sondage public et 47 % du sondage de l'échantillon permanent) ont attribué au coût pour le propriétaire une note supérieure par rapport à l'ensemble des résultats du sondage. À la différence des deux considérations précédentes, la note du PPFDD pour le propriétaire augmente avec le nombre de sacs que les répondants déposent sur le bord de la rue.

À peine plus du tiers des répondants du sondage public (37 %) et du sondage de l'échantillon permanent (38 %) ont très bien noté le PPFDD pour sa **facilité d'utilisation**. La note était supérieure parmi les répondants du sondage public de 65 ans et plus (42 %) et parmi ceux qui sortent un sac d'ordures toutes les deux semaines (44 %) et plus faible pour les 25 ans et moins (27 %) et pour ceux qui font partie d'un ménage de cinq résidents ou plus (31 %). Plus le nombre d'articles déposés sur le bord de la rue par les répondants est élevé, plus la note baisse.

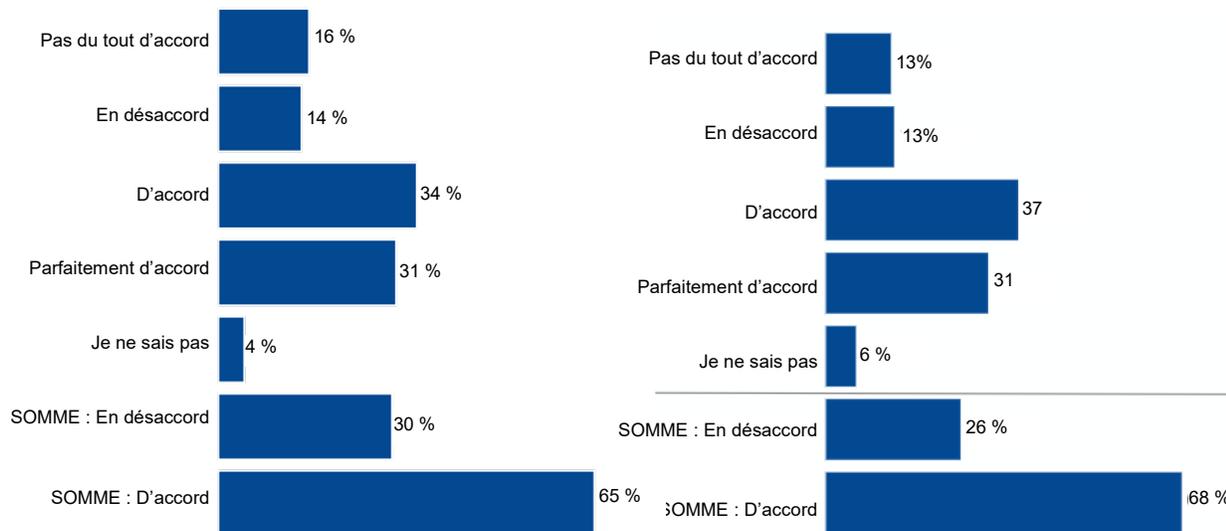
C'est l'**équité du PPFDD pour l'ensemble des ménages** qui a été la considération la moins bien notée : le tiers des répondants (33 % dans le sondage public et 34 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont donné à cette considération une note « très élevée » ou « élevée », alors que 45 % des répondants du sondage public et 40 % des répondants du sondage de l'échantillon permanent lui ont donné une note « faible » ou « très faible ». Essentiellement, les notes étaient uniformément réparties parmi les niveaux de revenus; elles augmentaient avec l'âge des répondants et diminuaient avec le nombre de sacs déposés sur le bord de la rue.



5.2 Devrait-on payer un supplément pour les sacs d’ordures excédentaires?

Les deux tiers environ des répondants (65 % dans le sondage public et 68 % dans le sondage de l’échantillon permanent) sont d’accord pour dire que les résidents qui déposent sur le bord de la rue des sacs d’ordures excédentaires devraient payer un supplément pour les faire ramasser. Les résidents qui font partie d’un ménage de cinq personnes ou plus et ceux qui déposent sur le bord de la rue quatre sacs ou plus toutes les deux semaines sont les moins susceptibles d’être d’accord pour que les ménages paient un supplément pour le nombre de sacs excédentaires (50 % et 39 % respectivement dans le sondage public). Essentiellement, les opinions favorables seront uniformément réparties parmi l’ensemble des groupes d’âge et des niveaux de revenu, même si les répondants de 65 ans et plus et ceux qui gagnent 120 000 \$ par an ou plus sont légèrement plus favorables. Il n’y a pas de différence, parmi les opinions favorables, entre les propriétaires et les locataires ou ceux qui habitent dans des maisons unifamiliales, les habitations en rangée ou des duplex.

Figure 5 Devrait-on payer un supplément pour les sacs d’ordures excédentaires?



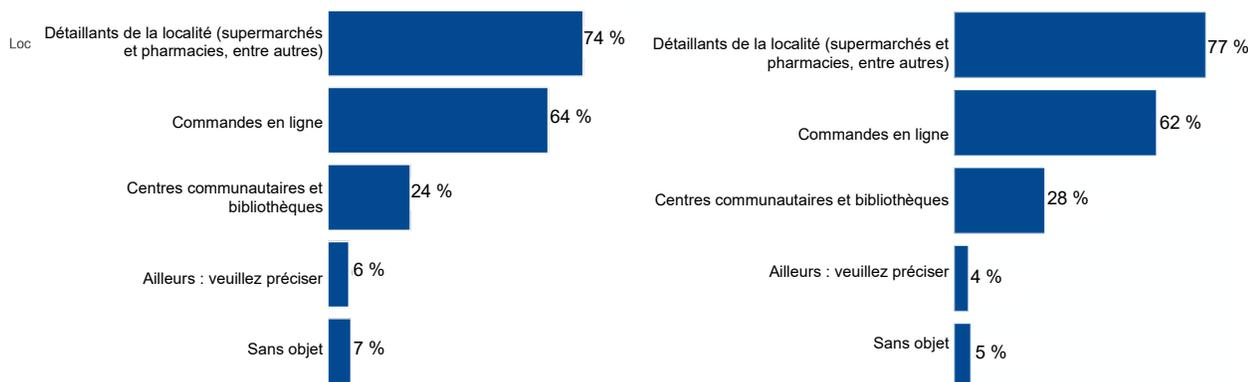
5.3 Où acheter les étiquettes

On a demandé aux répondants d’indiquer où il faudrait pouvoir acheter, pour les sacs d’ordures excédentaires, les étiquettes à apposer sur les sacs, s’ils devaient éventuellement



les acheter. On donnait aux participants l'occasion de choisir toutes les options avec lesquelles ils étaient d'accord.

Figure 6 Si vous deviez acheter des étiquettes pour les sacs d'ordures, où souhaiteriez-vous pouvoir le faire?



Les trois quarts environ (74 % dans le sondage public et 77 % dans le sondage de l'échantillon permanent) affirment qu'il faudrait pouvoir acheter les étiquettes à apposer sur les sacs à ordures dans les **commerces de détail** de la localité comme les supermarchés et les pharmacies. Cette option était la plus populaire parmi les résidents des zones urbaines, de la banlieue et des zones rurales du territoire de la Ville.

Un peu moins des deux tiers (64 % dans le sondage public et 62 % dans le sondage de l'échantillon permanent) souhaiteraient pouvoir commander les étiquettes **en ligne**. Ce sont les résidents de 25 à 34 ans (78 %), les résidents de 34 à 44 ans (75 %), les ménages qui gagnent plus de 120 000 \$ par an (76 %) et les résidents des zones urbaines (67 %) qui sont le plus favorables à cette option parmi les répondants. Ce sont les répondants de 65 ans et plus (44 %) et les résidents des zones rurales (60 %) qui le moins favorables à l'idée de les commander en ligne.

Environ le quart (24 % dans le sondage public et 28 % dans le sondage de l'échantillon permanent) des répondants affirment qu'il faudrait pouvoir acheter les étiquettes des sacs d'ordures dans **les centres communautaires et les bibliothèques**. Il s'agit d'une destination très populaire chez les répondants de moins de 25 ans (37 % dans le sondage public et 49 % dans le sondage de l'échantillon permanent), parmi ceux qui habitent dans les zones urbaines (33 % dans le sondage public et 37 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et pour les locataires (34 % dans le sondage public et 33 % dans le sondage de l'échantillon permanent); c'est aussi l'option la moins populaire chez les 65 ans et plus (16 % dans le sondage public et 18 % dans le sondage de l'échantillon permanent).



Les répondants ont fait d'autres suggestions : certains souhaitent pouvoir acheter les étiquettes dans les quincailleries, les stations d'essence, les établissements de la Ville, les magasins de dépannage ou les grandes surfaces (par exemple Costco).

5.4 Avantages

« On pourrait ainsi encourager les gens à réfléchir à la composition de leurs ordures et à faire appel à des options comme le recyclage, le bac vert et le compostage. Toutes ces mesures auraient des répercussions favorables sur l'environnement, et nous en serions tous gagnants. »
– Répondant au sondage

Les répondants au sondage ont le plus souvent fait savoir que l'option du PPFDD était facile à comprendre et qu'elle plaçait sur un pied d'égalité tous les ménages, en obligeant ceux qui produisent des déchets excédentaires à payer pour les faire ramasser. Comme l'ont fait observer certains répondants, un régime d'« utilisateur-payeur » encourage financièrement les gens à changer de comportement et permet de faire savoir que la réduction des déchets est une priorité. Ce régime pourrait même changer les habitudes de consommation, en encourageant les gens à éviter d'acheter des produits suremballés.

Le PPFDD offre aussi une certaine marge de manœuvre, en permettant aux résidents d'acheter des étiquettes supplémentaires dans les cas nécessaires pour se débarrasser des déchets excédentaires, ce qui ne coûte toutefois pas plus cher s'ils n'ont pas d'énormes quantités d'ordures à jeter. Ce programme permettrait aussi de récupérer les coûts de la collecte des ordures grâce à la vente d'étiquettes pour les sacs à ordures.

« J'ADORE l'idée d'inciter les gens à réduire les déchets et les ordures. Je crois que nous devons absolument réacheminer tous les déchets au lieu de les enfouir dans les décharges publiques, et il faut espérer que ce programme puisse motiver un plus grand nombre de résidents à se servir du bac vert et à composter. »
– Répondant au sondage

5.5 Inconvénients

Parmi les inconvénients qu'ils ont évoqués le plus souvent, les répondants s'inquiétaient que les étiquettes puissent être volées ou que les résidents qui déposent leurs sacs supplémentaires devant l'habitation d'un voisin qui en dépose un moins grand nombre ou qui placent une partie de leurs déchets dans les bacs des voisins pour éviter de payer un supplément puissent facilement court-circuiter le PPFDD. Un PPFDD, qui encouragerait le



dépôt des déchets en contravention des lois n'importe où quelqu'un pourrait se débarrasser des déchets excédentaires sans frais, que ce soit au bout d'une ruelle ou dans les centres commerciaux, les parcs, les établissements commerciaux ou les propriétés inoccupées, inquiétait aussi vivement les répondants. D'autres ont affirmé qu'ils s'inquiétaient que des résidents puissent entreposer leurs déchets excédentaires afin d'éviter de payer un supplément ou que les sacs non étiquetés qui ne sont pas ramassés restent sur le bord de la rue, ce qui créerait des problèmes sanitaires, puisque les ordures pourraient attirer en plus grand nombre les insectes, les rongeurs ou d'autres animaux.

« On se contenterait de déposer les déchets excédentaires sur le bord de la rue ou dans les bennes à rebuts commerciales.

Ce programme, qui apporterait certainement un courant de recettes supplémentaires pour la municipalité, ne changera pas considérablement le comportement des résidents, à moins de le faire appliquer rigoureusement et d'éliminer les échappatoires. »

– Répondant au sondage

Plusieurs répondants et des membres du personnel de la Ville réclamaient un PPFDD pour tenir compte de la situation des ménages plus nombreux, par exemple dans les habitations multigénérationnelles et dans les résidences des grandes familles et des personnes qui décident de vivre ensemble en raison du coût élevé du logement. D'autres ont fait savoir que le PPFDD devrait tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap ou auxquelles il faut prodiguer des soins médicaux et qui produisent un volume considérable de déchets; au moins une personne pourrait se prévaloir d'une exemption spéciale dans ces ménages, et il ne faudrait pas obliger à soumettre un billet du médecin, ce qui donnerait lieu à d'autres frais pour ces ménages. Certains participants considéraient que le PPFDD pénaliserait les ménages qui ne produisent normalement pas un fort volume de déchets, mais dont le volume pourrait quand même dépasser, parfois, la limite à respecter toutes les deux semaines (par exemple quand on réduit la taille du logement ou qu'on le rénove, ou encore pendant les congés des Fêtes).

« Cette option représenterait certainement un obstacle financier pour les personnes qui font partie de ménages à faibles revenus... En outre, elle n'aurait sans doute pas pour effet de réduire le volume de déchets produits ni d'amener les gens à changer de comportement, puisque ceux qui peuvent se permettre d'acquitter le supplément continueraient de produire des déchets excédentaires et paieraient le supplément nécessaire. »

– Répondant au sondage



Un système d'étiquettes qui encouragerait à utiliser les sacs de plastique (et les étiquettes de plastique) parmi ceux qui utilisent actuellement les bacs à ordures sans sacs inquiétait les répondants. Dans la séance de dialogue en ligne, plusieurs participants ont fait savoir qu'il leur paraissant contre-intuitif d'emballer les ordures dans des sacs en plastique supplémentaires et d'y apposer des étiquettes de plastique quand l'objectif consistait à tâcher d'éviter d'enfouir les plastiques dans les décharges publiques.

5.6 Moyens envisageables de réduire les inconvénients

De nombreux participants ont insisté sur la nécessité de mieux informer les résidents à propos des moyens de réduire et de mieux réacheminer les déchets. On a suggéré de donner, dans les écoles, de l'information aux enfants, qui pourraient ensuite ramener cette information à leurs parents et les encourager à donner l'exemple. On a également suggéré d'offrir dans différentes langues toutes les ressources en information.

5.7 Questions supplémentaires

Les séances de dialogue ont donné lieu, à propos du PPFDD, à des questions qui n'ont pas été débattues, mais auxquelles il fallait répondre, selon les répondants, avant d'adopter cette option. Les réponses à ces questions et à d'autres questions sont publiées dans le document d'accompagnement sur le site Participons Ottawa :

- Quand les étiquettes arriveront-elles à expiration? Qu'advient-il si on ne peut pas se servir de toutes les étiquettes dans une année?
- Combien coûteront les étiquettes et comment en calculera-t-on le coût?
- À quoi les sommes perçues seront-elles consacrées?
- Appliquera-t-on des taux différents pour tenir compte de la situation des familles ou de la taille des ménages?
- Y aura-t-il des frais si quelqu'un dépose ses sacs d'ordures devant l'habitation de quelqu'un d'autre sans étiquette?
- Quelles mesures prendrez-vous à l'encontre des locataires qui ne suivent pas les règles, ce qui donne lieu à des surcoûts pour les propriétaires?
- Quel plan adoptera-t-on pour les couches?
- La Ville se penchera-t-elle sur des options pour accroître les matières recyclables afin d'aider à augmenter les taux de réacheminement?
- Y a-t-il quoi que ce soit que la Ville puisse faire pour encourager les entreprises à réduire le volume de conditionnements produits?



- Comment mettra-t-on cette option en application, surtout dans les secteurs dans lesquels les déchets sont déposés dans les points de collecte communs, par exemple les immeubles d'appartements et les immeubles en copropriété?
- Qui sera responsable de l'application des règlements?
- Qui sera responsable de l'élimination des déchets déposés en contravention des lois?

5.8 Résultats des séances des groupes de discussion et des séances de dialogue

Ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion et aux séances de dialogue en ligne se sont dits inquiets de la possibilité qu'une approche partielle de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) donne lieu à des conflits entre les voisins en raison de ceux qui déposeraient plus de déchets devant les habitations des voisins ou à cause des déchets qui ne seraient pas ramassés parce qu'il n'y a pas d'étiquette sur les sacs, ce qui pourrait donner lieu à des discussions animées parmi les voisins et avec les responsables de la collecte des déchets ou les agents d'application des règlements. Ces inquiétudes ont été reprises par ceux et celles qui ont participé aux groupes de discussion et qui ont précisé qu'il se pourrait qu'il soit difficile, pour le personnel chargé de la collecte des déchets, de savoir qui est responsable des sacs d'ordures.

Ceux et celles qui ont participé aux séances de dialogue en ligne ont invité la Ville à s'assurer que la gestion des déchets solides reste prioritaire dans l'esprit des résidents en faisant connaître les succès remportés et en parlant des risques que représentent les déchets solides pour la planète et pour la santé humaine. Une personne a suggéré de mettre à l'essai cette option dans les secteurs de la Ville qui produisent le plus de déchets et de profiter des leçons apprises dans d'autres secteurs d'activité. Il faudrait cibler d'abord les autres secteurs problématiques afin de sensibiliser les résidents à cet égard.

Dans les séances de dialogue, plusieurs participants ont fait savoir qu'un PPFDD serait injuste pour les familles à faibles revenus, puisque ce programme créerait un nouvel obstacle financier pour les personnes qui n'ont peut-être pas les revenus disponibles qui leur permettraient de payer les frais de collecte des déchets supplémentaires. Plusieurs participants ont fait savoir que le PPFDD pourrait avoir pour effet de « taxer » les ménages à faibles revenus, alors que d'autres s'inquiétaient que les frais augmentent chaque année. Certains participants au sondage ont déclaré que les taxes en vigueur devraient suffire à financer les frais de la collecte des déchets ou qu'il faudrait réduire les impôts fonciers si on lance le PPFDD. Dans les séances de dialogue, certains participants ont fait savoir qu'il faudrait mieux préciser l'utilisation que l'on ferait des frais perçus dans le cadre du PPFDD et que les fonds devraient continuer d'être consacrés au système de collecte des déchets.



Dans les séances de dialogue en ligne, nombreux sont les participants qui ont fait savoir qu'il faudrait pouvoir facilement se procurer les étiquettes et qu'on devrait offrir de l'aide à ceux et celles qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des étiquettes supplémentaires. On était très favorable à la suggestion selon laquelle il faudrait offrir gratuitement de six à huit étiquettes supplémentaires dont on pourrait se servir chaque fois qu'on en a besoin durant l'année afin d'éviter d'embêter ceux qui font déjà ce qu'il faut en réduisant le volume de déchets qu'ils produisent, mais qui ont parfois des sacs excédentaires à faire ramasser. On a fait d'autres suggestions, qui consistent par exemple à permettre aux résidents de reporter l'utilisation de leurs étiquettes (de sorte que s'ils ne déposent qu'un sac dans une semaine, ils peuvent en déposer trois dans une autre semaine) et à consentir une baisse de taxes à la fin de l'année pour toutes les étiquettes inutilisées.

Ceux et celles qui ont participé au groupe de discussion du Conseil canadien pour les aveugles (CCA) ont fait observer que toutes les étiquettes devraient intégrer des fonctions accessibles comme le braille ou les gros caractères, pour que les personnes aveugles ou malvoyantes puissent s'en servir.

On a aussi demandé que les étiquettes puissent correspondre à une adresse précise afin d'éviter qu'on puisse les voler, en imposant de fortes pénalités pour le dépôt des déchets en contravention des lois et en encourageant les entreprises à reprendre le mobilier réutilisable ou les articles encombrants.

Lorsqu'il a été question de l'incidence potentielle d'un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD), certains participants ont fait savoir que ce PPFDD n'encouragerait pas les changements de comportement, puisque rien n'inciterait les gens qui ne peuvent pas se permettre de payer un supplément à réacheminer leurs déchets. Dans les quartiers aisés, les résidents pourraient déposer sur le bord de la rue autant de sacs d'ordures qu'ils le voudraient parce qu'ils ne seraient pas dissuadés par un prix de 3 \$ l'étiquette, ce qui a amené certains participants à réclamer que le prix de l'étiquette tienne compte des revenus de certains ménages. D'autres ont suggéré que le prix de l'étiquette devrait être plus élevé pour chaque ménage, sans égard aux revenus, afin de mieux promouvoir les changements de comportement; dans les séances de dialogue, un participant a fait savoir que le coût devrait constituer un facteur mineur, puisque l'objectif premier devrait consister à protéger l'environnement et à réduire les déchets.

6 Limites fermes fixées pour les articles à déposer

Cette option permettrait de réduire le nombre de sacs d'ordures que les résidents seraient autorisés à déposer sur le bord de la rue; tous les sacs en sus de la limite admise ne seraient

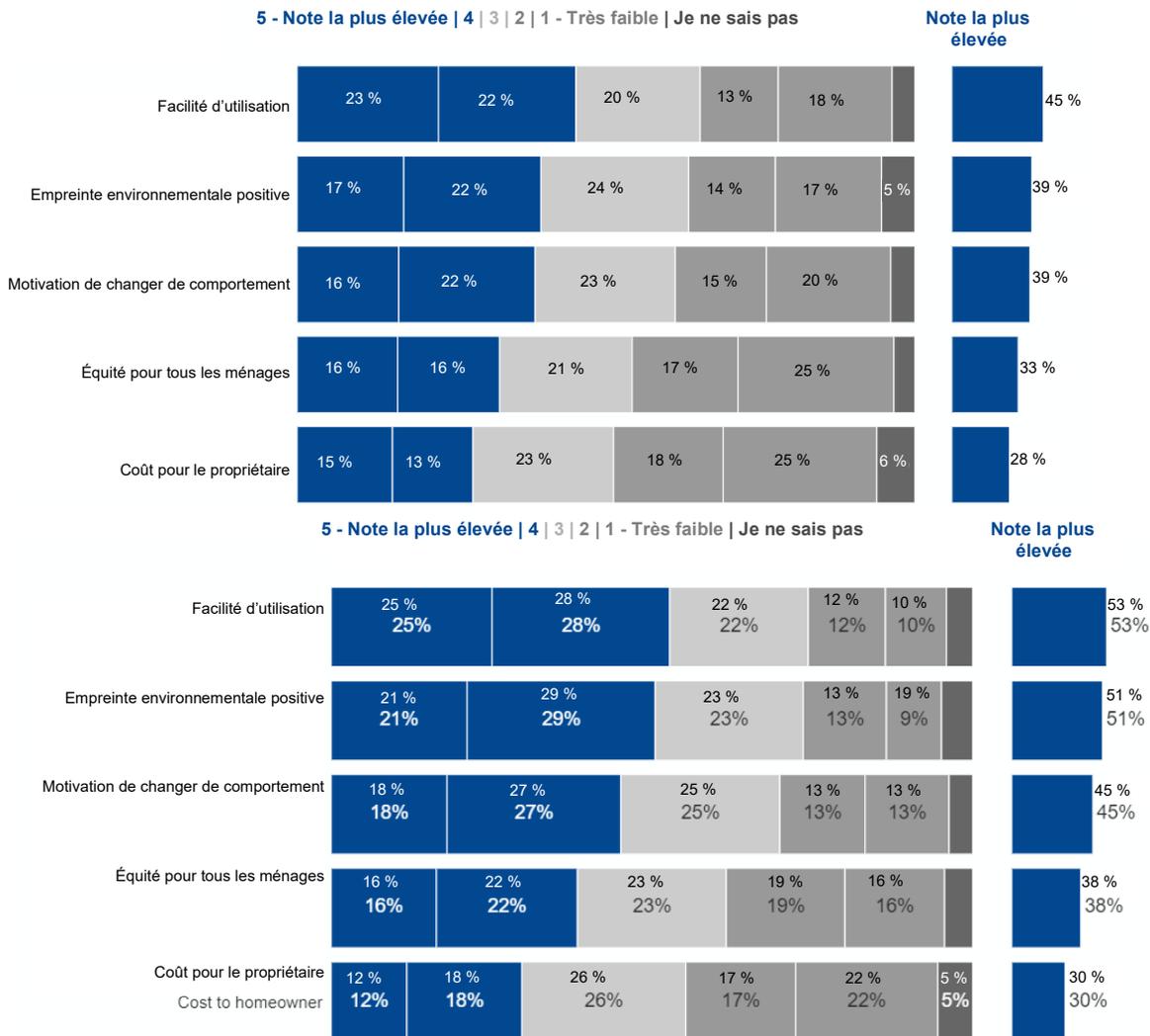


Plan directeur des déchets solides

pas ramassés. On a fait savoir aux répondants que cette option s’inspire de la politique existante de la Ville, et qu’elle permet de réduire la limite actuelle de six articles dans chaque cycle de collecte, ce qui pourrait toutefois donner lieu à des difficultés pour certains résidents aux prises avec des déchets excédentaires qu’on ne peut pas éviter, qu’on ne peut pas donner pour s’en servir à nouveau ou qu’on ne peut pas réacheminer.

6.1 Notation des considérations

Figure 7 En tenant compte du nombre d’articles correspondant à la limite réduite, quelle note donneriez-vous dans l’ensemble aux catégories suivantes





Environ la moitié des répondants (45 % dans le sondage public et 53 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont très bien noté cette option parce qu'elle est **facile à utiliser**. Si les réponses étaient généralement uniformes parmi l'ensemble des groupes démographiques, la note augmentait pour les ménages dont les revenus annuels sont supérieurs et diminuait pour les répondants qui sortent plus de sacs toutes les deux semaines. Les moins de 25 ans et, parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, ceux qui habitent dans des maisons unifamiliales et qui font partie de ménages nombreux qui ont aussi mieux noté la facilité d'utilisation de cette option.

Un peu plus de la moitié des répondants au sondage de l'échantillon permanent (51 %) ont aussi très bien noté les **retombées positives de cette option sur l'environnement**; toutefois, seulement 39 % des répondants dans le sondage public ont donné à cette considération une note élevée. À nouveau, les notes sont généralement uniformes parmi l'ensemble des groupes démographiques, mais augmentent pour passer à 43 % parmi les répondants de moins de 25 ans et de 65 ans et plus. À la différence des notes attribuées pour la facilité d'utilisation de l'option, on ne relève pas de différence importante dans les notes en fonction des niveaux de revenus des ménages.

Environ deux répondants sur cinq dans le sondage public (39 %) ont bien noté la réduction de la limite ferme fixée pour les articles à déposer parce qu'elle permet de **motiver les gens à changer de comportement** (soit la même note que celle qu'ils ont attribuée pour les retombées positives sur l'environnement), en particulier parmi les 25 à 34 ans (42 %), les personnes qui habitent dans des foyers de groupes (57 %) et celles qui vivent dans les zones urbaines (42 %). Dans le sondage de l'échantillon permanent, les répondants ont donné à cette considération une note légèrement supérieure (45 %), en particulier les moins de 25 ans (55 %) et les personnes qui habitent dans les zones urbaines (54 %) et dans les appartements (51 %). Dans le sondage de l'échantillon permanent, les répondants qui habitent dans les zones rurales (37 %) et les 65 ans et plus (40 %) ont attribué à cette considération une note légèrement inférieure.

À peu près le tiers des répondants (33 % dans le sondage public et 38 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont très bien noté la considération de **l'équité pour l'ensemble des ménages** de cette option. Parmi les répondants au sondage public, les personnes qui habitent dans les maisons de chambres (36 %) et dans les appartements (36 %) ont donné à cette considération une meilleure note que celle attribuée par ceux qui habitent dans les foyers de groupe (8 %). Les notes étaient assez uniformément réparties parmi les propriétaires (34 %) et les locataires (33 %). Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, les personnes qui habitent dans les maisons unifamiliales (42 %) et les propriétaires (41 %) ont donné à cette considération une meilleure note que celle attribuée par les locataires (32 %). La



note attribuée à l'équité baisse en fonction du nombre de sacs que les répondants sortent toutes les deux semaines dans le sondage public comme dans le sondage de l'échantillon permanent.

Dans les deux sondages, les répondants qui ont moins bien noté le **coût pour le propriétaire** ont été plus nombreux que ceux qui ont mieux noté cette considération : 39 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent l'ont moins bien notée alors que 30 % l'ont très bien notée; parmi les répondants au sondage, 43 % l'ont moins bien notée et 28 % l'ont bien notée. La différence est très prononcée parmi les répondants au sondage de moins de 25 ans (54 % contre 21 %) et ceux qui font partie de ménages de trois personnes (46 % contre 26 %). On n'a pas relevé de différence importante dans la notation du coût pour le propriétaire d'après les revenus des ménages ou le statut de propriétaire.

6.2 Avantages

Les répondants étaient d'avis qu'il s'agissait de l'option la plus facile à expliquer et qu'elle permettait de traiter tout le monde sur un pied d'égalité, de sorte que personne ne pouvait s'en affranchir en payant des frais. Cette option n'impose pas non plus de supplément de frais aux résidents; il s'agit donc d'une option équitable pour les ménages à revenus faibles, et elle est plus facile à mettre en œuvre parce que les résidents n'ont pas à se procurer des étiquettes ou à s'en servir.

**« Il s'agit d'une option plus équitable parce qu'il n'y a pas de frais pour qui que ce soit. »
– Répondant au sondage**

Les limites fermes fixées pour les articles à déposer étaient considérées comme un moyen d'encourager le recyclage et le compostage, puisque les résidents devront penser à ce qu'ils jettent à intervalles réguliers et à ce qu'ils pourraient réacheminer, notamment en donnant des articles ou en les remettant en état. Ces limites encourageraient aussi les résidents à acheter des articles moins lourds en conditionnement, ce qui générerait moins de déchets et ce qui permettrait de livrer moins d'articles dans la décharge contrôlée.

Ces limites offrent d'autres avantages, en permettant plus facilement à la Ville de planifier la collecte des déchets, puisque le volume d'ordures serait plus prévisible et qu'il ne serait pas nécessaire de ramasser autant d'articles encombrants que les sofas et les matelas.



6.3 Inconvénients

Un répondant au sondage a fait observer qu'il n'y aurait pas d'avantages importants si le nombre d'articles permis était trop élevé, alors qu'un autre répondant au sondage a déclaré que cette option ne réduirait pas le volume de déchets non recyclables.

« Rien n'empêchera les gens... de déposer leurs déchets excédentaires dans les bacs de leurs voisins, ce qui ne serait pas équitable pour ces derniers. Avons-nous besoin de ces guerres de déchets dans les quartiers? »
– Répondant au sondage

D'autres répondants ont affirmé qu'il serait trop facile de court-circuiter les limites puisque les résidents pourraient demander à des voisins qui ont moins d'articles à jeter de les autoriser à déposer les articles supplémentaires devant leur habitation ou simplement les déposer devant l'habitation d'un voisin ou dans les parcs, les centres commerciaux, les ruelles ou les fossés. Dans les zones rurales, les répondants étaient particulièrement inquiets du dépôt des déchets en contravention des lois en raison des incidences défavorables de cette pratique sur l'agriculture et sur la faune.

« Des gens se déplaceraient en voiture la nuit et jetteraient leurs déchets n'importe où. »
– Participant dans les séances de dialogue

Certains répondants au sondage ont affirmé que la réduction des limites dans le nombre d'articles à déposer serait inéquitable pour les ménages nombreux et pour ceux qui ont des invités, puisqu'ils produiraient plus de déchets que la moyenne. D'autres ont affirmé que cette option serait inéquitable pour les résidents qui n'ont pas de moyens de transport pour livrer les articles dans la décharge contrôlée du chemin Trail et qu'elle pénaliserait démesurément les résidents à revenus faibles qui ne peuvent pas se permettre de louer un véhicule pour le faire. Un répondant au sondage a fait savoir que ce sont les ménages les plus vulnérables qui seraient le plus fortement pénalisés, dont ceux qui ont des revenus moindres et les personnes qui ont des problèmes de santé et qui génèrent ainsi un fort volume de déchets. Plusieurs commentaires déposés par courriel et communiqués par téléphone font écho à ce sentiment et évoquent les incidences de cette approche sur les ménages qui regroupent plusieurs familles.

« Enfin, dans ces options, on semble supposer qu'il y a un ménage ou une famille par habitation, ce qui n'est pas toujours le cas. Les gens louent des chambres dans leurs habitations (par exemple à des étudiants), hébergent des invités qui font partie de la famille élargie, accueillent des familles de personnes âgées et louent leurs sous-sols. Il serait compliqué d'imposer une limite fixe dans ces cas, puisque les gens gèrent leurs



propres déchets lorsqu'ils cohabitent et qu'il ne serait pas équitable d'attribuer aux cochambreurs la responsabilité des déchets de quelqu'un d'autre. »
– **Commentaire transmis par courriel**

Les répondants ont également fait savoir qu'ils s'inquiétaient de la hausse éventuelle des coûts de cette option, puisqu'il faudrait que les agents d'application des règlements mènent une intervention supplémentaire. D'autres répondants étaient d'avis que les résidents tâcheraient d'utiliser de plus gros sacs pour réduire le nombre d'articles et respecter la limite admise et que les articles excédentaires non ramassés resteraient sur le bord de la rue ou seraient entreposés pour le prochain cycle de collecte, ce qui donnerait lieu à des problèmes d'insectes, de rongeurs et d'animaux, surtout dans les zones rurales.

6.4 Moyens possibles de réduire les inconvénients

Dans les séances de dialogue, comme pour l'option du PPFDD, de nombreux répondants ont fait savoir qu'il serait important de donner aux résidents de l'information sur les moyens de réduire, de réutiliser et de recycler ou de convertir les articles qui seraient normalement jetés aux ordures. Un répondant au sondage a pour sa part déclaré que l'application des règlements municipaux serait une considération essentielle, puisque de nombreux résidents ne respectent pas les limites actuelles fixées pour le nombre d'articles à déposer et qu'ils ne sont pas pénalisés à cet égard.

Les répondants ont réclamé un programme d'information à plusieurs volets afin d'informer les résidents à propos du recyclage et des organismes à but non lucratif d'Ottawa qui peuvent convertir le mobilier et d'autres articles afin de leur donner un deuxième souffle. Ils ont suggéré de prévoir une journée ou deux par an au cours desquelles les résidents pourraient déposer sur le bord de la rue les articles supplémentaires à ramasser, par exemple durant le nettoyage du printemps, en plus de rétablir les jours de collecte spéciaux pour les articles encombrants. On a aussi suggéré de prévoir des « jours don-débarras » durant l'année et de consentir une exemption exceptionnelle aux ménages qui font des travaux de rénovation ou dont les habitations ont été inondées.

« À l'heure où nous continuons de promouvoir l'urbanisation, très peu d'immeubles d'appartements et d'immeubles en copropriété sont dotés de programmes de bac vert ou de recyclage en bonne et due forme. Prioriser les solutions à adopter pour résoudre ces problèmes permettrait d'accomplir d'énormes progrès dans la réduction des déchets. »
– **Répondant au sondage**



Plusieurs répondants ont fait savoir que si on retient cette solution, la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer devrait être adoptée peu à peu, en échelonnant sur différentes phases la réduction de ces limites. Un participant a suggéré de fixer des limites pour ce qui est du nombre d'articles au niveau des quartiers d'après le volume moyen de déchets ramassés dans ces quartiers. Un autre a fait savoir qu'il faudrait mieux insister pour que les entreprises réduisent le volume de déchets qu'elles produisent.

6.5 Questions supplémentaires

- Qu'entend-on par « article »?
- Que fait-on quand il y a plus de déchets (par exemple à cause de travaux de rénovation)?
- Quelles mesures prendra-t-on pour appliquer cette option dans les habitations multifamiliales (par exemple dans les immeubles en copropriété)?
- Qu'advierait-il des articles excédentaires qui ne seraient pas ramassés quand on ne sait pas vraiment à qui ils appartiennent (par exemple dans les habitations en rangée ou dans les immeubles en copropriété)?
- A-t-on prévu des bacs plus gros pour le recyclage?

6.6 Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne

Dans les séances de dialogue, les participants ont fait savoir que la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer constituerait l'option la moins souple et serait trop punitive pour les résidents en leur imposant des limites rigoureuses pour le nombre d'articles à déposer. De même, dans les groupes de discussion, plusieurs participants ont précisé que cette approche pourrait imposer le plus de difficultés aux résidents qui ne peuvent pas avoir accès à la décharge contrôlée du chemin Trail pour jeter les déchets supplémentaires (parce qu'ils n'ont pas de voiture ou qu'ils ne peuvent pas se permettre de payer les frais d'enfouissement).

Par contre, dans les séances de dialogue en ligne, plusieurs participants ont fait savoir qu'ils préféreraient cette option, qui n'encouragerait pas ceux et celles qui déposent moins d'articles toutes les deux semaines à changer de comportement ou à réacheminer plus de déchets. Dans les séances de dialogue, certains participants ont fait savoir que cette solution serait plus esthétique et qu'elle favoriserait la mobilité les jours de collecte, puisque les rues seraient plus propres et que les trottoirs et le bord des rues seraient moins encombrés.



Dans les séances de dialogue, un participant a fait savoir que la Ville devrait « dans l'ordre, informer, mobiliser et mettre en application les règlements » en envisageant de recourir à cette option. De même, dans les groupes de discussion, les participants ne savaient pas vraiment comment on pourrait appliquer cette option aux immeubles à logements multiples, lorsque les résidents empilent souvent leurs déchets.

Si les participants s'inquiétaient de la possibilité que cette option amène les résidents à déposer des déchets en contravention des lois, au moins un participant aux séances de dialogue était toutefois sceptique à propos du volume de déchets déposé en contravention des lois, en faisant observer que si les résidents pouvaient affirmer qu'ils jetteraient ailleurs leurs déchets excédentaires, la plupart ne le feraient effectivement pas.

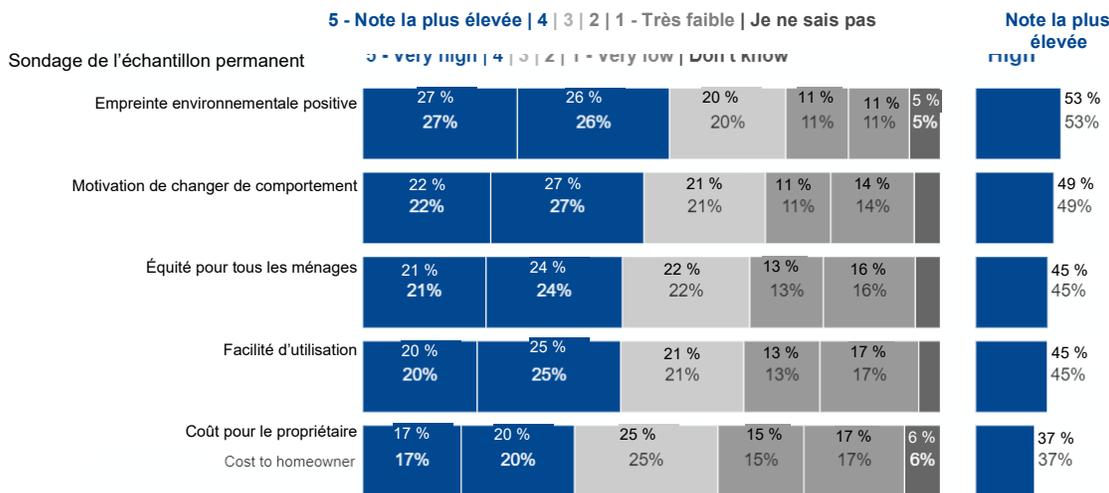
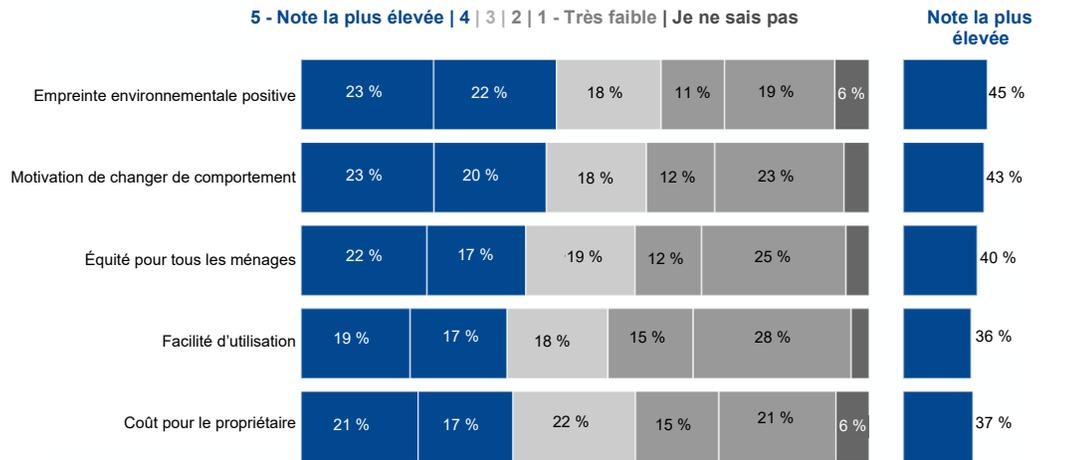
7 Sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques

Dans cette option, les ménages feraient appel à des sacs transparents pour jeter leurs déchets et ne pourraient pas déposer dans ces sacs les matières recyclables, ni les déchets alimentaires ou organiques. On a fait savoir aux répondants que cette option encourage fortement le tri en bonne et due forme des déchets parce que les préposés à la collecte des ordures pourraient ainsi voir le contenu des sacs transparents, ce qui pourrait toutefois donner lieu à des incidences sur la protection de la vie privée si d'autres ont accès aux déchets des ménages.



7.1 Notation des considérations

Figure 8 Quelle note donneriez-vous dans l'ensemble des catégories suivantes, aux sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer certains articles recyclables et certaines matières organiques



Environ la moitié des répondants au sondage (45 % dans le sondage public et 53 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont attribué une note élevée aux **retombées positives sur l'environnement** de cette option. Dans les deux sondages, environ les deux tiers des locataires (59 % dans le sondage public et 65 % dans le sondage de l'échantillon permanent)



Plan directeur des déchets solides

et les répondants de moins de 25 ans (65 % dans le sondage public et 62 % dans le sondage de l'échantillon) ont attribué à cette considération une note « très élevée » ou « élevée ». Par contre, le tiers seulement environ (37 %) des répondants dans les zones rurales et 41 % des répondants dans les zones urbaines ont fait de même dans chaque sondage.

La capacité de cette option à **motiver les résidents à changer de comportement** est la considération la mieux notée ensuite dans les deux sondages : 43 % des répondants au sondage public et 49 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont attribué à cette option des notes « très élevées » ou « élevées ». Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, cette option a été la mieux notée parmi ceux qui ont moins de 25 ans (58 %) et ceux qui habitent dans les zones urbaines (56 %) et a été la moins bien notée parmi les répondants dans les zones rurales (37 %).

Deux répondants sur cinq (40 %) dans le sondage public et un peu plus de répondants dans le sondage de l'échantillon permanent (45 %) ont attribué une note élevée à **l'équité pour tous les ménages** des sacs transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques. Les répondants de moins de 25 ans (56 % dans le sondage public et 55 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient plus susceptibles d'attribuer une note élevée à cette considération; la note a tendance à baisser avec l'âge des répondants. Seulement 30 % des répondants au sondage public et qui sont en situation de handicap ont attribué à cette considération une note élevée, alors que 48 % y ont attribué une note faible.

Un peu plus du tiers (36 %) des répondants au sondage public ont attribué une note élevée à la **facilité d'utilisation** des sacs transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques, ce qui est inférieur au nombre de répondants au sondage de l'échantillon permanent (45 %) qui ont très bien noté cette considération. Les moins de 25 ans (58 % dans le sondage public et 52 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les locataires (47 % dans le sondage public et 51 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont attribué à cette considération une note plus positive que dans l'ensemble, alors que près de la moitié (47 %) des répondants au sondage de l'échantillon permanent et la moitié des répondants au sondage (50 %) dans les zones rurales ont attribué à cette considération une note « faible » ou « très faible ».

Un peu plus du tiers (37 %) des répondants au sondage public et au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir que le **coût de cette option pour le propriétaire** était une considération importante. Cette notation était assez uniforme parmi les groupes démographiques, même s'il était un peu plus probable que les répondants au sondage de l'échantillon permanent de 25 à 44 ans (42 %) et que ceux et celles qui habitent dans les



zones rurales (40 %), de même que les répondants au sondage public en situation de handicap (41 %) soient de cet avis.

7.2 Protection de la vie privée

Un peu plus de la moitié (55 %) des répondants au sondage public et à peine moins de la moitié (48 %) des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils étaient « très inquiets » ou « inquiets » des incidences de l'utilisation des sacs à ordures transparents sur la protection de la vie privée, alors que le tiers (32 % dans le sondage public et 33 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont fait savoir qu'ils n'étaient « pas très inquiets » ou qu'ils n'étaient « pas inquiets ». Ces chiffres sont assez uniformes parmi l'ensemble des groupes démographiques, notamment dans la répartition entre les hommes et les femmes, même si les répondants de moins de 25 ans (37 % dans le sondage public et 40 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les locataires (44 % dans le sondage public et 42 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient moins susceptibles d'affirmer qu'ils avaient des inquiétudes, dans cette option, pour la protection de la vie privée.

« Je ne vois pas vraiment de motifs de s'inquiéter (de la protection de la vie privée). ... Je m'attendrais à ce que le sac soit déposé dans un bac, ce qui est moins inquiétant pour la protection de la vie privée, sauf pour les entrepreneurs. ... Quant au contenu privé..., il faudrait le déchiqueter ou le déposer dans un sac opaque qu'on aurait déjà placé dans un sac d'ordures. »
– Répondant au sondage

Plus de la moitié des répondants (54 % dans le sondage public et 51 % dans le sondage de l'échantillon permanent) sont d'avis que les résidents devraient avoir droit à un sac opaque³, alors que le quart environ (24 % dans le sondage public et 29 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ne sont pas favorables à l'utilisation du sac opaque et qu'environ un répondant sur cinq (22 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent) affirme qu'il ne sait pas s'il fallait autoriser un sac opaque. Les femmes étaient plus susceptibles d'être favorables à l'utilisation du sac opaque (57 % dans le sondage public et 58 % dans le sondage de l'échantillon permanent) que les hommes (50 % dans le sondage public et 48 % dans le sondage de l'échantillon permanent). Parmi les répondants au sondage, ce sont les ménages de cinq résidents ou plus (57 % dans le sondage public et 58 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus favorables au sac opaque, alors que les résidents des zones urbaines (51,69 %) y sont le moins favorables. Parmi les répondants au

³ Soit un petit sac opaque à l'intérieur du sac d'ordures transparent, soit un petit sac noir indépendant.



sondage de l'échantillon permanent, ce sont les ménages de cinq résidents ou plus (58 %) qui sont le plus favorables au sac opaque, et ce sont les résidents des zones rurales (41 %) qui y sont le moins favorables. Les répondants ont fait état de certains types de déchets et produits (dont les documents personnels et les produits d'incontinence) qui sont particulièrement inquiétants en ce qui a trait à la protection de la vie privée. Toutefois, certains répondants ont reconnu qu'il pourrait y avoir des moyens de répondre aux inquiétudes sur la protection des renseignements personnels, par exemple en utilisant les sacs d'ordures existants.

« Les sacs transparents vont-ils toujours dans les poubelles? On pourrait ainsi réduire des inquiétudes sur la protection des renseignements personnels.

– Répondant au sondage

7.3 Avantages

Les répondants ont fait savoir que cette option est la seule qui permettrait de s'assurer qu'il y a un tri complet des déchets, puisque les préposés à la collecte des ordures seront ainsi en mesure de voir ce qu'il y a dans les sacs d'ordures. Ils étaient d'avis qu'on encouragerait ainsi fortement le recyclage et le compostage, ainsi que le réacheminement du plus fort volume possible de matières recyclables et de matières organiques, ce qui serait préférable pour l'environnement. Cette option permettrait aussi de rehausser la sécurité des préposés à la collecte des déchets, qui pourraient ainsi savoir s'il y a des articles dangereux dans les sacs transparents.

« Je dirais que c'est une obligation, ne serait-ce que pour la sécurité des préposés à la collecte des déchets. »

– Répondant au sondage

Les répondants considéraient aussi qu'il s'agissait de l'option la plus juste et la plus abordable et que c'était un choix plus judicieux pour les familles à faibles revenus, qui n'auraient pas de frais à payer si les déchets n'étaient pas bien triés ni d'inconvénients, hormis le fait que les sacs ne seraient pas ramassés.

7.4 Inconvénients

De nombreux répondants ont fait savoir que la protection de la vie privée constitue le principal inconvénient de cette option. Certains ont parlé d'une invasion de la protection de la vie privée, alors que d'autres s'inquiétaient que l'on puisse voir qu'on jette des articles personnels comme des produits d'hygiène féminine et des déchets médicaux. Un répondant croyait qu'un petit sac



préposés à la collecte des déchets allaient être cohérentes ou différentes pour chaque préposé. De même, ce point a été signalé par les travailleurs de la Ville, qui ont fait valoir que cette approche pourrait donner lieu à beaucoup plus de travail pour le personnel responsable de la collecte des déchets.

« Les préposés à la collecte des déchets ont-ils le temps de bien évaluer le contenu des sacs? Si un article “interdit” est déposé par mégarde dans un sac et que ce sac n’est pas ramassé, qu’est-ce que le propriétaire est-il censé faire pendant deux semaines avec le reste des déchets? On ne peut pas dire que ce soit la meilleure option. »
– Répondant au sondage

Certains ont fait savoir que cette option paraissait avoir pour objectif de décourager les gens de faire ce qu’il fallait, mais se demandaient si la pression du groupe allait permettre d’atteindre cet objectif. D’autres ont fait savoir que les résidents cacheront ce qu’ils voudront bien cacher dans un sac transparent ou qu’ils déposeront des matières recyclables ou organiques dans le sac opaque, ce qui contredit l’objectif de cette option. On s’inquiétait aussi des objets pointus qui seraient cachés dans le sac transparent, ce qui serait inquiétant pour la sécurité des préposés à la collecte des déchets. Un participant a fait savoir que cette option ne permettrait pas de promouvoir le principe du bon voisinage.

« Il ne devrait pas s’agir de la première étape – c’est trop radical. »
– Participant dans les séances de dialogue

7.5 Moyens possibles de réduire les inconvénients

Comme dans les deux options précédentes, les répondants ont fait savoir qu’il faudrait mener une campagne d’information concertée, pour informer les résidents sur les mesures à prendre et sur ce qu’ils peuvent déposer dans chaque sac, en plus de faire connaître clairement les avantages des sacs à ordures transparents pour que cette option soit plus attrayante. Les résidents devraient aussi connaître les raisons pour lesquelles les sacs transparents ne seraient pas ramassés, pour qu’ils puissent savoir ce qu’il ne faut pas déposer dans les sacs d’ordures, en plus de mieux les informer sur les moyens de réacheminer les déchets. Un participant a suggéré d’ajouter cette information dans les factures d’impôts fonciers et dans les relevés portant sur les autres services de la Ville.

On a aussi fait savoir que le prix des sacs transparents ne devrait pas dépasser ce que les résidents veulent ou peuvent payer et que les sacs devraient être assez résistants pour éviter que les rongeurs et d’autres animaux les percent. Un répondant au sondage a suggéré



d'augmenter la fréquence de la collecte des matières recyclables, puisque ce volet de la collecte comprendrait plus d'articles.

7.6 Questions supplémentaires

- Fixera-t-on une limite pour le nombre de sacs transparents?
- Y aura-t-il un modèle de sac transparent en particulier?
- Peut-on mettre au point un sac transparent biodégradable?
- Quelle serait la taille des sacs transparents?
- Quelle serait la taille d'un sac opaque?
- Les résidents devront-ils acheter les sacs auprès de la Ville?
- La Ville pourrait-elle commencer par offrir les sacs afin d'assurer la transition si elle retient cette option? (6)
- Les résidents devront-ils cesser de déposer les petits sacs de plastique dans les bacs et jeter toutes leurs ordures dans les sacs transparents?
- Comment les résidents connaîtront-ils les articles qu'ils ne peuvent pas déposer dans leurs sacs à ordures? Apposera-t-on des messages sur les sacs?
- Quelles seront les pénalités si les règlements ne sont pas respectés?
- Comment appliquera-t-on les règlements dans les secteurs dans lesquels les déchets sont déposés dans les points de collecte communs, par exemple les immeubles d'appartements et les immeubles en copropriété?
- Comment les autres municipalités ont-elles géré la transition? (Par exemple, Markham et Halifax ont peu à peu mis en œuvre cette option.)
- Quelles difficultés les autres municipalités doivent-elles surmonter dans un programme de sacs transparents et comment s'y prennent-elles?

7.7 Résultats des groupes de discussion et des séances de dialogue en ligne

Les participants aux groupes de discussion et aux séances de dialogue en ligne ont fait état d'un certain nombre de difficultés dans l'approche du sac transparent.

Un participant aux séances de dialogue était d'avis que cette option inciterait moins les résidents à réacheminer les déchets, puisque les préposés à la collecte devront avoir le temps de bien inspecter les sacs et de les emporter; un autre était d'avis que la Ville devrait embaucher plus de préposés à la collecte, en répercutant les frais de personnel sur les résidents.



Un participant aux séances de dialogue a déclaré qu'il pourrait aussi y avoir des problèmes de sécurité et a donné l'exemple de quelqu'un qui pourrait voir, dans votre sac, que vous prévoyez de partir en vacances et que vous vous absentez. D'autres participants se sont dits inquiets de savoir que les sacs à ordures transparents encourageraient la « fouille des poubelles » et qu'ils pourraient être déchirés par ceux qui veulent en extraire des articles pour les emporter.

Il a aussi été beaucoup question de l'esthétique de cette option : plusieurs participants aux séances de dialogue ont fait savoir que les sacs transparents auraient l'air « malpropres » sur la rue et qu'ils ne souhaitaient pas voir les ordures des autres.

Certains ont fait savoir que cette option impose trop de travail aux préposés à la collecte des déchets, qui s'acquittent déjà d'une tâche difficile. De même, plusieurs participants aux groupes de discussion ont fait savoir que l'approche du sac transparent serait difficile d'application pour ceux qui ont du mal à trier leurs déchets. En outre, certains participants ne savaient pas vraiment si le personnel chargé de la collecte des déchets allait avoir le temps ou la formation qui lui permettrait de repérer les articles interdits.

8 Matières interdites dans le cadre du PPFDD et réduction de la limite fixée pour les déchets

On a ensuite demandé aux répondants au sondage⁴ de penser à un regroupement des options qui permettraient d'interdire les matières recyclables et les matières organiques dans le courant des déchets de concert avec le programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) et la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer.

Dans l'ensemble, on n'était pas aussi favorable à ce regroupement d'options par rapport à l'une quelconque des trois options précédentes. Un peu plus du tiers des répondants au sondage (36 % dans le sondage public et 40 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont répondu « oui » ou « absolument » quand on leur a demandé s'ils étaient favorables au regroupement des options, contre 45 % des répondants dans le sondage public et à peu près la moitié des répondants au sondage de l'échantillon permanent, qui étaient d'accord avec

⁴ Il n'a pas été question de cette option combinée dans les séances de dialogue.



chacune des précédentes options individuelles.⁵ Ce sont les moins de 25 ans (46 % dans le sondage public et 49 % dans le sondage de l'échantillon permanent), les locataires (46 % dans le sondage public et 45 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les résidents des zones urbaines (45 % dans le sondage public et 47 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui étaient le plus favorables à ce regroupement d'options, alors que ce sont les personnes en situation de handicap (29 % dans le sondage public) et les résidents des zones rurales (51 % dans le sondage public et 44 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui y étaient le plus opposés. Ceux qui gagnaient plus cher y étaient plus favorables, alors que les plus âgés et ceux qui jetaient plus d'articles toutes les deux semaines étaient moins favorables à l'idée.

8.1 Avantages

Un répondant au sondage a déclaré que ce regroupement d'options était le système le plus souple, opinion reprise par les répondants au sondage qui voyaient d'un bon œil l'approche mixte dans la réduction des déchets, dont le PPFDD, ce qui permet aux résidents de jeter parfois plus de déchets que d'habitude. D'autres répondants au sondage ont fait savoir que cette option serait préférable pour l'environnement, puisqu'elle motiverait les résidents à consommer moins, à réduire le volume de déchets qu'ils produisent et à recycler davantage. Dans cette option, on était aussi favorable à l'absence de sacs à ordures transparents comme moyen de protéger la vie privée.

« Donner un prix aux déchets que nous produisons est une excellente idée. Je crois qu'une partie de la responsabilité doit aussi revenir au secteur manufacturier. Les entreprises devraient payer des frais si elles utilisent des conditionnements qu'on ne peut pas recycler ni composter. ... Si les résidents continuent d'acheter des articles qui ne sont pas écobienveillants, les efforts de la Ville dans le réacheminement des déchets n'auront pas d'impact. »
– Répondant au sondage

8.2 Inconvénients

Plusieurs répondants ont affirmé que ce regroupement d'options était trop compliqué et déroutant, et qu'il permettait difficilement aux résidents d'en comprendre les rouages, puisque

⁵ 49 % des répondants au sondage de l'échantillon permanent ont fait savoir qu'ils étaient d'accord avec l'option du PPFDD et 53 % étaient favorables à chacune des options prévues pour la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer et pour les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer certains articles.

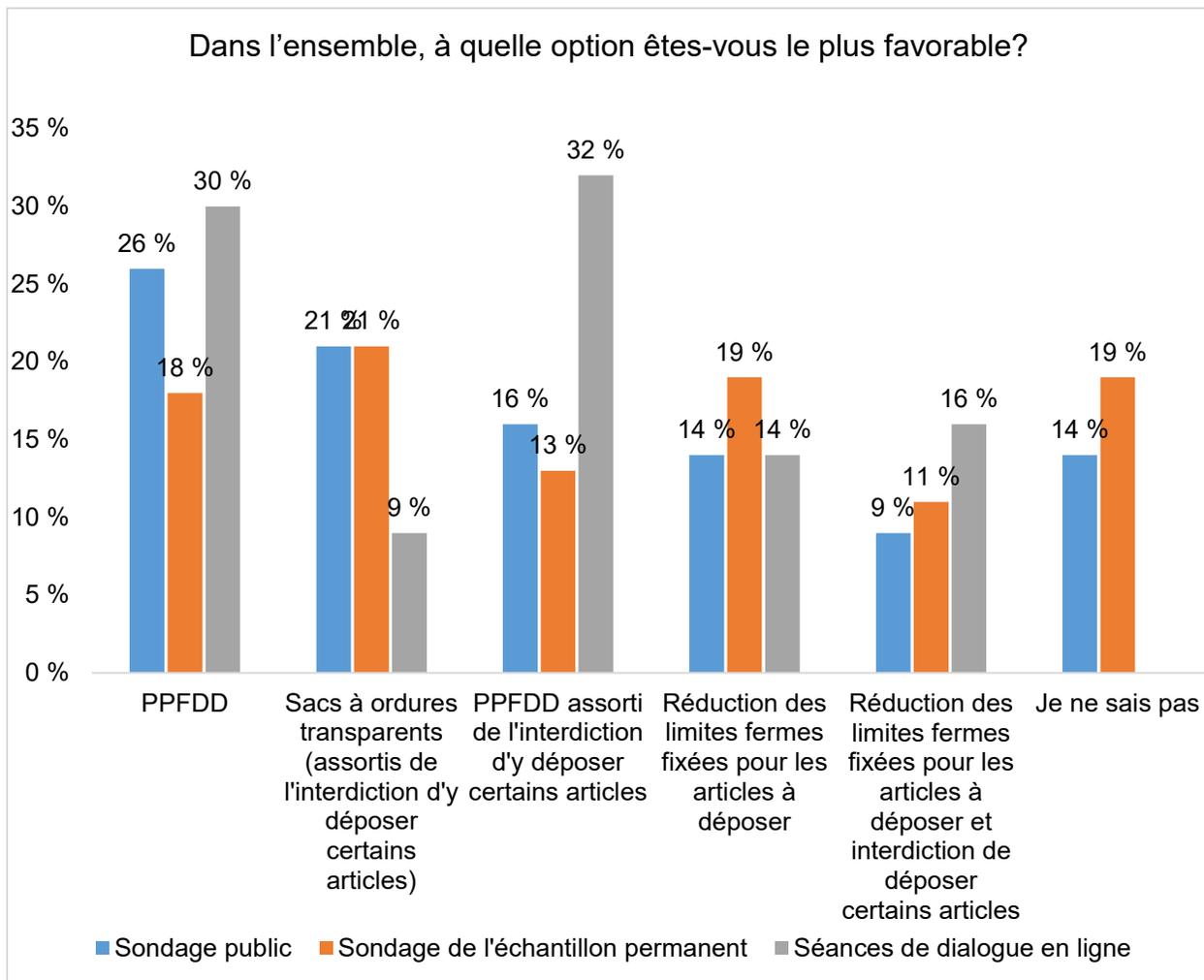


9 Sélection dans l'ensemble

Après avoir discuté de chacune des nouvelles options proposées pour les services, on a demandé aux répondants au sondage et aux séances de dialogues d'indiquer l'option qu'ils privilégiaient et le niveau de services de collecte des déchets solides que la Ville devrait assurer.

9.1 Option privilégiée

Figure 9 Dans l'ensemble, à quelle option êtes-vous le plus favorable?



Dans l'ensemble, le programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) est l'option que préfèrent le plus les répondants au sondage public (26 %); or, il s'agit de la



troisième option en importance pour les répondants au sondage de l'échantillon permanent (18 %) et la deuxième option pour ceux qui ont participé aux séances de dialogue (30 %). Il s'agit aussi de l'option privilégiée pour les répondants des zones rurales (29 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent⁶), les personnes qui habitent dans les habitations en rangée, les duplex et les triplex (24 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent⁷), ceux dont l'âge est compris entre 25 et 44 ans (24 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les ménages dont les revenus varient entre 70 000 \$ et 119 999 \$ par an (26 % dans le sondage public et 21 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

Parmi les répondants au sondage qui indiquent qu'ils ne font pas appel à intervalles réguliers à un programme de collecte des matières organiques ou de recyclage de la Ville, l'option privilégiée est différente entre les répondants au sondage public et les répondants au sondage de l'échantillon permanent. L'option des sacs à ordures transparents est celle que préfèrent les répondants au sondage de l'échantillon permanent qui ne font pas appel aux programmes de réacheminement des déchets (30 % des répondants), alors que le PPFDD est l'option que préfèrent les répondants au sondage public (22 % des répondants ne font pas appel aux programmes de recyclage ou au Programme de bac vert). Vingt-huit pour cent des répondants au sondage de l'échantillon permanent et 48 % des répondants au sondage public ont fait savoir qu'ils ne savaient pas quelle option ils privilégiaient.

Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, 21 % préféraient l'option des **sacs à ordures transparents (assortis de l'interdiction d'y déposer certains articles)** par rapport aux quatre options. Il s'agit de la deuxième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (20 %) et de la dernière option dans l'ordre des préférences pour les participants aux séances de dialogue (9 %). Il s'agissait aussi de l'option que privilégient les locataires (31 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les résidents des zones urbaines (25 % dans le sondage public et 24 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

« Je crois que les sacs transparents sont le moyen le plus efficace de changer les comportements afin d'encourager les résidents à se servir du bac vert et des bacs de recyclage. »

– Répondant au sondage

⁶ Option liée à la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer.

⁷ Option liée à la réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer.



Parmi les participants aux séances de dialogue, 32 % inscrivent au sommet de leur liste le **PPFDD (assorti de l'interdiction d'y déposer certains articles)**; or, il s'agissait de la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (14 %) et de la quatrième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage de l'échantillon permanent (13 %).

« Le PPFDD constitue une option qui permet aux ménages de mieux tenir compte du volume de déchets qu'ils produisent et d'envisager d'autres options (ou de payer un supplément). »

– Répondant au sondage

La **réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer** constituait la deuxième option, dans l'ordre des préférences, parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent (19 %); il s'agissait de la quatrième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (14 %) et pour les participants aux séances de dialogue (14 %).

« La réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer assortie de l'interdiction d'y déposer certains articles et l'utilisation du sac transparent constituerait l'option que je privilégie pour protéger le mieux possible l'environnement. »

– Répondant au sondage

Parmi les répondants au sondage public (8 %) et les répondants au sondage (11 %), la dernière option dans l'ordre des préférences était celle de la **réduction des limites fermes fixées pour les articles à déposer (assorties d'une interdiction d'y déposer certains articles)**; il s'agissait toutefois de la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les participants aux séances de dialogue (18 %). Presque tous les groupes démographiques des deux sondages ont classé cette option en dernier parmi les options présentées.

Environ un répondant au sondage sur cinq (18 % dans le sondage public et 19 % dans le sondage de l'échantillon permanent) a fait savoir qu'il ne savait pas quelle option il privilégiait; ce sont les répondants des zones rurales (23 % dans le sondage public et 27 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les 65 ans et plus (23 % dans le sondage public et 25 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus incertains; ce sont les moins de 25 ans (8 % dans le sondage public et 10 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins incertains. Pour les répondants qui font partie de ménages nombreux (cinq personnes ou plus), nombreux sont ceux (24 %) qui ont répondu qu'ils ne le savaient pas. (Viennent ensuite les options du PPFDD et des sacs de plastique transparents [assorties de l'interdiction d'y déposer certains articles]).



Les nombreux répondants au sondage qui ont fait savoir qu'ils ne le savaient pas ont répondu ainsi parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec les options présentées.

« Aucune de ces réponses. Je souhaiterais qu'il y ait plus d'options, puisque celles qui sont présentées sont toutes fausses et que les citoyens sont maintenant prêts à payer plus. »

– Répondant au sondage

Certains répondants étaient d'avis que la Ville ne tenait pas compte des besoins des familles nombreuses, des résidents des zones rurales, ni des ménages à faibles revenus dans son éventail d'options.

« Toutes les options auront pour effet d'augmenter les déchets déposés en contravention des lois dans les zones rurales. Où la Ville croit-elle que les déchets seront livrés quand les résidents qui vivent de revenus fixes n'ont pas les moyens de payer ou refusent de payer? »

– Répondant au sondage

Presque tous les groupes démographiques qui ont participé aux deux sondages ont fait savoir que les **retombées positives sur l'environnement** ou la **facilité d'utilisation** étaient le facteur le plus important qui influençait le choix de l'option privilégiée, alors que le **coût pour le propriétaire** était le facteur le moins important.

« Il est très probable que cette option permette de changer les comportements. Or, je reste inquiet des mesures qui permettront d'encourager l'utilisation des plastiques pour résoudre le problème des déchets. Il faut que les sacs soient faciles à acheter et qu'ils soient offerts au même prix que les sacs opaques équivalents. Il ne devrait pas être nécessaire de déposer dans des sacs les articles hors gabarit et certains petits articles libres à la condition qu'ils soient rangés proprement dans le bac à ordures ou sur le bord de la rue pour être ramassés. »

– Répondant au sondage

9.2 Limite privilégiée pour les déchets déposés sur le bord de la rue

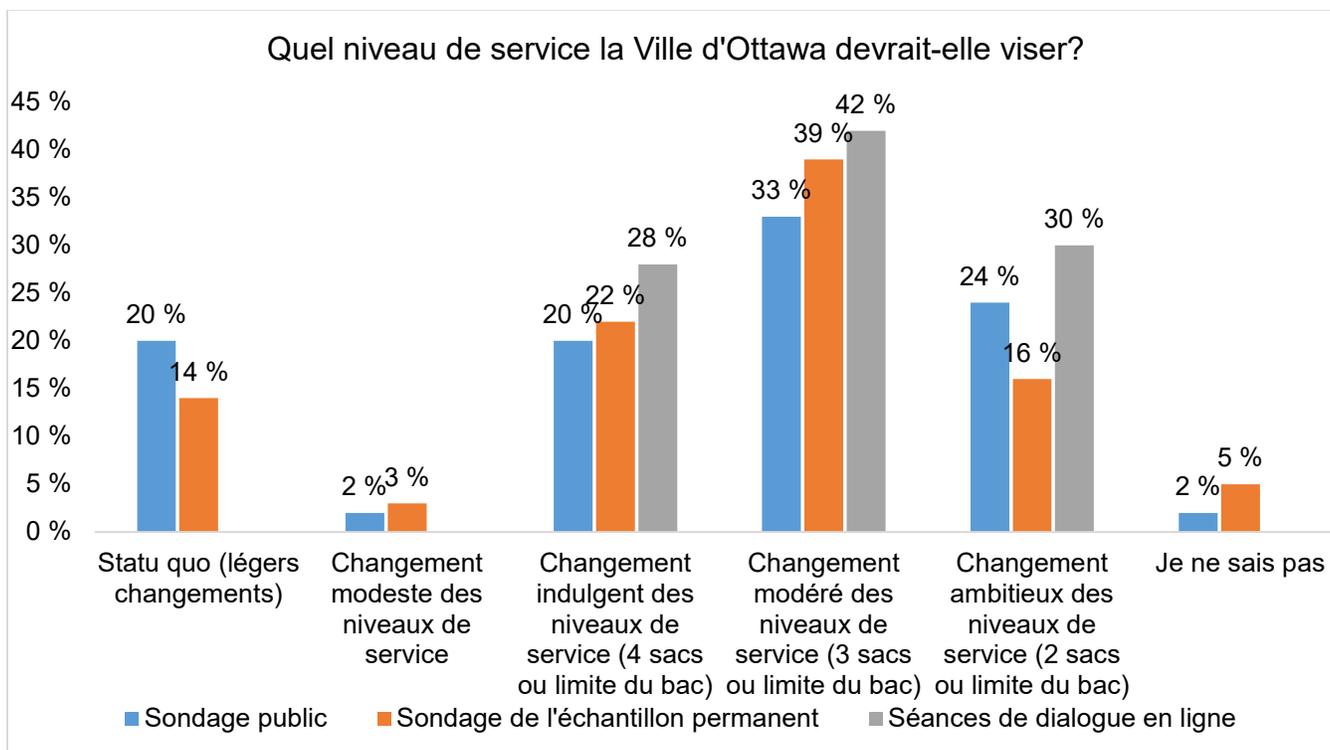
On a demandé aux répondants de faire un choix parmi cinq options pour savoir s'il fallait modifier les limites fixées pour les déchets déposés sur le bord de la rue ou pour connaître les moyens de le faire :

- statu quo (six articles dans chaque période de collecte);
- niveau de service faible;



Plan directeur des déchets solides

- changement indulgent (quatre articles dans chaque période de collecte);
- changement modéré (trois articles dans chaque période de collecte);
- changement ambitieux (deux articles dans chaque période de collecte).



« Une limite du nombre de sacs ne serait efficace que si on avait accès à des options d'élimination écobienveillantes ET qu'on imposait l'interdiction de déposer certains articles dans les bacs. Si on met en œuvre l'ensemble de ces mesures, je crois que le résultat sera positif. »
– Répondant au sondage

Dans l'ensemble, la plupart des répondants au sondage (79 %) étaient favorables à un changement dans le niveau de service actuel (qui est de six sacs ou qui correspond à la limite du bac actuellement).

Dans l'ensemble, un **changement modéré** des niveaux de service constitue le premier choix des répondants au sondage et des participants aux séances de dialogue, qui sont d'accord pour réduire le nombre d'articles et le porter de six à trois dans chaque période de collecte. Il s'agissait du premier choix pour le tiers (33 %) des répondants au sondage public et d'environ deux répondants sur cinq dans le sondage de l'échantillon permanent (39 %) et d'autant de participants dans les séances de dialogue (42 %). Il s'agissait aussi du premier choix pour les



répondants des zones rurales et de la banlieue, de même que pour ceux qui font partie de ménages de trois personnes ou moins, dans l'ensemble du sondage public et du sondage de l'échantillon permanent.

Un **changement ambitieux** des niveaux de service (pour passer de six à deux articles à jeter dans chaque période de collecte) était le deuxième choix, dans l'ensemble, pour les répondants au sondage public (24 %) et les participants aux séances de dialogue (30 %), ainsi que le troisième choix des répondants au sondage de l'échantillon permanent (16 %). Les résidents qui jettent un article toutes les deux semaines étaient le plus susceptibles de choisir cette option dans les niveaux de service (43 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent), et ceux qui jettent trois articles (9 % dans le sondage public et 7 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ou quatre (4 % dans le sondage public et 5 % dans le sondage de l'échantillon permanent) toutes les deux semaines étaient le moins susceptibles de préférer ce changement dans le niveau de service. Pour les répondants des zones urbaines qui ont répondu au sondage public, il s'agissait surtout du premier choix (33 %).

Les répondants au sondage de l'échantillon permanent ont choisi un **changement indulgent** des niveaux de service (pour passer de six à quatre articles dans chaque période de collecte); il s'agissait de la deuxième option dans l'ordre de leurs préférences; or, il s'agissait aussi de la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (20 %⁸) et pour les participants aux séances de dialogue (28 %).

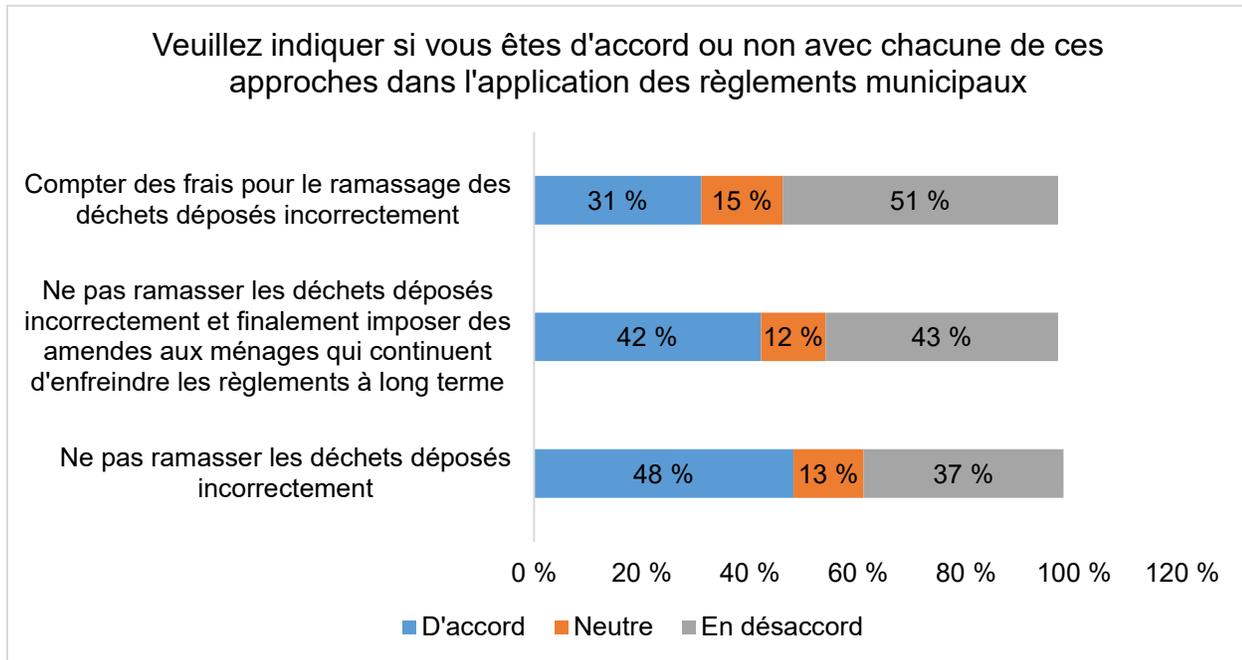
Le maintien du **statu quo**, soit six articles dans chaque période de collecte, était la troisième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage public (20 %⁹); or, il s'agissait seulement de la quatrième option, dans l'ordre des préférences, pour les répondants au sondage de l'échantillon permanent (14 %). Aucun des participants aux séances de dialogue ne préférait cette option. Un **léger** changement des niveaux de service constituait la dernière option dans l'ordre des préférences pour l'ensemble des groupes démographiques dans les deux sondages et n'était pas une option privilégiée parmi les participants aux séances de dialogue. Toutefois, près de la moitié (49 %) des répondants au sondage public ont fait savoir qu'il s'agissait de l'option qu'ils préféraient. Il s'agissait aussi de l'option privilégiée pour les ménages de cinq personnes ou plus (29 %).

⁸ Pourcentage lié à ceux qui préféraient le statu quo (six articles dans chaque période de collecte).

⁹ Pourcentage lié à ceux qui préféraient un changement indulgent dans les niveaux de service (pour passer de six à quatre articles dans chaque période de collecte).



Figure 11 Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec chacune de ces approches dans l'application des règlements municipaux si des ménages continuent de ne pas déposer correctement les déchets sur le bord des rues.



Environ la moitié des répondants aux deux sondages (48 % dans le sondage public et 51 % dans le sondage de l'échantillon permanent) sont d'accord pour dire que la Ville **ne devrait pas ramasser les déchets déposés incorrectement**. Même si cette option est celle que privilégient les répondants au sondage public et au sondage de l'échantillon permanent, le tiers environ (37 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ne sont pas d'accord. Ce sont les moins de 25 ans (55 % dans le sondage public et 62 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus d'accord, et ce sont les 65 ans et plus (42 % dans le sondage public et 44 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins d'accord. Le niveau d'adhésion à cette mesure d'application des règlements augmente avec les revenus et diminue plus on dépose d'articles toutes les deux semaines. Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, on ne relève pas de différence significative entre les propriétaires et les locataires, ni parmi les résidents des zones urbaines, de la banlieue ou des zones rurales.

On est un peu moins d'accord (42 % dans le sondage public et 46 % dans le sondage de l'échantillon permanent) pour dire que la Ville **ne devrait pas ramasser les déchets déposés incorrectement et devrait finalement imposer des amendes si on continue d'enfreindre les règlements à long terme**. Le désaccord sur cette mesure d'application des règlements



augmente légèrement (43 % dans le sondage public et 33 % dans le sondage de l'échantillon permanent) par rapport à la mesure précédente. Ce sont les répondants des zones urbaines (49 % dans le sondage public et 53 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus d'accord avec cette mesure, et ce sont les répondants des zones rurales (35 % dans le sondage public et dans le sondage de l'échantillon permanent) et les personnes qui font partie de ménages de cinq résidents ou plus (36 % dans le sondage public et dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins d'accord. À nouveau, on ne relève pas de différence importante entre les répondants au sondage de l'échantillon permanent qui sont propriétaires ou locataires; toutefois, plus les répondants au sondage déposent d'articles toutes les deux semaines, moins ils sont d'accord avec cette mesure.

« Il faut s'assurer que le prix des étiquettes est très raisonnable. Les amendes imposées pour les cas de non-conformité devraient faire partie d'un barème mobile, établi d'après le nombre de sacs supplémentaires et le nombre de fois qu'un ménage dépasse la limite acceptable. »
– Répondant au sondage

Moins de deux répondants sur cinq (31 % dans le sondage public et 38 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient d'accord pour dire que la Ville devrait **compter des frais pour le ramassage des déchets déposés incorrectement**. Plus de la moitié (51 %) des répondants au sondage public et environ deux répondants sur cinq dans le sondage de l'échantillon permanent (38 %) n'étaient pas d'accord avec cette mesure d'application des règlements. Ce sont les personnes qui habitent dans des appartements (44 % dans le sondage public et 40 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et dans les zones urbaines (36 % dans le sondage public et 42 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le plus d'accord avec cette mesure; ce sont les répondants des zones rurales (24 % dans le sondage public et 30 % dans le sondage de l'échantillon permanent) qui sont le moins d'accord avec cette mesure. Parmi les répondants au sondage de l'échantillon permanent, les locataires sont un peu plus d'accord avec cette mesure (41 %) que les propriétaires (37 %). Plus les répondants au sondage sortent d'articles toutes les deux semaines, moins ils sont d'accord avec cette mesure.

« L'information est plus efficace que l'application des règlements; il faudrait donc mettre au point une campagne d'information afin d'aider les résidents à prendre conscience des problèmes. Il faudrait donner des avertissements aux résidents qui ne respectent pas les règlements, puis prévoir la visite d'un agent avant de compter des frais. »
– Répondant au sondage



Voici les autres approches dont ont fait état les répondants au sondage pour ce qui est de l'information et de l'application des règlements :

- Étiquettes ou documents d'information quand les déchets ne sont pas ramassés ou qu'on refuse de le faire.
- Campagne élargie d'information et de sensibilisation à propos des options.
- Mieux informer et sensibiliser à propos de l'impact des ordures et des déchets sur l'environnement naturel, notamment en faisant appel à des documents multilingues et accessibles.
- Amélioration des ressources existantes de la Ville (par exemple le Navigateur de déchets).
- Efforts ciblés de sensibilisation des enfants et des jeunes.
- Politique de deux « prises » ou trois, selon laquelle les ménages ne pourraient pas faire ramasser leurs déchets s'ils continuent de les déposer incorrectement sur le bord de la rue.
- Récompenser ou féliciter les ménages qui déposent moins de déchets sur le bord de la rue.
- Prévoir un délai de grâce pour que les résidents s'habituent à la nouvelle politique.

11 Incidences et risques

À la fin du sondage, on a posé aux répondants des questions sur les risques qui les inquiétaient le plus, en leur demandant si les changements proposés devaient être apportés aux services de réacheminement des déchets de la Ville.

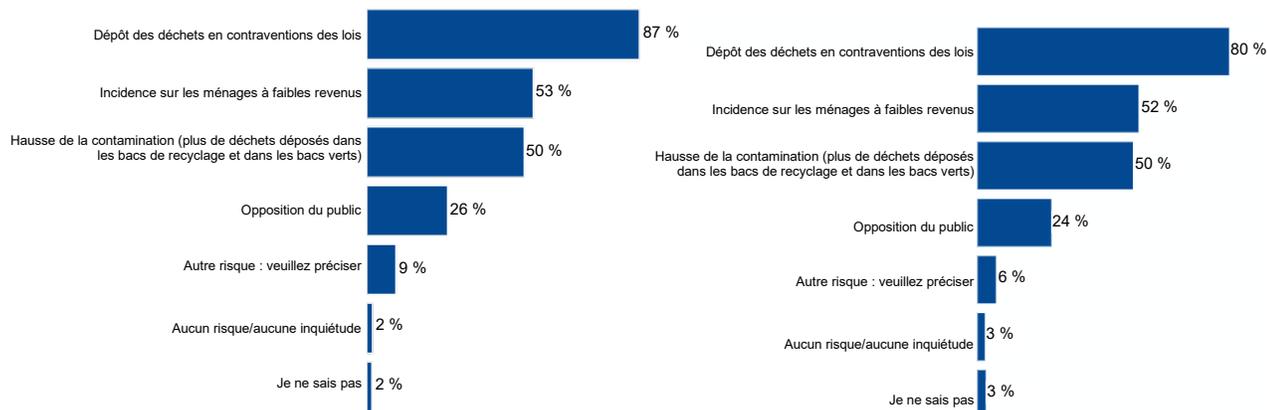
11.1 Risques

Figure 12 Dans tous les changements apportés aux politiques ou aux niveaux de service, nous devons tenir compte des incidences et des risques. Nous décrivons ci-après certains risques associés aux options proposées pour le réacheminement des déchets déposés sur le bord de la rue. Quels sont ceux qui vous inquiètent le plus?



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides



Le **dépôt des déchets encombrants en contravention des lois** est le premier risque dont ont fait état au moins quatre répondants sur cinq (87 % dans le sondage public et 80 % dans le sondage de l'échantillon permanent). Les répondants des zones rurales (91 % dans le sondage public et 87 % dans le sondage de l'échantillon permanent), les personnes de 65 ans et plus (90 % dans le sondage public et 87 % dans le sondage de l'échantillon permanent) et les 45 à 65 ans (90 % dans le sondage public et 85 % dans le sondage de l'échantillon permanent) ont en particulier fait état de ce risque. Les propriétaires (88 % dans le sondage public et 83 % dans le sondage de l'échantillon permanent) étaient plus susceptibles de parler de ce risque que les locataires (80 % dans le sondage public et 75 % dans le sondage de l'échantillon permanent); or, nous n'avons pas relevé de différence significative d'après le nombre d'articles que les répondants déposent toutes les deux semaines sur le bord de la rue.

L'**incidence sur les ménages à faibles revenus** (53 % dans le sondage public et 52 % dans le sondage de l'échantillon permanent) est le deuxième risque dont il a été le plus question dans les changements proposés. Il a plus été question de ce risque parmi ceux qui gagnent moins de 20 000 \$ par an (77 % dans le sondage public), les moins de 25 ans (71 % du sondage public et 73 % du sondage de l'échantillon permanent), les locataires (69 % du sondage public et 60 % du sondage de l'échantillon permanent) et les personnes qui vivent dans des appartements (66 % du sondage public et 63 % du sondage de l'échantillon permanent). Plus les répondants sortent d'articles toutes les deux semaines, plus ce risque est évoqué.

Le risque de **contamination accrue** (plus de déchets déposés dans les bacs à recyclage et les bacs verts), dont ont fait état la moitié de tous les répondants (50 % dans le sondage public et 50 % dans le sondage de l'échantillon permanent), suit de près l'incidence sur les ménages à faibles revenus. Ces pourcentages sont essentiellement uniformes dans l'ensemble des groupes démographiques, sans égard au nombre d'articles que les répondants déposent toutes les deux semaines; les pourcentages sont toutefois légèrement inférieurs parmi les



répondants des zones rurales (44 % dans le sondage public et 45 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

L'**opposition du public** aux changements proposés a été évoquée comme risque potentiel par le quart environ des répondants (26 % dans le sondage public et 24 % dans le sondage de l'échantillon permanent). Ces pourcentages sont essentiellement les mêmes parmi tous les groupes démographiques; toutefois, plus les répondants sortent d'articles toutes les deux semaines, plus ces pourcentages augmentent.

Le risque d'infestation par les rongeurs, l'incidence sur le domaine agricole, les frais pour les propriétaires, l'incidence sur les familles et les ménages plus nombreux et le potentiel d'incidence négative sur les personnes en situation de handicap et sur les personnes âgées font partie des autres risques dont ont fait état les répondants au sondage.

Presque personne (2 % dans le sondage public et 3 % dans le sondage de l'échantillon permanent) n'a fait savoir qu'elle ne s'inquiétait pas des risques correspondant aux changements proposés ou ne savait pas quels pourraient être les risques (2 % dans le sondage public et 3 % dans le sondage de l'échantillon permanent).

11.2 **Quelles mesures pourrait-on prendre pour éviter que certains de ces risques se produisent?**

Outre les nombreuses suggestions déjà exprimées quand il a été question des options proposées pour les services, les répondants au sondage ont aussi émis des idées plus générales sur les mesures que l'on pourrait adopter afin de prévenir les risques potentiels des changements dans les services, en commençant par une vigoureuse campagne d'information et de sensibilisation afin de faire connaître aux résidents les changements à apporter et leur raison d'être.

« Il faut donner de l'information aux propriétaires et les inciter à s'assurer que leurs locataires sont au courant et sont en mesure de participer. »
– Répondant au sondage

Voici les autres suggestions qui ont été faites :

- S'assurer que le nouveau programme est facile à utiliser et qu'il prévoit une longue période de transition.
- Tenir compte de la taille des ménages en fixant les limites dans le nombre d'articles à déposer.
- Fournir aux résidents des bacs à ordures prêtés par la Ville, au lieu de les obliger à utiliser des sacs de plastique.



Plan directeur des déchets solides

- Fournir de plus gros bacs pour le recyclage et le compostage.
- Subventionner le coût pour les ménages à faibles revenus.
- Offrir des mesures d'incitation comme des crédits d'impôt pour les ménages qui réduisent leurs déchets.
- Étendre le programme de recyclage afin de traiter plus d'articles.
- Offrir la collecte en bordure de rue des petits électroménagers et de la ferraille.
- Faciliter l'élimination des déchets dangereux.
- Décourager les entreprises et les sociétés d'utiliser les plastiques à usage unique ou de suremballer leurs produits.
- Apprendre à partir de l'expérience des municipalités qui ont fait appel à des programmes comparables de collecte des déchets.
- Prévoir plus d'occasions d'éliminer les gros articles encombrants.
- Prévoir une exception pour les résidents des zones rurales et pour les agriculteurs.
- Tenir compte de l'incidence environnementale des options retenues.
- S'assurer d'informer les résidents et de leur faire connaître l'option retenue avant de la déployer.
- Tenir compte des situations exceptionnelles (par exemple les déménagements et Noël) dans lesquelles les gens génèrent plus de déchets.
- Tenir les entreprises et les établissements commerciaux responsables des déchets qu'ils produisent.
- Tenir compte de l'incidence de la COVID-19 sur les ménages et sur les habitudes de recyclage ou de gaspillage.
- Surveiller les zones communes dans lesquelles on peut déposer des déchets en contravention des lois.

Dans ces sondages, nous avons reçu un nombre considérable de commentaires sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides et sur d'autres programmes de gestion des déchets :

- Faire un tour d'horizon des options, dont l'incinération.
- Recommencer à ramasser les déchets chaque semaine.
- Mettre le bac vert à la disposition des résidents des immeubles à logements multiples.
- Obliger les producteurs et les fabricants à apporter des changements à la conception et au conditionnement de leurs produits afin de réduire les déchets.
- Prioriser les efforts consacrés aux entreprises pour les amener à réacheminer plus de déchets et à acheter des produits qui sont recyclables.



Tous les commentaires ont été consignés par écrit. Il sera question de certains de ces commentaires dans la série de consultations 2 sur le PDGDS, qui devrait se dérouler au début de 2022.

11.3 Consultation des gestionnaires immobiliers et des propriétaires d'immeubles

Les changements apportés aux politiques auront des incidences sur les immeubles locatifs et les immeubles à logements multiples dans lesquels on assure la collecte des déchets en bordure de la rue. Nous avons communiqué par courriel avec plus de 60 gestionnaires immobiliers et avec les propriétaires d'immeubles qui pourraient être touchés, et parmi eux, quatre groupes nous ont adressé des commentaires par courriel et deux ont communiqué avec nous par téléphone. La majorité des répondants s'inquiétaient d'avoir à gérer les locataires et les déchets résiduels à traiter. On s'inquiétait aussi de l'information à donner aux locataires et du déroulement des mesures d'application des règlements dans les points de collecte communs. Si on devait modifier la limite fixée pour le nombre de sacs, on a aussi évoqué la possibilité que les voisins déposent leurs déchets en contravention dans ces points de collecte communs. Les groupes qui ont fait des commentaires n'ont pas sélectionné catégoriquement l'option qu'ils retiendraient.

11.4 Commentaires du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le PDGDS de la Ville d'Ottawa est doté d'un groupe de consultation des intervenants (GCI), constitué de résidents et d'intervenants qui sont invités à en faire partie, qui représentent la collectivité, qui nouent des partenariats, qui réfléchissent aux inquiétudes, qui sont des experts de la question, qui collaborent à l'échange des connaissances et qui analysent les différents groupes démographiques. On a invité tous les membres du GCI à participer au sondage public et aux séances de dialogue en ligne. Nous avons fait suivre les premiers commentaires de ces tactiques au GCI pour savoir si on avait omis les grandes considérations de chacune des options. Les organismes suivants nous ont adressé d'autres commentaires :

- l'Eastern Ontario Landlord's Organization (EOLO);
- les Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES);
- EnviroCentre;
- Logement communautaire d'Ottawa.

L'EOLO, qui préconise que la Ville continue de travailler en collaboration avec les propriétaires d'Ottawa qui pourraient être assujettis à la nouvelle politique sur la collecte des déchets en bordure de rue, afin de savoir si on peut adopter des solutions pour réduire le fardeau imposé



aux propriétaires dans le cas des locataires qui ne se conforment pas aux règlements, nous a adressé de nombreux commentaires. Logement communautaire d'Ottawa a exposé des inquiétudes à propos des incidences financières que pourraient avoir toutes les options sur ses locataires qui seraient soumis à l'option retenue dans le cadre de la politique. Les CAFES et EnviroCentre ont tous deux fait part des problèmes d'équité parmi les familles à faibles revenus dans l'étude d'un programme partiel de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD) et encouragent à tenir compte, dans l'option recommandée, des commentaires du public, ainsi que des données à propos de l'incidence estimative sur l'élimination des déchets, sur leur taux de réacheminement et sur la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. Nous avons fait suivre à la Ville les commentaires sur l'importance de l'information éducative à présenter dans d'autres langues que le français et l'anglais afin d'encourager la participation des Néo-Canadiens et de ceux dont la première langue n'est ni le français ni l'anglais. Les CAFES s'inquiétaient qu'une limite de trois sacs d'ordures ne permette pas à la Ville d'accomplir des progrès assez rapidement pour réaliser la vision du Plan directeur de la gestion des déchets solides en raison du fait que 81 % des répondants déposent déjà trois sacs ou moins toutes les deux semaines. On a également signalé que les options proposées obligeront à changer les comportements et à trier les déchets afin de les réduire et de les réacheminer.

11.5 Commentaires du personnel des Services des déchets solides

Nous avons demandé au personnel des Services des déchets solides de faire des commentaires opérationnels sur les options envisagées. Nous avons réuni les commentaires du personnel dans des sondages imprimés, dans des séances de dialogue en ligne, dans des entretiens individuels et dans des courriels. Si la Ville devait recommander un PPFDD, le personnel recommande d'étiqueter tous les sacs et d'attribuer aux ménages un nombre désigné d'étiquettes gratuites chaque année, en leur demandant d'acheter des étiquettes pour tous les articles en sus de la limite fixée. Ainsi, le personnel chargé de la collecte des déchets saurait ce qu'il faut ramasser, surtout dans les propriétés dans lesquelles il y a des logements secondaires. Le personnel a fait savoir que l'option correspondant aux limites fermes pour le nombre d'articles se rapprochait le mieux du système en vigueur à l'heure actuelle; on a aussi fait savoir qu'il serait difficile d'appliquer cette option dans la collecte des ordures dans les points de collecte communs. Comme l'a fait savoir le public dans ses commentaires, le personnel reconnaissait que cette option pourrait aussi comporter des difficultés pour ceux qui ont des déchets inévitables et qui n'ont pas de moyens de transport pour livrer les déchets excédentaires dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Les sacs à ordures transparents assortis de l'interdiction d'y déposer des articles recyclables et des déchets organiques permettraient de réacheminer le plus fort volume de déchets, puisqu'il serait difficile de cacher



les articles interdits dans les sacs transparents, même si cette solution donnait lieu à des difficultés opérationnelles parce que le personnel chargé de la collecte des déchets devrait alors inspecter les sacs d'ordures avant de les ramasser. Un programme dans lequel on se servirait de sacs à ordures transparents augmenterait la sécurité des préposés à la collecte des déchets, qui pourraient ainsi repérer dans les sacs les articles potentiellement dangereux. On a aussi demandé au personnel quelle devrait être la limite pour ce qui est du nombre de sacs : la plupart des employés sondés ont sélectionné trois sacs toutes les deux semaines; viennent ensuite ceux qui ont sélectionné quatre sacs, et enfin, deux sacs toutes les deux semaines. De nombreux membres du personnel de la Ville ont reconnu qu'une réduction graduelle de la limite quant au nombre de sacs permettrait de réduire les difficultés dans la collecte et de favoriser le changement de comportement parmi les résidents.

12 Conclusion

Les résultats du sondage public et du sondage de l'échantillon permanent ainsi que des séances de dialogue laissent entendre que les répondants n'expriment pas clairement de préférence pour l'une quelconque des trois options proposées pour les services de collecte des déchets. Parmi les répondants au sondage public, le PPFDD a été l'option la plus souvent retenue (26 %), alors que les répondants au sondage de l'échantillon permanent ont le plus souvent sélectionné les sacs à ordures transparents (21 %) et que les participants aux séances de dialogue privilégiaient le PPFDD assorti de l'interdiction de déposer des articles recyclables et des déchets organiques.

Même s'il n'y avait pas de consensus clair, plusieurs grandes considérations se sont fait jour :

- Les répondants nous ont dit qu'ils souhaitaient un système facile à utiliser (et à comprendre) et qui a des retombées positives sur l'environnement.
- La plupart souhaitaient un système dans lequel les ménages qui sortent des sacs d'ordures excédentaires devraient payer des frais pour faire ramasser ces sacs; or, ils souhaitaient aussi s'assurer que ce système ne créerait pas de difficultés financières pour les ménages à faibles revenus ou ne pénaliserait pas injustement les ménages plus nombreux.
- On s'entendait généralement pour dire que si on réduit la limite actuelle de six sacs d'ordures à ramasser toutes les deux semaines, la limite devrait être fixée à trois ou quatre sacs dans chaque cycle de collecte.
- La protection de la vie privée sera une grande priorité pour la plupart des participants si la Ville choisit un programme qui oblige les résidents à utiliser des sacs à ordures transparents.

**Plan directeur des déchets solides**

- Parmi la moitié des répondants qui ne font pas appel à intervalles réguliers au programme de ramassage des matières organiques ou de recyclage, on fait clairement savoir qu'on ne connaît pas les options présentées ou qu'on n'est pas favorable à l'une quelconque de ces options.
- Les participants ont précisé clairement que l'interdiction du dépôt des déchets en contravention des lois devrait constituer une priorité dans toutes les options que la Ville recommande d'adopter.
- Enfin, on est très favorable à un programme d'information exhaustif et décliné en plusieurs volets afin d'aider les résidents à prendre conscience de l'importance de réduire les déchets et de réacheminer plus de déchets dans le cadre des programmes de recyclage et de gestion des matières organiques de la Ville.

13 Prochaines étapes

La Ville d'Ottawa tient à remercier les milliers de répondants d'Ottawa qui ont fait part de leur point de vue et de leurs inquiétudes à propos des options de collecte des déchets en bordure de rue envisagées dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Ces commentaires extrêmement précieux permettront à la Ville de mettre au point un programme révisé de collecte des déchets qui réduira le volume de déchets, permettra d'atteindre les cibles obligatoires du gouvernement provincial dans le réacheminement des déchets, diminuera les émissions de gaz à effet de serre, réacheminera plus de déchets déposés sur le bord des rues et aidera à prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. Une recommandation sera présentée en 2023, pour étude, au Conseil municipal d'Ottawa dans le cadre de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides.



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information distribué auparavant

TO: Chair and Members of the Environment and Climate Change Committee

DESTINATAIRE : Président et membres du Comité de l'environnement du changement climatique

FROM: Joseph Muhuni,
Deputy City Treasurer, Revenue
Services, Finance and Corporate
Services Department

Contact: Angie Finateri, Program
Manager, Collections and Cash
Handling, Finance and Corporate
Services Department
613-580-2424, ext.13595
Angelina.Finateri@ottawa.ca

EXPÉDITEUR : Joseph Muhuni,
Trésorier municipal adjoint, Services des
recettes, Direction générale des
finances et des services
organisationnels

Personne ressource : Angie Finateri,
Gestionnaire de programme, Direction
du traitement de l'argent comptant et du
recouvrement, Direction générale des
finances et des services
organisationnels
613-580-2424, poste 13595
Angelina.Finateri@ottawa.ca

DATE: May 15, 2023

15 mai 2023

FILE NUMBER: ACS2023-FSD-REV-0003

SUBJECT: Use of Delegated Authority during 2022 by Revenue Services under the
Delegation of Authority By-law

OBJET : Utilisation de la délégation de pouvoirs en 2022 par les Services des recettes
en vertu du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs

PURPOSE

The purpose of this memo is to provide information to the Environment and Climate Change Committee regarding the use of delegated authority during 2022 by Revenue Services staff in the Finance and Corporate Services Department. The Delegation of Authority By-law No. 2023-67, Schedule “B”, sections 22 and 23, outlines authority that Council has delegated to the Chief Financial Officer / Treasurer, Deputy City Treasurer, Revenue and other management staff within Revenue Services. This memo provides details on the water, wastewater and stormwater accounts that the Deputy City Treasurer, Revenue determined in 2022 are uncollectible and has therefore written off.

BACKGROUND

The Delegation of Authority By-law No. 2023-67, Schedule “B”, sections 22 and 23, outline the various authorities that Council has delegated to Revenue Services management in the Finance and Corporate Services Department. The by-law contains full details, including specific titles of the positions with delegated authority and the limits imposed by the by-law. The list below summarizes the delegate authorities addressed in this memo.

- The Chief Financial Officer / Treasurer and the Deputy City Treasurer, Revenue, individually are authorized to write off general accounts receivable that the Chief Financial Officer / Treasurer or the Deputy City Treasurer, Revenue, has determined to be uncollectible.
- The Chief Financial Officer / Treasurer, the Deputy City Treasurer, Revenue, and the Program Manager, Collections and Cash Handling, individually are delegated the authority to approve, conclude, and execute repayment agreements on behalf of the City of Ottawa.

DISCUSSION

Section 22 - Write Off General Accounts

Revenue Services is responsible for the collection of all accounts billed through the City’s water utility billing system for water, wastewater and stormwater services.

In 2022, the City invoiced approximately \$400 million for water, wastewater and stormwater services. Revenue Services has implemented a rigorous collection process to follow up on outstanding account balances. The collection activities include telephone calls, notices, tax rolling unpaid amounts, shutting off water services and partnering with three private collection agencies to collect outstanding balances. For reasons that are often beyond the City's control, full or partial amounts due cannot be paid. Some of the reasons are death, bankruptcy, indigence, legal recommendation, expiry of the limitation period to commence a legal claim and administrative errors related to the billing.

All write-offs are charged against the allowance for doubtful accounts (AFDA). The AFDA has sufficient funds to cover the write-offs and is replenished annually from the water, wastewater and stormwater business areas to reflect the estimated value at risk of being uncollectible.

Table 1 represents the authority exercised under section 22 of Schedule "B" of the Delegation of Authority By-law No. 2023-67.

Table 1: Section 21 - Write Off General Accounts

Description	Amount (\$)
227 Accounts	\$340,737

The amount written off represents a collection rate of 99.91 per cent of the total amount billed in 2022, one of the highest in the province.

The list of amounts that have been written off in 2022 and the justification for writing off each item reported is on file and maintained by the Deputy City Treasurer, Revenue.

Section 23 - Repayment Agreements

Revenue Services has implemented a rigorous process for follow-up, prescribed collection activities and partnered with three private collection agencies to collect outstanding balances. To reduce the City's financial risk when the debt cannot be paid in full, the City enters into a formal repayment or extension agreement.

In 2022 no repayment agreements were executed for water, wastewater and stormwater accounts.

CONCLUSION

Should you have any questions about the exercise of delegated authority under Schedule "B" Delegation of Authority (By-law No. 2023-67), within Revenue Services in 2022, please do not hesitate to contact the undersigned.

Joseph Muhuni,
Deputy City Treasurer, Revenue Services / Trésorier municipal adjoint, Services des recettes

CC: Cyril Rogers, General Manager and Chief Financial Officer (A), Finance and Corporate Services Department